This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

10-65.

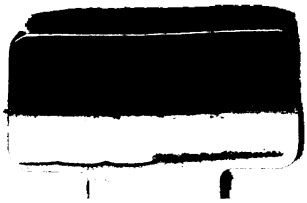

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE,
LITTÉRAIRE ET STATISTIQUE
DES DEPARTEMENS
DU MONT-BLANC ET DU LÉMAN.

Digitized by Google

Deux Exemplaires de cet Ouvrage ont été déposés à la Bibliothèque Impériale, conformément à la loi.

Il se trouve:

A Annecy, chez SAILLET;

A Genève, chez PASCHOUD;

A Lyon, chez SAVY;

A Paris, { chez LE NORMAND; / chez BOSSANGE et comp.e

A Turin, chez les frères REYCENDS.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE HISTORIQUE,

LITTÉRAIRE ET STATISTIQUE

DES DÉPARTEMENS

DU MONT-BLANC ET DU LÉMAN;

Contenant l'Histoire ancienne et moderne de la Savoie,

Et spécialement celle des Personnes qui y étant nées ou domiciliées, se sont distinguées par des actions dignes de mémoire, ou par leurs succès dans les Lettres, les Sciences et les Arts :

DÉDIÉ

A MONSEIGNEUR

LE PRINCE LE BRUN,

ARCHI-TRÉSORIER DE L'EMPIRE.

PAR M.r JEAN-LOUIS GRILLET,

Ancien Chanoine-Custode de la Roche, Professeur de Rhétorique et Préfet des Etudes au Collége de Carouge, Membre de l'Académie Italienne, Associé-correspondant de la Société Royale Economique des Géorgophiles de Florence, Co-Directeur du Pensionnat de l'Ecole Secondaire de Chambéry.

TOME PREMIER.

CHAMBÉRY,

Chez J. F. PUTHOD, Libraire, rue S. Dominique.

1807.

Digitized by Google

Rursùs Amor Patriæ, ratione valentior omni,
Nos agit, et patrium promere cogit opus.

Digitized by Google

A SON ALTESSE SÉRÉNISSIME

MONSEIGNEUR

LE PRINCE LE BRUN,

ARCHI-TRÉSORIER DE L'EMPIRE, GRAND-CORDON ET MEMBRE DU GRAND-CONSEIL DE LA LEGION D'HONNEUR; DE L'ORDRE DE CHARLES III, MEMBRE DE LA TROISIÈME CLASSE DE L'INSTITUT NATIONAL,

COMME un hommage des sentimens du profond respect dont est pénétré pour la personne

De son Altesse Sérénissime,

Son très-humble et très-obéissant Serviteur,

J. L. GRILLET.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS PRELIMINAIRE.

TOUTE production livrée à l'impression devenant la propriété du public, chacun acquiert le droit incontestable de la juger comme bon lui semble. S'il est un ouvrage au jugement duquel intervienne toujours une foule de motifs non-seulement étrangers au sujet que l'on traite, mais même au genre de mérite que pourroit comporter sa rédaction, c'est, sans doute, un travail historique de la nature de celui que je publie; chacun en apprécie les détails d'après ses affections particulières, d'après les divers intérêts dont il est préoccupé, et le plus souvent, d'après la situation où il a pu et peut encore se rencontrer. Toutes ces considérations jointes aux circonstances présentes dont un tel ouvrage ne peut rester totalement séparé, augmentent singulièrement les difficultés de l'exécution, et rendent très-délicate la position de l'écrivain le plus impartial et le plus circonspect.

Cependant l'on ne sauroit refuser à l'AUTEUR, qui ne peut répondre par lui-même à toutes les critiques et à toutes les observations

Digitized by Google

plus ou moins fondées que l'on peut faire sur son ouvrage, le droit d'en prévenir un grand nombre, en priant ses lecteurs de modifier leur jugement, au moins d'après les motifs qui l'ont déterminé à le publier.

Les Ecrivains qui se sont occupés de la Savoie, ont la plupart écrit l'Histoire généalogique de ses anciens souverains; d'autres ont publié des Mémoires sur son clergé, ou fait connoître ses Antiquités et les objets d'histoire naturelle que renferment ses montagnes; mais tous ont gardé un silence ou volontaire ou forcé sur les révolutions qui y ont été opérées. Aucun n'a parlé d'une manière exacte de sa constitution primitive, de son administration, de son commerce et de l'industrie de ses habitans. L'on ignore encore le nom de ces bienfaiteurs généreux qui fondèrent en Savoie ou dans les pays étrangers, tant d'établissemens utiles pour faciliter à nos compatriotes des succès dans les Lettres, les Sciences et les Arts.

Jusqu'à présent (1807), personne n'a eu la patience ou peut-être le moyen de réunir, dans un seul ouvrage, les actions particulières des Savoisiens qui se sont distingués dans le Ministère, dans les Négociations et dans les Armes; ni de recueillir des notices

Digitized by Google

propres à faire connoître les ouvrages de ceux qui se sont fait un nom dans la Magistrature, dans les Arts ou les Sciences. L'Histoire des provinces, des villes, des bourgs de l'ancien duché est encore ensevelie dans des archives particulières, ou consignées dans des manuscrits dont on ne soupçonne pas même l'existence. Si ces objets, dont la connoissance tend à établir nos rapports avec l'histoire générale, pouvoient paroître frivoles ou indifférents aux étrangers, les habitans de l'ancienne Savoie ne sauroient les considérer sous ce point de vue: tout ce qui regarde nos ancêtres doit nous aiguillonner à sonder l'origine, et à étudier l'histoire des lieux qu'ils habitèrent; la sensibilité, la reconnoissance et une espèce d'amour-propre, nous imposent le devoir de rechercher, avec une sorte de passion, tout ce qui les honore, et nous inspirent l'utile curiosité de connoître ceux dont nous devons imiter les vertus.

L'Histoire littéraire d'un pays quelconque est étroitement liée avec son histoire civile, politique et religieuse; elles ne peuvent que se prêter des secours et des développemens réciproques; les événemens sont le résultat des opinions reçues, et les opinions elles-mêmes sont toujours, dans chaque siècle,

Digitized by Google

proportionnées à l'étendue des lumières, à la civilisation et au degré de moralité répandu dans la société. En mesurant l'intensité des connoissances d'une nation à des époques déterminées, l'on observe que la manière de penser de chaque siècle a toujours influé sur le gouvernement, sur les mœurs, sur les usages et sur les coutumes les plus universellement adoptées.

Sous la domination des Bourguignons et des Francs, la Savoie fut régie par des lois et des usages qui se ressentoient de la barbarie et de l'ignorance dans lesquelles ces peuples vivoient: Charlemagne y établit l'ordre dans l'administration et dans la justice, et quelques études s'introduisirent, de son tems, dans les communautés religieuses. Après la décadence de la Maison de cet empereur, la Savoie retomba dans l'anarchie, l'ignorance et la barbarie: quelques connoissances se conservèrent cependant dans les monastères, dont l'influence caractérisa le gouvernement des princes des Maisons de Genève et de Faucigny, ainsi que celui des comtes de Savoie.

La fondation du collége d'Avignon, en 1424, multiplia les jurisconsultes dans le duché; et la publication de son code, en 1430, y rendit presque exclusive l'étude de la juris-

Digitized by Google

prudence, jusqu'au tems de la réformation de Genève. A cette époque, où les Etats généraux de Savoie manifestèrent tant d'attachement à la Religion catholique, dans l'Assemblée de Chambéry, du 19 février 1529, l'on comprit toute l'importance de l'instruction publique; et Eustache Chapuis, qui s'empressa de consacrer les richesses dont l'avoit comblé Charles-Quint, à la fondation des colléges d'Annecy et de Louvain, fut le premier, parmi nous, qui donna ce bel exemple. Le goût de la littérature que François I fit naître en France, fut répandu en Savoie par les magistrats du parlement Français que ce monarque, *père des Lettres*, créa à Chambéry, l'an 1539; cette ville et celle d'Annecy produisirent des poëtes et des historiens qui eurent alors de la réputation. L'étude des lettres et des sciences fut protégée et encouragée sous Emmanuël-Philibert et sous Charles-Emmanuël I: l'Académie Florimontane, où Vaugelas étudia les élémens des langues, fut établie à Annecy, l'an 1607; S. François de Sales et le célèbre président Favre qui en furent les fondateurs, n'omirent rien pour multiplier les colléges dans la Savoie, et en firent donner la direction aux Jésuites et aux Barnabites.

Le beau siècle de Louis XIV, si fécond

Digitized by Google

en hommes savants et en littérateurs distingués, parmi lesquels la Savoie compta le Pére de Challes et l'Abbé de S. Réal, répandit ses lumières bienfaisantes et son influence salutaire jusques dans nos Alpes. Albert Bally, évêque d'Aoste, et le comte Sallier de la Tour furent les premiers moteurs de l'établissement de l'Académie littéraire instituée à Turin, l'an 1678. L'Université de cette ville et le collége des provinces furent organisés sur un nouveau plan, pendant le ministère du comte de Mellarède; l'uniformité de l'enseignement fut établie dans toutes les provinces de la domination Sarde, et depuis cette époque les Savoisiens dûrent passer les monts afin d'obtenir les grades qui étoient requis pour occuper des emplois dans l'ordre judiciaire. Des savans formèrent à Turin, en 1757, la Société royale des sciences; les mémoires qu'elle publia l'égalèrent aux plus savantes Sociétés de l'Italie; elle prit le titre d'Académie, en 1778, et compta, parmi ses fondateurs, plusieurs Savoisiens distingués par leurs profondes connoissances dans les sciences exactes. Ils s'associèrent plusieurs correspondans dans le duché; les lumières et l'émulation s'y répandirent; l'étude des mathématiques fut plus commune dans les colléges, on y abandonna les anciens systèmes scolastiques, et l'on s'y

Digitized by Google

occupa de connoissances utiles à l'Etat et aux particuliers.

Le goût pour le dessin, la botanique et l'histoire naturelle se propagea dans les provinces, et le génie de la nation, étendit en plusieurs parties, la sphère de ses connoissances.

La période de notre histoire littéraire qui comprend le tems écoulé depuis la conquête de François I, en 1536, jusqu'en 1792, montre, dans nos ancêtres, une sollicitude active pour l'institution des colléges ; chaque ville, chaque bourg s'empressa d'assigner des fonds pour établir des écoles, où la jeunesse pût orner son esprit et former son cœur à la vertu.

La révolution que nous venons d'éprouver impose les mêmes devoirs à la génération présente ; le HÉROS qui, par ses talens et sa valeur, a fixé, après tant d'oscillations, les destinées de la France, veut que son règne glorieux soit également celui des grandes actions, des sciences utiles et des vertus chrétiennes (a). L'instruction publique est

---

(a) Par décision rendue à Varsovie, le 6 de janvier 1807.

S. M. l'Empereur NAPOLÉON I.er, sur le rapport fait par S. E. le Ministre des Cultes, à la sollicitation

Digitized by Google

le moyen le plus efficace pour seconder ses vues bienfaisantes ; l'on doit donc par-tout s'empresser de concourir au rétablissement des bonnes études, soutenir et perfectionner les établissemens déjà formés qui ont pour but de répandre les lumières, d'inspirer la vertu, et de resserrer, de plus en plus, les

---

de M.gr l'Archevêque-Evêque de Troyes, vient de décider : « que M.M. les Evêques ont le DROIT de » faire, par intervalles, des visites pastorales dans » les établissemens consacrés, dans leurs diocèses, à » l'instruction publique, pour s'assurer :

» 1.° Si les Chapelles ouvertes dans ces établisse- » mens pour l'exercice du culte, sont dans un état » décent et convenable.

» 2.° Si le culte est exercé conformément aux » règles établies.

» 3.° Si les Aumôniers qui les desservent rem- » plissent exactement leurs devoirs et leurs fonctions.

» 4.° Enfin si on a soin d'instruire les élèves dans les » principes de la Religion, et de leur enseigner le » *Catéchisme* publié dans le diocèse. »

En conséquence de cette décision Impériale et Royale, S. E. le Ministre des Cultes termine ainsi la lettre qu'il a adressée, le 2 février 1807, à M.gr l'Evêque de Chambéry :

» Lors donc, M.r l'Evêque, que vous jugerez à

Digitized by Google

liens qui réunissent les hommes en société. Dans cette vue, j'ai cru devoir entrer dans quelques détails sur l'histoire totalement inconnue de la fondation de nos anciens colléges, pour démontrer ce qu'il est possible de faire aujourd'hui, par l'exemple du zèle et des sacrifices de nos ancêtres, pour procurer une solide éducation à leurs enfans.

Afin de répandre quelques lumières nouvelles sur l'histoire particulière des Savoisiens, j'ai donné, dans l'INTRODUCTION HISTORIQUE,

---

» propos de faire quelques-unes de ces visites pas-
» torales, vous voudrez bien vous entendre préala-
» blement avec les chefs des établissemens ci-dessus
» désignés, pour en déterminer l'époque et le mode;
» et si vous veniez à y observer, sur quelques-uns
» des points soumis à votre surveillance, quelque
» abus ou quelque désordre, vous voudriez bien m'en
» faire votre rapport, pour que je prisse les ordres
» de S. M. I. et R. Elle désire également que vous
» me communiquiez, après ces visites pastorales,
» les observations qu'elles vous auront suggérées, et
» que vous me transmettiez un rapport sur la situation
» religieuse desdits établissemens, afin que lui étant
» soumis, Elle soit plus à portée de connoître le
» bien qui se fait, d'en étendre l'influence, ou
» d'arrêter les progrès du mal qui toujours, plutôt
» ou plus tard, dénature graduellement les meilleures
» institutions, etc. »

Signé PORTALIS.

Digitized by Google

le tableau chronologique des événemens politiques, civils et religieux que présente l'histoire de la Savoie, depuis qu'elle cessa d'appartenir à l'empire Romain jusqu'à la révolution du 22 septembre 1792; j'ai fait connoître les lois, les usages qui modifièrent ou anéantirent la nature des diverses constitutions établies par les nations et par les souverains des différentes dynasties qui nous régirent pendant 14 siècles. J'ai déterminé les époques où la Savoie ancienne et moderne passa, en entier ou en partie, sous la domination des Bourguignons, des Francs, des Allemands, des princes immédiats de l'empire et six fois sous celle des Français, auxquels nous sommes de nouveau réunis et dont nos frères d'armes partagent aujourd'hui les triomphes et la gloire.

Outre un coup d'œil général jeté dans l'introduction historique, sur le clergé, le commerce, les mœurs et les usages des habitans du duché, et sur ses établissemens littéraires anciens et modernes, les articles du DICTIONNAIRE offriront l'histoire particulière des villes et des provinces, la comparaison de leur population à des époques différentes, leur commerce et leur industrie particulière. J'ai pensé qu'en rapportant, par ordre chronologique et à la suite des articles de ces mêmes

Digitized by Google

mêmes villes, provinces, bourgs et communes, tout ce que j'avois à dire sur les pontifes, ministres d'Etat, négociateurs, magistrats, militaires, hommes de lettres et artistes qui y sont nés ou qui y ont été domiciliés, leur histoire ne pourroit qu'exciter l'émulation de la jeunesse qui les habite, et l'inviter à marcher sur les traces de tant de personnages distingués qui font le plus grand honneur aux lieux qui les ont vu naître. J'ai saisi, pour la publication de mes recherches, le moment où un théâtre vaste et brillant appelle à la gloire cette même jeunesse, et lui offre, pour se distinguer, des ressources multipliées et des moyens de tout genre, qui furent inconnus à ceux dont nous rappellerons la mémoire. Les vertus de nos ancêtres ne peuvent qu'inviter leurs descendans à perpétuer, parmi nous, la probité, la franchise, la valeur, et sur-tout, cette aménité de *mœurs irréprochables* qui a fait si long-tems notre gloire et notre apanage; nos pères se distinguèrent particulièrement par la fidélité et la soumission à leur gouvernement; ils le servirent avec un zèle, un courage et un désintéressement qui leur méritèrent l'estime de toutes les nations: tant d'exemples ne pourroient donc que couvrir de confusion et d'opprobre ceux qui se mépriseroient assez pour oser dégénérer

Digitized by Google

de tant de vertus.

Le DICTIONNAIRE *Historique*, *Littéraire et Statistique* des départemens du MONT-BLANC et du LÉMAN ne pouvoit donc paroître dans un moment plus favorable à l'émulation, ni sous une protection plus flatteuse que celle qu'a daigné accorder à son *Auteur*, S. A. S. M.gr le Prince LE BRUN, Archi-Trésorier de l'Empire, en permettant que cet ouvrage fût décoré d'un Nom que chérissent les Lettres (a), et qui, dans une suite d'événemens extraordinaires, ne rappelle que les idées consolantes de la modération, du désintéressement et de la probité. Ses connoissances en finance, ses talens en administration, ses travaux toujours sanctionnés par un suffrage unanime dans les premiers conseils de l'Etat, sa participation à la magistrature consulaire, son association au *Héros* victorieux qui a posé

(a) M.gr le Prince *Le Brun* a enrichi la littérature française, de la *Traduction* d'*Homère*, 3 vol. in-8.°; de celle du *Tasse*, 2 vol. in-8.°, et la troisième classe de l'Institut National l'a élu son Président. Outre les deux ouvrages que nous venons d'indiquer, on a encore de M.gr Le BRUN, une multitude de rapports qu'il a faits sur les matières les plus importantes, dans les diverses Assemblées législatives.

Voyez les Siècles littéraires, *tom.* I.er, *pag.* 398.

Digitized by Google

les bases de la félicité de l'Empire Français, étoient de trop justes titres, pour ne pas l'élever au nombre de ses PRINCES, et lui décerner une récompense digne de celui qui ne doit qu'à son seul mérite, le haut rang auquel il est placé. Sa condescendance pour mon ouvrage décèle sa modestie, et annonce l'intérêt qu'il prend pour deux départemens qui, sous tous les rapports, méritent d'être connus et protégés.

Outre l'exposé des motifs qui m'ont déterminé à faire connoître ce que fut l'ancienne Savoie aux différentes époques où ses habitans formèrent un corps de Nation, où ils eurent leurs Etats Généraux, leur code et leur état militaire, je dois également, par le sentiment de la plus vive reconnoissance, manifester au public ceux qui ont daigné me seconder pour vaincre les obstacles sans nombre qui s'opposoient à l'exécution de mon entreprise.

Chargé par le gouvernement Sarde, d'organiser, en 1786, le collége de CAROUGE, d'après les *principes de la Tolérance civile*, mon séjour dans cette ville me procura l'avantage de pouvoir, chaque semaine, fréquenter la bibliothèque publique de Genève. Les manuscrits, les livres que M. M. les Bibliothécaires s'empressèrent de me communiquer

Digitized by Google

pour favoriser mes études, me firent découvrir que l'on n'avoit en Savoie que des notions très-superficielles sur les personnes qui, étant nées dans le duché, s'étoient distinguées dans les pays étrangers par des succès dans les sciences, les lettres, les arts et le commerce. Je vis clairement que l'histoire de notre pays et de ceux qui l'avoient illustré, n'étoit absolument point connue. Je conçus dès-lors le dessein de rassembler des notices pour composer l'ouvrage dont il me sembloit que nous étions privés. M.r SENÉBIER approuva mon projet, et ce savant, respectable à tous égards, ne se contenta pas de me servir de guide et de maître, mais il daigna encore me communiquer, avec autant d'empressement que d'amitié, les renseignemens les plus utiles et tous les livres dont je pouvois avoir besoin; ses manières prévenantes animèrent mon courage; sa bienveillance, ses attentions, le charme indicible qu'on éprouve dans sa société, m'ont inspiré pour sa personne, un respect, une estime et une reconnoissance dont le sentiment ne peut plus s'éteindre qu'avec ma vie.

M. le sénateur de VIRY qui n'a cessé de m'honorer de son amitié, eut la complaisance de laisser à ma disposition sa nombreuse collection de livres écrits par des Savoisiens: les

Digitized by Google

notions que j'y puisai me déterminèrent à visiter les archives publiques et particulières. Je me procurai les mémoires de M. l'intendant général *de Passier*, ceux délaissés par M. *Besson*, curé de Chapeiry, et je m'adressai pendant plusieurs années à tous ceux de qui je pouvois espérer de nouvelles lumières et de nouveaux renseignemens. Mes démarches ne furent point infructueuses: je me vis secondé par feu M. CHAPPAZ de Marlens, chanoine de la cathédrale de Genève; par le jeune marquis de SALES, dans les archives duquel étoient déposés les documens les plus rares et les plus inconnus. Les secrétaires des villes me découvrirent par-tout, ce qu'il y avoit de plus intéressant dans les titres dont ils étoient les dépositaires; et dans plusieurs voyages faits en différents tems dans les provinces de l'ancienne Savoie, je parvins à grossir mon recueil, ou à acquérir la connoissance des personnes qui pouvoient m'instruire.

Je croyois avoir terminé mes recherches, lorsque le tourbillon révolutionnaire m'emporta au delà des Alpes, me fixa pendant 10 ans dans la délicieuse Etrurie, et fut la cause qu'ayant accompagné M. M. PROVANA DE COLLEGNO, mes chers élèves, dans leur voyage à Rome et dans l'Italie méridionale,

Digitized by Google

j'eus occasion d'y recueillir plusieurs notices importantes sur les peintres et les artistes Savoisiens qui s'y étoient distingués.

Rentré dans ma patrie, après 13 ans d'absence, j'éprouvai la plus douce consolation, en voyant que mes premiers manuscrits et ma petite bibliothèque avoient été soigneusement conservés par M.r F. G. DUCROZ, ancien châtelain, aujourd'hui notaire impérial à la Roche : cet ami, compagnon infortuné de ma fuite et des premières années de mon exil, sembla avoir oublié toutes ses pertes et tous ses malheurs, quand nous goûtâmes l'indicible plaisir de nous voir réunis dans le lieu qui nous avoit vu naître. Ses soins et ceux de sa digne épouse, madame *Marie-Philippine* PERRET, m'ayant rendu tolérables les infirmités que j'ai contractées pendant la révolution, j'entrepris, dans l'asile hospitalier qu'ils m'avoient accordé, de donner une nouvelle forme à mon ancien travail. Sans parler de la jouissance inattendue de revoir, plein de vie, un père octogénaire, de retrouver dans ma patrie et dans son voisinage, de nombreux amis qui m'ont conservés intacts, les sentimens de bienveillance et d'attachement dont ils n'avoient cessé, pendant mon absence, de me donner les preuves les plus

Digitized by Google

évidentes ; sans parler, dis-je, de la consolation dont pénétrèrent mon ame attendrie et reconnoissante, les sentimens affectueux que tous les habitans de la Roche, de Carouge et de la Bonneville m'ont manifestés pendant l'hyver de 1806, j'ai eu encore dans ma patrie, le rare avantage d'y pouvoir perfectionner mon ouvrage, en profitant de la générosité de M. l'avocat MONTRÉAL, qui mit à ma disposition ses manuscrits et sa nombreuse collection de livres Savoisiens, dont quelques-uns m'étoient restés inconnus.

M. VIALLET DE MONTBEL, ancien sénateur au Sénat de Savoie, actuellement juge de la Cour d'appel de Turin, a eu également la complaisance de me communiquer son travail sur les archives du Sénat et sur celles de la ville de Chambéry ; M. M. SALTEUR DE LA SERRAZ, DE LA MOTTE-S.-SULPICE m'ont fourni, avec une bonté sans égale, les renseignemens les plus exacts sur les personnes distinguées et sur plusieurs artistes nés dans l'ancienne capitale de la Savoie ; je croyois même, depuis ma résidence dans cette ville, avoir complété mes recherches, lorsque M. l'ancien sénateur SALTEUR-BALLAND, qui, dans tous les tems, n'a cessé de prendre le plus vif intérêt à tout ce qui a rapport à ce pays,

Digitized by Google

a daigné me communiquer les titres les plus authentiques et les documens les plus précieux sur l'histoire, l'administration et la *statistique* de notre patrie. Plusieurs autres personnes distinguées m'ont honoré de leur avis et m'ont fait parvenir des notices intéressantes; de manière que je ne suis, tout au plus, que le rédacteur des matières et des différens mémoires qui m'ont été successivement transmis par des personnes qu'anime l'amour du pays où elles ont pris naissance.

Après ce témoignage public de la sincère reconnoissance que mon cœur ne pouvoit refuser aux personnes qui ont concouru à conserver mon existence et à sauver mes manuscrits d'une perte absolue, après avoir fait connoître ceux qui ont daigné favoriser la rédaction de mon ouvrage, je ne dirai plus qu'un mot sur le plan que j'ai cru devoir adopter pour son exécution. Ce plan, suivi par l'Auteur du dictionnaire d'Italie et par ceux des articles de Géographie dans l'Encyclopédie, m'étoit impérieusement tracé par la nature des objets dont je devois parler; la disparité des matières, leur incohérence nécessitoient des articles particuliers où l'histoire des provinces, soit arrondissemens, celle des villes, des bourgs et des personnes fussent

Digitized by Google

présentées séparément. Cependant, pour donner de l'ensemble à toutes ces parties détachées, j'ai destiné l'INTRODUCTION HISTORIQUE au développement de tout ce qui étoit commun aux articles religieux, civils et politiques que j'ai traités. Afin de rendre cette compilation d'une utilité plus générale, même pour ceux qui sont dans l'administration du gouvernement actuel, j'ai rapporté tout ce qui est relatif à l'organisation des deux Départemens qui ont été substitués à l'ancienne Savoie. On trouvera aux Art. MONT-BLANC et LÉMAN, tout ce qui a rapport à leur population, aux justices de paix de chaque arrondissement, et aux communes qui en dépendent.

Pour que l'on ait, dans la suite, une base fixe qui serve de terme de comparaison sur le progrès de toutes les branches de la prospérité publique, j'ai placé à l'Art. SAVOIE et dans ceux des sept provinces qui la composoient, les tableaux progressifs de leur population, depuis la paix d'Utrect en 1713, celui de leur étendue territoriale, de leurs impositions générales et particulières, du nombre et des espèces de bestiaux qui sont l'objet le plus important du commerce actif de nos montagnes. J'ai indiqué, dans le même but, les projets d'amélioration sur le commerce,

Digitized by Google

l'agriculture, et sur les digues des rivières, proposés par les intendans à la Cour de Turin, les obstacles qui contrarièrent les vues les plus salutaires; et tout ce que je rapporterai sur ces divers objets, ne sera que l'extrait des Mémoires déposés, en 1792, dans les bureaux de l'avocat général du sénat de Savoie, et de l'intendance générale de Chambéry.

J'ai pensé que l'on verroit, avec plaisir, tout ce qui est relatif aux eaux minérales et aux mines des deux départemens, et que l'on seroit charmé de connoître les livres et les écrits qu'il faut consulter sur ces articles si intéressans pour l'histoire naturelle de notre pays.

J'ai eu la plus grande attention d'indiquer à la fin de chaque article, les auteurs qui fournissent les preuves justificatives de tout ce que j'ai rapporté, ainsi que les archives où étoient déposés, en 1792, les manuscrits que j'ai consultés. L'écrivain qui publie des faits dont il n'a pas été le témoin, ne mérite aucune confiance quelconque, s'il ne cite les auteurs contemporains, les monumens et les sources où il a puisé tout ce qu'il révèle au public. Sans cette précaution qu'exige la saine critique, toute narration, toute histoire nou-

Digitized by Google

velle devient suspecte et peu croyable. Pour éviter toute confusion et toute méprise, j'ai donné aux personnes les titres et les qualifications sous lesquels elles étoient connues dans la société avant la révolution de 1792. Toute personnalité, tout écrit relatif à cette même révolution ; toutes réflexions capables de rappeler des idées contraires à l'union et à l'harmonie politiques et religieuses, si heureusement rétablies parmi nous, ont été bannis de cet ouvrage. Depuis qu'un même sentiment nous unit au gouvernement et à la Nation qui nous ont donné une nouvelle existence politique, tout ce qui se ressentiroit de l'esprit de parti, ne sauroit être qu'un ridicule que chacun doit s'empresser de désavouer.

L'on ne manquera pas d'être surpris que j'aye parlé des Auteurs et des Artistes vivans, auxquels la politesse veut que l'on donne le titre de MONSIEUR ; je ne me suis point dissimulé que cette partie étoit peut-être la plus délicate de tout mon ouvrage : elle auroit pu me causer des désagrémens, si je n'avois eu l'attention particulière de mesurer toutes mes expressions, de ne parler des personnes vivantes que sous le rapport où elles existent dans la société, et de me contenter d'in-

Digitized by Google

diquer, sans aucune réflexion quelconque, les seuls titres de leurs productions littéraires que l'impression a rendues la propriété du public. J'ai cru même devoir porter la délicatesse au point de n'orner mon ouvrage, que des noms de ceux qui m'ont fait la faveur de me transmettre eux-mêmes, ou par leurs amis, les renseignemens les plus exacts sur tout ce qui les concerne; j'ai passé sous silence et malgré moi, plusieurs personnes dont les ouvrages m'étoient très-connus; des considérations de famille se sont opposées à tous mes vœux; j'ose espérer d'être, en conséquence, à l'abri de tout reproche, et d'avoir, en même tems, recueilli des notices qui, après un certain laps de tems, ne peuvent qu'échapper aux recherches les plus pénibles. Je prie ceux qui pourroient m'accuser de quelque omission involontaire, de me plaindre de ce que je n'ai pas été assez heureux pour découvrir tout ce dont je pouvois avoir besoin pour compléter mon ouvrage: je ne l'ai composé que dans la seule intention de faire connoître ma patrie et les personnages distingués qu'elle a produits. Cette même patrie ne sauroit donc dédaigner cette preuve de zèle et d'attachement que je lui offre; j'ai renoncé aux plus grands avantages que l'on m'offroit en Italie, pour m'occuper

Digitized by Google

exclusivement d'un travail qui pourra au moins n'être pas inutile à l'écrivain qui sera plus digne que moi, de célébrer la gloire et les nouveaux succès de nos compatriotes.

Qu'on ne cherche donc point dans ce recueil, fruit de tant de peines, de fatigues et de recherches, ni style élégant, ni cette diction pure qu'une oreille délicate exige avec scrupule : les circonstances où je me suis trouvé depuis douze ans, ne sauroient me permettre de prétendre à un purisme rigoureux ; me défiant, avec raison, de mes connoissances, j'ai soumis mon travail à la censure d'un ami intelligent qui a daigné consacrer, à la révision de mon ouvrage, quelque portion du tems qu'il emploie à des fonctions utiles à son pays. Ce nouveau témoignage de bienveillance particulière, joint aux manières les plus douces et les plus honnêtes, ajoute un nouveau prix à la satisfaction que j'éprouve de jouir de sa société instructive, et de profiter ainsi de l'étendue de ses connoissances.

Si je n'ai pu parvenir à donner à mon travail ce degré de perfection que j'aurois désiré, j'ose présumer qu'on ne sauroit lui refuser le mérite de la clarté, de la préci-

Digitized by Google

sion et de la nouveauté: on pourra toujours l'ouvrir au hazard, et tomber sur quelque article entier, capable d'amuser et de satisfaire un instant la curiosité par des exemples et des notices aussi utiles que variées.

Les retards qu'éprouve, malgré moi, l'impression de cet ouvrage, le désir que j'ai cependant de correspondre à l'empressement des souscripteurs qui en sollicitent depuis long-tems la publication, m'ont déterminé à renfermer, (s'il est possible), dans deux gros volumes les quatre de 340 pages chacun, que j'avois d'abord promis par mon Prospectus. Pour parvenir à l'exécution de ce nouveau plan, j'ai retranché de mon premier travail quelques parties descriptives les moins importantes; mais l'augmention de plus d'un tiers d'impression faite à chaque volume, et le choix d'un caractère qui permît d'y faire entrer un plus grand nombre d'articles, en ont considérablement augmenté les frais; ainsi j'ai préféré de sacrifier mes intérêts à l'avantage du public.

L'exactitude de M. M. les souscripteurs à faire retirer le premier volume et à en payer le prix aux libraires chez qui ils ont souscrit, accélérera la livraison du second qui est actuellement sous presse. Je les prie également

Digitized by Google

de faire passer de suite, *franc de port*, à M. Puthod, libraire à Chambéry, leurs noms, surnoms, et celui de leur habitation, afin que par l'impression du catalogue de tous les souscripteurs, je puisse faire connoître ceux qui, m'ayant jugé digne de leur confiance, m'ont fourni le moyen de publier des faits inconnus, et de retirer de l'oubli, des productions retrouvées dans des bibliothèques et dans des archives aujourd'hui la plupart dispersées ou anéanties pour toujours.

P. S. Je m'empresse de rectifier l'erreur involontaire dans laquelle je suis tombé relativement à M. PERRONET, premier ingénieur en chef des ponts et chaussées de France, dont j'ai parlé dans l'*Introduction Historique*, aux pages 204 et 219, croyant qu'il étoit la même personne que M.r *Antoine* PERONNET, né à Chambéry, en 1731. La source de mon erreur provient de ce qu'ayant lu dans la *Description des Alpes Grecques et Cottiennes, vol. II de la premiere partie, pag.* 347: que » M. CRETET, Conseiller d'Etat, étoit élève du *célebre Perronet, » également Savoisien, à qui la France doit un de ses plus » beaux monumens en fait de pont, celui de Neuilly sur Seine,* » je me rendis tout exprès à Chambéry pour y découvrir son origine et les particularités de sa vie. M.r *Joseph Peronnet*, ancien secrétaire criminel du Sénat de Savoie, me témoigna qu'il étoit persuadé que le celèbre ingénieur de France étoit son frère *Antoine*, qu'il étoit d'autant plus fondé à le croire, que cet ingénieur n'avoit cessé, avant la revolution, d'avoir avec lui une correspondance suivie et exacte, dans laquelle il entroit dans les details les plus circonstanciés sur ses succès et sur les récompenses obtenues de Louis XV et de Louis XVI. Il m'ajouta qu'il n'avoit cessé de lui donner les témoignages du plus tendre

Digitized by Google

attachement, en plaçant de suite à Paris, tous ceux qu'il lui avoit recommandés, en le sollicitant de lui envoyer ses fils pour les faire élever lui-même, et leur procurer, à ses frais, des emplois lucratifs. Tant d'intérêt, tant de prévenance persuadèrent à la famille Péronnet de Chambéry, que le premier ingénieur des ponts et chaussées de France ne pouvoit lui être étranger, et qu'il étoit réellement cet *Antoine Péronnet* qui avoit quitté sa patrie à l'âge de 24 ans.

Cette illusion a été dissipée par M. MONGENET, ingénieur en chef du Corps Impérial des ponts et chaussées dans le département du Mont-Blanc, qui, en me communiquant la *Notice* que M. LE SAGE, ingénieur en chef de première classe, a publiée à Paris en un vol. in-4.°, 1806, m'a démontré que M. Perronet, premier ingénieur du roi de France, s'appeloit *Jean Rodolphe* et non *Antoine*, qu'il étoit originaire de Lausane et non de Chambéry, qu'il étoit né à Surennes près de Paris, le 8 octobre 1708, et mort le 27 fevrier 1794.

Digitized by Google

INTRODUCTION
HISTORIQUE

SUR les anciens Peuples, les Souverains, le Gouvernement et la Législation du Duché de SAVOIE; sur les Révolutions de son Clergé; sur les Coutumes, le Commerce et l'Industrie de ses Habitans; et sur les Etablissemens littéraires faits à différentes époques, en faveur des Savoisiens.

CHAPITRE PREMIER.

DES Contrées qu'habitèrent les anciens Peuples de la Savoie, et des Souverains qui y ont régné, depuis la chute de l'empire romain, jusqu'à nos jours.

LES NATIONS qui, les premières vinrent peupler nos vallées et y abattre les forêts qui rendoient nos montagnes inaccessibles, étoient trop peu civilisées, pour pouvoir transmettre à la postérité, le nom des chefs qui les organisèrent, et lui faire connoître leurs lois, leurs guerres, leurs usages et l'étendue des contrées qu'elles occupèrent. Des faits isolés, des étymologies peu sûres et des monumens respectés par les ravages du tems, sont tout ce qui nous reste, pour lier leur histoire à celle de leurs vainqueurs, et pour indiquer dans les positions géographiques modernes, celles des pays où elles dominèrent si long-temps.

Ce n'est donc que dans les écrits des auteurs de

Digitized by Google

l'ancienne Rome qu'il faut chercher des renseignemens certains sur les peuples qui, avant les conquêtes de ses Consuls et de ses Empereurs, habitèrent les parties de la Savoie, dont on a formé les Départemens du MONT-BLANC et du LÉMAN. Depuis plusieurs siècles, ces recherches ont occupé plusieurs savans, sur-tout Augustin et Louis Chiesa de Saluces, auxquels l'histoire du Piémont doit tant d'éclaircissemens utiles. Chorier dans son *Histoire du Dauphiné*, le Père Monet, jésuite, de Bonneville; dans ses *Antiquités des Gaules*, créèrent à cet égard, chacun un système particulier, mais leurs opinions n'ont d'autre fondement que leur partialité pour le pays qui les vit naître.

L'amour du vrai devant seul diriger l'étude de tout ce qui a rapport à ces tems éloignés, Tite-Live, César, Strabon, Pline, Polybe et Ptolomée sont les écrivains qu'il faut consulter, pour connoître les premiers habitans de nos provinces et pour retrouver le nom, la situation et les limites qu'avoient ces dernières, avant qu'elles fussent soumises aux Romains. C'est en comparant et en conciliant les passages de ces auteurs, que nous parviendrons à nous former une idée juste des lieux, où ils fixèrent leurs demeures; ou tout au moins à conjecturer avec probabilité, ceux qui ne sont pas formellement indiqués par des inscriptions locales. M.r de Lisle de l'Académie des sciences de Paris, qui suivit une telle méthode, paroit être le géographe qui s'est le plus rapproché de la vérité, dans la belle Carte de l'Italie ancienne, qu'il publia l'an 1715. On y trouve presque toujours la position relative des peuples de nos Alpes, indiquée avec une précision que semblent justifier non-seulement le texte des Anciens, mais encore l'inscription consacrée à Auguste, sur

Digitized by Google

le trophée que le sénat lui fit élever l'an de Rome 748. (a).

Pline en nous le conservant, (b) nous y indique d'orient en occident, toutes les nations que cet empereur dompta dans la courbe que les Alpes décrivent depuis la mer adriatique, jusqu'à l'embouchure du Var, dans celle de Ligurie.

Prenant donc pour guides les anciens qui nous assurent que l'Isère, le Rhône et le lac Léman étoient les confins naturels du pays des *Allobroges*, l'on peut en conséquence, assurer, que ces peuples occupèrent le Viennois, le Graisivaudan, la Savoie propre, le Genevois, le Chablais moderne et le bas-Faucigny. Les écrits des romains, leurs itinéraires, et les inscriptions encore existantes, prouvent que les *Centrons* s'étendirent depuis la Val-d'Aoste, jusqu'aux limites du bas-Vallais, en occupant depuis le petit S.t-Bernard, jusqu'à Martigny, les vallées de Tarentaise, de Beaufort et du haut-Faucigny, pays par lequel seul, ils pouvoient confiner avec

(a) Les Antiquaires sont partagés sur le lieu où fut érigé ce monument; les uns pensent qu'on en retrouve les vestiges à la Turbie, près de Ventimille, sur les côtes de Ligurie; d'autres veulent que ce soit l'arc qui existe encore aujourd'hui hors de la Cité d'Aoste, sur le chemin qui conduit en Piémont; alléguant pour motif de leur opinion, qu'il est plus probable qu'un monument de cette nature dût être sur la voie militaire la plus centrale des Alpes et près d'une ville qu'Auguste venoit de fonder, à laquelle il donna son nom et où il établit une Colonie de Gardes prétoriennes.

(b) *Inscription consacrée à Auguste, telle qu'elle se trouve dans l'ancien Manuscrit de Pline, que conservoit la Maison Chifflet de Besançon, l'an* 1607.

» Imperatori Cæsari Divi Fil. Augusto, Pontifici Maximo,

Digitized by Google

les *Octodurenses*, soit les habitans de Martigny, que Pline nous apprend avoir été leurs voisins (a).

L'on ne peut également révoquer en doute que les *Garoscelles*, les *Bramovices*, les *Medulli* et les *Ucceni* n'habitassent alors la Maurienne, depuis la source de l'Arcq jusqu'à son embouchure dans l'Isère; car cette province dût avoir autant d'organisations sociales qu'il y a de vallées isolées par le fréquent rapprochement de ses montagnes.

Tels sont les peuples anciens que nous pensons avoir habité les différentes parties du duché de Savoie, et telles sont les positions géographiques des contrées, où nous croyons qu'ils avoient établi leurs demeures, avant qu'ils fussent soumis par les Romains.

Nous ne nous dissimulerons point que plusieurs écrivains anciens et modernes, distingués par leur érudition, sont du sentiment, qu'outre les peuples

» Imp. XIII, Tribunitiæ potestatis. S. P. Q. R., Quòd ejus ductu, » auspiciisque, Gentes Alpinæ OMNES quæ a mari supero ad » inferum pertinebant, sub imperium Populi Romani sunt » redactæ. Gentes Alpinæ devictæ. Camuci, Vennonetes, Isarci, » Breuni, Naunes, *Focunates*, Vindelicorum, gentes, quatuor, » Consuanetes, Rucinates, Licates, Catenates, Ambisones, » Rugusci, Suanetes, Alluciones, Brixentes, *Leponti*, *Viberii*, » *Nantuates*, *Seduni*, *Veragri*, *Salassi*, CENTRONES, *Medulli*, » *Ucceni*, *Caturiges*, Brigiani, Sogiuntii, Ebroduntii. . . . . » etc. etc. Non sunt adjectæ *Cottianæ Civitates XII quæ non* » *fuerunt hostiles*, sed attributæ municipiis Lege pompeiâ.

(a) *Eodem Alpium tractu sunt præterea Latio donati incolæ, ut Octodurenses et finitimi* CENTRONES, *Cottianæ civitates, Caturiges* etc. Plin. Hist. Nat. lib. 3., cap. 20. De Alpibus et gentibus Alpinis.

Digitized by Google

dont nous venons de parler, les *Acitavones*, les *Focunates* et les *Nantuates* habitèrent aussi du temps des romains, quelques parties de la Savoie; mais il nous semble que les *Acitavones* n'ont jamais existé; ce nom absolument inconnu dans l'histoire romaine, est regardé comme une corruption du texte primitif de Pline; Chifflet, Antoine Pin, Deschamps et les deux Chiesa (a), pensent qu'il faut y lire *Centrones*. Le manuscrit de Besançon le plus ancien et le plus intact des six dont le medecin Deschamps se servit, pour corriger l'édition de Pline, faite à Genève, par Chouet, l'an 1607, donne à cette conjecture, tous les caractères de l'évidence: en effet, dans ce manuscrit précieux par son antiquité, on trouve formellement, au lieu d'*Acitavones*, le mot *Centrones*, nom d'un peuple célèbre par sa valeur, qui n'étant point de ceux qui dépendoient de la préfecture de *Cottius*, ne pouvoit être resté neutre, dans une guerre où *toutes les Nations* des Alpes s'étoient armées, pour défendre leur commune indépendance contre la puissance romaine.

Nous observons également que les *Focunates* n'habitèrent jamais le Faucigny, ainsi qu'on l'a généralement cru, depuis l'assertation hazardée du Père Monet, puisque l'inscription rapportée par Pline, les place entre les *Naunes* et quatre nations de Bavière, et qu'en outre il est prouvé par des inscriptions locales, que ces *Focunates* s'étoient établis dans une vallée du Tyrol, appelée *San*

(a) Chiesa Corona R. di Savoja, vol. I, cap. 1, edizione di Cuneo 1660.

Digitized by Google

Benedetto (a).

Les *Nantuates* suivant César, Tite-Live et une inscription trouvée à S.t-Maurice en Vallais, occupèrent le long du Rhône, l'extrêmité orientale du lac Léman jusqu'à Martigny : on ne peut donc les rechercher dans le Chablais moderne (b), car ce pays faisoit alors nécessairement partie de celui des Allobroges, puisque César nous assure que le lac Léman séparoit ces derniers peuples, des *Latobriges*, anciens habitans du pays de Vaud, situé sur les rives du lac, opposées à celles de Thonon et d'Evian.

Cette partie de notre géographie ancienne étant brièvement développée dans les articles du Dictionnaire où nous traitons des anciens peuples de nos Alpes, nous y renvoyons le lecteur qui y trouvera les preuves succintes de l'opinion que nous nous contentons d'indiquer au commencement de ce chapitre.

Après que les Romains, maîtres des passages de Maurienne, eurent triomphé des Allobroges, et vaincu les Centrons, leur pays fit partie de la Gaule narbonnaise : celle-ci ayant été subdivisée, la partie occidentale de la Savoie, fit partie de la Gaule viennoise, et l'orientale, qui comprenoit la Tarentaise, le Vallais et la Val-d'Aoste, forma la province des Alpes grecques et pennines, qui, selon Ptolomée, eut pour chef-lieu *Darentasia*. Cette division faite par les empereurs, fut adaptée par les

(a) Lodovico Chiesa, Storia del Piemonte, Torino 1601, pag. 23.

(b) Voyez dans le Dictionnaire l'art. Chablais.

Digitized by Google

évêques des premiers siècles, au gouvernement ecclésiastique de leurs diocèses, dont les confins, malgré tant de révolutions politiques, furent les mêmes parmi nous, depuis le règne de l'empereur Valens, en 378, jusqu'à nos jours.

Les Romains, paisibles possesseurs de nos provinces, en fertilisèrent le sol, en embellirent les villes et y pratiquèrent à grands frais, des voies militaires, pour passer de l'Italie dans les Gaules et dans la Germanie.

Ils y érigèrent par-tout des autels à leurs divinités: les inscriptions trouvées à Genève, à Annecy, à Passy, à Aime, dans le Chablais, dans les environs d'Aix, de Rumilly, d'Albens, de S.t Genix d'Aoste et tout récemment à Carouge, attestent que ces conquérans eurent des Magistrats, des Prêtres, de grands Propriétaires et des Commandans dans un pays rempli de monumens qui rappellent encore aujourd'hui le goût et la puissance de ces anciens maîtres du monde (a).

Ce fut sous le règne des empereurs qu'une partie du pays des Allobroges prit le nom de *Sapaudia* ou *Sabaudia*, comme on le voit dans Ammien-Marcellin, lequel en parlant du cours du Rhône, dit: *Qui per Sapaudiam fertur et Sequanos*, et dans la notice de l'empire sous Arcade, on trouve: Un *Tribunus Cohortis primæ Flaviæ Sabaudiæ cularonæ.* Après l'invasion des barbares, la Savoie s'appela *Saboja*, *Savoia*, *Savogia*, *ager Savogensis*, et sous les rois de Bourgogne, *Burgundia Sabaudica.* Elle

(a) M.r Albanis-Beaumont ayant traité avec la plus grande

Digitized by Google

comprenoit alors suivant Augustin Chiesa (a), les provinces ecclésiastiques de Vienne, de Lyon, de Tarentaise et de Besançon; ce qui fut cause, dit Luitprand, qu'on appela indistinctément *Burgundi* et *Sabaudi*, les habitans de ces deux contrées. Le même Chiesa, en parlant de Nicolas II, d'Innocent V, et de S.t Anselme, évêque de Cantorbéry, observe qu'ils furent tous les trois appelés *Burgundi* par les écrivains comtemporains, quoique le premier de ces papes fût né à Chevron, le second à Moûtiers, et que la Cité d'Aoste fût la patrie de S.t Anselme.

La Savoie devint le théatre sanglant des massacres les plus affreux, lorsque les Gaules arrachées à la domination romaine, furent envahies par les barbares du Nord: le génie de la destruction et du carnage vint y sécouer ses torches ardentes, et planer sur une terre désolée, où Genève, Annecy, Aix, Albens, Aime, S.t-Genix, etc. n'offrirent plus que les débris de leur ancienne splendeur.

§ I.er

Des premiers Rois de Bourgogne, souverains de la Savoie, en 434.

Après la mort de Théodose, les Vandales passèrent le Rhin, environ l'an 415, pour s'établir dans

érudition, tout ce qui a rapport aux Antiquités de la Savoie dans sa *Description des Alpes Grecques et Cottiennes*; c'est cet ouvrage ainsi que ses planches qu'il faut consulter pour connoître en detail, tout ce qui est relatif à cette partie de notre histoire ancienne.

(a) Corona R. di Savoja part. 1, cap. 1.

Digitized by Google

les Gaules, où le grand nombre de bourgs qu'ils y bâtirent, les fit, suivant Orose, appeler *Bourguignons*; ils obtinrent d'abord des foibles empereurs d'occident, les terres où ils s'arrêtèrent en Alsace et en Franche-Comté, et ayant ensuite porté leurs conquêtes jusqu'au Rhône, ils se rendirent enfin maitres d'une partie du pays des Allobroges. Ætius, patrice romain, les battit en 434; mais pressé par les ravages d'Attila, roi des Huns, il fit la paix avec ces Bourguignons, dans l'espérance que Gundicaire, leur troisième roi s'uniroit à lui, pour défendre l'empire attaqué de toute part. Gundicaire fixa sa résidence à Vienne, qui devint la capitale de ses nouveaux états; Gundéric, son successeur, partagea son royaume entre ses quatre fils; Gundebaud eut Vienne; Chilperic, Lyon; Godésilge, Genève; et Gottmard, Besançon. Godésilge, possesseur de la Savoie et de plusieurs contrées adjaçantes, fit de Genève, le siége de son gouvernement: ce fut dans cette ville que Théodoric, roi des Ostrogoths, lui envoya, l'an 494, S.t Epiphane, évêque de Pvie, et Victor, évêque de Turin, pour y racheter les captifs que ses sujets avoient faits en Italie, et dont le nombre étoit si extraordinaire, que les campagnes de cette belle partie de l'Europe, en étoint restées incultes (a).

Godésilge, roi de Genève, ayant été inhumainement massacré par son frère, dans une eglise de Vienne, ses états devinrent la proie des Francs: Clovis leur roi, ravagea la Savoie, brûla la cathédrale de Genève, et ne laissa sur son passage que

(a) *Ennius in vitâ sancti Epiphanii. Fleury, Hist. Eccles. vol. liv.* 30, § 32.

Digitized by Google

des cendres et des ruines.

Gundebaud, héritier de Godésilge, ayant fait la paix avec les Francs, rentra en possession de Genève, l'entoura de murailles et en devint, suivant Duchêne, le second fondateur (a).

Il nous reste de ce prince, une inscription qu'on lit en fragment, sur la porte du Bourg de Four, à Genève, et que M.r Senebier, dans ses Essais sur cette ville, a interprétée de la manière suivante:

Gundebaldus rex clementissimus hoc monumentum, Propè castrum, spatio mutato, ædificavit.

Gundebaud, qui introduisit l'arianisme dans ses états, et le schisme dans l'église de Genève, chercha à faire oublier les crimes dont il souilla son règne, en faisant rédiger la LOI GOMBETTE, dans une assemblée générale des Grands de son royaume: voulant ensuite en assurer la couronne à Sigismond son fils, il le fit proclamer roi, de on vivant, et mourut environ l'an 514.

S.t Avit, archévêque de Vienne, eut la gloire de détromper Sigismond des erreurs de l'arianisme, et de faire embrasser la foi catholique, à la plus grande partie de ses sujets. Ce roi, enclin à la piété, établit la psalmodie perpétuelle, dans le monastère d'Agaune, en Vallais, qu'il fonda pour 500 moines. Leur règle fut rédigée dans le Concile que S.t Maxime, évêque de Genève, présida à S.t-Maurice, an 515: celui d'Epaone fut convoqué deux ans après, à Yenne, en Savoie, et c'est à cette époque que

(a) Duchêne: Historiæ Francorum scriptores pag. 14 et 15.

Digitized by Google

l'on doit rapporter l'origine des établissemens religieux qui s'y formèrent dans la suite. Sigismond ayant fait mourir Sigeric, son fils, à l'instigation de sa seconde femme, cherchoit à expier ce crime par une pénitence austère, lorsqu'en 523, Clodomir roi des Francs, l'attaqua, le vainquit et le tua d'une manière atroce.

Le corps de Sigismond, ayant été jeté dans le puits d'un village d'Orléans, appelé *S.t Père-avi-la-Colombe*, les moines l'en retirèrent, et l'ayant transporté comme en triomphe à Agaune, on l'honora dans la suite, comme martyr, dans les diocèses de Lyon, de Genève et de Tarentaise. Gottmard, son frère et son successeur, essaya de maintenir la puissance chancelante des Bourguignons; il résida à Genève, et y lutta long-tems contre la puissance des Francs; mais la Savoie méridionale, ayant été envahie l'an 534, par les Ostrogoths d'Italie, le premier royaume de Bourgogne prit fin sous son règne, après avoir subsisté 121 ans. Le Genevois, le Faucigny et le Chablais passèrent alors sous la domination des Francs, tandis que le reste de la Savoie obéissoit déjà au successeur de Théodoric.

Ces Bourguignons, dont nous venons de parler, étoient, suivant *Sidonius-Apollinaris*, des barbares dégoutans, dont le plus grand plaisir étoit de graisser continuellement leur longue chevelure: vaillans, fiers, hautains et belliqueux, ils avoient une passion décidée pour les longs discours, pour la bonne chère, et sur-tout pour le chant. Leur langage, mélange de sons aigus et mal articulés, rendoit leur prétendue musique aussi désagréable que leur haleine étoit puante, par l'abus excessif de l'ail et des oignons dont ils faisoient leurs délices.

Digitized by Google

L'autorité de leurs rois, semblable à celle des deys d'Alger, dépendoit du caprice de la nation, ou plutôt des intrigues des chefs militaires: on les déposoit, lorsqu'ils avoient perdu une bataille, lorsque la récolte n'étoit pas abondante, ou lorsque la peste et quelque fléau exerçoient leurs ravages parmi eux.

§ II.

De la domination des Francs en Savoie, l'an 536.

Le plus grand malheur qu'un peuple puisse éprouver, est sans doute celui de changer rapidement de lois, de coutumes et de gouvernement; sur-tout si les nouveaux dominateurs dépouillent les vaincus, pour enrichir les satellites de leur puissance. Tel fut le sort de la Savoie dans le 6.e siècle; passant successivement de la domination d'un peuple féroce, sous l'autorité d'une nation barbare, elle n'offrit bientôt plus que le spectacle déchirant d'un pays dévasté et presque désert.

Childebert et Clotaire, rois des Francs, profitant des troubles que l'empereur Justinien fomentoit en Italie, pour s'en rendre le maître, s'emparèrent, sans coup férir, de la Provence et de tout ce que Théodat, roi des Ostrogoths, possédoit en de ça des Alpes. Vitigès, l'an 536, leur céda la Savoie, la Tarentaise et la Maurienne, par un traité que Justinien ratifia, sous la condition que ces princes ne passeroient point au delà des Alpes. Clotaire, qui introduisit en Savoie, le régime féodal, la loi salique et les coutumes de sa nation, étant mort l'an 561, son royaume fut divisé entre ses quatre fils; et Gontram, l'un d'eux, eut en partage la Savoie, avec les royaumes de Bourgogne et d'Orléans. C'est à lui que l'on attribue la réédification de la

Digitized by Google

ville de S.t-Jean-de-Maurienne, dont, suivant Duchêne, il fit construire et doter la cathédrale: étant mort l'an 590, la Savoie passa de nouveau sous le régime français. Charlemagne qui la traversa avec l'armée qu'il avoit rassemblée à Genève, lorsqu'il passa en Italie, pour y dompter les Lombards, procura à notre patrie, tous les avantages dont ce conquérant législateur fit jouir toutes les parties de son vaste empire: il la divisa en sept districts, appelés *Pagi*, qui furent la Maurienne, la Tarentaise, la Savoie propre, l'Albanais, le Genevois, le Chablais et le Faucigny. Ces cantons eurent des gouverneurs particuliers, sous le titre de comte et de baron, en qui se trouvoit réunie la magistrature civile et militaire: ils recevoient directement du chancelier du palais impérial, les capitulaires qu'ils étoient chargés de faire lire, transcrire et observer dans la province de leur dépendance. Ils y tenoient, chaque année, les *Assises générales*, où se rendoient les prélats et les vassaux de leurs districts, pour y rendre la justice et y faire la répartition des impôts. Ces Comtes avoient en outre, un tribunal, où siégeoit leur Vicaire ou Lieutenant, appelé *Vidomne*, ou *Viguier*, qui n'étoit qu'un simple officier de justice.

Après la ruine de la Maison de Charlemagne qui, par son testament fit de grandes largesses aux églises, et sur-tout à celle de Tarentaise, une partie de la Savoie fut incorporée l'an 879, au nouveau royaume d'Arles, dont Boson fut élu roi au concile de *Mantale*, que plusieurs croyent être Montmélian. Ce prince s'empara ensuite de la Bourgogne-transjurane qui, après la mort de Charles-le-Gros, empoisonné par un médecin juif, en Maurienne,

Digitized by Google

passa à Roldophe I, fils de Conrard, comte de Paris.

§ III.

Des Rois du second royaume de Bourgogne en 888.

ROLDOLPHE I, qui ne fut d'abord qu'un simple gouverneur de la Bourgogne-transjurane, sous les empereurs descendans de Charlemagne, profita tellement des troubles qui s'élevèrent à la décadence de la Maison impériale, qu'ayant gagné, par ses largesses, l'affection des grands, il le proclamèrent roi de la vaste province confiée à ses soins. Il alla en prendre la couronne, à S.t-Maurice en Vallais, où les évêques de Tarentaise, de Genève, de Lausane et de Lyon, le reconnurent pour légitime souverain du second royaume de Bourgogne, dont il jeta les fondemens l'an 888.

ROLDOLPHE II qui lui succéda en 911, mourut pacifiquement à Payerne, dans le pays de Vaud, l'an 938, après avoir ajouté à ses états, les royaumes d'Arles et de Provence.

CONRARD son fils, eut à soutenir une guerre ruineuse contre les Sarrasins, qui ayant forcé les passages des Alpes, vinrent dévaster S.t-Jean-de-Maurienne, dont les habitans furent obligés de se réfugier à Embrun dans le Dauphiné. Ces infidelles ravagèrent ensuite la Tarentaise, le Faucigny et saccagèrent, l'an 940, le riche monastère de S.t-Maurice en Vallais, ainsi que le rapporte d'El-bene, d'après les chartres qui y étoient conservées de son tems (a).

(a) *De Regno Burgundiæ, liv. 2, pag. 58.*

Digitized by Google

Rodolphe III, dernier roi de la Bourgogne-transjurane, fut surnommé le *lâche* et le *fainéant*, à cause de son indolence et de la foiblesse de son gouvernement. Il donna le comté de Vienne, à l'archévêque de cette ville; celui de Tarentaise, à Amizzo, archévêque de Moûtiers; et peut-être ce roi fut-il celui à qui les évêques de Genève, de Lyon, de Lausane, de Belley et de Maurienne, durent l'autorité temporelle dont ils jouirent si long-tems, dans une partie de leurs diocèses?

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il est certain que Rodolphe se laissa persuader qu'il étoit de son devoir de multiplier les monastères et d'augmenter l'autorité des Prélats, afin qu'ils pussent réédifier les villes et rétablir l'agriculture dans les vallées et les campagnes que les Sarrasins avoient dévastées et dépeuplées, sous le règne de son prédécesseur.

C'est sans doute, dans cette même vue que la reine Hermengarde, fondatrice d'Hermence en Chablais, et qui avoit en propre, une maison de campagne à S.t-Pierre d'Albigny, fut, à l'exemple de Rodolphe son époux, et d'Agildrude, sa première femme, une célèbre bienfaitrice des églises et des monastères. Les noms de ces deux reines, furent insérés par gratitude, dans les annales des Bénédictins, en faveur desquels elles fondèrent S.t Victor de Genève, Talloires, Lémenc et plusieurs prieurés moins considérables, qu'elles enrichirent de leurs pieuses largesses.

C'est pendant le règne de Rodolphe III, que *Bérold de Saxe*, Vice-roi d'Arles et Vicaire de l'empereur, donna à Talloires, en juillet 1020, des lettres de sauvegarde, signées par lui et par son

Digitized by Google

fils Humbert. Les historiens de Savoie se sont servi de cette chartre, pour établir l'origine de la Maison de ce nom ; mais cette opinion, quoique la plus commune, n'est pas exempte de difficultés : elles ont été proposées par Muratori et par le Kart ; et M.r Rangon de Montelupo, conseiller d'état de la cour de Turin, a tâché d'y répondre dans une savante dissertation, l'an 1787 (a).

Après la mort de Rodolphe III, arrivée l'an 1032, Eudes, comte de Champagne, profitant de l'éloignement de l'empereur Conrard-le-salique, héritier du royaume de Bourgogne, s'empara de la meilleure partie de cette vaste succession, et détermina Gérold, comte de Genevois, l'archévêque de Lyon, les évêques d'Aoste et de Maurienne, à imiter son exemple. Conrard, ayant rassemblé une puissante armée dont il donna le commandement au comte Upert que l'on croit être *Humbert aux blanches mains*, fondit à la hâte sur ses ennemis, les défit complettement, et quoiqu'il eut déjà été couronné à Payerne, l'année précédente, il entra dans Genève, et y reprit une seconde fois la couronne de Bourgogne, le 1.r août 1034. Après ce succès, Conrard et Humbert vinrent mettre le siège devant S.t-Jean-de-Maurienne, dont l'évêque s'obstinoit à méconnoître l'héritier de Rodolphe III. Le siège fut long et opiniâtre ; la ville prise d'assaut fut rasée, ses habitans dispersés ; et Conrard, dans l'accès de sa colère, s'arrogeant une autorité étrangère à la puissance temporelle, unit l'évêché et toutes les églises du diocèse de Maurienne, à celui de

(a) Voyez notre Abrégé Chronologique sur la Maison de Savoie, imprimé à Chambéry, chez J. Lullin, en 1788, pag. 62.

Turin

Digitized by Google

Turin, par bulle impériale donnée à Cologne, l'an 1038.

Voyez Vippo in vitâ Conrardini ; Chiesa, Corona R. di Savoja, cap. I. Levrier, Chronologie des Comtes de Genevois, vol. I, pag. 49 ; *Besson, Preuves N.° 6.*

§ IV.

Des Maisons de Savoie, de Genève et de Faucigny, des Prélats et des Seigneurs qui jouirent en Savoie, de l'autorité souveraine sur des fiefs dépendans immédiatement de l'empire d'Allemagne.

La puissance des empereurs s'affoiblit tellement dans le onzième siècle, que les gouverneurs des provinces, sous le nom de comtes, de marquis, de barons et de princes, commencèrent d'abord par rendre leurs charges héréditaires, et finirent ensuite par devenir maîtres des contrées dont ils n'avoient eu, en origine, que la simple administration civile et militaire. Cependant les empereurs, pour conserver dans ces mêmes provinces, l'ombre de leur autorité, s'y réservèrent les droits de suzeraineté et de vasselage, et voulurent que toutes les appellations contre les sentences des comtes et de leurs tribunaux, fussent portées à la Chambre impériale; ils favorisèrent en même temps, l'autorité temporelle des évêques, qu'ils opposèrent presque par-tout à celles des petits princes séculiers, qui, étant plus enclins aux expéditions militaires, étoient en conséquence plus à craindre et plus disposés à agrandir leurs états.

Quoi qu'en dise Guichenon, d'après les chroniques de Savoie, il ne paroit point prouvé que Bérold de Saxe ait été souverain de la Maurienne, ni qu'Humbert *aux blanches mains*, y ait eu d'autre

Digitized by Google

autorité que celle de Commandant militaire des *Marches* d'Italie, puisque de leur vivant et sans leur participation, Conrard-le-Salique y exerça son autorité absolue, comme le prouve, avec la dernière évidence, la bulle de 1038 (a). L'époque du mariage d'Odon de Maurienne, avec Adélaïde, héritière du marquisat de Suse, est celle où les princes de la Maison de Savoie devinrent marquans dans l'histoire; les duchés de Turin et d'Aoste, en passant, par cette alliance, sous leur autorité, augmentèrent leurs possessions, et étendirent leur puissance. Amé II, qui naquit de ce mariage, et qui ajouta aux titres que prenoient ses ancêtres, celui de *Comes in agro Savogensi*, obtint le Bugey de l'empereur Henri III. Humbert II fut appelé, l'an 1082, par Héraclius, archévêque de Tarentaise, pour y rétablir la tranquilité; et dès-lors, les comtes de Savoie eurent des droits et des prétentions sur cette province qui, jusqu'à cette époque, n'avoit reconnu d'autre autorité que celle de son prélat et de l'empire. Thomas I, qui ne se qualifioit que du titre de marquis d'Italie et de comte de Maurienne, unit à ses états, une partie du pays de Vaud, acquit Chambéry du Vicomte Berlion; et cette ville qu'il agrandit, et où il jeta les fondemens du château actuel, devint la capitale et le siège du gouvernement des états savoisiens. Amé V, dit le *Grand*, y ajouta la fertile province de Bresse, en épousant Sybille de Baugé; il reçut la seigneurie de Verceil; de l'empereur

(a) *Voyez Besson, preuves N.° 6*, la fondation du prieuré de Coyse en 1036, où il est spécifié que les possessions léguées sont confinées, *a mane, terrâ regis, sive Humberti Comitis in pago Savogensi.*

Digitized by Google

Henri VII, et Ivrée et son territoire se soumirent volontairement à sa domination.

Quoique les princes dont nous venons de parler, eussent tous pris le titre de comte de Maurienne, cependant l'évêque de ce nom possédoit dans cette province, une principauté indépendante qui s'étendoit au delà de l'Arcq, du côté du Dauphiné: ce ne fut qu'en 1327, qu'Edouard, ensuite d'un soulèvement général des sujets de l'évêque, fut associé à sa jurisdiction temporelle, et prié par le prélat et par son chapitre, de les défendre et de les protéger contre les rébelles (a).

Amédée VI, dit le *comte verd*, acquit par le traité de 1355, toutes les possessions de l'ancienne Maison de Faucigny; son fils Amédée VII unit à ses domaines Coni, Chivas et Nice. Amédée VIII, ayant acheté en 1401, le vaste comté de Genevois, la principauté de Dombes, le Diois et le Valentinois, la Maison de Savoie obtint dès-lors, un rang distingué parmi les puissances de l'Europe; et les états soumis à sa domination, étant pour la majeure partie, situés en de çà des Alpes, portèrent, dès l'an 1416, le nom de *duché de Savoie*.

La Maison souveraine qui porta le surnom de *Genève*, fut après celle de Savoie, la plus puissante de celles qui régnèrent dans notre patrie; ses princes qu'il ne faut point confondre avec Olivier et Frumold, comtes de Genève, sous Charlemagne, descendoient de *Rathbert*, vaillant capitaine qui vivoit l'an 880. Le comté de Genevois qui s'étendoit depuis le Tillet, petite rivière près d'Aix, jusqu'au

(a) Voyez Besson, preuves N.° 81.

Digitized by Google

château de Troches en Chablais, fut la principauté sur laquelle ils dominèrent; malgré les guerres continuelles qu'ils suscitèrent aux évêques, princes de Genève, les empereurs les obligèrent de reconnoître ces derniers pour leurs suzerains, et de recevoir d'eux, l'investiture de cet état qui, après la mort de Clément VII, et la vente d'Odon de Villars, Sire de Thoire, passa à la Maison de Savoie, l'an 1401.

Les descendans d'EMÉRARD, militaire distingué sous les derniers rois de Bourgogne, possédèrent à titre de principauté souveraine, la baronnie de Faucigny, celle de Beaufort, Hermence, Versoix et plusieurs seigneuries, depuis Seyssel jusqu'à Fribourg en Suisse. Béatrix, dernière princesse de Faucigny, ayant épousé Hugues, soit Guigues XII, dauphin de Viennois, les états qu'elle lui porta en dot, furent unis au Dauphiné, et ce ne fut que par le traité de 1355, qu'ils furent réunis à ceux de la Maison de Savoie.

Les évêques de Genève, reconnus princes de l'empire d'Allemagne, depuis la bulle de Fréderic-barberousse, de l'an 1153, étoient, d'après les concessions des empereurs, souverains non seulement de leur ville épiscopale et de sa banlieue, mais encore des mandemens de Peney, de Jussy et de Thyez, soit de Viûz-en-Salaz, dans le Faucigny.

Le territoire de Rumilly en Albanais et la juridiction de Ternier, étoient également des fiefs dépendans de leur principauté, qu'ils inféodèrent aux comtes de Genevois et aux barons de Ternier; les princes de la Maison appelée *de Genève*, et les ducs de Savoie, qui leur succédèrent, prenoient

Digitized by Google

des mêmes évêques, l'investiture du comté de Genevois, et plusieurs seigneurs du voisignage de Genève, ou habitans dans ses mandemens, s'honoroient d'être les feudataires de son église.

Les libertés et les franchises dont jouissoit la commune de Genève, tempéroient cependant l'autorité des évêques de cette ville, où le vidomne administroit en leur nom, la justice civile, tandis que les syndics y jugeoient les causes criminelles dont l'exécution des sentences étoit renvoyée au châtelain de Gaillard. Ce gouvernement ainsi compliqué, subsista jusqu'à la révolution de 1535, année où Genève embrassa la réforme, et s'érigea en république: son évêque se réfugia à Annecy en Savoie, ne conserva plus que son titre de prince, et la terre de Viûz, soit de Thyez, où il n'exerça plus aucun droit de souveraineté.

Les archévêques de Tarentaise, comtes de la province de ce nom, depuis l'an 999, et princes de l'empire d'Allemagne, dès l'an 1186, jouissoient, ainsi que les évêques de Maurienne, de l'autorité souveraine, dans une partie de leurs diocèses. Ils eurent de grandes contestations pour leurs jurisdictions temporelles, avec les comtes de Savoie; mais leurs réclamations n'eurent aucun succès que sous le règne de Charles-Emmanuël III; ces deux prélats ayant cédé leurs droits à ce souverain, il créa le premier, prince de Conflans, le 31 octobre 1769, et le second, prince d'Aiguebelle et d'Ayton, par lettr. pat. du 16 février 1768.

Outre les prélats dont nous venons de parler, les anciens marquis de la Chambre, vicomtes de Maurienne; les barons de Miolans, de Montmayeur

Digitized by Google

de Chivron-Vilette, dans la Savoie propre, tenoient en origine, leurs terres des empereurs d'Allemagne, et y exerçoient tous les actes de la souveraineté immédiate. Les barons de Viry, de Sallenove, de Compey et de Menthon, dans le Genevois; les seigneurs de Thoire, de Lucinge, d'Allemand, de Graissier et de Chissé, dans le Faucigny; ceux d'Allinges et de Blonai, qui en 1108, portoient le titre de princes, jouirent dans leurs terres, pendant le 12.e siecle, d'une égale autorité; mais ayant cédé, par des traités formels, l'autorité qu'ils tenoient des empereurs, aux souverains dans les états desquels leurs seigneuries immédiates étoient enclavées, ceux-ci, pour établir un gouvernement uniforme, les leur restituèrent à titre de fiefs dépendans de leur principauté, et récompensèrent leur soumission, en leur conférant les premières charges de leurs états. La preuve de tous ces faits est contenue dans des titres particuliers que nous aurons soin de citer, et spécialement dans l'inventaire original et raisonné, dressé sur les titres et chartres des Maisons de Genève et de Faucigny, par ordre d'Amédée VIII, l'an 1414, lequel nous avons découvert dans l'archive de Sales-Thorens, l'an 1791.

§ V.

Domination Française, Bernoise, Frihourgeoise et Vallesane en Savoie, lors de la révolution de 1536; *et suite des événemens, depuis cette époque jusqu'en* 1792.

Les états possédés par Amédée VIII et par ses successeurs jusqu'en 1536, comprenoient les contrées qui forment aujourd'hui les départemens de l'Ain, du Mont-Blanc, du Léman, des Alpes-Maritimes, les pays de Vaud, de Romont, le bas-Vallais et

Digitized by Google

une grande partie du Piémont moderne. Ces différentes régions soumises à la même autorité, régies par des lois particulières, formoient une souveraineté qui eut de la considération dans la balance politique de l'Europe, et qui vit son alliance recherchée avec empressement par les puissances voisines. La domination Savoisienne ainsi composée, avoit à peine joui l'espace d'un siècle, d'une prospérité glorieuse et florissante, lorsque tout-à-coup son gouvernement fut dissous par l'invasion simultanée que firent en Savoie, les armées de France, de Berne, de Fribourg et du Vallais. Cette étonnante révolution, qui arriva l'an 1536, sous le règne de Charles III, changea totalement l'organisation politique de ce vaste duché, en séparant des peuples qui n'y formoient auparavant, qu'une seule nation. Les Bernois, pour soutenir leurs combourgeois de Genève, contre le duc de Savoie qui vouloit se rendre maître absolu de leur ville, lui ravirent, par une conquête de quelques jours, le pays de Vaud, le Chablais et les baillages de Terrier, de Gaillard et de Gex. Les Vallésans, craignant l'agrandissement et le voisinage de ces mêmes Bernois, s'emparèrent de S.t-Maurice, de S.t-Gingoulph et d'Evian; les Fribourgeois trouvant à leur bienséance, le comté de Romont, y envoyèrent également des garnisons pour y maintenir la religion catholique, et pour y établir leur autorité qui y subsiste encore aujourd'hui.

François I, ayant conquis en même tems, sur Charles III son oncle, la Bresse, le Bugey, la Savoie propre, la Tarentaise et la Maurienne, les unit formellement à la couronne de France, ainsi qu'une partie du Piémont: des parlemens françois furent créés à Chambéry et à Turin; et le malheureux Charles III, dépouillé de ses états,

Digitized by Google

mourut d'une fièvre lente, à Verceil, l'an 1553.

Emanuël-Philibert son fils, ensuite de la victoire de S.t-Quentin, où il commandoit en chef, les troupes d'Espagne, obtint de la France, la restitution des états qu'elle avoit envahie sous son père. Les Bernois, par le traité de Lausane, de l'an 1564, lui rendirent le Chablais en de çà de la Drance, Ternier, Gaillard et Gex, et s'assurèrent en même temps, la possession du délicieux pays de Vaud. Les Vallésans, par autre traité du 4 août 1569, lui restituèrent Evian et son territoire, appelé le pays de Gavot, et retinrent la vallée de S.t-Maurice, soit le bas-Vallais d'aujourd'hui.

Pendant toutes ces variations successives, le Genevois, le Faucigny et le mandement de Beaufort, formant l'apanage de la Maison de Savoie-Nemours, n'éprouvèrent aucun changement dans leur gouvernement efficacement protégé par la France; mais les autres parties du duché de Savoie, étant passées sous la domination de trois souverains de religion et de politique différentes, et Emmanuël-Philibert ayant fait de Turin la capitale des états qui lui avoient été restitués, la Savoie perdit la prépondérance décisive que ses vassaux, ses magistrats et ses habitans avoient toujours eue dans l'état. Cette prérogative disparut presqu'entièrement, après l'échange de la Bresse et du Bugey, contre le marquisat de Saluces; et le duché réduit dès-lors à la moitié de l'étendue et de la population qu'il avoit en 1536, devint une province subordonnée aux Sabalpins, qu'elle avoit anciennement soumis à ses lois.

Depuis cette époque, le Piémont ne cessant d'augmenter en étendue, et l'amélioration de son

Digitized by Google

agriculture ayant de plus en plus multiplié ses richesses et sa population, obtint une supériorité décidée sur les autres parties des états des ducs de Savoie. Ceux-ci, donnant leur confiance aux seigneurs qui les entouroient dans la capitale, choisirent de préférence parmi eux, la majeure partie des dépositaires de leur autorité, et confièrent les principaux emplois à ceux dont ils crurent connoître plus particulièrement les lumières, le zèle et l'activité. La conséquence de ce nouvel ordre de choses, fut que la province qui avoit été le berceau de la souveraineté, se faisant illusion sur ce qu'elle avoit été autrefois, sentit son antique orgueil froissé; ses réclamations furent plus multipliées; et ses habitans, moins favorisés de la nature et des bienfaits de la cour, crurent quelquefois obéir à une nation de caractère et de langage différent, plutôt qu'au souverain de deux provinces régies par les mêmes lois.

La position militaire de la Savoie, ouverte et sans défense du côté de la France, lui fit éprouver toutes les calamités de la guerre dans celles qui eurent lieu entre les Maisons d'Autriche et de Bourbon. L'invasion de François I en 1536, d'Henri IV en 1600, de Louis XIII en 1630, de Louis XIV en 1690 et 1703, et celle des Espagnols depuis l'an 1742 à 1748, épuisèrent chaque fois le duché, de numéraire, y détruisirent ou entravèrent les établissemens conçus pour l'amélioration de son agriculture, de son commerce et de l'industrie de ses habitans. Cette fâcheuse situation n'échappa point à l'œil pénétrant de Victor-Amé II; ce fut dans l'espérance de l'en délivrer pour toujours, et de diminuer en même tems, l'étendue des frontières du Piémont du côté de la France, qu'il fit proposer

Digitized by Google

aux conférences de Baden, et au congrès d'Utrecht, de l'unir à la confédération helvétique, plutôt que de la céder à Louis XIV qui lui offroit en échange le duché de Milan. Les mêmes motifs dirigèrent encore le cabinet de Turin aux conférences qui précédèrent le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, dans lesquelles il fut encore question d'échanger le duché de Savoie, contre ceux de Parme et de Plaisance (a).

Cependant, malgré cette incertitude du sort réservé tôt ou tard à la Savoie, malgré que ses habitans eussent inutilement demandé l'établissement d'une Université et d'un Pensionnat à Chambéry, et malgré que nos provinces, voisines de Genève, eussent vivement réclamé contre les dispositions de l'édit du tarif des monnoies, de 1755, jamais la fidélité inviolable, l'attachement sincère et la soumission absolue des Savoisiens à leur gouvernement, n'en furent altérés: le nom d'aucun traître, d'aucun monstre rébelle ne souilla nos annales, pendant l'espace de huit siècles.

La révolution française qui éclata en 1789, ayant, par la nature de ses principes, atténué les liens qui unissoient les sujets à leurs souverains, menaça la Maison de Savoie plus qu'aucune autre puissance de l'Europe, à cause de ses alliances avec les Bourbons, et du contact des frontières des deux états. Après les conférences de Pilnitz, Victor-Amé III, ayant consenti aux conditions éventuelles du traité de Pavie, et les princes français, ayant trouvé un asile à Turin, les feuilles patriotiques de Paris et de

(a) Voyez la relation faite au sénat de Venise par le marquis Foscarini, son ambassadeur à Turin, pag. 7.

Digitized by Google

Grenoble, éveillèrent l'attention de leurs partisans sur ce qui se passoit en Savoie, et allarmèrent vivement la cour de Turin. Elle adopta d'abord des principes de modération et de douceur; elle établit à Chambéry, un comité central, pour aviser avec ceux des provinces, aux moyens d'y maintenir la tranquilité publique. Les commandans militaires reçurent du Roi, l'ordre très-précis de n'user de la force armée qu'avec la plus grande circonspection, sans que les habitans pussent s'en plaindre, ni que la sureté de l'état fût compromise avec ses voisins.

Pour attacher de plus en plus le peuple à son ancien gouvernement, celui-ci diminua la gabelle du sel; le sénat, par son manifeste du 8 juin 1790, annonça qu'on alloit simplifier la perception des dîmes et augmenter la portion congrue des curés et des vicaires. Après la mort de l'avocat-général Curti, la cour abandonna ce système; les premiers employés du gouvernement furent changés, l'on sévit contre les partisans des opinions françaises; M.r de Sémonville fut refusé pour ambassadeur de France, et cette puissance ayant déclaré la guerre à l'Autriche, le 20 avril 1792, nos régimens provinciaux eurent l'ordre de se trouver sous les armes, le 4 mai suivant. Un petit corps d'armée d'environ onze mille hommes, fut stationné et réparti sur les frontières et dans l'intérieur du pays, depuis Lanslebourg jusqu'à Evian: on éleva une redoute défensive à la Côte de S. André près de Chaparillan; on fit quelques ouvrages de la même nature au château des Marches, et sur la butte de l'ancien fort de Montmélian. Juin, juillet et août se passèrent à placer et à déplacer des cantonnemens, à remplir des magasins de blé dans les Beauges, et à faire venir du Piémont, quelqu'artillerie de

Digitized by Google

campagne et des munitions.

Quoique toutes ces dispositions semblassent n'être destinées que pour maintenir la tranquilité intérieure, les Français, de leur côté, crurent que cet armement du roi sarde, combiné avec les vues des puissances coalisées, pouvoit se réunir pour les attaquer; en conséquence, ils rassemblèrent des troupes aux camps de Sessieux et des Adrets près le Pont-de-Beauvoisin; l'A. N., le 1.r août 1792, décréta la formation de la *Légion des Allobroges*; elle fit ensuite avancer une armée sous le Fort de Barreaux, tandisqu'en Savoie, quelques bataillons furent cantonnés aux Marches, à Francin, à Mians, à Apremont et à S.t-Baldoph (a).

§ VI.

Conquête et Union de la Savoie à la France, sous le nom de département du MONT-BLANC.

L'Armée française du midi, rassemblée sous le canon de Barreaux, et commandée par le général

(a) Ceux qui désireroient connoître les événemens qui ont précédé la révolution de Savoie en 1792, doivent se procurer le Mémoire exact et impartial présenté, à ce sujet, au roi Victor-Amé III, le 9 avril 1791, par M.r Joseph-François-Victor SAULTIER-DE-MONTHOUX, alors avocat-général du Sénat de Savoie, régent de la chancellerie et du tribunal de la royale Audience de Cagliari, en 1792; membre de la Légion d'honneur, du Corps-législatif pour le département du Mont-Blanc, et présenté pour le Sénat conservateur, dans la première session du collége électoral du même département, le 25 thermidor an XI.

Digitized by Google

Montesquiou, entra, sans déclaration de guerre, en Savoie, le 22 septembre 1792. A son approche, les troupes sardes, inférieures en nombre, et éparses dans presque toutes les provinces du duché, se replièrent précipitamment vers les Alpes, par les Beauges, la Maurienne, la Tarentaise, le Faucigny et le Vallais. Le général français ayant reçu à S.t Joire, les députés de Chambéry, fit son entrée dans cette ville le 24 septembre, à deux heures après midi, et y fit publier la proclamation suivante qui le fût également dans toutes les communes du duché:

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

De la part de la Nation française.

Guerre aux Despotes, paix et liberté aux Peuples.

Donné à Chambéry, le 24 septembre 1792, *l'an 4 de la liberté, et le premier de l'égalité.*

Le Général de l'Armée française,

MONTESQUIOU.

Le même jour, à 6 heures du soir, une société populaire ouvrit ses séances; sur son invitation, et ensuite des démarches de ses membres qui se répandirent dans les provinces, les députés du duché, un seul par commune, se trouvèrent réunis le 21 octobre, dans la cathédrale de Chambéry; et le lendemain, dans une séance qui fut prolongée depuis 9 heures du matin, jusqu'à 8 heures du soir, sept bureaux vérifièrent les pouvoirs des mandataires au nombre de 655. La réunion de la Savoie à la France y étoit demandée par 632 vœux, et un

Digitized by Google

seul avoit requis que ce duché fût érigé en république particulière.

Ces mêmes députés se constituèrent en ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DES ALLOBROGES, firent des décrets pendant huit jours (a), et nommèrent quatre d'entr'eux pour émettre leur vœu à la C. N., qui, par décret du 29 novembre suivant, réunit la Savoie à la France, dont elle forma le 84.e département, sous le nom de MONT-BLANC.

La Savoie, en partie électrisée par les théories politiques de ses conquérans, en partie frappée de consternation et d'effroi, alloit apprendre ce que l'on devoit entendre par *Liberté*, *Égalité et Fraternité*, tandisque ses plus riches propriétaires, ses principaux magistrats, ses militaires et ses régimens provinciaux, professant hautement les principes de la monarchie, crurent que l'honneur leur prescrivoit de se concentrer autour de leur souverain. La fidélité et la reconnoissance ne purent s'éteindre dans des ames honnêtes et fières, au moment même où le monarque à qui ils devoient de tels sentimens, éprouvoit les premiers revers: mais aussitôt que les événemens postérieurs eurent rendu toute espérance illusoire, et que l'ordre, la sureté, la tranquilité et la religion, rétablis par le Héros de la France, rappelèrent tous ses enfans dans son sein, ils s'empressèrent de rentrer dans leur patrie, de lui être fidelles et de se soumettre à son nouveau gouvernement qui leur garantissoit une nouvelle existence.

(a) Voyez les procès-verbaux de l'assemblée des Allobroges, vol. in-8.° imprimé à Chambéry, chez Gorrin, l'an 1793 et le § 12 du chapitre suivant.

Digitized by Google

CHAPITRE SECOND.

Du Gouvernement et de la Législation des différens souverains qui ont régné en Savoie, depuis les Romains jusqu'à nos jours.

L'ORGANISATION sociale ne peut avoir une base solide, qu'autant que les lois et une bonne administration assurent à tous les individus qui la constituent, l'inviolabilité de leurs propriétés, et une sureté personnelle absolue. Ce but fut celui de tous les législateurs qui réunirent dans un, ou plusieurs codes, les conventions formelles ou tacites, sous la garantie desquelles diverses populations consentirent à vivre sous la même autorité.

Il ne nous est parvenu aucun monument qui puisse nous donner une juste idée de la législation et du gouvernement des Allobroges, des Centrons et des peuples qui habitèrent la Savoie, avant qu'elle fût conquise par les Romains. Cicéron et les autres auteurs latins nous apprennent seulement que les Allobroges eurent des rois, ou des chefs militaires dont l'autorité étoit tempérée par un sénat composé des plus sages de la nation, et où les affaires les plus importantes se décidoient à la pluralité des voix. L'analogie nous fait conjecturer, avec assez de fondement, que le gouvernement des peuples anciens qui habitèrent notre patrie, dut participer de la nature de celui des autres habitans des Gaules dont ils faisoient partie, et avec lesquels ils firent si souvent la guerre contre les nations étrangères.

Digitized by Google

§ I.er

Des Lois romaines suivies par les anciens peuples de Savoie.

Les Romains, en soumettant à leur puissance les peuples des Alpes, leur firent connoître la législation et les principes d'un gouvernement sage et modéré qui les indemnisa bien amplement de la perte de leur indépendance. Le droit romain introduit alors dans nos Alpes, ne fut point celui qui est contenu dans le code de Justinien; celui-ci ne fut rédigé que pour les contrées où la domination de cet empereur s'étendoit l'an 529, et il ne fut connu dans les Gaules, que sur la fin du 12.e siècle. La législation reçue alors par nos ancêtres, étoit renfermée dans les codes Grégorien, Hermogénien et Théodosien; et il est probable que ce dernier fut le plus recherché, puisque Charlemagne le fit recopier l'an 788, sur l'edition publiée par Alaric, roi des Visigoths.

Grégoire de Tours nous apprend que ce code, publié l'an 425 par l'empereur Théodose-le-jeune, fut le seul qui conserva le plus long-tems son aurorité après la ruine de l'empire d'occident. Les Barbares qui envahirent l'empire romain, eurent la politique de laisser les peuples qu'ils avoient vaincus, suivre leurs anciennes lois, pour ne point rendre odieuse leur conquête; cette prérogative à laquelle on attacha beaucoup d'importance, fut le distinctif qui indiqua et perpétua l'idée de l'origine de chaque peuple, et rendit en même tems, personnelle l'application des différentes lois. Le Romain de naissance, le Franc salien ou ripuaire, le Visigoth et le Bourguignon eurent également un code

Digitized by Google

code particulier, suivant lequel les juges devoient décider les contestations qui s'élevoient parmi ce mélange d'individus de nations et d'origines différentes. Clovis fit rédiger la loi des Francs-saliens; Thiéry son fils, celle des Ripuaires; et Euric fit recueillir les coutumes des Visigoths.

Il y eut deux codes de lois bourguignones, comme nous allons le développer dans le paragraphe suivant.

Voyez les variations de la Monarchie française, par M.r Gautier de Sibert, Paris 1765, vol. I, pag. 38.

§ II.

Des Lois bourguignones sous les rois du premier royaume de Bourgogne.

GUNDEBAUD, qui mourut l'an 514, » assembla à » Genève, suivant M. Senebier (a), les 32 comtes » de son royaume, avec quelques hommes instruits » dans la jurisprudence; il fit avec eux des lois » appelées de son nom: LOIS GOMBETTES, » dans lesquelles il chercha sur-tout à adoucir le » joug des conquérans, sur le peuple conquis. Ces » lois dictées par une modération que l'on n'imagi- » neroit guères dans le sixième siècle, furent » rédigées, en partie, dans l'assemblée de Genève; » mais leur code entier ne fut publié à Lyon, que » le 29 mars 501. Gundebaud, dans le préambule, » dit: *qu'il a été engagé à publier ces lois pour* » *l'amour de la justice qui est agréable à Dieu,* » *et qui fait la grandeur des rois.*

(a) Journal de Genève, N.° 49, 1788.

Digitized by Google

» La peine de mort n'y est prononcée que contre » les juges qui se laisseroient corrompre, et elles » statuent une peine contre ceux qui jugeroient » mal, ou refuseroient de donner audience. Elles » recommandent l'hospitalité aux Bourguignons et » aux habitans du pays, c'est-à-dire, à fournir le » feu et le couvert aux voyageurs; elles favorisent » les défrichemens et fixent le prix des denrées. Les » peines à infliger sont ordinairement une amende » en argent, ou la mutilation de quelques membres. » La confiscation des biens d'un criminel y est » proscrite, de peur, y est-il dit, de punir ses » parens, après l'avoir déjà puni lui-même.

» L'on remarque cependant dans ces lois, des » bizarreries qui portent l'empreinte du siècle: on » obligeoit, par exemple, le voleur d'un chien » de chasse, à faire trois tours sur la place publi- » que, en lui baisant le derrière. Si on voloit un » épervier, on étoit condamné à une amende de » huit écus d'or, ou à se laisser manger par cet » oiseau de proie, cinq onces de chair sur les » fesses.

» On y trouve encore une loi assez singulière, » qui proscrit les monnoies de Genève, des Goths » et de l'empereur Valentinien, sans spécifier, ni » indiquer le motif de cette prohibition. »

§ III.

De la Loi salique sous la domination des Francs.

LA NATURE seule crée les héros; le hazard ou les circonstances développent ou font connoître leurs talens. Clovis, qui fut le premier législateur connu des Francs, jouit de ce double avantage; il naquit

Digitized by Google

brave soldat, fut général heureux ; et profitant de ses talens supérieurs à ses vertus, il se rendit facilement maître des Gaules épuisées de forces et d'argent, et foiblement défendues par les Romains.

Aussi grand à la tête du gouvernement ; qu'à celle de ses armées ; en législateur sage, prudent et modéré, il s'étudia à faire des peuples vaincus, des sujets fidelles qui s'empressassent par gratitude, de lui obéir promptement. Il laissa cependant subsister les esclaves de corps et de la glèbe, qu'il avoit trouvés dans les Gaules; il se contenta de distribuer à ses soldats, les terres appelées *saliques*, dont la possession fut réservée aux seuls mâles, à l'exclusion des filles, ainsi que le prouve l'art. 6, tit. 72 de la loi. Les terres *allodiales*, non *saliques*, restèrent en toute propriété, aux habitans non esclaves, et les filles purent les diviser et les posséder avec leurs frères.

Les lois saliques rédigées sur les usages de la Germanie, tirées du cahos de l'obscurité par Mr Bignon, et recueillies par Baluze, en 72 titres, ont pour objet de régler les mariages, les successions, les devoirs des magistrats, les formalités de la justice et les lois pénales.

Chez les Francs, les peines corporelles n'étoient admises que pour les crimes d'état, comme la trahison, la désertion et la lâcheté dans les combats. Les traîtres, les déserteurs étoient pendus à un arbre ; mais les lâches, les poltrons qui refusoient de marcher à l'ennemi, étoient noyés ou enfouis vivans dans la boue ; la punition de leur délit ne devant pas même être exposée à la lumière. Sous Childebert, fils de Clovis, la nation assemblée au

Digitized by Google

champ de Mars, déclara digne de mort, le vol, l'assassinat, le rapt et l'inceste ; mais, en général, la peine prononcée se rachetoit avec de l'argent, et il y eut un tarif pour les délits de toute espèce. » Celui qui arrachoit un œil, dit M.r Gauthier de » Sibert, *vol. I, pag.* 46, payoit une amende de » 72 sous et demi ; et celui qui rendoit un » homme eunuque, s'en rachetoit pour 100 sous. » Le meurtre d'un Franc, vassal du roi, étoit » taxé 600 sous ; et cette amende n'étoit que de » 300, s'il s'agissoit d'un Romain, convive du palais. » Les compositions que l'on payoit au fisc pour » avoir tué un simple Franc, un affranchi ou un » serf, diminuoient suivant la différence des con- » ditions. » Le vol fut le délit que la loi salique punit avec plus de sévérité ; celui d'un chien de chasse, d'un épervier, fut, comme chez les Bourguignons, soumis à une forte amende pour indemniser la partie lésée ; et le *fredus*, autre amende pécuniaire, se payoit au juge du territoire, par le motif qu'il étoit tenu à la restitution de la chose volée, si, par sa négligence, le voleur ne pouvoit être découvert.

C'est de ces *lois saliques* que tire son origine le code pénal que l'on retrouve si détaillé dans presque toutes les franchises des villes et bourgs de Savoie, et pays adjaçens, dont nous parlerons dans le paragraphe suivant ; ce qui prouve que la législation municipale qui a régi nos ancêtres, pendant tant de siècles, n'étoit qu'un recueil d'usages introduits dans notre patrie, par les Francs et les Bourguignons.

Les rois Francs s'étant réservé, dans leurs conquêtes sur les Romains, la propriété d'un grand nombre de terres, trouvèrent dans les revenus qui

Digitized by Google

en provenoient, et dans leur domaine particulier; de quoi subvenir aux dépenses publiques et domestiques; ils disposèrent d'une autre partie des terres appelées *Fiscalia*, en faveur des nobles de la nation, qui n'en jouirent d'abord qu'à titre de bénéfice amovible, sous la condition d'aller à la guerre en personne et à leurs propres dépens; et c'est ainsi, suivant Grotius, que le fief, soit *Feudum* qui dérive de l'allemand *Féod*, signifioit, dans son établissement, possession de la solde, *stipendii possessio.*

Outre les vassaux militaires possesseurs de fiefs, et les malheureux serfs de la glèbe, il y avoit encore alors en France, une troisième classe que l'on appeloit *les hommes libres*; ils étoient tenus de défrayer les ambassadeurs et les officiers de l'état; lorsqu'ils passoient dans les lieux de leur habitation; et si ces hommes libres possédoient des *mansus manoirs*, soit fermes, au nombre de quatre, ils étoient, comme les nobles, également obligés d'aller en personne à la guerre.

§ IV.

Des Villes et Bourgs libres; des Franchises, des Lois municipales et du Code pénal, qui formèrent partie de la législation de Savoie, depuis l'an 1060; *jusqu'en* 1536.

LA CLASSE des hommes libres, distincte de celle des nobles bénéficiers militaires, et différente absolument des serfs attachés à la glèbe, forma parmi les Francs, la partie la plus éclairée et la plus intéressante de la nation. Attachée à la patrie par des propriétés foncières, par l'industrie et par l'agriculture, elle habitoit principalement les villes

Digitized by Google

et les bourgades murées, et n'y reçut les nobles qu'autant qu'ils vivoient suivant les lois et les usages qui formoient l'essence de ces petites républiques mixtes. Ces populations conservèrent parmi elles, la majeure partie des dispositions contenues dans les codes des Bourguignons et des Francs, elles les observèrent long-tems sans les écrire; la mémoire et la probité des vieillards leur servirent de sauvegarde, et le tribunal qui les appliquoit, les modifioit suivant l'exigeance des cas.

Chaque ville murée, chaque bourgade fortifiée, forma avec sa banlieue plus ou moins étendue, une commune dont les chefs de famille composoient le conseil général. A une fête déterminée, ce conseil convoqué de droit, élisoit les prud'hommes, appelés *syndics*, dans presque toute l'ancienne Savoie, lesquels percevoient les impôts, administroient les revenus publics, et étoient les assesseurs nés des tribunaux des comtes, ou des évêques souverains. Ils étoient spécialement chargés de protéger efficacement les propriétés et la sureté personnelle des *bourgeois*, en ne les laisant juger que dans leur ville, entourés et défendus par le jury des notables de l'endroit.

Les libertés, franchises et privilèges des villes et bourgs de Savoie, dont nous avons pu avoir connoissance, sont celles d'Yenne de l'an 1215; de Montmélian 1223; de Flumet 1228; de Chambéry 1232; de Baugé 1250; d'Evian 1265; de Seyssel 1285; de Bonneville 1289; de Rumilly 1292; de Chaumont, de Cluses 1310; de Thonon 1323; de la Roche 1335; d'Annecy 1367; de Genève 1387; etc. etc.

Ces codes municipaux, qui ont quelqu'analogie

Digitized by Google

avec les statuts des premières républiques d'Italie, contiennent des détails extrêmement curieux sur la sureté et la défense personnelle, sur l'organisation et l'administration des communes, sur le service militaire, la police des marchés, la propreté des rues et des habitations; sur les mariages, les successions et sur les usuriers. La peine de mort n'y est prononcée contre aucun délit: selon la jurisprudence criminelle des Francs et des Bourguignons, ils sont soumis à des peines, ou compensations pécuniaires payables au fisc, à titre d'amende, outre l'indemnité due aux personnes lésées, laquelle étoit déterminée par les *prud'hommes*, choisis et élus, chaque année, par le conseil général des communes.

Afin que l'on puisse se former une idée juste de l'esprit des *franchises* des villes et bourgs de Savoie, nous en réunirons, sous des titres particuliers, les dispositions générales, nous réservant d'indiquer les exceptions exigées par la différence des localités.

§ V.

Droits des souverains dans les villes et dans les bourgs libres de l'ancienne Savoie.

Aucune assemblée générale ou particulière, ne pouvoit se réunir légalement, sans être convoquée et présidée par le vidôme, ou le châtelain du prince de la domination duquel la ville dépendoit. Lorsque celui-ci convoquoit le *ban* ou l'*arrière ban* militaire de chaque canton, tous les chefs de famille d'une ville libre, étoient tenu de se rendre armés, et à leurs frais, au rendez-vous général de l'armée; à la Roche, cette obligation duroit trois jours seulement, après l'expiration desquels, les dépenses ultérieures de bouche et de guerre, étoient à la

Digitized by Google

charge des comtes de Genevois. Les habitans du Faucigny ne devoient le service militaire requis par leur baron, que dans les limites du diocèse de Genève; ceux de Chambéry, ne pouvoient être obligés de servir dans les armées des comtes de Savoie, qu'autant que ceux-ci étoient en guerre depuis le Mont-Cenis, par la Maurienne, la Tarentaise, la Savoie propre, et le Chablais, jusqu'au grand et petit S.t-Bernard.

La connoissance des délits qui emportoient la peine de mort, les crimes de félonie, étoient partout réservés aux tribunaux des souverains respectifs, qui seuls avoient le droit de faire grace. Ils percevoient dans les villes et leurs territoires, la leyde et le péage, sur les étrangers, les droits affectés sur le toisage des maisons, les lods, les amendes portées par le code pénal, les *bans*, soit octrois du vin des mois d'août ou de mai, et nommoient des députés, chaque année, pour interpréter, de concert avec ceux des communes, les difficultés qui pouvoient naître sur l'intelligence du texte des franchises.

Chaque souverain, lorsqu'il prenoit possession de ses états, ou qu'il entroit, pour la première fois, dans une ville ou un bourg privilégiés, étoit tenu, le premier, de jurer sur l'évangile, entre les mains des syndics, d'en maintenir les privilèges, et les coutumes écrites. On exigeoit également ce serment des baillifs, des châtelains, des vidômes et des autres officiers locaux, à qui on ne devoit aucune obéissance, qu'au préalable ils n'eussent rempli cette formalité, à laquelle on mit par-tout beaucoup d'importance (a).

(a) *Voici, à cet égard, le texte des franchises de la Roche, de l'an* 1335.

Digitized by Google

§ VI.

Privilèges des villes et bourgs libres.

Chaque corps de bourgeoisie s'assembloit tous les ans, à des jours fixes, pour élire quatre syndics, qui étoient, pendant une année, les chefs de la commune, et les présidens du petit conseil d'administration publique: ils étoient chargés de la répartition des impôts et de l'exécution de tout ce qui étoit nécessaire ou utile pour le bien commun. Les syndics étoient, en outre, les assesseurs nés des tribunaux des souverains, les protecteurs des pupilles, des veuves et des orphelins, et les défenseurs de tous les accusés.

Voyez les franchises de Genève, d'Evian, de Cluse, de Bonneville, de la Roche et de Chambéry.

Toute personne, quelle que fût sa condition primi-

ART. 3.° » Quotiescumque Dominus Comes de novo veniet » recipere juramentum villæ, in mutatione Domini, ille Dominus » novus juret suprà sancta Dei evangelia, se servaturum esse » jura, statuta, libertates, bonas et antiquas consuetudines » villæ, *antequàm ab eis burgensibus recipiat juramentum* » *fidelitatis.*

ART. 4.° » Item quicumque fuerit castellanus RUPIS, aut » ballivus judex, vel alius officialis, juret eodem modo » » *antequàm ei obediatur.*

Thomas I, comte de Savoie, jura, non seulement sur les saints Evangiles, l'observation des franchises et des libertés qu'il accorda à la ville de Chambéry, le 4 mars 1232; mais il requit que les archévêques de Vienne et de Tarentaise, et l'évêque de Belley, fulminassent contre lui et ses successeurs, sentence d'excommunication, dans le cas où ils contreviendroient auxdites franchises. *Voyez le livre vert de l'archive de la ville de Chambéry, fol.* 3.°

Digitized by Google

tive, qui habitoit paisiblement une année et un jour, le territoire d'une ville ou d'un bourg libre, après avoir fait le serment de fidélité à la commune, et promis d'en supporter les charges, devenoit HOMME FRANC ET LIBRE de cet endroit, et tous les bourgeois solidairement devoient le défendre dans sa personne et dans ses propriétés, contre toute violence quelconque. Elle y jouissoit dès-lors du privilège de disposer de ses biens, par testament, sans qu'aucun seigneur pût réclamer son hoirie, par droit d'*échute*, ou par autres prétentions féodales. Dans le cas que personne ne réclamât sa succession, les syndics, après en avoir fait dresser l'inventaire, la conservoient intacte pendant une année et un jour, et la consignoient à qui de droit, sur des titres légitimes; à défaut d'héritiers, ils la distribuoient aux pauvres de l'endroit, toutes dettes auparavant prélevées.

Voyez les Franchises de Genève, articles 34, 35, 36 *et* 39; *celles de Cluses, article* 28; *de la Roche, article* 5, *etc.*

Chaque bourgeois juré, étoit exempt de payer les droits de *leyde* et de *péage*, dans la banlieue de sa commune; il avoit droit aux affouages et aux pâturages de son territoire, et ne pouvoit être cité en justice hors du lieu de son domicile, ni être emprisonné pour délit, lorsqu'il offroit une caution solvable.

A Genève, devant le tribunal du vidôme ou de son lieutenant, qui étoient les juges civils de l'évêque, toutes les causes devoient y être traitées sommairement, en langue vulgaire, sans autre écriture que la rédaction des dispositions testimoniales. Aucune

Digitized by Google

sentence ne devoit y être rendue que de l'avis et avec le conseil des citoyens; dans les causes compliquées, les juges de ce tribunal devoient être assistés par deux ou par quatre chanoines de la cathédrale, et conseillés par deux gentilshommes, vassaux de l'église de Genève. Tout cautionnement recevable empêchoit l'emprisonnement. Les procédures criminelles ne pouvoient s'instruire qu'en présence des citoyens: en cas de contestation pour vente, le serment étoit admis en preuve. La confiscation des biens d'un coupable n'avoit jamais lieu; les veuves pouvoient librement se remarier dans cette ville, sans payer, comme ailleurs, le droit de fisc, qui n'y pouvoit percevoir une amende plus forte que celle de 60 sous Genevois. La garde de la ville, pendant la nuit, appartenoit de droit aux syndics. A Chambéry, cette même garde étoit confiée, sous l'inspection des syndics, au corps de la bourgeoisie, qui, de jour comme de nuit, veilloit à la sureté publique et à la défense de la ville.

A Cluses, le commandement de la garde militaire et l'exécution des sentences criminelles étoient l'attribution d'un officier suprême, appelé dans toutes les chartres du Faucigny, *le portier de la ville*; chaque bourgeois devoit, la veille de Noël, payer au portier, un denier, ou un gateau de pain, lui donner en outre, une fois par an, la tête et la langue d'un animal tué à la boucherie publique, tandisque les bourgeois *forains* ne pouvoient se libérer de cette redevance annuelle, qu'en lui remettant une mesure de blé, ou une gerbe de froment.

Au retour de quelque expédition guerrière, lorsque les habitans de Cluses rentroient dans leur ville,

Digitized by Google

chargés de butin, leur portier avoit le privilège de choisir le premier ou le dernier animal qu'ils y conduisoient.

Toute fille de Cluses, une fois mariée avec la dote que lui avoit constituée son père, ne pouvoit plus rien répéter dans son hoirie; mais si, avant son mariage, son père mouroit *ab intestat*, elle partageoit également sa succession avec ses frères.

Les bourgeois de Bonneville pouvoient posséder des fiefs, sans être nobles; ils avoient, ainsi que ceux des autres villes murées du Faucigny, à peu près les mêmes usages que les Clusiens.

Dans toutes les villes de Savoie, la coutume écrite donnoit au conseil général de chaque bourgeoisie, le droit de réformer ses statuts municipaux, d'en faire de nouveaux sur tous les objets d'administration et d'utilité publique, et ils devenoient des lois obligatoires, aussitôt qu'ils avoient été revêtus de la sanction du souverain.

§ VII.

Code pénal des villes libres.

Les amendes ou compositions pécuniaires que les coupables de quelque délit devoient payer au fisc du souverain, ne sont autre chose que l'ancien *fredus* des Francs et des Bourguignons, lequel n'exemptoit point le délinquant d'indemniser la partie lésée, suivant l'arbitrage des *prud'hommes* de la ville. Les différentes chartres municipales contiennent, à cet égard, des usages bizarres et des partialités révoltantes en faveur des bourgeois, au préjudice des étrangers qui avoient toujours tort vis-à-vis des

Digitized by Google

citadins. De là ces haines, ces rivalités, ces querelles sanglantes entre les villes voisines, qui étoient toujours divisées entr'elles par de petites guerres ruineuses, et sans cesse renaissantes.

Le code pénal, soit le tarif criminel de nos villes et bourgs murés, dans le 13.e et le 14.e siècle, basé sur celui des Francs et des Bourguignons, n'étoit point uniforme dans l'application des amendes fiscales: elles étoient différentes dans plusieurs endroits, quant à la somme à payer; mais, les mêmes délits étoient punis par-tout d'une manière proportionnelle.

Voici, en général, les usages et le tarif le plus universellement adoptés.

On payoit 3 sous, lorsqu'on frappoit quelque personne, et 40 sous si on lui avoit fracassé quelque membre. Cinq sous étoient la peine infligée pour avoir donné un soufflet; 60 sous étoient celle d'une menace faite avec une arme tranchante, et 10 livres, pour en avoir frappé; mais les homicides étoient toujours punis de la peine de mort.

L'on payoit 60 sous, pour avoir meurtri quelqu'un avec des pierres; 10 sous, lorsqu'en se querellant on s'arrachoit les cheveux avec les deux mains, et 5 seulement, quand on ne s'étoit servi que d'une seule. Les coups de bâton étoient taxés 10 sous; et les blessures et fractures qui en résultoient, si elles n'étoient point mortelles, 60 sous. Les coups de pied aux jambes, étoient punis par une amende de 10 livres: preuve très-évidente qu'alors, comme aujourd'hui, les blessures qui en étoient le résultat, ne guérissoient que très-difficilement.

Celui qui avoit violé une fille, étoit tenu de

Digitized by Google

l'épouser, ou de payer une légère amende; l'homme adultère étoit condamné à 60 sous, la femme seulement à 30. Tout mari trouvant sa femme en flagrant délit, avoit le droit de la bâtonner ou de la souffletter à son gré; il lui étoit permis d'arrêter son amant, de le conduire au châtelain, pour lui faire payer la peine des adultères. Les usuriers publics étoient regardés comme des infâmes; l'église les privoit de la sépulture; l'autorité civile confisquoit leur bien au profit du public, sur la misère duquel ils avoient établi leur fortune.

Ces usages, ces coutumes et ces compensations pécuniaires pour les délits, furent, en grande partie, révoqués par la publication des réglemens de Savoie, l'an 1559. Les ducs qui régnèrent après cette époque, en confirmant les privilèges des villes, les obligèrent de suivre la jurisprudence criminelle de leur législation.

§ VIII.

Du Gouvernement et de la Législation des princes de la Maison de Savoie.

LA SCIENCE la plus délicate et la plus compliquée dont puisse s'occuper l'intelligence humaine, ne sauroit avoir pour base, les théories éphémères d'une métaphysique de circonstance, dont les principes versatiles n'ont pas plus de durée, que l'influence momentanée qui les fait admettre ou rejeter. Un particulier vivant dans une retraite obscure et dans le silence d'un cabinet pacifique et isolé, cherche en vain à deviner quel est le moteur puissant et fixe qui fait cheminer l'admirable mécanisme des institutions civiles et politiques: l'enchaînement des rapports, les principes conservateurs des constitutions humaines échappent à

Digitized by Google

son coup d'œil peu exercé; et quoiqu'il fasse ses efforts pour tenir en main la balance de la vérité, souvent l'esprit de parti, les préventions pour la nouveauté, entrainent son jugement au delà de la sphère de ses connoissances bornées. Ce sont les faits et les résultats, plus que les théories scientifiques, qui doivent faire apprécier les gouvernemens; la félicité publique est le thermomètre qui indique la prospérité d'un empire; l'équilibre, l'accord de toutes ses parties, déterminent la bonté de sa législation, et les bénédictions du peuple éternisent seules, la mémoire des chefs des nations heureuses.

Semblable à l'onde pure dans laquelle la timide bergère des Alpes découvre ses attraits avec impartialité, l'histoire, comme un miroir fidelle, présente dans les variations progressives du tems, les lumières et les erreurs, les vices et les vertus, les progrès ou la décadence de l'organisation sociale.

L'écrivain qui n'a d'autre but que de sonder l'origine des institutions politiques de ses ancêtres, d'en développer les progrès successifs, et d'indiquer les causes prochaines ou éloignées qui en ont opéré la dissolution absolue, doit donc se contenter de recueillir les faits tels qu'ils ont été.

Ses contemporains ne sauroient lui refuser leur estime, s'il a le noble courage de ne point trahir la vérité, ni de prostituer sa plume à cette avillissante adulation qui, suivant bassement les impulsions de la fortune, déprise tout ce qui fut, pour ne prodiguer exclusivement que de fades louanges à ce qui fait l'admiration, la surprise et l'étonnement du siècle où l'on écrit.

Pour connoître avec fondement, la nature du

Digitized by Google

gouvernement et la législation des princes de la *Maison de Savoie*, il faut, à l'exemple de M.r Foscarini, ambassadeur de Venise à Turin (a), les considérer aux trois époques principales des révolutions que leurs états éprouvèrent.

La première doit se rapporter au commencement du règne des comtes et des ducs de Savoie, depuis l'an 1060 jusqu'en 1536. La seconde date de la nouvelle administration établie par le duc Emmanuël-Philibert, l'an 1559, jusqu'au règne de Victor-Amé II. La troisième enfin, signalée par l'établissement de la monarchie, embrasse la période qui renferme le règne des trois premiers rois de Sardaigne, jusqu'au traité de Paris, de l'an 1796.

L'on peut observer, en général, que le gouvernement politique de la Maison de Savoie, fut constamment basé sur un plan uniforme d'agrandissement, conçu dans le silence du cabinet, et mis en exécution dans les circonstances favorables. Dans une succession de 35 souverains de la même dynastie, on lit l'histoire du plus grand nombre avec intérêt, et l'on ne peut s'empêcher d'admirer qu'avec des provinces si peu étendues, ils ayent eu assez de force et de prudence, pour maintenir, pendant huit siècles, leur indépendance et leur autorité, au milieu des secousses violentes qui agitèrent les grandes puissances qui les environnoient.

D'abord resserrés et presque inconnus dans les montagnes de la Maurienne, l'alliance avec l'héritière du marquisat de Suse, leur fournit les moyens

(a) Relation sur le gouvernement de la Maison de Savoie, faite au sénat de Venise en 1743. *Mss.* in-fol. de 150 pages.

de

de dominer les petites contrées voisines : sachant ensuite mettre à profit toutes les guerres et tous les traités relativement à la position géographique de leurs états, situés partie en de ça, partie en de là des Alpes, ils en ouvrirent ou fermèrent, à leur gré, le passage, suivant que l'exigeoient leurs intérêts. Cette circonstance leur commanda impérieusement de se distinguer dans l'art militaire, de se mettre à la tête des armées, et de donner des preuves non équivoques de leur valeur personnelle.

Depuis le 16.e siècle, forcés de prendre toujours part aux querelles sanglantes des Maisons d'Autriche et de Bourbon, ils secondèrent les desseins de celle qui favorisa le plus leur agrandissement en Lombardie, sans cesser cependant de s'assurer les secours d'alliés puissans, qui pussent maintenir leur indépendance contre celle qui auroit voulu s'emparer de leurs États.

Ces maximes fondamentales furent le secret de la politique de la *Maison de Savoie*. Incapable de se soutenir et de s'agrandir par elle-même, au milieu des deux puissantes monarchies qu'elle séparoit par sa position militaire, elle joignit ses troupes aux armées autrichiennes, et accepta les subsides des puissances maritimes, lorsqu'elle dût couvrir ses frontières et défendre l'Italie contre la France; mais lorsqu'elle n'avoit rien à craindre de cette puissance, elle devenoit son alliée, et poussoit avec elle ses conquêtes en Lombardie.

Pendant que les ressorts de cette politique purent jouer, la Maison de Savoie eut une considération réelle, et fut une puissance secondaire; mais, dès l'instant qu'abandonnée, ou mal secondée par ceux

Digitized by Google

de Charles III, qui se vit presque dépouillé de tous ses Etats, l'an 1536.

Pendant la période que nous venons de parcourir et qui comprend 476 ans, la législation savoisienne fut assise sur des bases solides, et rédigée dans un code particulier. Les premières lois ne furent, sous les comtes, que des règlemens dressés dans les assemblées générales de la nation, où ces princes, conseillés par les prélats et les barons, et éclairés par les jurisconsultes, terminoient les contestations élevées entre leurs sujets, et pourvoyoient aux abus et aux malversations que l'on venoit de découvrir.

A l'exemple des rois de France (a), le comte Aymon fut le premier souverain de Savoie qui eut auprès de sa personne un jurisconsulte habile sous le nom de *Chancelier*, pour être, dans ses Etats, le chef de l'ordre judiciaire, pourvoir à l'exécution des lois, et veiller sur la conduite et l'intégrité des juges: ce même prince établit, le 29 novembre 1329, un conseil suprême de justice, résidant à Chambéry, pour juger, en dernier ressort, les procès civils et criminels, et faire droit aux appellations subalternes (b).

Par édit de l'an 1336, il ordonna que tous les juges de ses Etats, pourroient être recherchés dans les *assises publiques*, et qu'ils seroient tenus d'y répondre aux plaintes et de satisfaire aux réclama-

(a) Paul Sarpi disoit: *dux Allobrogum Franciæ proximus, sæpius jure francico utitur, reliquis Italis, res ejus, magnâ ex parte ignorantibus.*

(b) Voyez le Traité historique de la chambre des comptes de Savoie, par M.r de Cepré-de-Megève, part. I, pag. 8 et suivantes.

Digitized by Google

sions que chaque particulier avoit le droit de faire contr'eux. Amédée VI, par une loi publiée en 1345, ajouta à ces dispositions de son père, que cette assemblée des assises, appelée en Savoie, *auditorium generale*, *tribunal supremum judiciale*, se tiendroit régulièrement chaque année, et que les prélats, les seigneurs de sa cour, réunis aux jurisconsultes les plus fameux, en seroient les juges, suivant l'ancienne coutume.

Ayant ensuite obtenu, l'an 1356, de l'empereur Charles IV, que l'on ne pourroit plus appeler à la chambre impériale, des sentences rendues par les tribunaux de ses Etats, il ordonna que toutes les appellations seroient portées au conseil résidant près de sa personne.

Il étoit réservé à Amédée VIII, d'introduire dans les Etats qu'il venoit de réunir à sa couronne ducale, un mode d'y rendre la justice et d'y percevoir les impôts, conforme à celui déjà en usage dans les provinces de son ancien patrimoine. Pour cela, il réunit dans un seul code, non seulement les lois de ses ancêtres, mais encore celles observées dans le Genevois et le Faucigny, et y ajouta toutes les dispositions qu'exigeoit la fusion de ces différens peuples. Il chargea de cette rédaction son grand chancelier, Jean de Beaufort, son secrétaire, Nichod Festi, de Sallauche, et quelques autres membres de son conseil, et la fit publier solennellement dans la grande salle du château de Chambéry, le 17 juin 1430 (a).

Ce code, intitulé : STATUTA SABAUDIÆ, qui

(a) L'original des anciens statuts de Savoie, signé Nichod

fit donner à son auteur le surnom de *Salomon de son tems*, et qui, dans la suite fut en partie, le modèle des constitutions des rois sardes, est divisé en cinq livres.

Le premier, où l'on trouve la même profession de la foi catholique, telle qu'elle est dans le préambule des constitutions de Charles-Emmanuel III, contient les lois relatives au culte divin, à la police ecclésiastique et à la tolérance des Juifs.

Le second, spécifie les devoirs des princes de la Maison ducale, des grands officiers de l'Etat, des magistrats suprêmes, et la manière dont doivent procéder les tribunaux dans les matières civiles, criminelles et domaniales: il renferme également des dispositions particulières, sur le grand-maréchal, chef de l'armée de Savoie, sur les gens de guerre, sur le maître-d'hôtel du palais, sur les chambellans et les écuyers.

Le troisième, comprend toutes les lois relatives à l'état civil de toutes les classes de l'Etat, depuis les princes jusqu'aux habitans des campagnes; celles qui ont rapport aux artistes, aux marchands et aux aubergistes; et contient en outre, quelques réglemens sur l'usure, les jeux, les mendians, les concubines et les femmes de mauvaise vie.

Le quatrième, est un tarif qui fixe en florins de Savoie, ce que les officiers des différens tribunaux pouvoient percevoir pour leurs labeurs.

Festi, se trouve aujourd'hui dans la collection des manuscrits et des livres rares que possède M.r Viallet-de-Montbel, juge de la cour d'appel de Turin.

Digitized by Google

Le cinquième enfin, renferme les lois somptuaires qui déterminent, dans un détail peut-être trop minutieux, la richesse, la forme des habillemens, suivant la condition de chacun, et les dépenses permises aux repas de noces et aux sépultures.

Ces lois produisirent un bien si général dans le duché de Savoie, qu'Olivier de la Marche, auteur contemporain, dit, en parlant d'Amédée VIII: *que non seulement ce prince se conduisit si bien avec la France et le duc de Bourgogne; mais encore qu'il publia des lois si sages, que la Savoie sous son règne, fut le pays le plus riche, le plus sûr et le plus plantureux de son voisinage.*

Voyez dans le dictionnaire, FELIX V, *art.* RIPAILLES.

Le conseil de justice de Chambéry, et la chambre des comptes furent les corps de magistrature suprême du duché, pendant la période de l'histoire de Savoie dont nous nous occupons.

LE CONSEIL SUPRÊME de justice résidant à Chambéry, créé par le comte Aymon, l'an 1329, et auquel fut substitué le sénat de Savoie, l'an 1559, fut le seul tribunal duquel ressortirent les juridictions inférieures des provinces situées en deçà des monts (a). Composé d'un président, de plusieurs collatéraux ou juges, d'un avocat et d'un procureur fiscal-général, il jugeoit en dernier ressort, les causes d'appellation, et en première instance,

(a) Le conseil de justice de Turin ne fut établi par le duc Louis, qu'en 1459; et jusqu'à sa création, il y eut en Piémont et à Nice, des juges suprêmes pour les appellations.

Digitized by Google

celles des barons, des grands vassaux de l'Etat, des communes, et pourvoyoit d'urgence aux plaintes formées contre les juges mages, les baillis, les châtelains et les autres officiers locaux subalternes. Dans les causes importantes et compliquées, le président appeloit aux séances de ce tribunal, les prélats et les jurisconsultes les plus distingués: on y admettoit également l'AVOCAT DES PAUVRES, chargé d'y défendre les causes des malheureux et des opprimés. L'institution de son office, si ancienne en Savoie, empêchoit l'indigence d'être opprimée par l'homme riche ou en crédit: défenseur public des accusés, protecteur des indigens, au nom de la loi, l'avocat des pauvres, par son serment, étoit obligé de prêter au dernier infortuné de l'Etat, l'appui de son ministère gratuit: il eut, dans la suite, des aides et des substituts; et sous les rois sardes, nul avocat ne pouvoit entreprendre la carrière du barreau, qu'il n'eût auparavant consacré deux ans à aider l'avocat des pauvres dans ses nobles fonctions.

Les juges mages des provinces ressortoient immédiatement de la juridiction du conseil suprême de Chambéry; leurs sièges furent fixés de la manière suivante, par l'art. 56 du code d'Amédée VIII.

Le juge mage de Bresse, de la principauté de Dombes et de la Valbonne, eut son siège à Bourg, aujourd'hui chef-lieu du département de l'Ain; celui de la Savoie propre fut fixé à Chambéry; celui de la Maurienne et de la Tarentaise réunies, fut établi à Salins, auprès de Moûtiers, parce que cette dernière ville et celle de S.t-Jean étant sous la juridiction temporelle de leurs prélats, les ducs de Savoie n'y établirent que fort tard, leurs tribunaux de justice. Le Faucigny eut le siège de sa judicature

Digitized by Google

mage, à Bonneville; le Genevois, à Annecy; le Chablais, à S.t Maurice d'Agaune; le Bugey, le Valromey et le pays de Gex, à Rossillon.

Amédée VIII laissa subsister en Piémont, les lois et l'organisation judiciaire qui y avoient été établies par les princes de Morée et d'Achaïe; et ce ne fut qu'après l'établissement du conseil suprême de Turin, en 1459, que cette belle partie des Etats des ducs de Savoie, fut administrée suivant les dispositions contenues dans leur code.

Le duché d'Aoste conserva, presque jusqu'à nos jours, ses états; et son administration étoit déterminée par un coutumier que Géofroi de Bavoux, président au sénat de Savoie, joignit à son traité latin des délits, imprimé en 1607, 1610 et 1615 (a).

Le pays de Vaud se régissoit également par des coutumes particulières: le pouvoir législatif y étoit exercé par l'assemblée des trois états de cette province, composée des députés du clergé, de la noblesse et de ceux de ses 14 villes ou terres principales, qui étoient Moudon, siège du gouvernement et des états; Yverdun, Morges, Nyon, Romont, Payerne, Estavayer, Cudrefin, Rue, Cossonay, Grand-Court, S.te-Croix, les Clées et S.t-Denis.

On n'appeloit point aux états de Vaud, l'évêque et les habitans de Lausane, qui formoit une prin-

(a) Dans le proëme des STATUTS DE SAVOIE de 1430, Amédée VIII y inséra la clause suivante: » *Salvis bonis et* » *laudabilibus consuetudinibus ducatûs Augustæ et patriæ Vaudi* » *qui non jure scripto, sed consuetudine regnitur, nec non* » *rationabilibus capitulis terrarum nostrarum Italiæ, Pede-* » *montii et provinciæ, quibus per hæc statuta nostra, derogare* » *non intendimus, nec volumus.* »

Digitized by Google

cipauté particulière, ni ceux des châtellenies de Vevey, de la Tour de Peyl, de Chillon et de Villeneuve, qui dépendoient du Chablais avant 1536, comme cela est formellement observé dans le traité de Lausane, du 30 octobre 1564.

Ces Etats déliberoient sur les propositions qui leur étoient faites au nom du duc de Savoie, par le vice-bailli de la province; lorsqu'elles étoient acceptées à la pluralité des voix, et approuvées par le grand-bailli du pays, elles devenoient obligatoires. C'est ainsi que se tint l'assemblée des Etats, convoquée à Moudon, le 25 mai 1525; on y proscrivit, sous les peines les plus rigoureuses, la lecture et l'enseignement des livres de Luther; et Amé de Genève, baron de Lullin, alors gouverneur et grand-bailli de Vaud, fut supplié de donner son approbation à cet arrêté pour le rendre exécutoire.

1 *Voyez Ruchat, histoire de la réformation de la Suisse, tom. I, pièces justificatives, N.° 6, pag. 607 et suivantes.*

LA CHAMBRE DES COMPTES, de Savoie, dont la création est aussi ancienne que la Maison de ce nom, fut le second corps de magistrature du duché. Il étoit composé d'un président, de trois maîtres aux comptes, de trois auditeurs et de dix secrétaires; sa jurisdiction s'étendoit sur tout ce qui étoit relatif au domaine ducal, et atteignoit le trésorier-général, les baillis, les châtelains, les clavaires, et les commissaires d'*extentes*.

§ X.

Des Assises générales de Savoie, en séance pendant le mois de mai.

Outre les tribunaux et les officiers de justice et

Digitized by Google

de comptabilité dont nous venons de parler, le comte Aymon et son fils Amédée VI, statuèrent que, chaque année, il se tiendroit, en Savoie, une assemblée générale des prélats, des vassaux et des juges des provinces, pour remédier aux abus, écouter les remontrances des peuples, et juger en dernier ressort les appellations.

Amédée VIII, qui regarda cette institution comme l'unique moyen de connoître les malversations, l'organisa de manière qu'elle pût atteindre le but que ses ancêtres s'étoient proposé. Cette assemblée, qu'il appelle, *dans le § 166 du liv. 2 de son code*, *Auditorium judiciale solemniter tenendum*, devoit tenir ses séances publiquement pendant le mois de mai, dans le lieu indiqué par le souverain, qui en étoit le président, ou qui s'y faisoit représenter par un prince du sang, ou par quelque grand de l'Etat. Les juges de ce *tribunal suprême*, devoient être des jurisconsultes célèbres, que le duc appeloit de l'étranger.

Ce tribunal faisoit droit sur toutes les plaintes portées contre les officiers de justice et de comptabilité : il étoit chargé de faire punir les vexations, les violences des bannerets et de tous les officiers publics. L'histoire de Savoie fournit un exemple frappant que cette disposition de son code ne fut pas toujours illusoire. On se récrioit de toutes parts contre le chancelier De Bolomier : sa naissance, la charge éminente dont il étoit revêtu, et la confiance sans bornes dont il jouissoit auprès d'Amédée, sembloient le mettre à l'abri de toutes recherches, lorsque le duc Louis convoqua les assises générales, à Genève, l'an 1446. Amé II, baron de Viry, qui

Digitized by Google

en étoit le président au nom du duc, fit instruire un procès criminel contre le chancelier de Bolomier; ses crimes ayant été mis en évidence, il fut condamné le 13 août, à être jeté avec une pierre au col, dans le lac Léman, pour s'être enrichi par des extorsions inouïes, sur-tout pour s'opposer de toutes ses forces, au dessein qu'avoit Félix V, de renoncer à la papauté, et de terminer ainsi le schisme qui désoloit l'Eglise, depuis son élection au concile de Bâle.

Les rois de Sardaigne, en conservant l'institution des assises, la modifièrent suivant les circonstances et la nature de leur gouvernement, qui ne permit jamais aucune assemblée générale de leurs sujets. A des époques déterminées par la loi, chaque individu étoit appelé solennellement à se plaindre de ce qu'il avoit pu souffrir de la part du pouvoir judiciaire, dans toutes les jurisdictions inférieures: de trois ans en trois ans, les sénateurs, députés dans les provinces, recevoient les plaintes contre les juges mages; ceux-ci contre les juges des seigneurs, et ces derniers contre les châtelains. Tous les officiers d'une même jurisdiction, étoient examinés dans leur conduite, leurs registres scrupuleusement visités, et un œil sévère étoit porté sur l'exaction des droits autorisés par la loi.

§ XI.

DES ETATS-GÉNÉRAUX DU DUCHÉ DE SAVOIE, et suite de sa législation, jusqu'à la révolution de 1536.

M. De Capré-de-Megève, dans son *Traité historique de la Chambre des comptes*, et tous les historiens du

pays, parlent des *Etats de Savoie*, sans spécifier ni le mode de leur convocation, ni leur organisation, ni les objets soumis à leurs délibérations. En réunissant les faits isolés conservés par l'histoire, il paroit que les assises du mois de mai, se convertirent souvent en *Etats-généraux*, chaque fois qu'il fut nécessaire de publier de nouvelles lois. Ils furent également convoqués lorsqu'on dût déterminer quel étoit le successeur légitime à la couronne ducale, ou à qui devoit être confiée la régence de l'Etat, pendant la minorité de ses souverains.

Les Etats-généraux de Savoie dont nous avons pu avoir connoissance, sont ceux de 1319, convoqués à Chambéry, par le comte Edouard, qui firent des règlemens pour mettre un frein à l'inexorable rapacité des Juifs, qui seuls faisoient alors le commerce de la Savoie, et sur-tout celui de sa capitale, où ils habitoient le quartier qui s'appelle encore aujourd'hui la *Juiverie*, d'où ils furent chassés, en 1536.

Le même comte Edouard étant mort sans enfans mâles, les Etats de Savoie s'assemblèrent de nouveau à Chambéry, l'an 1329, sous la présidence de Jean de Bertrand, archévêque de Tarentaise. Les ambassadeurs de Jeanne de Savoie, duchesse de Bretagne, vinrent y demander qu'elle succédât à son père; mais, après mure délibération, le président leur répondit, au nom de l'Assemblée: *que par une ancienne coutume du pays de Savoie, les filles ne succédoient jamais à sa couronne, pendant qu'il y avoit des mâles; et que les Etats de Savoie ne tomboient jamais de lance en quenouille.*

Voulant ensuite établir d'une manière irrévocable, le droit de succession, les Etats confirmèrent, à cet égard, la *loi salique*, et députèrent à Avignon,

Digitized by Google

deux évêques et quatre barons, à Aymon, frère d'Edouard, pour lui décerner la souveraineté du duché. Aymon s'étant rendu à Chambéry, les Etats le proclamèrent souverain du pays, et l'inaugurèrent suivant l'ancien usage, en lui remettant l'anneau de S.t Maurice. *Voyez Guichenon, vol. I, pag.* 89 *et* 386.

Les autres Assemblées, qui se qualifièrent d'*Etats généraux de Savoie*, furent :

1.° Celles convoquées à Genève, par le duc Louis, en 1441, 1446 et 1453, pour réformer les tribunaux de justice.

2.° Celle que le B. Amédée IX, convoqua à Chambéry, l'an 1465, où se rendirent les ambassadeurs de France et de Bourgogne, qui demandèrent avec un égal empressement, l'alliance de la Savoie.

3.° Pendant la minorité de Philibert I, les Etats de Savoie déclarèrent, en 1463, Yolande de France, sa mère, régente du duché, et nommèrent Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève, président du conseil d'Etat. Trois ans après, voyant les troubles qui naissoient, chaque jour, de la mésintelligence de la duchesse avec ses beaux-frères, ils députèrent l'évêque de Genève et le comte de Bresse, à Louis XI, pour le prier de se déclarer protecteur de la Savoie, pendant la minorité du duc Philibert I.

4.° Après la mort de la même duchesse Yolande, les *Notables* de Savoie et de Piémont, s'assemblèrent sous la protection du roi de France, à Rumilly en Albanais, l'an 1486, pour établir un nouveau Conseil de régence : Louis XI nomma le comte de la Chambre, lieutenant-général de çà et de là les

Digitized by Google

monts ; le baron de Miolans, maréchal de Savoie ; et l'Assemblée fit l'élection de 12 Savoisiens et de 12 Piémontais, pour composer le Conseil d'Etat, jusqu'à la majorité du duc.

5.° Outre plusieurs autres Assemblées générales convoquées par la régente Blanche de Montferrat etc., Charles III en convoqua une plus solennelle, à Annecy, en octobre 1513, et une autre à Moûtiers, le 10 septembre 1522. L'on voit par l'Edit de ce jour, et par celui du 15 octobre 1535, que les Etats de Savoie et de Piémont avoient été très-souvent réunis sous son règne, et que ce fut à leurs prières, que ce prince publia un règlement pour la Chambre des Comptes, et un Edit sur les monnoies.

6.° Après la conquête de la majeure partie de la Savoie, par François I., en 1536, ce souverain ne se contenta pas de recevoir le serment de fidélité des syndics de la capitale, il exigea encore celui des Etats-généraux du duché. Il les convoqua en 1536 et en 1546, et l'on voit qu'*André Pillet*, leur procureur, fut entendu en leur nom, dans le procès-verbal de la restitution que la France fit du duché, le 7 août 1559.

Emmanuël-Philibert abolit, pour toujours, ces Assemblées générales de la nation, qui y attachoit une telle importance, que lors de la capitulation de Chambéry, le 16 mai 1630, les syndics et les habitans de cette ville firent du rétablissement de la convocation des *Etats de Savoie*, une des conditions de leur soumission à Louis XIII.

Voyez cette capitulation dans le dictionnaire, art. CHAMBÉRY.

Digitized by Google

Les successeurs d'Amédée VIII, respectèrent constamment les principes de sa législation; Yolande de France, qui ajouta quelques articles aux statuts de 1430, les fit magnifiquement imprimer à Turin, en un vol. in-fol., l'an 1476, par Jean Fabry de Langres. Philibert I y fit des additions importantes en 1480; Blanche de Montferrat, en 1495, etc., enfin Charles III, dans les Etats de Savoie, convoqués à Annecy, l'an 1513, mit la dernière main à l'ancienne législation savoisienne. Elle fut imprimée la même année, sous le titre d'*antiqua et nova statuta Sabaudiæ*, à Turin, par M. F. de Silvaz; et à Genève, par Jacques Vivian, en un vol. in-4.°, *caractères gothiques.*

§ XII.

Parlement Français, et nouvelle Organisation politique de la Savoie, en 1536.

FRANÇOIS I, prévenu depuis long-tems contre le duc Charles III, son oncle, à cause de sa partialité pour Charles-Quint, avoit résolu d'anéantir la Maison de Savoie, en la dépouillant de tous ses Etats. Dans ce dessein, il protégea ouvertement Genève contre les entreprises du duc, et sollicita le canton de Berne, à déclarer la guerre à ce dernier.

L'armée française étant entrée en Savoie, le 15 février 1536 (a), la Bresse, la Savoie et la Maurienne ne firent aucune résistance, et Turin fut pris l'année suivante. Les habitans de Tarentaise et de

(a) Mezerai dit en 1535, mais les Français commençant alors leur année, à Pâques, différoient de près de trois mois dans leurs dates, avec les autres Peuples qui suivoient le calendrier romain.

Val-

Val-d'Aoste, n'écoutant que leur courage et leur fidélité, reprirent Chambéry en 1537; mais, ayant été défaits par François de Bourbon, comte de S.t Pol, la Savoie fut unie à la France. François I conserva les *Etats* du duché, en confirma les lois, et établit un PARLEMENT à Chambéry: il abolit les judicatures mages des provinces, et leur substitua les 5 bailliages de Bresse, de Bugey, de Savoie, de Tarentaise et de Maurienne.

Par Edit du 6 janvier 1539, enregistré au nouveau Parlement de Savoie, par arrêt du 4 mars 1540, le roi ordonna:

1.° Que l'on n'appelleroit plus des sentences des juges temporels des évêques de Savoie, ni à Vienne, ni à Rome, mais seulement à son Parlement de Chambéry.

2.° Que la langue française seroit substituée à la langue latine, dans la rédaction des actes civils et judiciaires.

3.° Qu'aucun gouverneur ni commandant militaire n'auroient à s'immiscer dans le fait de la justice, et que les seigneurs ne pourroient plus s'emparer, dans l'arrondissement de leurs jurisdictions, des revenus des bénéfices vacans.

Les Etats de Savoie ayant porté leurs doléances aux pieds du trône, sur ce que les nouveaux magistrats français de Chambéry n'avoient aucun égard à l'ancienne législation du pays, François I, par son Edit donné, à Fontainebleau, le 31 juin 1546, déclara que les statuts et les anciennes ordonnances du duché, continueroient à avoir force de loi dans tout le ressort du Parlement de Chambéry.

Digitized by Google

Henri II, qui succéda à François I, défendit par ses édits du 11 mars 1549, et du 29 juin 1553, aux gens de main-morte et aux étrangers, de faire aucune acquisition d'immeubles en Savoie, et obligea les prélats à nommer des juges laïques, versés dans la jurisprudence française, pour rendre la justice dans toute l'étendue de leurs jurisdictions purement temporelles. Afin d'établir une pratique uniforme dans les tribunaux du ressort du Parlement de Savoie, Henri II fit encore rédiger par le conseiller Philippe de Monthélon, les règlemens et le style que l'on y devoit suivre (a).

Pendant que les Français introduisoient ainsi une nouvelle législation dans la partie de la Savoie qui leur étoit soumise, les Bernois en faisoient autant dans le pays de Vaud, dans le Chablais et dans les bailliages de Ternier, de Gex et de Gaillard qu'ils avoient envahis : ils divisèrent ces pays en huit bailliages, y introduisirent la réforme protestante, et une organisation civile et judiciaire conforme aux usages de leur république. Chaque bailliage eut une

(a) L'ouvrage où ils sont contenus, fut imprimé à Lyon, l'an 1553, sous le titre suivant : *Style et Règlement sur le fait de la justice, abréviation des procès, modération des frais d'iceux, dressé par la cour de Parlement de Savoie; Extraits des ordonnances royaults, tant anciennes que nouvelles, approuvés par le roi, publié en ladite cour, le 23 juillet* 1553, *avec les édits de François I. et d'Henri II, sur la justice et le gouvernement du pays de Savoie, vol. in-4.°*

Charlotte d'Orléans, duchesse de Némours, introduisit également dans le ressort du conseil du présidial d'Annecy, la jurisprudence française, et ordonna à son P. Président, Jean Miles, de rédiger à ce sujet, *le style et la pratique, en fait de justice, pour les pays de Genevois et de Faucigny*, que de Tournes imprima à Lyon, l'an 1550, en un vol. in-12.

Digitized by Google

chambre baillivale composée de douze assesseurs, choisis parmi les notables du pays; et les premiers baillis que le Sénat de Berne envoya en Savoie, furent Jean Naguely, à Thonon; Simon Ferber, à Ternier et Gaillard; et Rodolphe d'Erlach, à Gex.

Voyez Ruchat, histoire de la réformation de la Suisse, tom. V, liv. 13.

§ XIII.

SECONDE EPOQUE.

Du Gouvernement politique, et de la Législation savoisienne, depuis le règne d'Emmanuël-Philibert, en 1559, jusqu'au règne de Victor-Amé II, en l'an 1682.

EMMANUEL-PHILIBERT, né à Chambéry le 8 de juillet 1528, eut pour instituteurs Louis Allardet, chanoine de Genève, et ensuite évêque de Lausane; et Jean-Baptiste Provana, évêque de Nice. Son gouverneur fut Aimon de Genève, baron de Lullin, savant dans les langues, dans l'histoire et dans les mathématiques. Le baron de Lullin, né à Thonon, s'occupa tellement d'orner l'esprit, et de former le cœur de son élève, qu'il devint le héros de son siècle, et le nouveau législateur de son pays. Voyant les Etats de son père occupés par les Français et par les Bernois, il partit de Verceil, âgé de 20 ans, accompagné du baron de Lullin et de 40 gentilshommes qui avoient résolu de partager ses disgraces ou sa fortune: il se rendit à la cour de Charles-Quint, son oncle, où il fut le premier prince de sa Maison, à qui l'on donna le titre d'*Altesse*.

Etant devenu Gouverneur général des Pays-Bas, il remporta, le 10 août 1557, la célèbre victoire

Digitized by Google

de S.t Quentin, qui changea tellement la face des affaires, que, par le traité de Câteau-Cambresis, du 3 avril 1559, il obtint non-seulement, les Etats envahis sous son père, mais encore la célèbre Marguerite de France pour son épouse. Les Bernois lui ayant rendu le Chablais, Gex et les bailliages; Evian et S.t Gingouph étant rentré sous sa domination, il se vit obligé de tout recréer dans les Etats qu'il venoit de réunir; il fixa la résidence de sa cour à Turin, et chercha dans les douceurs de la paix, à consolider sa puissance, et à cicatriser les plaies profondes que la révolution de 1536 avoit faites dans ses provinces.

Charles-Emmanuël I, son fils, chercha à perfectionner ce que son père avoit si heureusement commencé: mais l'ambition qu'il eut de s'agrandir, fit de ses Etats le théâtre d'une suite de guerres destructives, dont il retira peu d'avantages. Profitant des troubles de la ligue qui agitoit la France, il s'empara du marquisat de Saluces; se fit proclamer à Aix, comte de Provence; épia le moment où il pourroit s'emparer de Genève, et reconquérir le pays de Vaud. Henri IV déconcerta ses vastes projets, et lui fit payer chèrement ses succès éphémères, en l'obligeant, par le traité de Lyon de 1601, de céder à perpétuité, à la France, la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex, pour conserver le marquisat de Saluces, dont la possession cependant ferma aux Français, l'entrée de l'Italie, du côté du Piémont.

Ayant manqué complétement l'escalade de Genève, et se trouvant dans l'impossibilité de s'agrandir du côté de la France, Charles-Emmanuël I fit valoir par les armes, les droits de sa Maison, sur le

Digitized by Google

Montferrat. Tantôt allié, tantôt ennemi des Espagnols et des Français, il finit par aigrir contre lui, le cardinal de Richelieu, qui lui prit Suse, Pignerol et Saluces, tandisque Louis XIII s'emparoit de la Savoie, en 1630.

L'abbé Mazarin, qui étoit à la suite du Nonce du Pape et qui devint ensuite cardinal et premier ministre de France, fit naître la paix du milieu de la guerre; il eut la gloire, à la veille d'une bataille, de mettre d'accord les puissances belligérantes, par le traité qui fut signé à Querasco, le 6 avril 1631. Victor-Amé I obtint, par ce traité, la restitution des provinces envahies sous son père, et une partie du Montferrat; mais il fut, en même tems, obligé de céder à la France, Pignerol et ses vallées. Cette cession ouvrit de nouveau l'Italie aux Français, et mit dans leur dépendance, la Maison de Savoie, qui, pendant la régence orageuse de Madame Royale Christine de France, le règne de son fils Charles-Emmanuël II, et la minorité de Victor-Amé II, ne put méditer ni mûrir aucun projet d'agrandissement.

Pendant cette seconde période de l'histoire de Savoie et de Piémont, qui comprend 123 ans, ces deux provinces n'éprouvèrent d'autres grands changemens, que ceux opérés par Emmanuël-Philibert. Il les trouva sans défense, sans commerce et sans argent; la population en étoit à peine de 900 mille individus, y comprise celle de Bresse, du Bugey et du pays de Gex. L'agriculture y étoit dans un abandon total, la soie n'y étoit pas même connue. Le patrimoine ducal ayant été aliéné, les revenus de l'État rendoient à peine 200 mille écus. La jeunesse, abandonnée à elle-même, n'avoit aucun

Digitized by Google

moyen de s'instruire, n'y ayant, dans toute la domination savoisienne, d'autre établissement pour l'instruction publique, que la seule Université de Turin, presque totalement déserte.

Emmanuël-Philibert, aussi intelligent dans le silence du cabinet, que courageux et actif à la tête des armées, ne se laissa point abattre par les obstacles de tout genre, qui s'opposoient au dessein qu'il avoit conçu de réorganiser et de faire fleurir ses Etats. Ayant fait une alliance perpétuelle avec les Suisses, il établit d'abord, en 1559, les Sénats de Savoie et de Piémont, publia plusieurs Edits pour l'administration de la justice, rétablit les juges mages, et autorisa en Savoie, les lois françaises sur la rédaction des actes et sur les appellations. Il rétablit ensuite ses finances sur un plan inconnu à ses ancêtres; créa la gabelle du sel et du vin; jeta les bases de l'imposition territoriale, et mit tant d'ordre et d'économie dans son administration, qu'à sa mort, les revenus de l'État surpassoient 800 mille écus de Venise (a). Il organisa ensuite un état militaire, et établit les milices. Pour assurer son indépendance contre les puissances voisines, il fit construire par les fondemens, les citadelles de Turin, de Bourg, de Mondevi, et le Fort de l'Annonciade, près de Rumilly; il donna une forme régulière aux anciennes fortifications de Verceil et de

(a) Tout ce que nous rapportons sur le règne organisateur d'Emmanuël-Philibert, est extrait des relations du chevalier Lippamano, ambassadeur de Venise, auprès de ce prince. M.r Foscarini que nous aurons souvent occasion de citer dans ce chapitre, s'en servit pour celle qu'il fit au sénat de cette même république, l'an 1743, sur la politique, le gouvernement et la législation de la Maison de Savoie, Mss. in-fol. de 150 pag.

Digitized by Google

Montmélian; et substitua aux baillis, et aux châtelains, des gouverneurs et des commandans dont la valeur et la fidélité lui étoient connues. Il rétablit dans toute sa splendeur, l'Université de Turin, et y appella les plus célèbres professeurs d'Italie: il fonda des colléges à Turin, à Chambéry, au Mondevi; favorisa tous les établissemens littéraires qui se formèrent alors en grand nombre dans ses provinces, leur donna des règlemens, et toléra la communion protestante, dans les lieux où l'exercice de son culte avoit été réservé par le traité de Lausane.

Pour s'enrichir lui-même du bien-être de ses sujets, et leur inspirer le goût de l'agriculture et de l'industrie, il fit planter dans ses Etats, une immense quantité de mûriers, donna l'idée des canaux d'*irrigation*, établit par tout les filatures de laine, la fabrication des draps, et fit venir de l'étranger, des maitres intelligens pour les perfectionner. Il acquit Oneille, Maro et Tende, pour communiquer avec les ports de Nice et de Ville-Franche, où il avoit établi une petite marine, pour faire respecter le commerce de ses sujets sur la Méditerranée.

La briéveté de la vie d'Emmanuël-Philibert, ne lui permit point de faire exécuter lui-même, les vastes projets qu'il avoit conçus pour faire fleurir ses Etats; Charles-Emmanuël I, son fils, mit la dernière main aux grandes routes d'Oneille et de Tende; et Victor-Amé I, étendit le commerce de la soie. Charles-Emmanuël II pour faciliter celui de ses Etats avec la France, fit percer le passage de la Grotte, au-dessus des Echelles, améliora les routes qui conduisoient de Savoie en Bourgogne, par les ponts

Digitized by Google

de Grezin et de Lucey, et fit creuser le port de Bellerive sur le lac Léman, pour communiquer avec la Suisse, sans passer par Genève.

Le célèbre président Antoine Favre, les sénateurs Charpêne, d'Oncieux, Bavoux, Salteur, Déville et plusieurs autres, enrichirent de leurs ouvrages, la jurisprudence savoisienne; et sa législation, depuis 1559 jusqu'en 1678, fut réunie par MM. Bally et Joly, en 2 vol. in-fol., que Madame Royale, Jeanne-Baptiste de Savoie-Némours, fit imprimer à Chambéry, l'an 1679.

§ XIV.

TROISIÈME EPOQUE.

De la Politique et de la Législation savoisienne, sous les rois sardes, depuis l'an 1682, *jusqu'en* 1796.

VICTOR-AMÉ II, qui étonna l'Europe, autant par son génie actif, que par ses talens militaires, fut le prince de sa Maison, qui parvint à lui donner cette haute considération qui nait d'un gouvernement ferme, énergique et respecté. Il fut le vrai fondateur de sa monarchie, et éclipsa la gloire de ses prédécesseurs, par le coup d'œil pénétrant qui lui fit entrevoir la possibilité de l'agrandir du côté de l'Italie, et de la soustraire à l'influence de la France. A peine fut-il sorti de tutelle, que Philibert Sallier, comte de la Tour, pensa à le marier avec l'héritière du Portugal; ce projet n'ayant point eu le succès que l'on se proposoit, Victor-Amé II, en 1689, entra dans la grande alliance de l'empereur et de l'Espagne, contre Louis XIV, dont la trop grande puissance allarmoit tous les souverains de l'Europe. La guerre fut d'abord fatale à Victor; il perdit la

Digitized by Google

Savoie et Nice, et fut battu par Catinat, à Staffarde et à la Marsaglia. Pour le détacher des alliés, Louis XIV, par le traité de Turin, du 19 août 1696, lui restitua, non-seulement les provinces qu'il avoit occupées, mais lui céda encore Pignerol et ses vallées, qui, depuis 65 ans, démembrées du Piémont, en ouvroient l'entrée aux armées Françaises, qui y descendoient du Dauphiné.

La guerre s'étant rallumée en Europe, à cause de la succession de Charles II, roi d'Espagne, Victor s'unit à l'empereur Léopold, qui, par le traité du 8 novembre 1703, lui céda le reste du Montferrat, avec les provinces d'Alexandrie, de Valence, de Vigevano, la vallée de Sesia et toutes les terres situées entre le Pô et le Tanaro. Louis XIV, qui se vit trompé, ordonna, dans le premier moment de sa colère, à ses généraux en Italie, d'arrêter les troupes de Victor, et de les faire prisonnières de guerre. Outre le duché de Savoie et le comté de Nice, envahis dans tous les tems, les Français s'emparèrent de presque tout le Piémont, en démantelèrent les places fortes, et vinrent mettre le siège devant Turin, qui étoit la seule ville importante qui restât à prendre, pour déposséder Victor de tous ses Etats. L'Europe entière regardoit la perte de ce prince comme inévitable, et le croyoit sur le point d'être précipité de son trône: lui seul, inaccessible à la crainte, réuni à son cousin le prince Eugène de Savoie, vint, le sabre à la main, forcer les lignes des Français, et délivrer sa capitale, le 7 de septembre 1706.

Les années qui s'écoulèrent jusqu'à la paix d'Utrecht, ayant été signalées par des succès redoublés, le comte Annibal Maffey, le marquis

Digitized by Google

Ignace del-Bourg et le comte Pierre de Mellarède, plénipotentiaires du duc, lui obtinrent, non-seulement, la restitution de la Savoie et de Nice, le droit de se fortifier comme bon lui sembleroit, mais encore les vallées de Pragelas, d'Exilles, de Fénestrelles et la couronne de Sicile, qu'il fut obligé d'échanger contre la Sardaigne, en 1718.

Voyez le traité d'Utrecht, entre la Savoie et la France, conclu le 11 *avril* 1713, *art.* 3, 4, 5, 7 *et* 8.

Sorti à peine d'une guerre qui avoit couvert de cendres et de ruines ses plus belles provinces, Victor-Amé II, qui, par ses négociations autant que par sa valeur, avoit su intéresser à sa cause, les premières puissances de l'Europe, fit tellement renaître l'ordre, l'abondance et les ressources dans ses Etats, qu'il parvint à orner sa capitale; à fortifier ses frontières; à organiser une nouvelle armée; à doubler le revenu de ses finances; à asseoir son gouvernement sur une base solide; et à se faire respecter et rechercher de toutes les puissances voisines. Sa maxime favorite fut, de ne jamais épouser leurs intérêts, qu'autant qu'elles pourroient concourir à son agrandissement, et à le rendre indépendant de la France, à la vengeance de laquelle il avoit été sur le point de succomber. Fatigué cependant d'un gouvernement long et difficile, et par des motifs, dit M.r Foscarini, qui n'ont jamais été bien éclaircis, ce prince, le premier roi de sa Maison, et l'exemple frappant des vicissitudes de la fortune, abdiqua sa couronne à Charles-Emmanuël III, son fils. Il lui donna pour conseillers secrets, les personnages les plus recommandables par leur mérite et par l'étendue de leurs connoissances, tels que les marquis d'Orméa,

Digitized by Google

del-Bourg, le comte Maistre-de-Castelgran, procureur-général, etc. etc.

Parmi les monarques qui ont fait honneur au dix-huitième siècle, il n'en est aucun qui ait autant de droit à l'estime et à l'admiration de la postérité, que Charles-Emmanuël III: possédant au plus haut dégré, l'esprit d'ordre, de probité et de justice, il orna par sa religion éclairée, par ses vertus domestiques, et par ses talens militaires et politiques, le trône sur lequel il monta le 2 septembre 1730.

Placé au rang des puissances du second ordre, et traité comme égal par celles du premier, ce roi fut guerrier actif; général intelligent; administrateur éclairé; réformateur réservé: et son règne, de l'aveu de tout le monde, fut l'époque la plus glorieuse et la plus honorante de l'histoire de sa Maison. Allié de la France, et général en chef de son armée d'Italie, dans la guerre de 1733, il dépouilla l'empereur de presque toutes ses possessions en Lombardie, et entra dans Milan, en père et en protecteur plutôt qu'en conquérant. L'année suivante, son armée battit les Autrichiens sous les murs de Parme, et il alla lui-même les attendre et les vaincre de nouveau, dans les plaines de Guastalla.

Le traité de Vienne de 1736, fut le fruit de la sagesse et de la valeur de ce prince; il montra par la modération avec laqu'elle il se contenta des provinces de Novare, de Tortone et des fiefs des Langhes, qu'il savoit autant triompher de lui-même, que de ses ennemis.

Après la mort de l'empereur Charles VI, sacrifiant ses propres intérêts, pour maintenir la puissance

Digitized by Google

autrichienne en Italie, et l'y opposer à celle des Bourbons, desquels il vouloit rester indépendant, il y défendit puissamment le patrimoine de Marie-Thérèse; prit Modène et la Mirandole, et poursuivant l'armée combinée de Naples et d'Espagne, il vint établir son camp à Césène, et déjoua ainsi les projets de l'ennemi.

L'invasion des Espagnols le rappela en Savoie, où il tenta, en 1742, de délivrer une province fidelle, des troupes ennemies qui l'occupoient; il vint camper auprès de Montmélian; mais les approches de l'hyver rendant ses efforts inutiles, il fit une retraite savante, aux travers des glaces et des rochers des Alpes. Il apprit en Piémont la victoire que son armée venoit de remporter à Campo-Santo; mais sa joie fut tempérée par la perte de François-Louis-Emmanuël d'Allinges, comte d'Apremont, son lieutenant-général, qui y fut blessé mortellement, et qui, par sa mort, arrivée le 27 février 1743, emporta avec lui, les justes regrets de son souverain et de toute son armée.

Le prince de Conti s'étant joint aux Espagnols, l'armée combinée attaqua avec succès, Ville-Franche, Pierre-Longe et le Col de Lagnel; les flammes firent perdre Demont; et Coni fut assiégé. Charles-Emmanuël voulant y introduire du secours, donna lieu à la sanglante bataille de Notre-Dame de l'Olmo; et malgré les revers de la fortune, il fit lever le siège de cette place, et montra dans sa retraite, les ressources d'un habile général. Les campagnes suivantes eurent différents succès; la Provence fut ravagée, le même baron de Leutrun, qui avoit défendu Coni, enleva les quartiers des Français, dans Asti, et fit lever le blocus de la

Digitized by Google

citadelle d'Alexandrie. L'affaire du Col de l'Assiette, où le chevalier de Belle-Isle fut tué, mit fin aux calamités du Piémont; et la paix conclue à Aix-la-Chapelle, en 1748, termina cette guerre, et assura au roi tout ce qui avoit été stipulé en sa faveur, par le traité de Worms.

Aucun projet ambitieux ne troubla plus la paix et la tranquilité des provinces savoisiennes; Charles-Emmanuël, se reposant à l'ombre de ses lauriers, ne s'occupa, le reste de ses jours, que d'être l'économe et le père de ses sujets, au bonheur desquels il sacrifia son attrait pour les armes, dans la guerre de 1756. Jouissant de la plus haute considération dans les premières cours de l'Europe, il ne prit d'autre part à leurs querelles, qu'en autorisant ses ministres, le bailli de Solar, à Paris, et le comte de Viry, à Londres, à travailler, par leurs bons offices, à concilier les intérêts de ces deux cabinets. Sa médiation eut le plus heureux succès: elle procura, entre la France, l'Angleterre et l'Espagne, la paix qui fut signée à Paris, l'an 1763.

Charles-Emmanuël III, dit Mallet-Dupan (a), dont l'histoire particulière seroit un monument et une école de l'art de régner, jouissant de cette majesté qui se compose du respect, de l'amour et des bénédictions des peuples, eut pour successeur, en 1773, Victor-Amé III, et lui laissa, outre un trésor considérable, un Etat riche, florissant et acheminé sur toutes les voies de la prospérité et de la perfection. Les quinze premières années de ce dernier règne, n'offrirent ni événemens, ni négo-

(a) Merc. Britan., vol. II, pag. 335, de l'édition italienne.

Digitized by Google

ciations importantes. Les critiques les plus modérés lui ont reproché d'avoir été trop libéral et trop facile, c'est-à-dire, d'avoir eu tous les excès de la bonté, sans en savoir modérer les bienfaits. Le défaut d'économie et d'ordre, l'oubli des maximes et du système du règne précédent, amenèrent graduellement le dépérissement des finances.

Malgré les précautions que Victor-Amé III crut devoir prendre pour préserver son indépendance et ses sujets, des effets de la révolution française, elle l'atteignit en 1792. Obligé de soutenir une guerre imprévue et d'une nature nouvelle, il risqua tout pour être fidelle à ses engagemens, sans avoir l'espérance du moindre avantage. La politique et les opérations militaires de ce souverain se trouvant encore subordonnées à celles de la cour de Vienne, il ne reçut, malgré les plus pressantes sollicitations, d'autres secours de l'Autriche, que des détachemens et des généraux, dont les instructions mystérieuses et l'inaction rendirent inutiles, en 1795, l'avantage des circonstances et le zèle des Piémontais.

Après quatre ans de guerre défensive, au mois d'avril de 1796, Napoléon I, alors général en chef de l'armée française en Italie, ayant, avec sa célérité ordinaire, porté ses premières armes victorieuses, jusques dans le centre du Piémont, et menaçant sa capitale d'un siège inévitable, obligea la cour de Turin, déconcertée et abattue par une invasion aussi rapide, à lui faire demander, par le général autrichien Colli, une suspension d'armes, pendant que ses plénipotentiaires qu'elle envoyoit à Gênes, y traiteroient la paix, sous la médiation de l'Espagne. Le général en chef de l'armée française, par sa

Digitized by Google

lettre du 23, ayant répondu au baron Colli: » que » le Directoire s'étant réservé de traiter seul de la » paix, et que lui-même, sur des propositions vagues, » ne pouvant arrêter sa marche, il demandoit au » préalable, que l'on mît en son pouvoir deux des » trois places fortes de Coni, d'Alexandrie et de » Tortonne, comme le seul moyen d'éloigner du » Piémont, les disgraces de tout genre qui le me- naçoient. » Sur cette ouverture, le roi envoya au quatier-général de Querasco, le baron de la Tour, général de cavalerie; et le marquis Costaz, chef de l'Etat-major de l'armée sarde, qui, le 9 floréal, soit le 28 avril, signèrent la trêve, en vertu de laquelle Coni, Alexandrie, la ville et la forteresse de Cève, furent consignées aux Français, et les hostilités suspendues.

Par le traité définitif de paix, signé à Paris, le 15 mai 1796, Victor-Amé III s'engagea en 21 articles: « à re- » noncer à toute adhésion, consentement ou accession » publique ou secrette, par lui donnée à la coa- » lition armée contre la république Française, et à » tout traité d'alliance offensive et défensive qu'il » pourroit avoir conclu contr'elle. Par le 3.e art. » de ce traité: « *Le roi de Sardaigne renonce purement et simplement, à perpétuité, pour lui, ses successeurs et qui de raison, en faveur de la république Française, à tous ses droits qu'il pourroit prétendre sur la* SAVOIE, *les comtés de Nice, de Tende et de Beuil.* Il s'engagea, en outre, à accorder une amnistie générale à tous ses sujets poursuivis auparavant pour opinion politique, et à leur faire restituer, sans délai, tous les biens qu'on leur avoit con- fisqués; à faire démolir, à ses dépens, et sous l'inspection des commissaires nommés par le direc-

Digitized by Google

toire, les fortifications d'Exilles, de la Brunette et toutes celles élevées aux environs de Suse ; d'accorder, par ses Etats, le libre passage aux armées françaises, et de faire désaprouver par son ministre à Paris, la conduite tenue envers le dernier ambassadeur de France, etc., etc.

La monarchie savoisienne, dit le même Mallet-Dupan (a), s'éteignit alors avec le règne de Victor-Amé III. Le traité de Paris, en isolant et détachant le Piémont des alliés les plus intéressés à son indépendance, donna au directoire, les moyens assurés de le réunir au territoire de la république Française, quand il le croiroit convenable à ses vues ultérieures.

Pendant cette troisième et dernière période de l'histoire de Savoie et de Piémont, qui renferme 116 ans, l'administration et la législation des deux premiers rois de Sardaigne, eut pour but, de consolider leur puissance, et de faire prospérer leurs États.

Victor-Amé II, accoutumé dans les camps, à être obéi sans replique, par des corps militaires, voulut également l'être par tous les ordres, et par toutes les classes de ses sujets; dans cette vue, il tempéra ou anéantit les anciens privilèges du clergé, de la noblesse et de la magistrature. Réfléchissant que les lois civiles et administratives les mieux adaptées à la prospérité publique, ne peuvent produire leurs effets, sans un gouvernement énergique qui en assure l'exécution, il réserva à son autorité personnelle, cette unité d'action qui donne, à propos, et avec

(a) Merc. Brit., vol. II, pag. 341.

uniformité,

Digitized by Google

uniformité, l'impulsion à l'organisation sociale. Il vit tout par lui-même, écouta les avis des personnes éclairées, s'entoura de ministres intelligens, dont deux furent de Chambéry (a), et ne se décida, dans ses entreprises et dans ses réformes, qu'après les plus mûres réflexions. Minutieux dans les dépenses de détail, il parvint, par un système suivi, et par une économie raisonnée, à se procurer les ressources pécuniaires dont il eut besoin pour changer la face de ses Etats, et pour opérer une réforme totale dans les finances, dans le commerce et dans l'agriculture, qu'il protégea d'une manière efficace au delà des Alpes. Il rétablit, en Savoie, le *Tabellion*, par édit du 29 novembre 1696, pour mettre sous la garde de l'autorité publique, la copie fidelle et authentique de tous les actes des notaires; il soumit à l'imposition territoriale, les biens du clergé, à l'exception de ceux de l'ancien patrimoine, et fit remettre au Sénat de Savoie, une Pratique rédigée par M.r le président Viallet, pour la procédure criminelle des gens d'Eglise.

Sans faire cas des réclamations de la noblesse du duché, il l'assujettit également à payer la *taille* de ses biens qui n'étoient pas féodaux, et anéantit toutes les jurisdictions seigneuriales, dont on ne put justifier la concession par le titre primitif.

Il supprima, le 7 janvier 1720, la chambre des comptes de Savoie, établit une intendance générale pour le duché; six intendans pour les provinces particulières, et détermina leurs attributions et l'é-

(a) Messieurs Sallier de la Tour et de Mallarède: voyez leurs articles dans celui de Chambéry.

Digitized by Google

tendue de leur jurisdiction par un édit de l'an 1723.

Victor-Amé II réorganisa les études dans l'Université de Turin, dont il fit rédiger les constitutions par M.r le chanoine Louis Hoquiné de la Roche, il les adapta à l'enseignement des colléges publics, dont il enleva la direction aux Jésuites et aux Barnabites. Il fonda à Turin, le collége des provinces, publia le code de ses lois, en 1723, le réforma en 1729, et donna à la Savoie, un règlement particulier, le 17 août 1730.

Charles-Emmanuël III, son fils, ne fit aucune variation quelconque aux maximes établies sous le règne précédent; il répara ou augmenta le nombre des places fortes qui défendoient les passages des Alpes. L'esprit d'économie et de calcul qu'il introduisit dans toutes les branches de l'administration, lui permit, en peu d'années, de payer les dettes qu'il avoit contractées, de supprimer les impôts extraordinaires, et de laisser à son successeur un trésor considérable. Il assit en Savoie, par l'édit de la péréquation générale de 1738 (a), l'impôt territorial, sur une base fixe et juste: tout le sol du duché fut mesuré géométriquement, et représenté sur des cartes topographiques, où chaque portion de propriété est indiquée par un numéro invariable, relatif au *cadastre*. Ce registre, formé d'après les évaluations faites par les députés des communes, contient dans trois colonnes parallèles, le nom du propriétaire, le numéro relatif à la *mappe*, l'étendue

(a) M.r Smith, dans ses ouvrages, fait les plus grands éloges des cartes topographiques, et du cadastre de Savoie, auquel travailla J. J. Rousseau, avant d'être littérateur et philosophe.

Digitized by Google

de chaque portion de terrain, sa qualité, l'espèce de culture qui lui est propre, et l'impôt qu'elle supporte, spécifié en livres, sous et deniers. Ce même souverain, pour délivrer la Savoie des entraves qui s'opposoient à l'amélioration de son agriculture, et lui faciliter le débouché de ses produits, ordonna que toutes les rentes féodales seroient affranchies (a); fit tracer et exécuter les grandes routes qui, de toutes les provinces, conduisent aux frontières.

Il n'y a que l'économie, l'aisance et la simplicité des recouvremens, la fidélité de la comptabilité, qui puissent expliquer comment, avec un revenu aussi modique, Charles-Emmanuël III ait pu fournir aux dépenses de deux guerres dispendieuses, pourvoir à la sureté de ses frontières, fonder tant d'utiles établissemens, assurer l'exactitude et la régularité de tous les payemens, et laisser à son successeur, tant de millions dans les caisses publiques. Jamais la dépense n'excéda le revenu annuel; le bilan des finances fut fixé chaque année, et si quelqu'accident imprévu exigeoit de nouveaux fonds, les épargnes sur les emplois militaires ou civils qu'il laissoit vacants, pendant quelque tems, remplissoient les vides, et augmentoient les ressources.

Le bilan des finances de ce souverain, pour l'an 1738, pouvant seul donner l'idée de son administration économique et paternelle, et faire connoître les ressources et les dépenses de la monarchie savoisienne, nous l'insérons ici, tel qu'il se trouve dans le vol. 9, pag. 187, des *Miscellanea* de M.r de Passier, alors secrétaire dans le bureau du contrôleur général, à Turin.

(a) Edit de l'affranchissement, du 19 décembre 1771.

Digitized by Google

REVENUS ET FONDS DISPONIBLES AU 1.er JANVIER 1738.

Impositions territoriales.

	Liv.	s.	d.			
Tailles du duché de Savoie.	964242	8	8			
Donatif accordé par les Etats d'Aoste.	76666	13	4			
Taxes des communes du Piémont.	2490884	»	»			
des vallées de Pragellas, de Perouse, etc.	81148	»	»	4863257	16	7
du comté de Nice.	76523	3	11			
de la principauté d'Oneille. .	10300	»	»			
de la vallée de Sesia.	263	»	»			
du duché de Montferrat. . .	218621	13	9			
de l'Alexandrin et Lumelline. .	465979	12	3			
de Novare et de Tortone. . .	478629	4	8			

Gabelles et Patrimoine.

	Liv.	s.	d.			
Gabelles générales, produit annuel.	7474783	14	3			
Produit des petites Gabelles. . . .	371114	3	10			
Insinuation, soit droit de tabellion.	112000	»	»			
Revenu du domaine royal.	93726	1	4	8138315	5	11
Emolumens des tribunaux de justice	68891	6	6			
Taxes sur les Juifs.	17800	»	»			

Autres revenus et casuel.

	Liv	s.	d.			
Fonds des intendances, places des notaires, et casuel.	191935	13	3			
Vente des sels de Tarentaise. . .	138150	»	»			
Cultivation et manipulation des tabacs.	115895	16	8	508426	17	3
Vente de poudre et de salpêtre.	27419	14	4			
Produit des minières en exploitation	35025	13	»			

Total du revenu de terre-ferme pour l'an 1738. 13509999 19 9

Digitized by Google

Total d'autre part, revenu de 1738. . . . . 13509999 19 9

Fonds en caisse ou disponibles, provenans des épargnes faites avant l'an 1738. . . . . 10491101 14 8

Total des revenus et fonds disponibles au 1.er janvier 1738. . . . . 24001101 14 5

Outre 42935a, provenans du royaume de Sardaigne.

DEPENSES A LA CHARGE DES FINANCES DU ROI DE SARDAIGNE POUR L'AN 1738.

Etat militaire.

	Liv.	s.	d.			
Dépenses pour l'armée.	7850000	»	»			
pour l'artillerie.	266940	»	»	9704940	»	»
pour les fortifications. .	1588000	»	»			

Maison du Roi.

	Liv.	s.	d.			
Maison du roi.	1100000	»	»			
Menus plaisirs du roi.	35000	»	»			
Idem de la reine.	35000	»	»			
Idem du duc de Savoie. .	6000	»	»			
Aumônes et œuvres pies.	35433	»	»	1382715	14	7
Apanage du prince de Carignan. .	134649	10	»			
Pour l'ancienne cour de M. R. et de la princesse Louise.	36635	4	7			

Ministère.

	Liv.	s.	d.			
Ambassadeurs et ministres auprès des cours étrangères.	204188	6	8			
Bureaux des ministres à Turin. . .	85570	»	»			
Ministres et conseillers d'Etat. . .	18000	»	»	332802	1	8
G. Chancelier et conseillers des mémoriaux.	25043	15	»			

11420457 16 3

Digitized by Google

Dépenses de l'an 1738, *montant d'autre part.* . . 11420457 16 3

Magistrats et ordre judiciaire.

	Liv.	s.	d.			
Conseil de Sardaigne.	22200	»	»			
Sénat de Savoie.	43713	15	10			
Sénat de Piémont.	119083	»	»			
Sénat de Nice.	20894	14	»			
Chambre des comptes.	86918	5	4			
Archives de la chambre des comptes.	14000	»	»	368827	5	5
Châtelains royaux.	1600	»	»			
Consulat.	3000	»	»			
Retraite et gratifications dans l'ordre judiciaire.	46917	10	3			
Prisons de l'Etat.	10500	»	»			

Instruction publique.

	Liv.	s.	d.			
Université de Turin.	41700	»	»			
Ecoles et colléges dans les provin.	64380	»	»			
Collége des provinces à Turin. .	27840	»	»	149510	15	»
Académie royale.	4250	»	»			
Curés payés par l'Etat.	11340	15	»			

Autres dépenses à la charge des finances.

Intendants et bureaux des finances.	120507	6	8			
Poste pour le service de l'Etat. . .	82143	»	»			
Pensions.	44991	6	8			
Annualité, mont de piété, bâtimens.	181704	14	8			
Dépenses pour les minières. . . . ,	35000	»	»			
Idem pour les salines de Moûtiers et de Conflans.	59748	7	8	1173383	11	3
Fonds pour secourir les communes grêlées ou incendiées dans les prov.	40000	»	»			
Fonds pour les dépenses imprévues.	587916	14	9			
Pour la péréquation de Savoie. . .	21372	»	»			
TOTAL.				13112179	7	1

Digitized by Google

Montant d'autre part. 13112179 7 1

Suite des autres dépenses.

Dépenses pour les employés aux gabelles générales.	2050164 15 8		
Frais de la manipulation du tabac.	60516 » 8	3598608	6 10
Payemens restans à solder pour l'an 1737.	1487927 10 6		

TOTAL de la dépense pour l'an 1738. . . . . 16710787 13 8

BILAN DES FINANCES DU ROI DE SARDAIGNE, AU 1.r JANVIER 1738.

Fonds en réserve, et revenu. .	24001101 14 5
Dépenses tant fixes qu'imprévues.	16710787 13 8
Restoient les fonds disponibles de.	7290414 » 9

Charles-Emmanuël III, voulant perfectionner le code qu'avoit publié son père, sous le nom de *Royales constitutions*, s'environna de toutes les lumières dont il pouvoit disposer, en en confiant la revision à ses principaux magistrats, qui s'en occupèrent pendant 10 ans: il fut publié en 1770, et tiendra toujours un rang distingué parmi le petit nombre d'entreprises de ce genre.

Sous le règne des deux premiers rois de Sardaigne, qui, par l'économie et l'ordre qu'ils introduisirent dans leurs finances, rendirent leur gouvernement si florissant, il n'y eut que l'honneur d'être utile à la patrie, et d'obtenir la considération publique, qui pût faire aspirer aux places et aux emplois de

Digitized by Google

l'Etat. Les honoraires en furent toujours si modiques, que l'on pourroit citer le désintéressement de plusieurs chefs de finances, celui des ministres, des militaires et de presque tous les magistrats, morts dans une honorable médiocrité, après avoir vécu sans faste, et s'être consumés dans des travaux immenses.

Victor-Amé III fit publier, au commencement de son règne, un nouveau règlement particulier pour la Savoie, il approuva l'établissement de la société d'agriculture de Chambéry, fonda à Turin, les Académies des sciences, de sculpture et de peinture, seconda l'établissement de Carouge, fit élever des digues considérables en Maurienne et en Chautagne, pour les opposer aux érosions de l'Arcq et du Rhône, et se proposoit également d'arrêter les ravages de l'Isère. Les bains d'Aix, le chemin de la Croix-rousse, le château de Chambéry relevé de ses ruines. le pont de Rumilly, et l'abolition des péages, s'exécutèrent sous son règne. L'opération des affranchissemens alloit être terminée, et les dîmes diminuées, lorsque la Savoie fut conquise par les Français, le 22 septembre 1792.

Après que l'armée, commandée par le général Montesquiou, eut occupé toutes les parties du duché, le commissaire général *Vincent*, en qualité de régent de l'intendance générale, pour la république française, ordonna, le 3 octobre : « que l'ancienne » administration de la Savoie continueroit provisoi» rement à être exercée, quant à l'ordre judiciaire, » aux finances et à l'instruction publique, jusqu'à » ce que la Nation savoisienne eût manifesté, par » un vœu libre, le mode de gouvernement qu'elle vou» loit adopter. » Ce vœu ayant été émis dans l'*Assem-*

Digitized by Google

blée des Allobroges, la C. N., par ses décrets des 27 et 29 novembre 1792, réunit la Savoie à la France, dont elle forma le 84.e département sous le nom de MONT-BLANC.

En attendant que ce département fût organisé, la *Commission provisoire des Allobroges* confirma le Sénat et le composa de deux chambres. Le 17 novembre de la même année, les quatre commissaires de la C. N., *Simond*, *Grégoire*, *Hérault-de-Séchelles* et *Jagot*, après avoir fait vérifier leurs pouvoirs par la susdite commission, qu'ils chargèrent de l'administration provisoire du nouveau département, se portèrent au Sénat, où ils furent reçus par le président de la seconde Chambre et par trois Sénateurs députés.

Après les discours d'usage, le décret d'union de la Savoie à la France, fut transcrit sur les registres du Sénat, lequel fut de nouveau provisoirement conservé dans l'exercice de ses fonctions, jusqu'à l'organisation définitive du département, qui eut lieu le 28 janvier 1793. Il fut divisé en sept districts, 85 cantons et 672 communes. *Voyez dans le dict., art. MONT-BLANC.*

§ XIV.

De l'Etat militaire en Savoie, depuis les Bourguignons, jusqu'en 1792.

Toute organisation sociale exige que ses membres les plus éclairés la dirigent, que la multitude s'occupe de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et qu'une force armée exécute les ordres des magistrats, maintienne avec vigueur l'empire des lois, et fasse respecter au dehors, les droits et l'indépendance de la Nation.

Digitized by Google

Tous les peuples ont senti le besoin de ces institutions, et deux ordres de personnes constituèrent par tout un gouvernement bien organisé : l'un, qui est le petit nombre, commande, administre et protège ; l'autre, qui est la masse nombreuse du peuple, obéit aux lois, cultive les campagnes, met en œuvre leurs productions, et contribue par les impôts, au maintien de l'Etat.

Pour rendre le premier ordre respectable au peuple, chaque société l'a revêtu d'une considération honorifique et lucrative, qui pût le mettre à l'abri de l'inconstance capricieuse de la multitude, et l'engager à bien servir la patrie: de là les dynasties héréditaires auxquelles fut confié le commandement suprême ; les titres et les distinctions personnelles dont les emblêmes et les décorations, en excitant puissamment l'émulation, produisent l'héroïsme des actions les plus éclatantes et les plus utiles. Les Grecs et les Romains accordèrent tous les honneurs et toutes les récompenses imaginables à leurs militaires : les Germains en firent une caste privilégiée : et quand ces peuples, sous le nom de Francs et de Bourguignons, eurent occupé les Gaules, les rois qui les commandoient, pour récompenser leur valeur et les rendre participans de leurs conquêtes, leur distribuèrent des *terres* dont ils leur accordèrent seulement l'usufruit. On appela cet usufruit *féod*, c'est-à-dire *récompense militaire*, et dans le moyen âge, *fief*, soit *feudum*. Ceux qui étoient gratifiés de ces bénéfices, formèrent le corps de la noblesse, qui, dans son origine, n'étoit composée que de vaillants capitaines, et de l'élite des armées. Chaque noble ou possesseur de fief, fut destiné à la défense de la patrie, et au premier ordre du souverain, il devoit se rendre au rendez-vous général, et y con-

Digitized by Google

duire tous ceux entre lesquels il avoit divisé le territoire féodal, dont l'usufruit lui avoit été accordé.

Après l'extinction des derniers rois de Bourgogne, les fiefs, soit bénéfices militaires, à l'exemple des comtés, étant devenus héréditaires, les simples vassaux se trouvèrent soumis aux marquis, aux comtes et aux barons, qui, vers l'an 1000, étoient les chefs de l'armée royale de Bourgogne.

Les marquis, commandans des *Marches*, soit confins d'un Etat, étoient chargés d'en défendre les frontières contre les incursions ennemies. Humbert *aux blanches mains*, et les premiers princes de Savoie, commencèrent à être marquis d'Italie : les empereurs les chargèrent de la défense du pas de Suse, des défilés de la Maurienne, et des passages du grand et du petit S.t Bernard, en Val-d'Aoste, et en Chablais.

Les comtes, quoiqu'ils ne fussent, lors de leur création, que préposés à l'administration de la justice, devinrent également des chefs militaires.

Les barons, dont le nom dérive du mot *bar*, qui signifie *fort* et *vaillant*, furent les capitaines les plus distingués de l'armée ; il y en eut plusieurs en Savoie, mais le plus riche et le plus puissant fut toujours le baron de Faucigny, qui tenoit sa charge immédiatement des rois de Bourgogne.

Lorsque les comtes de Savoie, après avoir soumis à leur domination plusieurs petites provinces, voulurent avoir une force armée dont ils pussent disposer, suivant les circonstances, ils organisèrent leur armée féodale, par baronnies, et en donnèrent le commandement au *grand maréchal* de Savoie.

Digitized by Google

Ce grand Maréchal, général en chef de tous les vassaux, avoit sous ses ordres, les grands barons, les bannerets, les baillis et les châtelains. Il avoit l'inspection sur les châteaux, les arsenaux et les magasins militaires. Les châtelains étoient tenus de lui envoyer, de cinq ans en cinq ans, le rôle de tous les nobles et de toute personne en état de porter les armes, qui habitoient dans l'étendue de leur châtellenie, ainsi que l'état des armes déposées dans les châteaux. Ces armes étoient les balistes, les arcs, les arbalêtes, les piques, les javelots, les bombardes et les canons.

Les grands barons militaires de Savoie, commandoient sous les ordres du grand maréchal; suivant les anciens statuts, ils devoient posséder trois mille florins de revenus, avoir dans l'étendue de la jurisdiction de leur baronnie, 25 gentilshommes qui leur prêtassent hommage, et dont un devoit, au moins, posséder un fief d'*omni-mode* jurisdiction. La dignité des grands barons étoit si considérée, que dans les assemblées générales de la Nation, M.r de-Capré nous apprend qu'ils se plaçoient immédiatement après les princes du sang et le conseil d'Etat.

Les bannerets étoient des vassaux militaires, qui, en tems de guerre, réunissoient sous leur bannière ou drapeau, tous les nobles dépendants de leur fief; au premier *ban* publié par le bailli, ou par le châtelain, ils devoient se rendre au lieu où le grand maréchal et les barons rassembloient l'armée féodale. Dans les cas où l'Etat étoit en danger, à la seconde convocation, appelée l'*arrière-ban*, toutes les personnes en état de porter les armes, domiciliées dans la jurisdiction du banneret, devoient s'armer et voler au secours de la patrie.

Digitized by Google

L'état militaire de Savoie continua d'être ainsi organisé, jusqu'à l'occupation du duché par l'armée de François I, l'an 1536.

Sous ce monarque, qui, à la bataille de Pavie, dut la vie à *Etienne Courtois* d'*Arcollière* (a), de Yenne, gentilhomme, archer de sa garde, il n'y eut d'autres militaires savoisiens, que ceux qui entrèrent dans les compagnies d'ordonnance française, où la police militaire n'admit, en général, que des gentilshommes.

Emmanuël-Philibert, rentré en possession de ses Etats, l'an 1559, réfléchissant que par défaut de troupes sur pied, ils avoient été si facilement envahis par les Français et par les Bernois, renonça à l'ancien système militaire de ses ancêtres, et crut devoir assurer sa puissance en dedans et en dehors, en organisant une nouvelle force armée. Il commença par établir la garde de sa personne, qu'il composa de trois compagnies : la première, appelée des gentilshommes, archers, gardes du corps de S. A., fut réservée aux seuls savoisiens, et le commandement en fut donné à Prosper de-Genève-Lullin, marquis de S.t Rambert. La seconde fut composée d'arquebusiers ; la troisième, d'hallebardiers, et ce ne fut qu'après l'alliance avec les cantons catholiques, en 1576, que ce prince prit à sa solde, une quatrième compagnie de gardes suisses.

Il créa ensuite un petit corps de cavalerie, formé de 450 chevaux-légers, en Piémont, et de 300 en Savoie, outre un bataillon de 200 hommes

(a) Voyez dans le Dictionnaire, l'histoire de ce brave militaire, insérée dans l'art. YENNE.

Digitized by Google

d'armes. Par édit du 28 janvier 1561, il établit des milices d'infanterie, organisées comme les légions romaines: elles furent divisées en autant de compagnies qu'il y avoit de mandemens dans les provinces; chaque soldat, dès l'âge de 18 ans jusqu'à 50, choisi parmi les propriétaires du pays, devoit se trouver sous ses drapeaux, à des tems déterminés, pour apprendre, sous des chefs expérimentés, le maniement des armes et les évolutions militaires. Il y eut des villes désignées pour chaque régiment, dont les colonels et les officiers furent pris dans le corps de la noblesse. Bosio dit que le nombre de ces milices montoit à trente-six mille hommes, et le chevallier Lippamano, ambassadeur de Venise auprès d'Emmanuël-Philibert, prétend qu'il n'excéda jamais celui de 20.m (a). Hors le tems des revues et des exercices, les miliciens retournoient dans leurs foyers, pour y cultiver leur patrimoine, ou y exercer leurs talens.

Charles-Emmanuël I perfectionna l'organisation des milices: par édit du 10 septembre 1585, il leur accorda différents privilèges, et leur donna pour chef en Savoie, un colonel général qui avoit le titre de Mestre de camp.

Ce duc créa ensuite des régimens d'ordonnance, et depuis 1620, on trouve nommés ceux de Savoie, de la Croix-blanche, de Piémont, de Montferrat etc. L'escadron de Savoie, dont l'histoire rappelle si souvent les glorieux exploits, fut toujours en grande réputation: le sénateur Déville, *partie 2.e, pag. 25, de son état de la justice*, rapporte qu'il

(a) Relation du marquis Foscarini, pag. 17.

Digitized by Google

fit l'admiration des étrangers, et qu'il se signala d'une manière distinguée aux combats de Protz, du Tesin, et dans les guerres de la Valteline, sous les ordres de MM. Clermont, de Mont-S.t-Jean et de Chevelu.

Le gouvernement savoisien, dès cette époque, ayant constamment tenu sur pied des corps réglés de cavalerie et d'infanterie, on ne convoqua plus que dans les besoins extrêmes, le *ban* et *l'arrière-ban* de l'antique armée féodale. Le dernier exemple de cette convocation eut lieu pendant la guerre que Charles-Emmanuël II fit aux habitans des vallées du Piémont. Craignant, en Savoie, les incursions des Bernois et des Genevois, il ordonna au gouverneur du duché, en 1667, de faire prendre les armes aux feudataires des provinces de Genevois, de Chablais et de Faucigny. Le baron de Lucinge commanda les rassemblemens des bailliages de Ternier et de Gailliard; le marquis d'Allinges, ceux du Chablais; le baron d'Arenthon et le marquis de Cluses, ceux du bas-Faucigny; et le baron de Loches eut, sous ses ordres, toutes les communes des environs de Sallanches, de Megève et de Flumet. Le marquis de Sales, qui fut chargé d'organiser les milices du Genevois, nous apprend, dans sa relation du 26 de mars de la même année, qu'il fit rassembler à Thorens, les habitans des *Bornes*, pour les faire exercer au maniement des armes, par M.r J. B. *Favre-d'Ussillon*, officier qui s'étoit couvert de gloire au siége de Candie, et qui avoit servi successivement dans l'escadron de Savoie, dans Piémont-royal et dans le régiment de Livourne. Les habitans du canton de Cruseilles s'armèrent de fusils, de fourches, et sur-tout de frondes et de gibecières remplies de pierres rondes: accoutumés,

Digitized by Google

dans les environs de Salève, à faire ainsi, pendant l'hyver, la chasse aux grives, ils crurent que ces moyens de défense leur suffisoient pour assaillir l'ennemi, s'il se présentoit.

M.r *de Thiollaz*, vieux militaire expérimenté, à qui l'on confia le commandement des milices des mandemens du Wache et de Chaumont, crut qu'il falloit employer d'autres moyens pour défendre le pays qui lui étoit confié; il fit élever de bons retranchemens au passage étroit du Mappaz, et mettre à l'abri de toute surprise, le bourg de Chaumont, dans lequel il avoit une retraite assurée, où l'on avoit porté tous les titres des familles voisines, et toutes les provisions que l'on avoit pu rassembler. Il fit également mettre en état de défense, le château d'*Arcine*, pour couvrir la Semine, et organisa à Clermont, un corps de réserve, qui étoit commandé par M. M. de Sion, de Roland, d'Echaquet, de Morteyri, de Pierre-feu, des Mollières, de Cossy et Charrières. A la Balme de Sillingy et à Marlioz, on construisit encore quelques retranchemens, dont la défense fut confiée à M. M. Dupuis de Nonglard, de la Grave, de Latard, de Launay, de Pontverre et de Copponez (a). Ces dispositions et la vigilance des officiers qui les dirigèrent, préservèrent le pays de toutes incursions ennemies.

Sous le règne de Victor-Amé II, qui fut toujours en guerre pendant près de vingt ans, le comte Guido Staremberg, général de l'empereur d'Allemagne, donna à l'armée sarde une nouvelle organisation et une discipline qui rendirent les régimens

(a) Extrait des titres du château de Sales.

savoisiens

Digitized by Google

savoisiens et piémontais, l'admiration de l'Europe. Le maréchal Rebinder réforma ensuite les anciennes milices, et leur substitua 13 régimens provinciaux, dont la levée fut définitivement déterminée par l'édit du 8 juin 1714. François I, empereur d'Allemagne, en demanda les règlemens, lorsqu'il vint à Turin, en 1739; et le marquis Foscarini, en 1742, témoin de la bravoure de ces troupes nationales, recueillit, en 2 volumes, tout ce qui avoit rapport à leur institution et à leur discipline, pour satisfaire au désir que le Sénat de Venise avoit de les connoître.

A la bataille de Parme, le 29 de juin 1734, les régimens de Savoie et de Tarentaise firent des prodiges de valeur; le régiment de Chablais, qui, sous Victor-Amé III, porta le nom de Genevois, se distingua également au siége de Montalban, au passage du Var, au siége de Coni, et à l'affaire de l'Assiette. Parmi une foule de militaires savoisiens qui se sont distingués au service étranger, nous nous contenterons de remarquer que Guillaume de SONNAZ mérita par sa bravoure, d'être élu grand maître des *Templiers*, en 1260, ainsi que Guifred d'*Allinges* Salvaing, en 1285.

Amé II de VIRY, baron de la Perrière, commanda, en 1406, l'armée que le duc de Lorraine opposa à celle des comtes de Nassau, de Salerne et du marquis de Saluces; il vola au secours du duc de Bourgogne, contre les Liégeois révoltés, et les mit en déroute à la bataille de Tongres; lieutenant général des troupes de Charles VI, roi de France, il gagna, en 1410, la bataille de Villeneuve; força le duc de Bourbon à se renfermer dans sa capitale; déconcerta les projets du duc de Bourgogne, et l'obligea

Digitized by Google

à signer le traité de Bourges (a), qui rendit la tranquilité à la France entière.

Barberousse, avec 170 voiles turques, s'étant présenté, le 5 août 1543, devant Nice, somma cette ville et sa citadelle de se rendre; Odinet, baron de MONTFORT, gentilhomme de Chambéry, qui étoit gouverneur de cette place, lui fit réponse: *qu'il s'étoit mal adressé à lui, pour rendre la place, parce qu'en son nom, il s'appeloit Montfort, qu'en ses armes, il portoit des pals et que sa divise étoit: il me faut tenir, et que pour toutes ces considérations, il ne falloit attendre de sa part, que la plus vigoureuse résistance.* En effet, après deux mille coups de canon tirés sur la ville, Montfort soutint l'assaut le plus vigoureux, et repoussa l'ennemi qui, voyant l'impossibilité de se rendre maître du château, leva l'ancre et disparut le 8 septembre suivant (b).

Charles de SALES, commandeur de l'Ordre de Malthe, que le grand maître de Lascaris proposoit à ses chevaliers, comme un modèle de vertu et d'intrépidité, fit des prodiges de valeur dans la défense de Candie contre les Turcs (c). Louis XIV qui en fut instruit, lui donna le commandement de l'île de S.t-Christophe en Amérique, où il remporta une victoire complette sur les Anglais, le 10 avril 1666.

Jacques d'ALLINGES, premier marquis de Coudré, colonel du régiment de Montferrat, et

(a) Hist. de Charles VI, par le Laboureur, liv. 31, ch. 24, p. 811.

(b) Hist. de Savoie par Thomas Blanc, vol. II, pag. 360.

(c) Vertot, hist. de Malthe, vol. V, pag. 199.

Digitized by Google

général en Allemagne, fit admirer ses talens militaires, en obligeant les Turcs à lever le siége de Commore en Hongrie.

François-Emmanuël d'Allinges, comte d'Apremont, son petit fils, étant lieutenant général de Charles-Emmanuël III, gagna la bataille de *Campo Santo* en Italie, et mourut le 27 février 1743, des blessures qu'il y avoit reçues en combattant contre les Espagnols.

La Maison de Thoire, descendante des anciens barons de Faucigny, a également donné à la Bavière, en 1690, des militaires distingués, dans la personne du général Claude-François de Thoire, chambellan de l'électeur de Cologne, et dans celle de George de Thoire, son frère, capitaine des gardes du corps du célèbre Prince Eugène, qui admira sa valeur dans toutes les batailles, où il se trouva toujours à côté de ce soutien de la Maison d'Autriche.

M.r le général Dupuis de Nonglard, d'Annecy, commandoit les troupes espagnoles, qui s'emparèrent de la Sicile, l'an 1718.

Philibert de Montfalcon, comte de S.t-Pierre, né à Chambéry, qui servit en Allemagne sous les empereurs Léopold I, Joseph I, Charles VI, mort général de cavalerie, en 1772, reçut les distinctions les plus flatteuses de l'impératrice Marie-Thérèse, qui, en envoyant la décoration de l'ordre étoilé à son épouse, écrivit de sa propre main à ce général: *que c'étoit pour lui donner une nouvelle preuve de son souvenir et de la reconnoissance de ses services, aussi longs que distingués.*

Digitized by Google

Ce fut aussi en Allemagne et en Italie, que se distinguèrent le général MUFFAT de S.t-Amour, de Megève; le baron Garnerin de MONTGELAZ, mort général de cavaleris; Maximillien-Garnerin de Montgelaz, d'abord colonel d'un régiment de grenadiers à cheval, ensuite lieutenant général et père du baron de MONTGELAZ, aujourd'hui principal ministre du roi de Bavière.

Mais, parmi les familles de Savoie qui ont fourni des généraux à leur patrie et aux souverains étrangers, il en est peu, qui aient réuni dans le même tems, autant d'illustration militaire, que la Maison de BELLEGARDE, de Chambéry. M.r de Bellegarde, comte de S.t-Romain, étant passé au service de Saxe, mérita par ses talens et par ses lumières, d'être promu au grade de général d'artillerie, d'être nommé gouverneur de Dresde, et fait premier ministre de l'électeur. Les talens de Messieurs ses fils sont connus de toute l'Europe; le comte Henri de BELLEGARDE, général d'artillerie au service de l'Autriche, a non-seulement commandé en chef les armées de cette puissance, en Italie, mais honoré de la confiance de l'empereur François II, et de l'archiduc Charles, il ne cesse d'être chargé des commissions les plus importantes. Son frère aîné, le marquis Fréderic de BELLEGARDE, colonel des grenadiers royaux, brigadier dans les armées sardes, est également au service de l'Autriche, avec le grade de lieutenant général.

Les illustres frères du comte de S.t Romain, furent:

1.° Janus de Bellegarde, comte d'Entremont, chevalier de l'Annonciade, le 25 mars 1771, mort général d'infanterie, et gouverneur d'Alexandrie.

Digitized by Google

2.° Jean-Baptiste de Bellegarde, comte de Nangis, chevalier de l'Annonciade, général d'infanterie, mort inspecteur général de l'armée sarde.

3.° Un autre comte de Bellegarde, frère des précédents, parvint aussi au grade de général, au service d'Auguste III, roi de Pologne, et fut constamment honoré de l'estime et de l'amitié du maréchal de Saxe, dont il épousa la sœur.

Outre plusieurs autres généraux et militaires distingués des Maisons de Blonay, de Capré-de-Megève, de Sales, de la Tour et de Viry, dont nous parlerons dans le dictionnaire, nous ne devons pas omettre, que Rumilly est la patrie du chevalier des Mots de la Sale, qui, sous le nom du général de Lally, a défendu, dans les Indes, le trône d'Hyder-Ali, contre les armées britanniques; et que Chambéry est encore la patrie de M.r d'Albert, colonel du génie en Prusse.

Le gouvernement militaire du duché ayant toujours été confié aux maréchaux de Savoie, à des lieutenans généraux, gouverneurs ou commandans, tant par les ducs, que par les rois de France, nous espérons que l'on nous saura bon gré de terminer ce chapitre par une table chronologique de ces chefs militaires, et de tous les P. Présidents du conseil suprême de Chambéry, du Parlement français établi en 1536, du Sénat, et de la Chambre des comptes de Savoie. Ils jouirent de l'estime de leurs contemporains, et servirent utilement leur patrie; l'époque de leur existence fixe celle de l'histoire de l'ancienne législation; en conséquence, l'on ne sauroit être indifférent sur tout ce qui peut les faire connoître.

Digitized by Google

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES GRANDS MARÉCHAUX DE SAVOIE, institués par Amé VI, et supprimés par le duc Emmanuël-Philibert, en 1560.

Messires:	Etienne de la Beaume-Montrevel. . .	1353.
	Boniface de Chalant.	1397.
	Jean du Vernay, seigneur de la Rochette.	1398.
	Gaspard, baron de Montmayeur. . .	1424.
	Manfroi de Saluces.	1435.
	Jean d'Armagnac.	1451.
	Louis de Savoie-Raconis.	1454.
	Jacques I, comte de Montmayeur. .	1455.
	Jean de Seyssel-la-Chambre.	1460.
	François de Gruyères.	1465.
	Claude de Seyssel, baron d'Aix. . .	1480.
	Claude de Savoie-Raconis.	1482.
	Antelme, baron de Miolans.	1485.
	Hugues de la Palud, comte de Varax.	1492.
	Louis, baron de Miolans.	1504.
	Rhéné, comte de Chalant, dernier G. maréchal de Savoie.	1559.

TABLE CHRONOLOGIQUE

des LIEUTENANS GÉNÉR. et GOUVERNEURS de SAVOIE.

Messires:	Etienne de la Beaume-Montrevel. . .	1350.
	Louis de Cossonay au pays de Vaud.	1384.
	Eudes de Thoire de Villars, L. G., chevalier de l'ordre du collier. . .	1397.
	Louis de Savoie, prince de Piémont.	1434.

Digitized by Google

Suite des Lieutenans Généraux et Gouverneurs de Savoie.

Messires: Jacques, comte de Montmayeur, L. G. de l'ordre du collier. . . . . 1450.
Philippe de Savoie, comte de Bresse. 1476.
Louis, comte de la Chambre, vicomte de Maurienne. . . . . 1478.
Jean-Louis de Savoie, évêque et prince de Genève. . . . . 1482.
François de Savoie, évêque et prince de Genève. . . . . 1490.
Hugues de la Palud, comte de Varax. 1494.
Jules-Rhéné, bâtard de Savoie. . . . 1500.
François de Luxembourg, vicomte de Martigues, baron de Thorens. 1522.

Le roi François I s'étant emparé de la Savoie, en 1536, le duché fut, pendant 23 ans, sous les ordres des lieutenans généraux Français suivans:

François de Bourbon, comte de S.t Pol, L. G. et gouverneur de Savoie et de Dauphiné. . . . . 1536.
Jean de la Baume, comte de Montrevel. 1540.
Antoine de Clermont, L. G. et gouverneur de Savoie, nommé par Henri II. . . . . 1552.
François de Lorraine, duc de Guise L. G. de Savoie et de Dauphiné. . 1554.

Après qu'Emmanuël-Philibert fut rentré en possession du duché, il nomma:

Rhéné, comte de Chalant, G. M. de Savoie, L. G. 1559

Digitized by Google

Suite des Lieutenans Généraux et Gouverneurs de Savoie.

Messires; François de la Baume, comte de Montrevel, L. G. . . . . 1560.

Pierre de Maillard, comte de Tournon, chevalier de l'Annonciade, gouvern. 1564.

Philippe d'Est, marquis de S.t Martin, général de cavalerie, chevalier de l'Annonciade. . . . . 1585.

François de Martiningue, chevalier de l'Annonciade, L. G. . . . . 1587.

D. Amédée de Savoie, marquis de S.t Rambert, chev. de l'Ann. L. G. 1589.

Joachim de Rye, marquis de Treffort, commandant général. . . . . 1593.

Charles de Simiane d'Albigny, chev. de l'Annon., L. G. . . . . 1601.

Guillaume-François de Chabôt, de S.t Maurice, G. M. d'artillerie, chev. de l'Annonciade. . . . . 1609.

Sigismond d'Est, marquis de Lans, chevalier de l'Annonciade. . . . . 1611.

Thomas de Savoie, prince de Carignan, L. G. . . . . 1626.

D. Félix de Savoie, marquis de Sommerive, L. G. . . . . 1634.

Madame Royale Cristine de France, sous laquelle furent command. gén.:

Janus d'Oncieux, P. P. du sénat. . . 1643.

Guillaume de Blancheville, P. P. du sénat, L. général. . . . . 1658.

François-Amédée Millet de Chales, d'Arvillars, P. P. de la Chambre des comptes, archév. de Tarentaise. 1680.

Digitized by Google

Suite des Lieutenans Généraux et Gouverneurs de Savoie.

Sous Louis XIV.

Le marquis de S.t Rhûtz qui s'empara de la Savoie, le 13 août. . . . . 1690.
Le maréchal de Catinat. . . . . 1691.

Après le traité de Turin, de 1696, Victor-Amé II nomma :

Le marquis du Coudrey, gouverneur par *intérim*. . . . . 1696.
Le marquis Dronero, des princes d'Est, L. G., le 18 mars. . . . . 1697.
Le marquis de Sales-Thorens, grand voyer de Savoie, command. géu. . 1703.

Sous Louis XIV, pendant la 2.e *invasion.*

S. E. Le maréchal de Tessé, général de l'armée française qui occupa le duché, depuis le 3 janvier 1704, jusqu'en 1713 1704.

Après la paix d'Utrecht.

S. E. D. Joseph-Marie d'Allinges, marquis de Coudré, chev. de l'Ann., L. G. 1714.
S. E. M.r de Sales, marquis de Vineuf et des Lances, L. G. . . . . 1721.
N. de Viancin, commandant général. 1724.
S. E. Louis-Ignazio Fogglio, marquis de S.t Georges, P.P. du sénat, C. G. 1726.
Le comte Louis Picon, gouverneur, ensuite transféré à Asti. . . . . 1731.

Le 6 *septembre* 1742, *Ignace-François de Glimes, général de l'armée d'Espagne,*

Digitized by Google

Suite des Lieutenans Généraux et Gouverneurs de Savoie.

étant entré en Savoie par le Galibier et la Valoire, l'infant D. Philippe d'Espagne, nomma pour gouverneur du duché, S. E. M.r de Sada, gentilhomme espagnol; et le marquis dell' Ensenada, en fut le ministre plénipotentiaire jusqu'en 1748. 1742.

Après la paix d'Aix-la-Chapelle.

S. E. Gabriel-Aléxis della Chieza de Sinsan, chev. de l'An., général ès-armées sardes, nommé L. G., le 23 décem. 1748.

D. Claude-Ferdinand de Menthon, des Ollières, L. G. d'infanterie, comman. général du duché. . . . . 1760.

S. E. D. Joseph-François Sallier, comte de la Tour, général d'infanterie, chev. G. croix de l'ord. de S. Maurice C. G. 1770.

S. E. D. Charles Tarin-Impérial, général d'infanterie, L. G., le 7 août. . . . 1779.

D. Joseph-Hyacinthe de Perron, de S.t Martin, commandant général. 1778.

D. François-Christophe du Tour, major général d'infanterie, com. provisoire. 1789.

S. E. Le susdit Joseph-Hyacinthe de Perron, de S.t Martin, L. G. en août 1790. jusqu'au 22 septembre. . . . . 1792.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES PRÉSIDENTS *du Conseil suprême de justice, établi à Chambéry, le* 29 *novembre* 1329.

Messire: Guillaume Machard, ensuite G. Cha. 1380.

Digitized by Google

Suite des Présidents du Conseil suprême de Chambéry.

Messires: Jean de Beaufort, ensuite C. Chanc. 1401.
Lambert Odinet, l'un des premiers chevaliers de S.t Maurice. . . . . 1418.
Louis de Monteil. . . . . 1435.
Jacques de Valpergue. . . . . 1449.
Guillaume de Norès. . . . . 1455.
Jacques de Richard. . . . . 1463.
Sibuet de l'Oriol. . . . . 1471.
Etienne de Morel. . . . . 1477.
Philibert de Chevrier, de Rumilly en Albanais. . . . . 1485.
Pierre de Bonvillars-Mezières. . . . . 1501.
Louis de d'Hérées, auparavant Président de Genevois. . . . . 1513.

PRÉSIDENTS ET PRINCIPAUX OFFICIERS du Parlement de Savoie, créé par édit de 1536.

Ce Parlement créé par François I, en 1536, fut seulement organisé par l'édit du 6 janvier 1539; Henri II, l'an 1550, voulut qu'il fût composé de deux présidents, de douze conseillers, d'un avocat et d'un procureur général. Il le déclara cour souveraine, et lui accorda tous les privilèges du Parlement de Paris, lesquels furent enregistrés l'an 1554, comme on le voit au registre de cette année, fol. 3 et verso, déposé à Chambéry, dans les archives du Sénat. Les douze conseillers furent tous Français, excepté Humbert Veillet, Benoît Crassus, Celse Marin, alors célèbre avocat savoisien, et Claude Millet de Bonnevillle.

Digitized by Google

Présidents et Officiers généraux du Parlement français de Savoie.

Messires: Raymond Pellisson, nommé P. P., avec pouvoir de créer des notaires et des huissiers. . . . . 1539.
Julien Thaboué, proc. gén. jusqu'en 1554.
Claude Paschal-Valentieri, P. P., qui fit commencer les digues de Leysse. 1551.
Jean Truchon, ensuite P. P. au Parlement de Grenoble. . . . . 1554.
Guillaume des Portes, auparavant conseiller à Grenoble, nommé 2.d P. du Parlem. de Savoie, le 27 juin. 1554.
Ce fut le 10 août 1559, qu'il fit la rémission du duché au maréchal de Chalant.

PREMIERS PRÉSIDENTS
du Sénat de Savoie, créé en 1559.

Messires: Catherin Pobel d'Ainières, né à la Bonneville, P. P., le 12 août. . . 1559.
Louis Millet de Faverges, né à Chambéry, ensuite G. chanc., P. P., le 23 février. . . . . 1572.
Rhéné de Lyobard, P. P., le 9 janv. 1581.
Charles Veillet, P. P., le 26 août. . . 1585.
Charles de Rochette, de Cohendier, né à S.t Joire en Faucigny, P. P., le 31 mars. . . . . 1591.

Henri IV ayant occupé la Savoie depuis le mois d'octobre 1600, jusqu'au 7 janvier suivant, établit, pendant ces trois mois, un conseil souverain pour

Digitized by Google

Suite des Premiers Présidents du Sénat de Savoie.

administrer la justice; il nomma P. P. de ce conseil, M.r de la Croix Chèvrerières, savant jurisconsulte, qui fut ensuite évêque de Grenoble.

Après la paix, le Sénat reprit ses séances ordinaires, et les P. P. furent:

Antoine Favre, né à Bourg, C. G. du duché, P. P., le 10 juillet. . . 1610.
Hector Millet de Chales, d'Arvillars, P. P. . . . . 1624.

Louis XIII, ayant envahi la Savoie, l'an 1630, substitua au Sénat, un Conseil souverain de justice dont le P. P. fut Claude Expilly, ensuite président à Grenoble. Après la paix de Querasco en 1631, le Sénat continua de siéger, et ses P. P. furent:

Messires: Janus d'Oncieux-de-Chaffardon, le 7 septembre. . . . . 1643.
Guillaume de Blancheville, le 4 juillet. 1658.
François de Bertrand-de-la-Perrouse, le 21 avril. . . . . 1660.
Jean-Louis Millet, marquis de Chales. 1676.
Janus de Bellegarde, premier marquis des Marches. . . . . 1689.

Louis XIV, après la conquête de la Savoie en 1690, confirma le Sénat et tous ses Officiers: ce ne fut qu'après la mort du marquis de Bellegarde, qu'il nomma:

LL. EE. Antoine Guerin de Tencin, P. P. par provision, du 6 janvier. . . . 1692.
François Guerin de Tencin, fils du

Digitized by Google

Suite des Premiers Présidents du Sénat de Savoie.

précédent, nommé sénateur par Louis XIV, le 9 mai 1693, et P. P. en janvier. . . . . 1704.

Après la paix d'Utrecht en 1713, Victor-Amé II nomma :

S. E. Antoine Gaud, le 16 août. . . . . 1713.

S. E. Louis-Ignace, comte de S.t Georges-Fogglio, le 15 septembre. . . . . 1726.

S. E. Horace-Victor Sclarandi-Spada, le 23 novembre. . . . . 1739.

S. E. Claude Astesan, le 26 avril. . . . . 1749.

S. E. Le comte Jacques Salteur, auparavant P. P. du Sénat de Nice; nommé P. P. de celui de Savoie, le 9 octobre 1764. et ministre d'Etat en 1790.

S. E. Dom César Lovera, de Marie. . . . . 1790.

Après la dernière conquête de la Savoie par les Français, le Sénat fut provisoirement conservé par l'Assemblée des Allobroges et par les Commissaires de la C. N., jusqu'à l'organisation de l'ordre judiciaire, dans le département du Mont-Blanc.

Régent du Sénat provisoire.

M.r l'avocat Curial, depuis le 20 novembre 1792, jusqu'en mars. . . . . 1793.

PREMIERS PRÉSIDENTS
de la Chambre des Comptes de Savoie.

Messire: Jean de Sauvage qui négocia, à Paris,

Digitized by Google

Suite des P. P. de la Chambre des Comptes de Savoie.

le traité de 1401, par lequel le Genevois fut uni à la couronne de Savoie, P. P. . . . . 1418.

Messires: Claude du Saix. . . . . 1430.
Robert Montvagnard, seign. de Boëge. 1434.
Barthélemi Chabôt de l'Escheraine. 1438.
Urbain de Cérisier. . . . . 1447.
Amé de Crescherel. . . . . 1451.
Guillaume de Viry, P. P., ch. du collier. 1453.
Jean du Saix, de la Ravoire. . . . 1462.
Claude de Chales. . . . . 1470.
Pierre de Bonnivard, de Seyssel. . . 1480.
André de Martel, de Grammont. . . 1486.
Antoine de Rossillon. . . . . 1490.
Pierre Bouchard. . . . . 1506.
Jean de Seyssel, baron de la Serraz. 1514.
Pierre de Lambert, seigneur de la Croix, P. P. et ambassadeur en France. . . . . 1521.

François I ayant établi une chambre des comptes en Savoie et en Piémont, celle qui siégeoit à Chambéry se retira à Verceil auprès du duc Charles III, l'an 1536. Le roi Henri II supprima les chambres établies par son prédécesseur, et en attribua la jurisdiction à celle du Dauphiné; par édit du 27 décembre 1551, il rétablit une chambre des comptes pour la Savoie et le Piémont, dont les magistrats devoient alternativement résider à Chambéry et à Turin.

Voyez, à ce sujet, les registres des archives du Sénat, pour l'an 1552, fol. 45.

Digitized by Google

Suite des P. P. de la Chambre des Comptes de Savoie.

Le Président français résidant à Chambéry, fut François de Vachon, Président. . . 1551.

Après la restitution du duché en 1559:

Messires: Jean-Jacques Solfo. . . . . 1559.
Louis Odinet, baron de Montfort. . . 1562.
Jean-François Berliet, baron du Bourget, P. P., archév. de Tarentaise. 1579.
Rhéné de Lucinge, baron des Alymes, ambassadeur en France. . . . . 1600.
Jean-Claude de la Roche. . . . . 1608.
Hector Millet de Chales, d'Arvillars, ensuite P. P. du Sénat. . . . . 1614.
François de Montfalcon, ambassadeur en France, P. P. . . . . 1624.
François de Tardy. . . . . 1632.
Sébastien Dufresney, d'Hautecour. . . 1635.
François de Bertrand, de la Perrouse. 1643.
Jean-Louis Millet, premier marquis de Chales. . . . . 1660.
François-Amédée Millet d'Arvillars, archévêque de Tarentaise. . . . . 1675.
François de l'Escheraine. . . . . 1680.
Antoine Gaud, ensuite P. P. du Sénat, en 1713, P. P. de la chambre. . . 1702.

Pendant que la Savoie fut occupée par les Français, sous le règne de Louis XIV, depuis l'an 1703 à 1713.

Les P. P. de la ch. des comptes, furent,

S. E. N. de Ferrières de Manissy, P. P. . 1703.
S. E.

Digitized by Google

Suite des P. P. de la Chambre des Comptes de Savoie.

S. E. Jean-François de Graisse, de Ponat, P. P., 28 mars. . . . . 1707.

Intendant général du duché.

M.r Bochut, depuis 1703 à 1713.

Après la paix d'Utrecht.

S. E. Jean-François de Bellegarde, comte d'Entremont, nommé P. P. par provision du 16 août. . . . . 1713.

Le roi Victor-Amé II, par édit du 7 janvier 1720, ayant réuni la chambre des comptes de Savoie à celle de Piémont, l'administration économique du duché fut régie par l'intendance générale de Chambéry, et par les six intendants des provinces, dont la juridiction et les attributions furent déterminées par l'édit de 1721.

CHAPITRE TROISIÈME.

De l'établissement de la Religion chrétienne en Savoie, et des révolutions que son Clergé y a éprouvées depuis l'an 300 jusqu'à nos jours.

§ I.er

Des Siéges épiscopaux et du Clergé régulier de l'ancienne Savoie.

IL seroit inutile de répéter ce que nous avons déjà dit dans nos *Eléments de chronologie et de géogra-*

Digitized by Google

phie (a), sur les dieux qui, avant l'établissement du christianisme, furent adorés par les habitans de la Savoie. *Esus*, *Teutates*, *Osiris*, *Isis* et le Dieu *Pen*, reçurent les hommages des habitans des Alpes grecques et pennines; et les inscriptions échappées aux ravages des tems, ne laissent aucun doute sur le culte que l'on rendit, dans nos provinces, aux principales divinités de l'ancienne Rome.

Il n'existe aucun monument qui puisse nous aider à fixer, avec certitude et précision, l'époque de l'établissement du christianisme dans la Savoie. Le diocèse de Genève regarde, à la vérité, S. Nazaire, disciple de S. Pierre, comme le premier apôtre de la nation; mais, tout ce qu'on peut conclure de cette tradition, c'est que ce saint y répandit peut-être les premières lueurs de l'évangile, et qu'il y fit quelques prosélytes. Tout, cependant, nous invite à croire que ces premiers chrétiens vécurent ignorés, et que les partisans de leur religion ne devinrent nombreux que sur la fin des 3.e et 4.e siècles, où quatre siéges épiscopaux furent établis en Savoie. Il est certain que l'Evangile fut prêché beaucoup plus tard dans les Gaules que dans la Grèce et dans l'Italie; Sulpice-Sévère, gaulois de nation, qui vivoit dans le 4.e siècle, après avoir parlé de la persécution des Gaules, sous Marc-Aurèle, ajoute que la vraie religion fut reçue plus tard au delà des Alpes.

Sub Aurelio Antonini filio, persecutio quinta agitata est, ac tùm primùm intrà Gallias, martyria visa sunt,

---

(a) Imprimés à Chambéry chez Jean Lullin en 1788. Notice des dieux adorés dans la Savoie, pag. 167.

Digitized by Google

seriùs trans Alpes, Dei religione susceptâ. Sulp. Sev.

Evêques de Genève depuis l'an 198.

S. Paracode, à qui le pape Victor écrivit sur la célébration de la Pâque, l'an 198, est le premier évêque connu de Genève: depuis cette époque, on en trouve la succession non interrompue jusqu'à Monseigneur *Joseph-Marie Paget* qui, en 1801, a donné la démission de sa juridiction épiscopale entre les mains de Pie VII, pour concourir, *suivant les formes canoniques*, à la démarcation des nouveaux diocèses de l'empire français.

Cette succession des évêques de Genève, qui remonte jusqu'aux tems apostoliques, et que l'on trouve dans le rituel imprimé à Annecy, l'an 1757, dans Besson et dans plusieurs auteurs, comprend 110 évêques depuis l'an 198 jusqu'en 1801. *Adhémar de la Roche* et *Adhémar Fabry* qui sont le même individu, comme nous le prouverons dans la suite (a), y ont été insérés mal à propos pour deux évêques distincts, quoique le nécrologue conservé à la bibliothèque de Genève, prouve, jusqu'à la dernière évidence, qu'ils ne furent qu'une même personne indiquée sous deux dénominations différentes. Dans la suite chronologique de ces mêmes évêques, insérée dans le rituel d'Annecy, on a oublié *Gui d'Alby*, natif de Cluses, 83.e évêque de cette succession, dont l'élection faite par le seul chapitre de la cathédrale, le 12 mars 1426, est ténorisée dans le même nécrologue, au 5 octobre.

Les préjugés et les habitudes de l'idolâtrie rendi-

(a) Voyez le dictionnaire, art. La Roche.

Digitized by Google

rent d'abord foibles, les progrès de la foi catholique dans Genève; mais, sous l'épiscopat d'Eléuthère son 4.e évêque, le nombre des fidelles y étoit tellement augmenté, que le pape S. Sylvestre y rétablit, par l'autorité du S. Siége, la paix et l'union que le schisme de Cassien et de Salvien avoit troublées.

Le Siége de Genève fut soumis à la juridiction métropolitaine des archévêques de Vienne en Dauphiné, suivant la lettre du pape S. Léon, du 3.e des nones de mai 450, insérée dans le canon 8.e du concile de Francfort, de l'an 794. Le diocèse s'étendoit dans le pays de Vaud, de Gex, de Bugey et de Valromey; dans le Chablais, le Faucigny, le Genevois, et dans une partie de la Savoie propre, depuis Tamié, par les Bauges, jusqu'au Tillet près d'Aix; il comprenoit, en 1457, 443 églises paroissiales soumises à la juridiction de huit doyens ruraux, membres de la cathédrale, qui exercèrent cette juridiction au nom de l'évêque, jusqu'à l'établissement de l'Official, l'an 1217.

Les anciens évêques princes de Genève, convoquèrent, presque régulièrement chaque année, le synode diocésain; et cette assemblée, une des plus nombreuses et des plus augustes où assistoient les abbés et les prieurs réguliers du diocèse, tenoit ses séances dans la cathédrale de S. Pierre, en observant, pour les préséances, l'ordre suivant (a).

1.° L'Evêque et prince de Genève.

(a) *Extrait de l'état du diocèse de Genève, dressé l'an 1457, par Rodolphe de Sapientis, ensuite des ordres du pape Calixte III, et dont l'original étoit dans les archives de Sales-Thorens, en 1791.*

Digitized by Google

2.° Le Prévôt et le chantre de la cathédrale.

3.° Les huits Doyens ruraux du diocèse, membres de la cathédrale, savoir: d'Allinge (a), de Sallanches (b), d'Annecy (c), de Vuillonnay (d), d'Aubonne (e), de Rumilly (f), d'Annemasse (g), et de Seyserieux (h).

4.° Les trente Chanoines de la cathédrale, tous nobles ou docteurs.

5.° Les sept Curés de Genève, en cet ordre: S. Germain, S. Gervais, la Madelaine, S.te Croix, S. Leger, S.te Marie la neuve et S. Victor.

6.° Les Abbés réguliers du diocèse, dans l'ordre suivant: Abondance, Filly, Entremont, Sixt, Hautecombe, Baumont, Cheyséry, Tamié, Aulps, et 68 Prieurs, lesquels réguliers n'avoient séance au synode, qu'en qualité de curés primitifs des paroisses dont ils étoient patrons.

7.° Les Curés du diocèse, suivant le doyenné auquel ils appartenoient.

Après que la réforme eut été reçue dans Genève, par décret des conseils du 27 août 1535, l'évêque et son chapitre transférèrent le siége épiscopal à Annecy. La partie du diocèse restée catholique, comprenoit, en 1792, 420 églises paroissiales en Savoie, 107 en France; et la partie protestante, 19

Cures soumises à la juridiction des doyens ruraux.

(a) Allinges 56. — (b) Sallanches 58. — (c) Annecy 95. (d) Vuillonay 44. — (e) Aubonne 72. — (f) Rumilly 36. (g) Annemasse 29. — (h) Seyserieux 33. Total 443 cures.

Digitized by Google

églises dans Genève et son territoire, et 31 dans le pays de Vaud. Total 577.

L'histoire ecclésiastique de la ville et du diocèse de Genève, n'a jamais été écrite avec précision et impartialité; ses monumens authentiques se trouvant partie dans Genève, partie dans Annecy, et spécialement dans les archives de Sales-Thorens, (en 1792), il devenoit très-difficile de les réunir, de les comparer et de les étudier. Besson, Firmin et le Père Guichenon, augustin de Seyssel, malgré des recherches nombreuses, sont tombés dans de grandes méprises; et les ouvrages écrits sur cette matière par les Genevois réformés, ne sont point exempts de prévention ni d'erreurs historiques.

EVÊQUES de MAURIENNE depuis l'an 341.

L'évêché de Maurienne fut le second siége épiscopal établi en Savoie; Lucien, qui assista au concile que le pape Jules convoqua à Rome, l'an 341, en est regardé comme le premier évêque. Depuis cette époque jusqu'à Monseigneur *Charles-Joseph Compans-de-Brichanteau*, dernier évêque de S. Jean, on trouve une succession de 81 prélats qui ont siégé dans cette ville, dont la souveraineté leur appartint pendant plusieurs siècles (a).

Gontram, roi d'Orléans et de Bourgogne, fut le principal bienfaiteur des évêques de Maurienne; il bâtit la cathédrale et fit terminer à leur avantage, les différends qu'ils avoient, en 588, avec les archevêques d'Embrun, pour les limites de leurs diocèses.

Voyez Besson, preuves num. 109.

(a) Voyez dans le dictionnaire, art. S.T JEAN DE MAURIENNE.

Digitized by Google

Cet évêché, lors de son établissement, fut suffragant de Vienne; il le devint ensuite de Tarentaise, l'an 794, comme on le voit par le 8.e canon du concile de Francfort; mais, quelques siècles après, il retourna sous la juridiction de son ancien métropolitain. L'empereur Conrard le *Salique* ayant fait raser, en 1033, la ville de S. Jean qui n'avoit pas voulu le reconnoître pour son souverain, à la mort du dernier roi de Bourgogne, supprima de sa propre autorité, son évêché, et unit toutes les églises et tous les biens qui en dépendoient, à celui de Turin, par bulle impériale donnée à Cologne, le 18 des kal. d'avril 1038.

Voyez Besson, preuves num. 6.

On n'eut cependant aucun égard à cette suppression irrégulière; car, après la mort de Gui, évêque de Turin, qui l'avoit vivement sollicitée pour étendre les limites de son diocèse, l'on trouve Broccard, 25.e évêque de Maurienne, qui introduisit dans sa cathédrale, l'an 1061, les chanoines réguliers de S. Augustin. Les évêques de ce siége exercèrent également leur juridiction épiscopale au delà des Alpes. Anthelme, son 43.e évêque, fit la visite de la vallée de Suse, comme appartenante à son diocèse qui s'étendoit jusqu'à Veillane en Piémont.

Voyez Besson, preuves num. 114.

EVÊQUES de GRENOBLE et de CHAMBÉRY.

L'ancien Décanat de Savoie, dont le titulaire résidoit à S.t André, ville autrefois existante dans les Abymes de Myans (a), fit, dès les premiers

(a) Voyez dans le dictionnaire, la preuve de ce fait, art. MYANS.

Digitized by Google

siècles, partie du diocèse de Grenoble, dont S. Domnin, suivant Chorier, fut le premier évêque, l'an 381. Chambéry étant la capitale de la Savoie, ses ducs la firent ériger en évêché, par bulle de Léon X, du 21 mai 1515. Urbain de Miolans en fut nommé le premier évêque; mais François I et les rois de France ses successeurs, firent tant d'oppositions à Rome, pour empêcher la fulmination de cette bulle, que cette érection n'eut son plein effet qu'en 1779; Monseigneur Michel CONSEIL, auparavant vicaire général du diocèse de Genève, fut le premier évêque de Chambéry. Né à Megève en Faucigny, le 19 mars 1716, il fut sacré le 30 avril 1780, et mourut dans son palais épiscopal, le 29 septembre 1793.

La constitution civile du clergé décrétée par l'A. C. de France, ayant été publiée en Savoie, le 8 février 1793, on nomma, le 6 mars suivant, un évêque constitutionnel, dont le siége fut fixé à Annecy. Cette institution, faite sans l'autorité de l'Eglise et contre les décrets de son chef visible, trouva une opposition presqu'absolue dans le département du Mont-Blanc, où la paix des consciences et la vraie liberté réligieuse ne furent rétablies que par le Concordat, signé à Paris, le 15 juillet 1801, et ratifié par le pape Pie VII, le 15 août suivant, jour de la naissance du Héros qui par-là a rendu la tranquilité à l'Eglise gallicane (a).

(a) Les Cardinaux de Brogny et de Chalant terminèrent, au concile de Constance, le schisme qui agitoit l'Eglise, en 1414. Le cardinal d'Arles soit le B. Louis Allamand, de S. Joire en Faucigny, persuada à Félix V de renoncer à la papauté à laquelle il avoit été promu par le concile de Bâle. Aujourd'hui le département du Mont-Blanc se félicite que le Pont-Beauvoisin soit

Digitized by Google

Les siéges de Chambéry, de Moûtiers et de Maurienne étant vacants par la mort de leurs titulaires, et M.gr Paget, évêque de Genève, ayant donné la démission demandée par le bref du chef de l'Eglise, les quatre anciens diocèses de Savoie avec la portion de celui de Belley qui y étoit renfermée, furent supprimés avec toutes les églises paroissiales, par la bulle du 19 novembre 1801: elle substitua pour les départemens du Mont-Blanc et du Léman, aux anciens siéges épiscopaux, le nouvel évêché érigé sous les noms de *Chambéry* et de *Genève* réunis, soumis à la juridiction du métropolitain de Lyon. Cette bulle de Pie VII, publiée le 9 avril 1802, par S. E. le cardinal Caprara, légat *à latere* du S. Siége, près le gouvernement français, *rétablit en France la religion catholique, sur sa base antique, en adoptant pour la paix de l'Eglise, des mesures avouées par les principes de cette même religion.*

Un nouveau siége épiscopal ayant été établi à Chambéry, ses évêques, qui, ensuite du concordat, ont été nommés par l'empereur des français, et institués par le pape, sont:

1.° M.gr René des Monstiers de Mérinville, né en juillet 1742, sacré évêque de Dijon, en 1787, et premier pasteur du nouveau diocèse de Chambéry et de Genève en 1802.

2.° M.gr Irénée-Ives de Solle, né en mai 1744, sacré évêque de Digne, en 1802, trans-

---

la patrie de M.r Emmanuël Cretet, conseiller d'Etat, qui, au nom de Napoléon I.er, a négocié à Paris, le Concordat du 15 juillet 1801, tandisqu'à Rome, le cardinal Gerdil, né à Samoëns dans le Léman, n'oublioit rien pour accélérer la pacification de l'Eglise de France.

Digitized by Google

féré à Chambéry, en 1805, est aujourd'hui le digne Prélat qui gouverne le nouveau diocèse des deux départemens du Mont-Blanc et du Léman, dont la population est de 489,054 ames. Le clergé catholique s'y compose d'une cathédrale (a), d'un séminaire, de 33 cures, 348 succursales dans le Mont-Blanc; de 21 cures et 233 succursales dans le Léman.

ARCHÉVÊQUES DE TARENTAISE.

La Tarentaise fut la contrée de Savoie qui reçut, le plus tard, la foi chrétienne, ou tout au moins, celle dont le siége épiscopal fut établi le dernier: S. Jacques, disciple de S. Honorat d'Arles, Assyrien de nation et moine de Lérins, fut le premier évêque des Alpes grecques. Il obtint, pour l'entretien de son clergé, toute la vallée d'Hauteluce et de Beaufort (b): la tradition porte qu'il fit bâtir une église et un château, à un mille et demi de CENTRON, alors ville principale du pays, et qu'il jeta ainsi, l'an 420 de J. C., les fondemens d'un nouveau siége épiscopal, lequel fut d'abord soumis à l'archévêque d'Arles. S. Marcel, successeur immédiat de S. Jacques, transféra ce siége à Moûtiers, et le pape S. Léon, par sa lettre du 5 mai 450, soumit ce nouvel évêché à la métropole de Vienne. Il devint métropole lui-même, quelques siècles après. Possessor, qui assista, l'an 778, au jugement que le pape Adrien, I prononça sur le schisme de l'abbé Autpert et de Poton, est le premier que l'on trouve nommé

(a) La cathédrale de Chambéry est composée de 10 chanoines, dont les trois premiers sont dignitaires, avec les titres de Prévôt, d'Archidiacre et de Doyen; il y a en outre 10 Chanoines honoraires.

(a) Besson, preuves N.° 45.

Digitized by Google

archévêque de Tarentaise : dans le 8.e canon du concile de Francfort, en 794, les suffragans de cette nouvelle métropole furent les évêques d'Octodure, ou de Sion en Valais, de val-d'Aoste et de Maurienne. Léon III, Nicolas I et Calixte II déclarèrent cependant que l'Eglise de Tarentaise reconnoitroit toujours l'archévêque de Vienne pour son primat, ainsi qu'on le voit dans leurs rescrits des *ans* 790, 867, et du 25 février 1120 (a).

Rodolphe III, roi de Bourgogne, donna le comté de Tarentaise à ses archévêques, l'an 996, et l'empereur Frédéric I les créa princes de l'empire, l'an 1186.

Clergé Régulier.

Outre les quatre siéges épiscopaux dont nous venons de parler, la vénération particulière que les rois de Bourgogne professèrent envers S. Maurice et les martyrs de la légion thébéenne, fut l'origine des nombreux établissemens religieux qui se firent en Savoie, lesquels tirèrent leurs premiers moines du monastère d'Agaune en Valais. Théodore, évêque d'Octodure, qui vivoit l'an 351, y avoit rassemblé une communauté qui y suivoit la règle de Tarnade (b); Sigismond, roi de Bourgogne, lui substitua 500 moines occupés à la psalmodie perpétuelle; Louis le pieux y établit ensuite des chanoines réguliers de S. Augustin, qui introduisirent, dans le 9.e siècle,

---

(a) Besson, pag. 190. Fleury, histoire ecclésiastique, liv. 27., N.° 45; liv. 47, N.° 6 et 50. Chorier, état politique du Dauphiné, vol. I.

(b) Eclaircissement sur le martyre de la légion Thébéenne, par M.r de Rivaz Paris, vol. in-8.°, 1779.

Digitized by Google

leur règle, approuvée par Eugène II, dans toutes les cathédrales de Savoie.

Ces mêmes chanoines réguliers d'Agaune vinrent fonder à Abondance, dans le Chablais, une abbaye qui devint chef d'ordre d'une Congrégation particulière, dont la règle, rédigée par le B. Ponce de Faucigny, fut observée par les abbayes de Sixt, d'Entremont, de Grand-Val, de la Gollie, et par les prieurés de Peillonex, de Nyon, de Vion, d'Avrigny, de Viúz-Faverges, etc. (a).

La règle de S. Basile fut quelque tems en vigueur au Bourget, à Aulps dans le Chablais, à Hautecombe et dans un monastère situé au pied de la montagne de Sessine près du *village des Granges*, sur la route de Rumilly (b).

Les bénédictins, l'ordre de Citeaux, les chartreux, les ordres des mendiants et les congrégrations enseignantes eurent également des établissemens en Savoie; mais, pour ne pas nous étendre sur une matière que la suppression de tant de couvents a rendue un sujet purement historique, nous renvoyons à la fin de ce chapitre, où l'on trouvera le tableau chronologique des établissemens religieux de Savoie.

Nous observerons seulement que les rois de Bourgogne, et les princes des Maisons de Savoie, de Genevois et de Faucigny, en multipliant les moines dans leurs Etats, suivirent non-seulement les idées

(a) Vie du B. Ponce de Faucigny, par M.r Jean de Passier, Annecy 1666.

(b) Annales ecclésiastiques du P. Monod.

Digitized by Google

religieuses de leur siècle, mais qu'ils eurent encore dans ces fondations, des vues tendantes au bien-être de leurs sujets. Depuis le 9.e jusqu'au 14.e siècle, ce ne fut que dans les monastères que l'on pratiqua l'art de l'écriture, que l'on étudia la langue destinée à rédiger les actes publics, et que l'on s'occupa de jurisprudence et de littérature; on ne lit aucune chartre, aucune transaction entre les souverains et entre les particuliers, qu'il n'y soit spécifié qu'elles ont été stipulées, sur l'avis des prélats, ou des religieux les plus éminents en sainteté et en doctrine. Ces mêmes princes virent, en outre, dans ces établissemens, le moyen de rendre les grandes routes sûres (a), d'y préparer des asiles hospitaliers aux voyageurs et aux indigents, et de porter l'agriculture et la vie dans les vallées incultes et abandonnées (b). Ainsi les établissemens religieux, jugés d'après l'esprit qui les fit naître, quoiqu'en butte, dans la suite, aux sarcasmes les plus dérisoires, ne furent pas moins, dans leur origine, des écoles de mœurs, de lettres

(a) L'on ne peut lire, sans intérêt, les éloges que les empereurs Charles IV et Sigismond donnent, dans leurs diplomes, aux chartreux de *Pomiers*, pour avoir défriché les forêts qui s'étendoient depuis Cruseilles jusqu'au Chable, et pour avoir pratiqué une route entre Annecy et Genève, dont la communication, avant leur établissement, étoit par la montagne de Salève qu'il falloit traverser depuis Cruseilles jusqu'à Monetier. Les mêmes éloges et pour les mêmes motifs se lisent en faveur des abbayes de la Novalaise, de Tamié et de Talloires qui servirent long-tems d'hospice à ceux qui voyageoient d'Italie en Allemagne, en passant par Genève.

(b) On lit dans les concessions qui furent accordées aux moines qui vinrent les premiers habiter Abondance, S. Jean d'Aulps, Sixt, Entremont, Chamonix, le Reposoir, Allion, Bellevaux et S. Hugon, que ces vallées étoient incultes, désertes et abandonnées.

Digitized by Google

et sur-tout d'agriculture qu'ils établirent, dans des déserts, auparavant le repaire des bêtes féroces, et où par coupes régulières, ils conservèrent les bois nécessaires aux fabriques et aux besoins domestiques et publics.

§ II.

Révolutions que le Clergé de Savoie a éprouvées depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours.

Sous Nicephore-Théolaste, 5.e évêque de Genève, mort l'an 346, l'arianisme vint troubler la paix dont jouissoient les chrétiens de cette ville, et Horsmidas, son successeur, qui assista au concile de Milan, l'an 347, fut exilé de sa ville épiscopale par l'empereur Constance, pour n'avoir pas voulu renoncer à la foi de Nicée. Le règne de Julien fut également orageux pour la religion; les payens rétablirent leurs idoles dans Genève, et obligèrent l'évêque et le clergé de cette ville, à se réfugier hors de ses murs.

Pendant que Gundebaud domina dans la majeure partie de la Savoie, l'arianisme continua d'y être protégé, et l'on vit le schisme s'introduire sur le siége de Genève. S. Avit, archévêque de Vienne, ayant ramené le roi Sigismond et les seigneurs de sa cour, à la foi orthodoxe, la religion catholique, sous ce prince, prit en Savoie, un accroissement rapide; et les églises qui y étoient déjà établies, y jouirent dès-lors, d'une parfaite tranquilité.

L'an 730, les Maures ayant forcé les défilés de la Maurienne, en martyrisèrent l'évêque S. Emilien, et en dispersèrent le clergé: l'an 940, ces mêmes infidelles ayant de nouveau pénétré dans les Alpes grecques et cottiennes, poursuivirent le clergé et les habitans de Maurienne, jusqu'à Embrun, où ils

Digitized by Google

firent un massacre horrible d'ecclésiastiques et des peuples qui s'y étoient réfugiés des vallées de Suse et de S. Jean. Ces barbares passèrent ensuite en Tarentaise, en Faucigny et dans le Valais, y ruinèrent les églises, dévastèrent les villages, et anéantirent presque totalement la population de ces contrées, qui ne se repeuplèrent que par les soins de leurs évêques (a). La ville de S. Jean éprouva de nouvelles disgraces l'an 1033; ayant refusé de reconnoître Conrard le salique, pour légitime successeur des rois de Bourgogne, cet empereur, comme nous l'avons déjà dit, la fit raser, et unit son évêché à celui de Turin.

Depuis cette époque, il n'y eut en Savoie ni trouble, ni schisme dans les églises, jusqu'en 1440, année où le concile de Bâle ayant élu pape Amédée VIII, duc de Savoie, sous le nom de *Félix V*, sa daterie fut alternativement établie à Genève et à Lausane. L'abdication volontaire qu'il fit dans le concile convoqué dans cette dernière ville, le 17 des kal. de 1549, rendit la paix à l'église universelle; et Nicolas V, reconnu légitime successeur de S. Pierre sur le siége de Rome, confirma tous les privilèges et toutes les concessions faites aux églises de Savoie, par Félix V.

La doctrine de Luther et de ses partisans ayant fait des progrès rapides dans le voisinage de l'ancienne Savoie, ses Etats généraux s'assemblèrent à Chambéry, le 19 février 1529, et arrêtèrent que le duc Charles III seroit supplié de prendre tous les moyens

(a) *Voyez Besson, pag.* 284, *preuves N.° 1 et 6, Delbene de Regno Burgundiæ.* Chorier, Nob. du Dauphiné, art. des archevêques d'Embrun, etc.

Digitized by Google

que dictoient le zèle et l'attachement à l'ancienne religion, pour empêcher que les nouvelles doctrines fussent prêchées ou tolérées dans le duché, et pour que les ecclésiastiques mal-famés ou usuriers fussent corrigés. Le duc voyant que tous ses sujets vouloient continuer, au péril de la vie, à vivre sous l'autorité de l'Eglise romaine, ordonna, par son édit du 20 février, que la seule Religion catholique seroit professée dans ses Etats, et décerna des peines très-graves contre ceux qui introduiroient les livres, ou prêcheroient les opinions de Luther et de ses partisans.

Extrait des archives du Sénat, signé POINTET.

Genève ayant embrassé la réforme proposée par Farel, son premier pasteur protestant, le chapitre de l'église cathédrale de cette ville, celui des Maccabées et les sœurs de S.te Claire furent obligés de se réfugier à Annecy.

L'année suivante 1556, les Bernois s'étant emparé du Chablais et des bailliages de Gex, de Ternier et de Gailliard, *Farel*, qui avoit établi la réforme à Genève, vint, sous la protection de l'armée victorieuse, la prêcher à Thonon avec Christophe *Fabry* dit *Lambertet*, qui y exerça les fonctions de ministre pendant 10 ans. Les catholiques s'y étant opposé avec violence, irritèrent tellement le Sénat de Berne, que, par décret du 4 juin de la même année, il fit abattre les autels, et fermer toutes les églises de cette ville. Après la conférence de Lausane, contre l'irrégularité de laquelle protestèrent le chapitre de cette ville et tout le clergé séculier du Chablais (a),

(a) *Voyez dans le Dictionnaire l'art.* CHABLAIS.

le culte

Digitized by Google

le culte réformé, par édit du 24 décembre 1536, fut le seul autorisé et reconnu par l'Etat, et son exercice ordonné exclusivement dans les pays nouvellement réunis au canton. Toutes les églises du Chablais et des bailliages, à l'exception de huit, furent vendues ou démolies, et les vases sacrés et les ornemens consignés généralement aux communes respectives. Les ecclésiastiques qui refusèrent d'embrasser la réforme, furent déportés, comme de nos jours; mais on ne fit aucune violence à leur conscience, pendant trois ans; on leur accorda, au contraire, la permission de rentrer, trois jours de chaque année, dans le lieu de leur origine, pour y administrer leur patrimoine et en percevoir les revenus, sous la condition toutefois, *de ne point dogmatiser; ni troubler, en aucune manière, l'ordre nouvellement établi.*

Le petit nombre de prêtres et de moines qui embrassèrent la réforme, conservèrent en entier les revenus des bénéfices ou des prébendes dont ils jouissoient; et ceux qui se marièrent, obtinrent pour eux et leurs descendans, la propriété des biens immeubles de leurs églises. Le Sénat de Berne ne prononça jamais aucun décret de déportation contre les religieuses; et celles qui persistèrent dans l'observance de leurs vœux, reçurent de l'Etat, une somme fixe, pour leur entretien dans la maison paternelle (a).

Emmanuël-Philibert, après être rentré en possession du Chablais et des bailliages, ne changea rien au culte que les Bernois y avoient établi; il se contenta d'ordonner que ses sujets professant la religion réformée ne pouroient habiter que les lieux où son

(a) *Ruchat, Histoire de la réformation de la Suisse, tom. V, liv. 14, pag. 640 et suivantes.*

Digitized by Google

exercice étoit permis, en vertu du traité de Lausane de 1564. Par l'art. 4 de celui de Nyon du 1.r octobre 1589, Thonon, Bons et Narny en Chablais; Viry, Compésières et Thairy dans les bailliages, furent les seuls endroits où la communion protestante eut des temples et des ministres.

Les Bernois, en se liguant avec Genève contre la Savoie, pendant la guerre de 1590, ayant contrevenu à ce même traité de Nyon, Charles-Emmanuël I saisit cette circonstance pour rétablir le culte catholique en Chablais et dans les bailliages. S. François de Sales, alors prévôt de l'Eglise de Genève, fut chargé de cette mission avec le P. Chérubin, de Maurienne, et quelques autres ecclésiastiques recommandables par leur piété et par leur doctrine: leurs travaux apostoliques, pendant trois ans, furent couronnés du succès le plus heureux; et ces provinces qui avoient été séparées de l'Eglise, l'espace de 62 ans, professèrent de nouveau la foi catholique, l'an 1600, époque où presque toutes les anciennes églises du Chablais furent rétablies.

Le S. évêque de Genève travailla ensuite à rétablir la discipline ecclésiastique parmi son clergé: il obligea les moines et les religieuses à se conformer à la règle de leur institut, et fit tous ses efforts, à Turin et à Rome, pour obtenir que les religieuses qui vivoient dans les campagnes, fussent cloîtrées dans les villes. Jean d'Arenthon d'Alex, perfectionna dans le diocèse de Genève, ce que S. François de Sales y avoit si heureusement établi: le synode diocésain convoqué chaque année, l'établissement d'un séminaire, les retraites annuelles des curés et des vicaires, et l'observance des constitutions synodales, rendirent son clergé, un modèle de science et de régularité.

Digitized by Google

S. Em. le cardinal le Camus, évêque de Grenoble, Messeigneurs d'Arvillars, archévêques de Moûtiers, et M.gr Valpergue de Mazin, évêque de Maurienne rétablirent également l'ancienne discipline ecclésiastique dans leurs diocèses, de manière qu'au moment où éclata la révolution française, les pasteurs des églises de Savoie jouissoient, à juste titre, du respect et de l'estime de leurs ouailles. La proclamation des commissaires de la C. N., en date du 8 février 1793, ayant supprimé le quatre évêchés de Savoie, et prescrit à tous les ecclésiastiques fonctionnaires publics, de prêter le serment *de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant*, ceux qui le refusèrent, furent soumis à être déportés ou renfermés dans des maisons d'arrêt. Ces dispositions, contre lesquelles réclama la majorité des députés des communes, jetèrent le trouble dans le département du Mont-Blanc; la nouvelle église constitutionnelle qui fut établie, y eut à peine quelques partisans; des instructions lumineuses et des ecclésiastiques qui bravèrent toutes les rigueurs de la persécution, maintinrent les peuples dans l'ancienne croyance; elle s'affermit de plus en plus, lorsque l'on proposa un nouveau serment contraire aux principes de toutes les communions chrétiennes.

Le clergé savoisien fidelle à ses devoirs, n'hésita point de faire les sacrifices les plus douloureux, plutôt que de trahir sa conscience, et de renoncer aux principes de sa foi; il se réfugia au travers de mille dangers, en Suisse, en Allemagne et surtout en Piémont (a): par-tout sa situation, ses

(a) Les Savoisiens qui ont été déportés, ou obligés, pendant la révolution, de fuir la terre qui les vit naître, n'oublieront

Digitized by Google

lumières et son désintéressement inspirèrent aux peuples qui le reçurent, l'estime et la vénération la plus particulière; on s'empressa même, parmi les communions protestantes, de lui prodiguer tous les secours dont il avoit besoin; et la Providence, qui veilloit à sa conservation, l'assista d'une manière visible dans sa dispersion, dans les cachots et dans les lieux où quelques-uns de ses membres furent déportés, en attendant qu'on les envoyât à la mort dans les déserts brûlants de la Guyanne.

Enfin le peuple de l'ancienne Savoie, qui manifesta tant d'attachement à la religion de ses pères et à ses pasteurs, vit ses vœux les plus ardents accomplis, lorsqu'ensuite du Concordat de la France avec le S. Siége, NAPOLÉON I, alors premier consul de la république, rétablit la religion, et procura ainsi la paix des consciences et le libre exercice du culte catholique.

---

jamais les services importans, les soins généreux que leur prodiguèrent les habitans de Genève, du pays de Vaud et du Valais. En Piémont, sur-tout à Turin, où le plus grand nombre se réfugia, toutes les classes s'empressèrent, par leurs secours multipliés, de témoigner aux déportés de la Savoie, ces beaux sentimens que M.r le sénateur Falleti de BARROL a exprimé dans ses *Mémoires sur la vie et les ouvrages de l'abbé de S. Réal*, où il dit: » concitadino nostro fu l'abate di S. Réal nato » fra gli Allobrogi; poichè la cittadinanza noi di buon grado » concediamo a chiunque in seno a queste nostre provincie, sortito » abbia la cuna, di quà o di là delle Alpi, in mezzo a noi fraposte. » Ne vogliamo in quello che per noi si può acconsentire, chequella » immensa catena di scocesi rupi contro a nemiche genti, » insufficiente riparo, sia poi fra congiunte ad amiche, quasi odioso » steccato. »

Piemontesi illustri, tom. V, pag. 321.

Digitized by Google

TABLEAU

Du Clergé séculier et régulier de Savoie, tel qu'il existoit lors de sa suppression, le 8 février 1793.

DIOCÈSES ET CATHÉDRALES.

Date des établissemens. An de J. C. 420.

Le Diocèse de Tarentaise comprenoit 80 Paroisses; le Chapitre métropolitain de Moûtiers, étoit composée d'un Doyen, seule dignité; d'un Sacristain, d'un Chantre et de 17 Chanoines.

198. Le Diocèse de Genève, dont le siége épiscopal avoit été transféré à Annecy, l'an 1535, avoit, dans la partie de Savoie, 381 Cures et 39 Annexes; la Cathédrale étoit composée d'un Prévôt, seule dignité; du Chantre, de l'Archidiacre, du Sacristain et de 26 Chanoines qui devoient être nobles, ou docteurs en théologie ou droit canon, ou en *médecine*, suivant les statuts du 6 octobre 1426, approuvés par Martin V, en 1430.

341. Le Diocèse de Maurienne étoit composé de 65 Paroisses; sa Cathédrale avoit un Doyen, 18 Chanoines et 12 Bénéficiers.

1779. Le Diocèse de Chambéry, démembré de celui de Grenoble, par bulle de Pie VI, du 18 août 1779, se composoit de 62 Eglises paroissiales; le Chapitre cathédral avoit pour dignitaires un Archidiacre, un Chantre et un Trésorier, 16 Chanoines et 6 Bénéficiers.

Le Diocèse de Belley, dans la partie de Savoie, avoit 41 Paroisses, divisées en trois archiprêtrés.

Digitized by Google

COLLEGIALES DE SAVOIE

Suivant l'ordre chronologique de leur fondation, avec le nombre des Bénéficiers qui les composoient en 1793.

Date des fond.ons. 1254. AIGUEBELLE en Maurienne, un Prévôt, seule dignité ; un Chantre, un Trésorier, 10 Chanoines et 4 Bénéficiers.

1388. SALLANCHES en Faucigny, un Doyen, seule dignité ; un Prévôt, un Sacristain, un Chantre, 9 Chanoines et 4 Bénéficiers.

1395. ANNECY en Genevois, un Doyen, seule dignité ; un Sacristain, un Chantre, 9 Chanoines et 12 Bénéficiers.

1514. LA CHAMBRE en Maurienne, un Doyen et 11 Chanoines.

1515. AIX en Savoie, un Doyen, seule dignité ; un Archidiacre, un Chantre, un Trésorier et 9 Chanoines.

1536. LA ROCHE en Genevois, un Primicier, seule dignité ; un Archidiacre, un Custode et 10 Chanoines.

1581. SAMOENS en Faucigny, un Doyen, seule dignité ; un Archiprêtre, 9 Chanoines et 2 Bénéficiers.

1599. LA SAINTE MAISON DE THONON, substituée à la collégiale de Viry, étoit composée d'un Préfet, Abbé d'Abondance, et de 11 Membres associés à l'ordre des S.S. Maurice et Lazare, dont ils portoient la croix.

1596. BONNEVILLE, Clergé ayant pour chef

Digitized by Google

Suite des Collégiales de Savoie suivant leur fondation.

Date des fond.ons. un Plébain et 6 Prêtres, qui prenoient le titre de Chanoines.

1600. FLUMET, Clergé ayant titre de collégiale, composé d'un Plébain et de 9 Prêtres.

MEGÈVE, Clergé ayant pour chef un Plébain, et se composant de tous les Prêtres résidans dans cet endroit.

CLERGÉ REGULIER DE SAVOIE

avec la date des fondations de chaque Monastère et Couvents, tous supprimés en 1793.

Date des fond.ons. *Chanoines réguliers.*

1144. L'Abbaye de Sixt en Faucigny.

1153. L'Abbaye d'Entremont en Faucigny, supprimée en 1770.

1078. Le Prieuré de Peillonex en Faucigny.

1392. *Celui* des Chanoines du Sépulcre d'Annecy.

Bénédictins.

1020. L'Abbaye de Taloires où il existoit une *Celle*, en 884.

1078. Le Prieuré de Bellevaux en Bauges.

De l'Ordre de Cîteaux.

1030. L'Abbaye de Lémenc sur Chambéry, où existoient quelques religieux en 546, fondée par les rois de Bourgogne.

1103. L'Abbaye d'Aulps en Chablais.

1125. L'Abbaye d'Hautecombe sur le lac du Bourget.

Digitized by Google

Suite du Clergé régulier de Savoie, supprimé en 1793.

1153. L'Abbaye de Tamié, fondée par la Maison de Chevron.

Chartreux.

1136. Ripailles, au bord du lac Léman, où fut transférée, en 1614, la Chartreuse de Vallon.

1151. Le Reposoir, en Faucigny.

1170. Pomiers, sous Salève.

1171. S. Hugon, dans la terre d'Arvillars.

1183. Aillon, dans les Bauges.

Franciscains établis

A Chambéry 1220; à Myans 1458; à Moûtiers 1470; à Cluses 1471, et à Evian 1535.

Dominicains établis

A Montmélian 1336; à Chambéry 1418; à Annecy 1422.

Célestins établis

A Villarsallet, fondés par les comtes de Montmayeur, environ l'an 1500.

Augustins établis

A S. Pierre d'Albigny 1381; à Chambéry 1661.

Carmes fondés

A la Rochette en 1330: au Pont-de-Beauvoisin. . . . à Chambéry 1631.

Capucins formant une province en Savoie, établis

A Chambéry et à S.-Jean-de-Maurienne 1580;

Digitized by Google

Suite du Clergé régulier de Savoie, supprimé en 1793.

A Annecy 1593; à Montmélian 1596; à Moûtiers et à Rumilly 1602; à S. Julien 1606; à Thonon 1608; à la Roche 1617, à Sallanches 1619; à Conflans 1626; au Bourg-S.-Maurice 1633; et à Yenne 1642.

Barnabites.

Etablis à Annecy, en 1614; à Thonon 1615; à Bonneville 1642.

Les Prêtres de la congrégation de la Mission de S. Vincent de *Paule*, furent appelés à Annecy pour la direction du Séminaire, l'an 1640, et les Minimes établis à Thonon en 16....

RELIGIEUSES

qui étoient établies en Savoie, l'an 1793.

De l'Ordre de Citeaux.

L'Abbaye du Betton en Savoie, fondée l'an 1153.

L'Abbaye de Boulieu, fondée par la Maison de Viry-Salenove, en 1160, transférée à Annecy, l'an 1640.

L'Abbaye de S.te Cathérine sur Annecy, fondée en 1179, pour être la sépulture des princes de la Maison de Genève, déjà réunie à l'Abbaye de Bonlieu d'Annecy, avant 1793.

Les Chartreusines de Mélan en Faucigny, fondées l'an 1292.

De l'Ordre de S. François.

Les Religieuses Urbanistes de S.te Claire,

Digitized by Google

Suite du Clergé régulier de Savoie, supprimé en 1793.

établies à Chambéry, en 1212; et à Moûtiers....

Les S.tes Claires réformées, fondées à Chambéry, en 1470; à Genève l'an 1477, réfugiées à Annecy, en 1535; celles d'Orbe en Suisse, réfugiées à Evian en Chablais, en 1528.

Les Carmelites de la réforme de S.te Thérèse, s'établirent à Chambéry, en 1634.

De l'Ordre de la Visitation.

L'Ordre de la Visitation prit naissance à Annecy, l'an 1610; le second monastère de cette même ville, fut fondé l'an 1634; celui de Chambéry, en 1624; de Rumilly, en 1625; de Thonon, en 1627; de Seyssel, en 16...

Les Annonciades Célestes furent fondées à Chambéry, l'an 1644; à Thonon, en 1650; et à Annecy, en 1658.

Les Bernardines, de la réforme de la Mère de Ballon, prirent naissance à Rumilly, l'an 1617; elles s'établirent à S.-Jean-de-Maurienne, en 1623; à Chambéry 1624; à la Roche 1626, et à Conflans 16....

Les Ursulines étoient établies à *Chambéry, dès l'an 1625, et avoient des Maisons à Thonon et à Sallanches.*

Le Clergé séculier et régulier de Savoie, supprimé en 1793, étoit composé d'un Archévêque, de trois Evêques, d'une Métropole, de trois Cathédrales, d'onze Collégiales ou Corps du clergé, de 47 Communautés de religieux, et de 26 Maisons de religieuses.

Digitized by Google

CHAPITRE QUATRIÈME.

Des Coutumes, des Mœurs et des Usages anciens et modernes des habitans de la Savoie.

§ I.er

De l'Habillement et du Luxe des anciens savoisiens.

PARMI les singularités de toute espèce que les siècles nous offrent sur l'inconstance et la variété des modes, rien n'est aussi frappant que celles qui se sont succédées rapidement par rapport à la chevelure. Chez les Francs et chez les Visigoths, une longue chevelure étoit alors un signe de distinction importante, les rois en firent une prérogative de leur famille; les barons et les seigneurs bannerets durent l'avoir plus courte que les princes du sang royal. Les esclaves, les serfs de la glèbe, et les moines qui, par état, renonçoient aux pompes mondaines, eurent la tête rasée: une personne étoit censée avilie et dégradée, lorsqu'on lui avoit coupé les cheveux, et elle n'avoit d'autre parti à prendre que celui de se renfermer, pour toujours, dans un monastère.

Les usages de ces tems éloignés étoient si opposés aux nôtres, que l'orsqu'on abordoit un supérieur ou une personne distinguée, la civilité exigeoit que pour leur témoigner du respect et de la soumission, on s'arrachât quelques cheveux qu'on leur présentoit (a).

Les habitans des *Bornes*, spécialement ceux de Thorens et de plusieurs vallées du département du

(a) *Voyez les variations de la monarchie française, vol. I, p.* 91.

Digitized by Google

Léman, à l'exemple des anciens Francs, ont le plus grand soin d'entretenir une longue chevelure, ils la tressent ou l'enveloppent pendant les travaux champêtres; mais les jours de fêtes, de foire ou de marché, ils aiment à se parer de longs cheveux ondoyants sur leurs épaules, et cet usage est également le signe du deuil, comme de la réjouissance et de la joie.

Les lois somptuaires contenues dans le cinquième livre des statuts de Savoie de l'an 1430, sont de tous les anciens monuments, celui qui est le plus propre à nous faire connoître l'ancienne manière de s'habiller, et à nous donner une idée du luxe de nos ancêtres. Sans entrer dans un détail minutieux sur cette matière, l'on peut observer, en général, que les princes et les grands de l'État portoient des habits longs, bordés d'hermine, de martre zibelline, de vair ou de petit gris; que plusieurs parties de cet habillement étoient découpées sur des tissus d'or et d'argent, relevées par des broderies, par des perles et par de petites franges artistement entrelassées. Les deux sexes portoient des colliers; et un capuchon fait d'étoffe *brillante* servoit de coiffure commune; cependant les dames se paroient ordinairement avec des chapeaux ronds garnis de perles, de rubans ou de basane dorée; les femmes dont la coiffure étoit pointue ou à deux papillons appelées *ornamenta cornuta* ne donnoient pas une grande idée de leur sagesse, puisque cette manière de se coiffer étoit exclusivement réservée, par la loi, aux prostituées que l'on toléroit dans un quartier de chaque ville. Les brodequins ornés de plaques d'or, d'argent ou d'acier poli, étoient la chaussure la plus en usage parmi les riches; les souliers pointus, carrés ou à pointe recourbée, se portoient également à la ville et à la campagne.

Digitized by Google

Dans les fêtes publiques, et sur-tout pour assister aux Tournois, les dames ornoient leur tête avec des fronteaux, espèce de diadême formé par une large bande d'or ou d'argent, qu'elles embellissoient suivant leurs facultés, avec des perles ou avec des pierreries (a).

Les corsets étoient recherchés par la jeunesse, et faits d'une étoffe enrichie de perles et de broderies ; on y ajustoit une ceinture formée par un tissu d'or ou de soie, placé sur une courroie de marroquin violet. Les princesses et les dames portoient un manteau pendant derrière les épaules, lequel, en servant d'ornement, devoit laisser appercevoir la beauté de la taille: il étoit ordinairement de velours, le plus souvent d'écarlate ou de satin céleste, fourré d'hermine, de plumes peintes ou de petits gris. Les manteaux d'été ne descendoient que jusqu'au genou, ceux d'hyver devoient être traînants et très-amples.

Le velours, les étoffes brodées et l'écarlate étoient réservés aux princes et aux barons militaires ; le damas, aux avocats et aux médecins; les étoffes de couleur, aux bourgeois ; et les habitans des campagnes devoient porter des habits courts avec un capuchon, des souliers carrés, et jamais avec la pointe recourbée.

Voyez statuta antiqua Sabaudiæ, lib. 5.

§ II.

Des Noces, des Festins et des Funérailles des anciens Savoisiens.

Chez tous les peuples, le jour des noces a été et

(a) *Voyez Dom le Plancher, histoire de Bourgogne, vol.* III, *art.* 216 *des preuves.*

Digitized by Google

est encore un jour de fête et de réjouissance, où se rassemblent les deux familles des époux que l'on vient de réunir. Amédée VIII ordonna, par ses lois somptuaires, qu'il n'y auroit que les princesses du sang ducal qui pourroient porter la couronne et le manteau sur le corset, dans la solennité de leurs noces; ne permettant aux filles des vassaux, d'autres ornemens de tête, que des chapeaux garnis de perles; et aux bourgeoises, qu'une coiffure faite avec des rubans et des nœuds de basane blanchie.

Dans la plupart des campagnes de Savoie, et surtout dans les montagnes, les épouses dont l'honneur est intact, portent, le jour de leurs noces, une couronne de fleurs ou de clinquant, d'où partent des guirlandes de rubans L'époux met à la boutonnière de son habit, un bouquet avec un nœud de ruban, et toutes les jeunes filles qui accompagnent l'épouse, se font également une gloire de s'orner d'une couronne simple, qui est le symbole de leur chasteté. Le bon sens de nos montagnards s'étudie ainsi à environner de la considération publique, la la sagesse, en ne réservant cette distinction honorable, que pour la seule vertu.

Les anciens statuts de Savoie ordonnoient que les grands seigneurs ne pourroient inviter aux repas de noces de leurs filles, que douze vassaux et douze dames de leur parenté, autant de celles de leur gendre; le nombre des convives, en pareille circonstance, fut fixé à 16 pour les gradués, et à 8 pour les marchands et les artisans. Ces règlemens et celui qui prescrivoit de ne servir que deux plats, dans ces festins, furent constamment éludés par la disposition à la bonne chère et à la nombreuse com-

Digitized by Google

pagnie, qui, dans tous les tems, firent les délices des Savoisiens.

On fit par-tout faire de grands plats d'argent ou de laiton que l'on voyoit encore dans plusieurs églises et dans quelques châteaux, avant 1792, sur lesquels, par respect pour la loi, et sans préjudice pour l'appétit des convives, on entassoit des viandes de toute espèce. Chaque service présentoit deux pyramides de volaille et de vénaison que la friandise sut assaisonner avec des sausses servies séparément.

Les parents et les amis des époux que le nombre déterminé par la loi excluoit de la table nuptiale, y faisoient les fonctions de serviteurs officieux; un second festin étoit la récompense de leurs bons offices; les premiers convives venoient leur rendre les mêmes services qu'ils avoient reçus d'eux à la première table, et la compagnie, en prolongeant ses plaisirs, s'amusoit d'une variété de jouissance que l'on dut à l'observance simulée d'une loi inutile.

La coutume d'aller visiter les nouvelles accouchées, qui subsiste dans la Toscane, dans le Genevois et dans le Faucigny, sous le nom d'*arbailles* et de *comparailles*, existoit déjà en 1430: les parentes et les amies de la maison du nouveau né, y viennent en foule avec des présents en pain, en volaille et en laitage; on y tue le veau gras, si c'est une ferme aisée, et la journée entière se passe à banqueter, à boire et à danser.

Pour réprimer les dépenses toujours préjudiciables à l'économie rurale, que ces rassemblemens devoient occasionner, Amédée VIII statua que l'on ne pourroit servir en cette circonstance, que du pain, du vin et des fruits; mais cette détermination souveraine ne

Digitized by Google

remédia à rien, par l'impossibilité de la faire observer. Ce prince fut plus heureux dans la réformation qu'il entreprit, des abus introduits dans les sépultures et les funérailles des vassaux de ses Etats. C'étoit l'usage d'offrir aux églises, dans cette occasion, beaucoup de luminaire, des étoffes, des cheveaux et une grande quantité de pain et de vin; le tout fut réduit à des aumônes et à ce qu'exigeoit le service divin; il abolit aussi les mascarades que l'on étoit en coutume de faire les jours de fête de S. Nicolas et de S.te Catherine, où plusieurs personnes du peuple, sous des formes hideuses, parcouroient armées, les villes et les campagnes, afin d'extorquer l'argent des sots. Pour distraire la populace de ces extravagances ridicules, Amédée VIII permit, dans les solennités, la réprésentation des mystères et des histoires sacrées, et il nous reste en bouts rimés, une moralité sur l'Enfant prodigue, laquelle fut récitée plusieurs fois à Chambéry. Ce sera sans doute à cette occasion que s'établit dans cette ville, une espèce de compagnie ou de société de l'Abbé et des Moines des enfans de Chambéry, que Charles I approuva par ses lettres patentes du 9 septembre 1474.

Extrait des archives de Chambéry, pat. N.° 45.

Amédée VIII défendit tous les jeux de hazard, et ne toléra, pour les femmes, que celui des cartes, pourvu qu'il n'excédât pas les bornes d'une simple récréation (a); il introduisit à sa cour et parmi

(a) 1430, stat. Sab. lib. 3, art. 35: scaccorum, pilæ, paleti, billiarum, arcûs, balistæ et similes ludos in præsentiâ nostrâ permittimus, dummodò nullum lucrum, exceptis dumtaxat comestibilibus quæ inter ludentes, uno tamen pastu, consumi valeant, intervenìat. Cœteros ludos taxillorum, cartarum, trinqueti et

ses sujets

ses sujets, les jeux d'échecs, de paume, de billard, du palet, de l'arc et de l'arbalète, et, par ces derniers, donna naissance aux compagnies des chevaliers-tireurs dont nous allons bientôt parler. Il statua que les gains que l'on pourroit faire à ces jeux, ne seroient jamais que des comestibles et du vin que l'on devoit consumer dans un seul repas.

Les spectacles publics que les comtes et les ducs de Savoie donnèrent souvent et avec magnificence à leurs sujets, furent les Joutes et les Tournois où la noblesse étoit si exercée, que les Savoisiens qui accompagnèrent Thomas I.er à Constantinople et à Zara, l'an 1210, étonnèrent les Grecs par leur adresse dans ces exercices militaires.

§ III.

Des Tournois chez les anciens Savoisiens et Piémontais.

Les Tournois étoient des exercices militaires où la valeur chevaleresque donna la plus grande importance à la galanterie; l'Eglise ne cessa de les proscrire, et ils n'eurent plus lieu en France et en Savoie, depuis le funeste accident arrivé, l'an 1559, au roi Henri II, blessé mortellement aux joutes célébrées à l'occasion du mariage du duc Emmanuël-Philibert avec Marguerite de France.

Les Tournois, où les dames ne furent admises que pour y donner, par leur présence, de l'intérêt et de l'éclat, étoient annoncés par des proclamations fastueuses, plusieurs mois avant la célébration. Pendant

---

similes...., prohibemus..... mulieribus tamen ad recreationem et viris cum eis jocantibus, ludum cartarum permittimus, dummodò tantùm fiat cum *spinolis*.

Digitized by Google

que l'on préparoit l'arène où l'on devoit combattre, on étaloit le long des cloîtres de quelque monastère voisin, les armes, les boucliers et les dévises des chevaliers qui prétendoient entrer en lice. L'arène située dans une plaine, étoit entourée d'échafaudages en forme d'amphithéatres, couverts de riches tapis, ornés de pavillons, de bannières et de trophées militaires. On y plaçoit la Cour, les Dames et les Juges du combat; la richesse des étoffes, le brillant des armes, les panaches de différentes couleurs, les pierreries et l'élégance des parures rendoient ces spectacles dispendieux, aussi enchanteurs et aussi intéressans que ceux que l'on admire aujourd'hui, avec tant de surprise, aux courses annuelles de Sienne et de Florence. Une multitude de hérault et de servans d'armes étoient répandus par-tout, afin que les lois de se battre, de se meurtrir et de se tuer *pour l'amour des belles*, fussent observées suivant les règles déterminées par les anciens *preux*. Des fanfares annonçoient l'arrivée des chevaliers et de leurs écuyers superbement équipés, auxquels un hérault d'armes chantoit avant le combat:

Servans d'amour, regardez doucement
Aux échafauds; anges de paradis;
Lors, jouterez fort, puis joyeusement
Vous serez honorés, aimés, chéris.

A un signal donné, les héros de la fête se précipitoient avec leurs fiers coursiers, les uns sur les autres; dans la chaleur de l'action, chaque dame, chaque parti suivoit d'un œil inquiet, et animoit, par des cris et par des battemens de mains, le vaillant champion, pour qui on prenoit de l'intérêt; après les *Joutes*, où l'on excelloit en sachant rompre

Digitized by Google

à propos sa lance, succédoient l'escrime, les castilles, les pas d'armes et les combats à la foule.

Le Tournois fini, les prix étoient adjugés, suivant la force et l'adresse que l'on avoit manifestées dans le combat; cette adresse consistoit à rompre un plus grand nombre de lances, à faire le plus beau coup d'épée, ou à rester le plus long-tems à cheval, sans être desarçonné; l'on étoit également récompensé, lorsqu'on se battoit de pied ferme dans la foule, sans lever la visière pour respirer.

Suivant la décision des juges, les dames, souveraines de ces jeux chevaleresques, distribuoient aux vainqueurs, les prix qu'ils avoient mérités: tantôt elles les couronnoient sur la lice même, tantôt elles les conduisoient comme en triomphe, dans le palais du souverain ou du seigneur qui donnoit la fête. Là ils étoient reçus au bruit des fanfares, aux acclamations de toute l'assemblée et d'une foule de poëtes qui leur adressoient des vers, ou chantoient des poésies à leur louange. Des festins, des danses succédoient à ce premier enthousiasme, et souvent le fanatisme d'un amour aveugle n'avoit qu'un pas à faire, pour tomber dans le libertinage. L'Eglise qui n'entrevit, dans ces combats et dans les circonstances qui les accompagnoient, que des jeux meurtriers et très-contraires aux bonnes mœurs, ne cessa de les condamner; et les souverains se virent forcés de les abandonner, à cause des cas malheureux qui y arrivoient, et sur-tout à cause des dépenses excessives qu'ils occasionnoient à leur noblesse.

Le goût du théatre, l'amour des lettres, des mœurs moins farouches abolirent ces amusemens frivoles et ruineux, et des siècles plus éclairés, plus polis

Digitized by Google

n'accordèrent de l'intérêt, qu'aux fêtes avouées par l'humanité, par les mœurs et par le bon goût.

Les Tournois où les gentilshommes Savoisiens et Piémontais se distinguèrent le plus, furent ceux de Constantinople, en 1220; de Chambéry, en 1343, où le concours des étrangers fut si extraordinaire, que l'on crut devoir le transmettre à la postérité, en faisant peindre les armes et les dévises des tenants, dans le couvent de S. François. L'histoire a conservé également la mémoire de ceux de Carignan et de Genève, célébrés par Philibert le beau, ainsi que les fêtes chevaleresques données dans cette dernière ville, le 28 janvier de l'an 1521, par Laurent de Gorrevod, lorsqu'il y fut créé comte de Pont-de-Vaud, par le duc de Savoie Charles III.

§ IV.

Du Tir de l'oiseau, des Chevaliers-tireurs et des Fêtes publiques des habitans de la campagne.

S'il est vrai qu'une nation ne montre jamais plus franchement son caractère et son esprit particulier, que dans ses amusemens, ses jeux et ses fêtes publiques, le goût que les Savoisiens ont toujours manifesté pour les divertissemens militaires, prouve qu'ils ont conservé cet esprit guerrier qui fut, même du tems des Romains, le caractère distinctif de leurs ancêtres.

Une des fêtes les plus anciennement en usage dans presque toutes les villes et bourgs de la Savoie, est celle du Tir de l'oiseau ou du *papegai*; d'abord avec l'arc et l'arbalète, et ensuite avec l'arquebuse. Les rois de Majorque établirent cette fête à Montpellier, pendant qu'ils étoient souverains de cette ville; et on

Digitized by Google

l'y célébroit encore, en 1678 (a) avec des accessoires analogues à ceux pratiqués parmi nous.

On voit dans les anciens statuts du duché, qu'elle y étoit déjà autorisée l'an 1430. Il se forma, à cette occasion, trois corps de Chevaliers-tireurs, à Chambéry : celui de l'arc, celui de l'arbalète et celui de l'arquebuse. Les rois, chefs de ces trois compagnies militaires, dressèrent pour le bon ordre de leur société, des statuts qui furent approuvés par le duc Charles III, le 4 septembre de l'an 1509; Henri II, roi de France, les confirma par ses lettres patentes données à Rouen, en 1550, et Emmanuël-Philibert, en 1563.

Charles-Emmanuël I, appercevant dans l'organisation et dans les exercices des Chevaliers-tireurs de Chambéry, un moyen facile de dresser ses sujets au maniement des armes, et de multiplier les défenseurs de la patrie, augmenta leurs privilèges, et accorda une récompense de 100 ducatons à celui qui abattroit le papegai, outre une exemption des gabelles pendant une année, dont le sénat, en 1626, étendit le privilège au père et aux frères du roi du Tirage, lorsqu'ils habitoient ensemble (b).

Suivant l'ancienne coutume déjà approuvée par les comtes de Genevois, et par les barons de Faucigny, les villes d'Annecy, de Rumilly, de la Roche, de Cluses, de Thonon et la commune des Allinges jouirent des mêmes privilèges que Chambéry, relativement au Tir du papegai.

(a) Voyez le Mercure galant, mai 1678, pag. 113.

(b) Extrait d'un livre couvert en basane, coté N.° I, contenant 73 feuillets, où sont ténorisés les statuts et les privilèges des Chevaliers-tireurs de Chambéry. *Archives de cette ville.*

Digitized by Google

On se rappelle encore avec plaisir, les fêtes brillantes du *tirage* de Chambéry, celles des Chevaliers-tireurs de Genève, d'Annecy, de Rumilly et de la Roche: après les exercices ordinaires, un repas commun rassembloit les Tireurs; on y chantoit des impromptu dictés par la joie; des salves d'artillerie, des santés multipliées égayoient les esprits, et resserroient les nœuds de l'amitié.

Victor-Amé I chercha, par son édit du 15 décembre 1633, à introduire en Savoie, les courses de chevaux, qui, depuis si long-tems, font les délices de presque toutes les fêtes d'Italie: il ordonna que dans chaque ville capitale des six provinces, cette course auroit lieu le 15 du mois d'août, et que le *pallio*, soit pièce d'étoffe qui devoit être le prix du vainqueur, seroit fourni par le corps des marchands; mais, soit que cette institution fût peu analogue au génie des habitans, soit que les négocians ayent négligé d'en faire la dépense, on ne voit pas que l'intention de ce duc ait eu aucun effet.

Les cultivateurs, les artisans des villes choisissent, en été, les fêtes des patrons de paroisses, appelées *vogues*, pour se rassembler et se réjouir dans la campagne: un repas frugal pris en famille, à l'ombre d'un arbre touffu, sur le gazon d'un pré nouvellement fauché, est le plaisir innocent qui les délasse des soins domestiques. Des guinguettes et des ménétriers servent dans le même pré à satisfaire les goûts de chacun; et un bon villageois ayant eu toute l'année, à la main, la bêche ou le hoyau, oublie dans la joie et souvent dans l'ivresse, les peines de ses travaux rustiques.

Les jeunes gens de la campagne qui habitent les

Digitized by Google

collines et les basses montagnes, ont conservé l'usage très-ancien, de courir de nuit autour des champs, avec des fagots ou de la paille allumée, les jours que l'on appelle des *brandons* ou *failles* : en général, on allume presque par-tout des feux de joie, le soir de la S. Jean-Baptiste, jour ou les bergers et bergères des montagnes et des plaines s'envoyent réciproquement des petits présens de fromage ou du meilleur lait de leurs troupeaux (a).

§ V.

Des Courses annuelles et périodiques, et du Commerce des Savoisiens dans les pays étrangers, de leur caractère et de leurs Mœurs.

Les hautes vallées ne fournissant des produits du sol, que le tiers de la subsistance de leurs habitans, les montagnards de Savoie, à l'exemple de ceux d'Auvergne et de l'Apennin, quittent en hiver leurs foyers, pour aller dans des climats plus riches et plus tempérés, échanger contre de modiques récompenses, des forces et une industrie que les neiges rendent inutiles dans leur patrie. Lorsqu'à la fin d'octobre, les travaux de la campagne sont terminés, les hautes montagnes versent en France, en Piémont,

---

(a) Parmi les usages des anciens Savoisiens, il faut observer que depuis l'an 1000, jusqu'au 17.e siècle, chaque vassal, propriétaire des châteaux situés sur les grandes routes, étoit obligé en tems de guerre, d'allumer de grands feux sur ses tours les plus élevées, afin de donner ainsi le signal de prendre les armes et de pourvoir à la défense de l'Etat; en tems de paix, on se contentoit d'indiquer, par un grand fanal allumé chaque nuit, sur les tours principales, la route de Chambéry jusqu'au Mont-Cenis, et les seigneurs qui étoient tenus à cette dépense, recevoient leur franc-salé, à titre d'indemnité.

Digitized by Google

dans l'Allemagne et la Suisse, la jeunesse propre au commerce du détail et à la fatigue : les habitans de la haute-Maurienne, tant de l'un que de l'autre sexe, passent à Turin et dans l'Italie septentrionale, où leur fidélité, leurs services et leurs mœurs douces et simples, les font par-tout rechercher: les Tarins prennent la route de France, et les Faucignerans, celle de la Suisse et de l'Allemagne. Les uns ne sont que deux ou trois de société; mais plusieurs conduisent avec eux, des caravanes de jeunes gens. Ces derniers, avec des animaux des *Alpes*, des instrumens de musique champêtre et quelques marchandises achetées à Genève ou en Suisse, après avoir parcouru les anciennes provinces de la Franche-Comté et de la Bourgogne, s'acheminent insensiblement vers la capitale de la France; là, leur chef assigne à chacun le genre d'occupations auxquelles il doit se livrer; chaque soir, les petits profits sont déposés dans une bourse commune, et une police domestique sévère, mais juste, maintient parmi tous la subordination, l'ordre, la frugalité et sur-tout cette probité et ces mœurs intactes qui les font chérir de toutes les nations. D'autres poussent leurs courses jusqu'en Hollande; plusieurs vont directement en Souabe, en Autriche, en Pologne, et il n'est pas rare d'en trouver à Madrid et à Lisbonne.

La manière dont ces caravanes de jeunes montagnards s'organisent avant leur départ pour les pays étrangers, est trop singulière pour ne pas mériter d'être racontée, telle que je l'ai observée l'an 1780, dans les environs de Faverges et de Marlens.

Un vieux marchand de S. Ferréol, à qui l'expérience de plusieurs courses avoit donné une connoissance exacte des pays qu'il avoit parcourus, et des petits

Digitized by Google

profits que l'on pouvoit y faire pendant l'hiver, rassembloit dans les hameaux et dans les villages voisins, toute la jeunesse qui vouloit le suivre.

Les pères de famille s'empressoient de lui présenter leurs enfans, de louer leur intelligence, leur santé et leurs talens: le marchand, en bon recruteur, examinoit attentivement leur conformation, les interrogeoit sur les connoissances déjà acquises en fait de négoce, de service et d'industrie, et décidoit du prix qu'il pouvoit promettre aux chefs de famille, pour se servir de leurs enfans, pendant la course hivernale. Six écus de six francs furent celui des garçons de 18 à 20 ans; quatre écus furent promis pour ceux de la seconde classe, de 14 à 16 ans; et ceux qui n'avoient que 12 ans, ne bénéficièrent à leur maison que douze francs. Dès que les propositions furent acceptées, toute cette jeunesse se trouva au service et sous l'autorité du marchand; chaque père recommanda à ses enfans de lui obéir, de le respecter, de lui tenir compte de tous les profits, de pratiquer avec exactitude, les devoirs de la religion, et de revenir dans le pays, sans aucun reproche, le printems prochain.

Le retour de ces jeunes gens fut annoncé par des coups réitérés de pistolet; la caravane qui, sur ses modiques épargnes, avoit acheté un ornement pour l'église paroissiale, se présenta d'abord avec son offrande chez M.r le curé: celui-ci s'empressa de la recevoir avec la plus vive reconnoissance; elle fut étalée sur l'autel le dimanche suivant, et devint un sujet d'émulation pour ceux que la tendresse de l'âge avoit retenus dans le village. C'est ainsi que les églises de nos montagnes se procurèrent les ornemens et les vases sacrés dont elles étoient enrichies avant la révolution.

Digitized by Google

Ces migrations périodiques furent la cause que plusieurs Savoisiens s'établirent dans les pays étrangers, où le commerce et une bonne conduite leur procurèrent des fortunes considérables. Dans le dénombrement des habitans de la Savoie, que le roi sarde fit faire par les curés, en 1783, il résulta de cette opération faite avec la plus grande exactitude, que les absens, dans le seul diocèse de Genève, montoient au nombre de 44 mille, dont plusieurs étoient établis en Asie et en Amérique. Chacun sait que beaucoup de négocians originaires de Savoie, ont des maisons de commerce à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Nantes, à Poitiers, à Strasbourg, à Saverne et même à la Nouvelle-Orléans : d'autres sont banquiers, fabriquans ou commerçans à Augsbourg, à Constance, à Munich, à Vienne, et à Lemberg en Pologne (a).

Cependant l'amour de la patrie, le désir d'y finir ses jours, qui sont communs aux Savoisiens, aux Suisses et à tous les habitans des hautes montagnes, reconduisent nos montagnards du centre des cités les plus opulentes, dans l'humble habitation qui les vit naître, pour y jouir, au sein de leur famille et de leurs amis, de la fortune qu'ils ont faite dans les pays étrangers. Il n'y a point de peuple libre, ainsi que l'observe M.r le sénateur de BARROL (b),

---

(a) Nous indiquerons dans le Dictionnaire, les Négocians Savoisiens qui se sont le plus distingués dans les pays étrangers.

(b) *J savojardi sono uomini per temperamento del cielo, animosi e gagliardi; per necessità, industriosi e pieghevoli, in cui l'affetto al sol natio è tale, quale in popolo libero esser protebbe. Mem sulla vita e scritti dell' Abate di S. Réal. Piemontesi illustri, vol. V, pag. 324.*

Digitized by Google

qui ait manifesté plus d'attachement à son propre pays, que le Savoisien. Ceux qui, chez l'étranger, accumulèrent de grandes richesses, tels que le cardinal de Brogny, et Eustache Chapuis, conseiller de Charles-Quint, en consacrèrent la majeure partie à des établissemens avantageux à leurs compatriotes; M.rs Falquet et Saillet, d'Arache; Poncet, de la Frasse; Gennami de S. Nicolas-de-Verosse, etc., etc., firent rebâtir les églises de leur patrie, et y fondèrent des écoles pour l'instruction de la jeunesse.

L'on peut assurer, en général, qu'il y a peu de peuples dont le caractère soit aussi doux, aussi humain, aussi compatissant, aussi hospitalier que celui des Savoisiens; aucune atrocité, aucune violence sanguinaire n'ont déshonoré cette nation: les écrivains qui en ont parlé, n'ont cessé de louer sa fidélité au gouvernement (a) et à sa religion. J. J. Rousseau qui passa une partie de sa jeunesse à Annecy et à Chambéry, déclare dans ses confessions, *liv. V., pag.* 37, » que l'accueil aisé, l'esprit liant, » l'humeur facile des habitans (de Savoie), lui » rendirent le commerce du monde aimable. »

» C'est dommage, continue-t-il, que les Savoisiens » ne soient pas riches, ou peut-être seroit-ce dom- » mage qu'ils le fussent; car, tels qu'ils sont, c'est » le meilleur et le plus sociable peuple que je » connoisse. S'il est une ville au monde où l'on goûte » la douceur de la vie, dans un commerce agréable » et sûr, c'est CHAMBÉRY.

(a) Les soldats des deux régimens provinciaux de Maurienne et de Genevois, quel que fût le pays où ils fussent établis, ne manquèrent jamais, aux jours indiqués, de se trouver aux revues, et où les appeloit la voix de la patrie.

Digitized by Google

L'on a vu de nos jours, des Demoiselles savoisiennes, de mœurs douces, d'un caractère aimable et attrayant, être recherchées en mariage par les seigneurs les plus distingués et les plus riches du Piémont ; leur vertu et leur sagesse leur ont fait franchir les Alpes, en conquérantes ; l'aménité de leurs manières, leur gaieté naturelle et leur bonne éducation, leur ont mérité l'estime, la bienveillance et l'amour de la nation à laquelle elles ont été réunies.

Dans une classe plus inférieure, les personnes du sexe nées à Chambéry, ont toujours été demandées par des grands seigneurs, pour présider à l'éducation de leurs filles: Parme et Milan se sont souvent félicités d'avoir confié à leurs soins, les demoiselles des premières Maisons de la Lombardie.

Les familles généralement nombreuses dans les villes et dans les campagnes, attestent la pureté des mœurs et la sainteté des mariages. « Les cantons où l'on trouve plus de vieillards, sont ceux situés dans la mi-région des montagnes ; l'air y est plus pur, la vie plus frugale, les mœurs y sont plus simples, les passions moins exaltées, et il régne dans les habitations plus d'aisance et de propreté. »

» Qand on compare à ce peuple agile et robuste des montagnes, celui qui est plus particulièrement voisin des villes et des grandes routes, on est frappé d'une dégénération qui afflige autant qu'elle étonne ; le peuple des plaines, laborieux par nécessité plutôt que par goût, n'a aucune trace de la vigueur et de l'activité industrieuse des montagnards ; sa demeure est, au dehors, chétive, mal située et entourée de mares fétides : au dedans, elle est étouffée et mal propre ; ses habillemens sont grossiers, et ses

Digitized by Google

alimens sans apprêts ; il vieillit avant l'âge, et ses enfans sont lents dans leur accroissement. La différence de ces deux peuples se manifeste plus particulièrement dans un jour de solennité religieuse : chez les montagnards, on voit à l'église les deux sexes de tout âge, respirant, dans leur tenue, le goût et l'aisance, tandis que dans la majorité des basses vallées l'on n'apperçoit que le seul effort de la propreté ; chez le premier, tous indistinctément, le livre à la main, suivent le pasteur dans les prières publiques, au lieu que chez le second, à peine en trouve-t-on quelques-uns qui sachent lire » (a). Les paysans des environs de Chambéry et de la basse-Maurienne different totalement des habitans gais et robustes du Faucigny et du Chablais ; le voisinage de Genève, la circulation du numéraire que cette ville entretient dans toute la vallée d'Arve et dans les cantons circonvoisins, y présentent une aisance et un luxe parmi la classe des simples cultivateurs, que l'on ne connoît point dans la Savoie méridionale, où il y a moins d'agriculteurs propriétaires que dans le Léman.

L'on se plaint cependant, en général, que les mœurs antiques ont beaucoup dégénéré dans les villes et dans leur voisinage ; les premieres étalent, dit-on, un luxe supérieur aux fortunes des particuliers ; on ne sait rien y refuser aux plaisirs de la table ; le peuple trouve, à chaque pas, des cabarets où nombre d'artisans et de laboureurs laissent, chaque jour, leur santé, leur raison et le pain de leur famille. Les triomphes obtenus par la licence sur le culte

(a) Voyez l'Essai statistique et les Considérations sur la population du département du Mont-Blanc, par M.r PALLUEL, dans l'Annuaire de l'an XII.

Digitized by Google

vers l'ancienne capitale de la Savoie; Genève alors en recevoit moins des provinces voisines; les entraves, les prohibitions et les contrebandes se multiplioient, et le blé devenoit cher par-tout.

La réunion de la Savoie et de Genève avec la France, ne pouvoit être plus avantageuse sous ce rapport: la fertilité des vastes provinces de l'empire, la circulation de leurs produits empêcheront désormais qu'aucune de ses parties n'éprouve des besoins relativement aux denrées de première nécessité.

§ II.

Du Commerce des Bestiaux et du Produit des Vacheries.

La branche la plus lucrative du commerce actif de l'ancienne Savoie, est peut-être celle des nombreux troupeaux qu'elle nourrit dans ses montagnes. Les vallées d'Abondance, d'Aulps et de Bellevaux en Chablais, fournissent annuellement à la Val-d'Aoste et au Piémont, plus de deux mille genisses; le haut Faucigny en fait également passer une grande quantité en Valais, en Suisse, à Cormayeur en Val-d'Aoste, et aux foires du Bourg-S.-Maurice en Tarentaise; outre que ces vallées du Léman alimentent les boucheries de Genève et de son voisinage. C'est en Piémont et dans le Briançonnais, que la Tarentaise, la Maurienne vendent leurs bestiaux; on a observé que l'on en achetoit annuellement pour plus de 100 mille écus aux foires de Suse, et qu'avant la révolution, les boucheries de Turin consumoient plus de 25 mille bêtes à cornes extraites des vallées du Mont-Blanc.

On élève un grand nombre de Mulets dans les cantons du Léman, situés dans les anciennes provinces du Chablais

Digitized by Google

du Chablais, du Faucigny et du Genevois ; leur vente se fait dans les mois de juillet et d'août, aux foires de la Magdelaine près de la Roche ; à celles de Taninge et de Sallanches, où les Briançonnais, les Tarins et les Mauriennais viennent les acheter presqu'au sortir de la mamelle, en les payant argent comptant, de 60 à 140 francs. Ces montagnards les nourrissent ensuite une année ou deux dans leurs vallées, et les revendent, avec bénéfice, en Piémont, dans le Génois et en Auvergne. Il en passe même en Espagne où la race des Mulets de Savoie est très-recherchée ; afin de la perfectionner de plus en plus, l'ancien gouvernement avoit établi des Haras à Sallanches, à la Roche et au Grand-Bornand.

La vente des Cochons qui se fait en décembre aux foires d'Annecy, de Bonne, de Bonneville, de la Roche, de Rumilly etc., rapporte à nos cultivateurs, des sommes considérables qui proviennent, en majeure partie, de Genève et de la Suisse.

Les produits des Bestiaux nourris dans les montagnes, sont les Beurres, les Fromages, les Suifs et les Pelleteries ; la totalité des beurres exportés chaque année, étoit évaluée, en 1790, à 25 m. rups de Piémont (a) ; une grande partie placée par couche avec du sel dans des barrils, passoit dans le Midi de la France, et même jusqu'en Espagne.

Les Fromages à la façon de gruyère sont des produits des vacheries de Salève, d'Arache, du Reposoir, des Beauges, des vallées de Beaufort, de la Tarentaise et de la Maurienne. Les Négocians d'Hauteluce et les Tignards en vendent pour des

(a) Le Rups de Piémont équivaut à 25 livres, poids de marc.

Digitized by Google

sommes considérables aux Piémontais et aux habitans de la Lombardie, aux foires de Pralognan, de Bozel et de S.-Jean-de-Belleville en Tarentaise.

Dans la vallée d'Abondance, dans quelques montagnes du Chablais et du Faucigny, on fait les *vacherins*, dont la pâte renfermée dans des cerceaux de sapin, est supérieure au stracain de Milan: nos voisins et les habitans du pays en font une grande consommation, et l'on a observé à la douane d'Evian, qu'il en passoit annuellement plus de 25 à 30 mille formes, à Genève, en Suisse et en France.

Les Suifs de chèvre sont très-recherchés à Lyon et à Genève, par les artisans chandeliers, qui en font des chandelles d'excellente qualité.

Les Cuirs verts, les Pelleteries de toute espèce, que fournissent les montagnes, et spécialement la Tarentaise, s'exportent également hors des deux départemens; les Anglais recherchent les peaux de chèvre dont ils préparent leur beau marroquin. L'ancienne administration, depuis l'an 1754, défendit l'exportation des peaux et des *tans*; cette prohibition donna lieu à l'établissement de plusieurs tanneries, et spécialement de celles de Carouge et de Chêne, qui sont toujours très-florissantes et très-lucratives.

Les montagnes et les plaines fournissent aux départemens voisins, beaucoup d'excellente Volaille, et de la Venaison en abondance; un seul particulier de Tarentaise envoyoit, chaque année, à Paris, pour la table du comte de Provence, des Perdrix, des Faisans, et des Gélinotes, pour plus de 12 mille fr.

Digitized by Google

§ III.

Du Commerce de la Soie.

La plantation des Mûriers fut introduite en Savoie par le duc Emmanuël-Philibert, environ l'an 1576. L'on voit par les privilèges accordés, le 10 de mars de l'an 1616, par Charles-Emmanuël I, à Pierre Richard, de Gex, et à Pierre Bocquin, de Chambéry, que ces deux négocians eurent la liberté d'établir des Moulins à soie dans toute l'étendue du duché, et qu'ils jouirent des exemptions les plus encourageantes pour les soies moulinées du pays, qu'ils faisoient passer en Flandre, en Allemagne et en France : quatre de ces moulins avoient été établis à Annecy, on les incendia pendant la guerre de 1691. Jacques Charvet en avoit fait élever trois à Thône l'an 1640; le sieur Parent, Savoisien, négociant à Lyon, à qui il les vendit en 1679, les porta jusqu'à six : cet établissement fut très-lucratif et très-florissant jusqu'en 1711, qu'étant passé en propriété à Jacques Ecuyer, bourgeois d'Annecy; celui-ci, par défaut de fonds et d'intelligence, ne put plus entretenir qu'un seul moulin. La Maison Favre de Thône, les rétablit ensuite, et avant la révolution, on y fabriquoit encore des bas de soie d'une excellente qualité (a).

L'éducation des Vers à soie est aujourd'hui très-commune dans les environs de Chambéry, d'Aix, de Montmélian, de S.-Pierre-d'Albigny, de Tournon, du Pont-de-Beauvoisin, etc., etc. Les bénéfices qui en résultent ont triplé depuis 20 ans; et en

(a) Extrait des Mémoires de M.r l'intendant de Passier, sur les fabriques de la province de Genevois, en 1760.

Digitized by Google

général, une once de graine y rend communément 7 à 8 livres de soie très-recherchée par les fabricants de Lyon. L'inconstance du climat dans le grand bassin du lac de Genève et dans la vallée d'Arve, rend plus précaire dans le Léman, les produits des vers à soie; ce commerce deviendroit encore plus florissant dans les cantons du Mont-Blanc, où il est établi, si les agriculteurs, qui se dirigent par des routines, suivoient, pour la taille de leurs mûriers, les principes et les procédés des habitans du Piémont.

La plus grande fabrique en soie qui eut été établie dans le duché, étoit celle bâtie au fond du Vernay de Chambéry, par M.r Marc Dupuis; mais à peine fut-elle terminée, qu'elle devint la proie des flammes: aujourd'hui ce négociant lui a substitué une fabrique de Gazes que l'Impératrice Josephine trouva très-belles, et dont elle fit prendre une assez grande quantité lors de son passage à Chambéry, en 1805.

Il y a des Moulins à soie, à Cognin, à Tournon et à Chambéry, où M.r Chardon a établi une nouvelle fabrique de soierie.

§ IV.

Des autres Objets du Commerce et de l'Industrie des habitans de Savoie.

Le Chanvre, dont la culture est très-soignée dans la vallée de Savoie, dans les environs de Chambéry, de Rumilly, et dans le bas-Faucigny, donne des produits considérables aux cultivateurs de Montmélian, de Graysier et de plusieurs autres lieux du département du Mont-Blanc, qui, chaque année, vendent aux frabricants de toile de Voiron en Dauphiné,

Digitized by Google

plus de 1000 quintaux de Chanvre en filasse. Les autres cantons font eux-mêmes leurs toiles et leur linge de table, toujours supérieurs en bonté à celui qui vient de l'étranger, parce qu'en Savoie l'on entend parfaitement les opérations préparatoires du rouissage à sec, de la teille et du battage, d'où dépendent la finesse et la longueur des fils et la force des tissus (a). Les Lins de Thône et de Chamonix sont très-recherchés; mais la quantité qu'on en peut exporter n'est pas considérable.

Les Noyers si multipliés dans la vallée de Savoie, et qui trouvent dans les deux départemens, un terrain par-tout analogue à leur haute et vigoureuse végétation, sont les Oliviers des Alpes; dans les années où les gelées du printems ne dessèchent point les tendres bourgeons de cet arbre précieux et productif, les récoltes d'huile sont très-abondantes et très-lucratives. Outre la consommation des habitans, qui pourroient perfectionner leurs huiles, en suivant, pour les noix, les procédés des Toscans pour les olives, cette denrée est exportée en grande quantité chez l'étranger, par les habitans de la Caille et des environs de Cruseilles qui tirent les noix mondées de la vallée de Savoie et des marchés d'Annecy.

La Savoie abonde par-tout en Châtaignes; mais le Chablais et sur-tout les environs d'Evian produisent en plus grande quantité ce fruit délicieux et nourrissant; ils en fournissent plus de 100 m. sacs à la Suisse et à Genève: les belles châtaignes de S. Innocent et des contours du lac du Bourget, s'ex-

(a) Voyez *Observazioni economico Agrarie sulla preparazione delle Canapi, per tessere, tele et pannilini fini, dell' Abate* GRILLET, Firenze, 1802, in-8°.

Digitized by Google

portent jusqu'à Paris, où elles sont connues et recherchées sous le nom de marrons de Lyon.

Les fruits délicieux que produisent la vallée de l'Isère, depuis Conflans jusqu'à Chaparillan, et surtout les environs de la Rochette, passent, ainsi que ceux de la Semine, à Lyon et en Provence, où l'on échange nos pommes Reinettes contre des oranges et des citrons. Les horlogers et les habitans de Genève font une telle consommation de lait des communes du voisinage de cette ville, qu'elle excède tout ce que l'on pourroit imaginer.

Les Eaux-de-vie de cérise du Chablais et des environs de Sallanches, exportées en Suisse et en Allemagne, sont un objet de commerce évalué à 50 mille francs.

Quoique la vigne soit très-cultivée dans toute la Savoie, les Vins de Montmélian, de Marétel, d'Altesse, de Chautagne, de Seyssel, de Frangy et des parties de Semine qui sont sur la rive gauche du Rhône, sont les seuls que l'on exporte en très-petite quantité chez l'étranger; ces envois ne sauroient compenser les sommes qui sortent du pays, pour les eaux-de-vie de Provence, pour les vins de Mâcon, du Beaujolois, de Condrieux et d'Arbois, qui s'importent dans les deux départemens.

L'industrie nationale, en 1792, n'embrassoit que les objets suivants:

1.° L'Horlogerie qui occupoit à Carouge 528 ouvriers; et environ 1000 pendant l'hyver, à Cluses et dans les communes d'Arache, de S. Sigismond, de la Frasse, de Morillon et d'autres, voisines du canton

Digitized by Google

de Cluses, où se font encore beaucoup d'ouvrages pour les comptoirs de Genève et de Neuchâtel.

2.° Les produits des riches Mines de Peisey, les fonderies de Maurienne, de Servoz, de Tamié, d'Arvillars, d'Aillon, de S. Hugon; les Forges de Faverges, de Bellevaux, de Taninge; les Salines de Moûtiers; la Verrerie de Sales-Thorens; les Papeteries de Leysse, de la Serraz, de Faverges, de Crans près d'Annecy; l'exploitation des Mines de houille, étoient, avec les Clouteries des Beauges, les établissemens qui entretenoient un plus grand nombre d'ouvriers du pays, et qui y faisoient rentrer le numéraire étranger.

3.° Les Courses et les Migrations des montagnards qui rapportoient annuellement 3 louis par tête.

4.° Les bénéfices produits par les Eaux d'Aix et d'Amphion; ceux provenant des voyages aux Glaciers de Chamonix; des routes depuis le Mont-Cenis par la Maurienne et la Savoie, à Lyon; depuis Chaparillan à Genève, étoient, avec les produits de l'agriculture, des pâturages et de l'industrie ci-devant spécifiée, les ressources de la Savoie, pour payer ses contributions et solder les draps fins, les toiles, les mousselines, les épiceries et tous les objets de luxe qu'elle retiroit de l'étranger.

Depuis qu'elle est unie à la France, les Douanes qui garnissoient les deux rives du Rhône et du Guiers ayant été supprimées, le commerce et l'industrie ne peuvent qu'y gagner: déjà des fabriques de verre, d'indienne et de vitriol se sont établies à Annecy, où M.r DUPORT entretient grand nombre d'ouvriers pour ses filatures et ses belles fabriques de coton.

Digitized by Google

Un établissement d'une étendue plus générale, qui ne peut qu'activer l'industrie des deux départemens, et y procurer le développement des ressources locales, est celui des *Mérinos* ou des brebis d'Espagne à laine superfine. L'illustre d'Aubenton gémissant de voir la France tributaire de l'Espagne pour les laines employées dans ses manufactures, se livra tout entier à l'amélioration des brebis de France, et à y naturalyser les espèces étrangères. Ses succès enhardirent en Piémont, M.r de Collegno, dont le troupeau a été, en grande partie, celui qui a fourni les colonies qui se sont établies en Savoie. M.r PICTET de Genève, possède à Lancy dans le département du Léman, un troupeau de la plus grande finesse et d'un rapport très-avantageux, qui a excité l'émulation de plusieurs agriculteurs intelligents qui se sont donnés à ce genre de spéculation et d'industrie agricole.

Le département du Mont-Blanc doit au zèle, aux soins et à la constance de M.r GRAND, conseiller de préfecture et membre de la Société d'agriculture de Chambéry, l'introduction des *Mérinos* dans la Bergerie de Choisel (a). Ses expériences prouvent, avec la dernière évidence, que ces brebis espagnoles réussissent et prospèrent merveilleusement dans notre climat; M.rs de S. Sulpice, Bonne-Savardin etc., etc., ont suivi son exemple, et l'on peut espérer, avec fondement, que les produits de la race superfine, si supérieurs à ceux de la race abâtardie et grossière du pays, encourageront tous les amateurs de la prospérité publique, à multiplier la première et à améliorer la seconde par les croisements. Cette espérance est d'autant mieux fondée, que M.r POITEVIN-MAISSEMY, préfet du département, propriétaire d'un

(a) Le 21 juin 1802.

Digitized by Google

troupeau qu'il a porté au plus haut point de prospérité, est animé du zèle le plus actif pour la révivification du pays confié à son administration.

Multiplions, dit M.r Grand, sur notre sol, les troupeaux à laine superfine ! l'abondance des matières premières amène et fixe tout naturellement près d'elle, leur emploi et leur fabrication.

Voyez les rapports de M.r GRAND, *sur l'établissement des Mérinos, dans les Annuaires statistiques du département du Mont-Blanc.*

CHAPITRE SIXIÈME.

Des Etablissemens littéraires faits à différentes époques en faveur des Savoisiens.

LES recherches contenues dans ce Chapitre, quoique très-intéressantes, ne sauroient remonter à une époque bien ancienne, puisque avant le 16 siècle, l'on ne connoît d'autre école publique où les Savoisiens ayent pu faire des études dans leur pays, que le seul collége fondé à Genève par François de Versonnai, l'an 1429. On trouve, à la vérité, le nom de quelques professeurs qui enseignoient à Chambéry, dans le courant du 13.e siècle, tels que Bienvenu de Compey, professeur en droit, en 1268: Pierre de Lausane, professeur en théologie; et Jean de Compey, professeur en droit civil et canonique, l'an 1282: mais ils donnoient leurs leçons en particulier, ainsi que les lecteurs des églises cathédrales et des monastères, dont les écoles instituées sous Charles-Magne, furent les seules où l'on enseignât le chant, la grammaire et l'Ecriture-Sainte.

Digitized by Google

Ceux qui aspiroient aux premiers emplois de l'Etat et aux dignités de l'Eglise, alloient étudier dans les universités étrangères, et en revenoient docteurs ès droits et protonotaires apostoliques. Les châtelains militaires et leurs métraux ou greffiers se contentoient d'entendre le latin des franchises du lieu de leur résidence, pour en appliquer les peines tarifiées, aux délits qu'elles avoient prévus. Les grands et les riches discutant leurs intérêts devant le conseil de justice de Chambéry, ou devant l'assemblée générale de la nation, aux assises publiques, le droit romain et les statuts particuliers de la Savoie étoient tout ce que devoient savoir les jurisconsultes et les avocats qu'ils consultoient.

Les connaissances des notaires et des commissaires *d'extentes* se bornoient au latin et aux verbeuses formules dont ils remplissoient les grosses et les terriers.

Cependant l'on sentit le besoin qu'avoit la société d'une instruction plus étendue : l'empereur Charles IV érigea une Université à Genève, par ses lettres patentes du 3 des nones de juin 1365 ; le cardinal de Brogny, qui aimoit singulièrement cette ville, tenta quelque tems après, de déterminer ses citoyens à favoriser cet établissement ; mais les Genevois qui virent, avec déplaisir, que les comtes de Savoie eussent été nommés conservateurs des privilèges de cette université, et craignant les vexations des étudians, renvoyèrent les lettres patentes au cardinal, qui, ensuite de ce refus, se détermina à fonder le Collége d'Avignon (a).

(a) Guichenon, Histoire de Savoie, volume I, pag. 416, Sénebier, Histoire littéraire de Genève, vol. I, pag. 28.

Digitized by Google

L'Imprimerie établie à Genève l'an 1478, et à Chambéry, en 1484, dut multiplier les livres en Savoie, et y faire naître le goût des bonnes études; cependant ce n'est que sous le règne de François I, qui s'empara du duché, en 1536, que l'on commence à trouver à Chambéry et dans les provinces, des poëtes, des orateurs et des historiens. Emmanuël-Philibert, qui cultiva les lettres, et Marguerite de France, son épouse, qui faisoit ses délices de la littérature de son tems, appelèrent et protégèrent les savants dans leurs Etats; l'Université de Turin fut rétablie et les Jésuites appelés à Chambéry, pour y enseigner la religion, la grammaire et les belles-lettres. Annecy avoit déjà un Collége célèbre fondé par Eustache Chapuis; bientôt chaque ville et chaque bourgade considérant de quelle importance étoit la bonne éducation de la jeunesse, voulurent également avoir des écoles publiques. S. François de Sales et le célèbre président Favre établirent à Annecy, en 1607, l'Académie *Florimontane*, où se forma le jeune Vaugelas; par-tout on vit les riches consacrer une partie de leur fortune à l'établissement des séminaires et des colléges, que le roi Victor-Amé II soumit aux constitutions de l'Université de Turin, l'an 1729.

Ce prince, après avoir enlevé l'enseignement public aux réguliers, voulut que tous ses sujets fussent tenus de prendre leurs grades de docteur dans la seule Université de sa capitale; pour parvenir à ce but qu'il regardoit comme essentiel à l'unité de son gouvernement, il fonda à Turin, la même année, le *Collége des provinces*, et y établit, pour les étudians de ses Etats, 100 places gratuites, dont 27, par Billet du roi Charles-Emmanuël III, en date du 30 novembre 1751, furent réparties entre les villes

Digitized by Google

et les provinces de Savoie (a).

Le même Charles-Emmanuël III voulant pourvoir, d'une manière efficace, à la bonne administration des Colléges du duché, et y établir l'uniformité dans la direction des études, créa à Chambéry, par ses lettres patentes du 24 août 1768, le *Conseil de la Réforme*, qu'il composa d'un Président chef (b), de deux Réformateurs, d'un Visiteur, d'un Assesseur et d'un Secrétaire. Ce Conseil fut chargé de l'examen des professeurs, de l'envoi du Calendrier dans les provinces (c), de veiller à l'observation des cons-

---

(a) Suivant la teneur du Billet du roi, du 30 novembre 1751, les places du Collége de Turin, réservées aux Savoisiens, étoient réparties de la manière suivante, *savoir*: la ville de Chambéry 3; les terres de la province de Savoie 2: Rumilly et son mandement 1; la ville d'Annecy 2; les terres du Genevois 2; la Roche 1; la Bonneville 1; les terres du Faucigny 2; Moûtiers 2; les terres de la Tarentaise 2; S.-Jean-de-Maurienne 2; les terres de cette province 2; Thonon 1; Evian 1; les terres du Chablais 2; et celles des bailliages de Ternier et de Gaillard 1.

Le décret de S. M. I. NAPOLÉON I.er, du 18 prairial an 13, qui, au titre 2, rétablit le Collége des provinces, sous le nom de *Pensionnat* de l'université de Turin, porte expressément que l'on y recevra 100 élèves nationaux, et que 27 pris dans les départemens au deçà des Alpes, y seront reçus conformément aux fondations *Malaspina et Guidetti*.

(b) M.r François-Xavier MAISTRE, second président du sénat de Savoie, magistrat aussi respectable par ses vertus domestiques et ses profondes connoissances, que par son intégrité et son zèle infatigable pour le service de la justice, fut le premier président Chef de la Réforme des études. Il dressa et fit publier les règlemens qui s'observèrent dans les Colléges de Savoie jusqu'à la révolution de 1792.

(c) Ce Calendrier, outre l'indication des jours de vacances, des retraites spirituelles de carnaval, de Pâques, et des jours de

Digitized by Google

titutions de l'Université, et de correspondre avec les Réformateurs établis dans les capitales de chaque province.

Quoique la plupart des Etablissemens littéraires fondés en faveur des Savoisiens, pour leur avancement dans les lettres et les sciences, ayent été détruits par la révolution, cependant ceux qui contribuèrent à leur fondation ne méritent pas moins la reconnoissance de leur patrie: l'exemple de leur générosité et de leur patriotisme, pouvant, dans des circonstances où l'instruction publique réclame l'attention universelle, exciter le zèle et l'émulation de tous ceux qui aiment leur pays, les mœurs et la religion, nous croyons que le public nous saura gré de tracer, en peu de mots, l'histoire de chaque institution particulière qui contribua au développement des lumières dans nos provinces.

§ I.er

De l'établissement de l'Imprimerie à Chambéry, et successivement dans les villes principales de la Savoie.

Le baron Vernazza-du-Freney, célèbre littérateur de Turin, nous apprend, dans ses notices sur les Etats sardes, que l'imprimerie étoit déjà établie à Chambéry, l'an 1484, puisque *Antoine Neyret* y imprima *le livre de Baudoin, comte de Flandre, et de Ferrant, son fils, au roi de Portugal.* Le même imprimeur, une année après, publia dans la même ville, un autre ouvrage intitulé: *le livre du roi Modus*

---

congrégation, déterminoit, chaque année, le tems des examens, les livres et les auteurs que l'on devoit étudier dans tous les colléges du duché.

Digitized by Google

et de la reine Ratio, sa femme, qui dévisent de toutes matières de chasse. Chambéry 1485, vol. in-4.°, caractères gothiques, avec figures, par le *comte* de *Tarcainville.*

On trouve vers ce même tems, un autre imprimeur établi à Chambéry, qui donna au public, *le beau livre de Bonne vie qui est appelée Madevie, tant en rimes qu'en prose, par Jehan Dupin*, Chambéry 1485, petit in-fol. (a). Il est difficile d'imaginer que ces romans de si peu d'importance ayent été les premiers ouvrages imprimés dans la capitale de la Savoie, quoique ceux qui le furent à Genève, l'an 1478, ne soient pas d'une nature différente.

Annecy possédoit, en 1535, une imprimerie établie par *Gabriel Pomard*, espagnol, qui ayant déjà publié à Genève, l'an 1525, les constitutions synodales du diocèse, vint avec le chapitre de la cathédrale, se réfugier à Annecy, où il les réimprima sous ce titre:

Constitutiones synodales Ecclesiæ Gebennensis impressæ Anneciani in officinâ Gabrielis Pomardi, hispani, anno 1535, *primâ die octobris.*

François Miossingien publia également à Annecy, l'an 1536, *la traduction de l'élégie de Jean-Baptiste Mantouan, contre l'amour impudique.*

(a) C'est à M.r François MONTREAL, juge de paix du canton de la Roche, ancien substitut au bureau de l'avocat des pauvres du sénat de Savoie, que nous devons la connoissance de plusieurs éditions rares dont nous parlerons, et qu'il possède dans une nombreuse collection de livres publiés par des Savoisiens, qu'il a recueillis avec autant d'intelligence que de zèle, pour servir à l'histoire littéraire de sa patrie.

Digitized by Google

Antoine Botton y imprima, pour le collége, *Elementa grammaticæ juventibus utilia*, *Annessiaci* 1566, petit format in-4.°; et François Pomard, fils de Gabriel, y fit une édition du bréviaire à l'usage du diocèse de Genève, en 2 vol. in-8.°, l'an 1556.

L'imprimerie que le chapitre de Genève avoit introduite à Annecy, s'y soutint par la résidence que les évêques firent dans cette dernière ville; les curieux recherchent encore les belles éditions qui y ont été faites par Jacques le Clerc, en 1659, par Humbert Fontaine, ainsi que le Rituel et le Manuel du diocèse, imprimés par J. B. Burdet, l'an 1747.

S. François de Sales établit aussi une imprimerie à Thonon, où il publia, avec le P. Chérubin de Maurienne, plusieurs opuscules de controverse, et sur-tout les *nouvelles constitutions synodales*, imprimées l'an 1603, par Marc de la Rue, imprimeur de la S.te Maison, qui, en 1605, publia le livre très-rare de madame Françoise de Passier, de Bonneville, écrit en espagnol, et intitulé: *Cartas morales del Senor de Nerveza*, vol. in-8.°

Jean-François Rubellin forma également un établissement d'imprimerie à Rumilly; et le Rituel qu'il publia en 1674, est un chef-d'œuvre typographique.

S.-Jean-de-Maurienne eut aussi une imprimerie établie avant l'an 1756, par les soins de Mgr Ignace-Dominique Grissella, des marquis de Rosignan; elle fut d'abord dirigée par Dominique Sicile, ensuite par Philibert Gay et par Etienne Mollard.

Carouge eut, en 1793, une imprimerie établie par Comberoure qui s'y fixa depuis la révolution.

Digitized by Google

§ II.

De la Fondation du Collége d'Avignon pour seize Boursiers de Savoie, par le cardinal de Brogny, l'an 1424.

Jean Fraczon, né au petit-Brogny dans la commune d'Annecy-le-vieux, étant devenu cardinal, et voyant sa patrie sans établissement quelconque pour les études de la jeunesse, fonda, le 23 juin 1424, dans son palais d'Avignon, un Collége sous le nom de *S. Nicolas d'Annecy*. Il ordonna qu'on y entretînt 24 étudiants, dont 8 seroient originaires du diocèse de Genève et choisis de préférence dans la châtellenie d'Annecy; 8 des autres diocèses de Savoie, et les 8 autres élus dans les provinces ecclésiastiques d'Arles et de Vienne. Il légua sa bibliothèque composée de 700 volumes, pour l'usage de ce nouveau Collége qu'il mit sous la protection des rois de France, du parlement de Toulouse, des ducs et des conseils de Savoie.

Le pape Martin V céda le monastère de Fours, le prieuré et la juridiction de Bolenne, en payement des sommes que la Chambre apostolique devoit au cardinal de Brogny, et que celui-ci avoit assignées pour la fondation de son collége. Ses règlemens, à la prière d'Amédée VIII, duc de Savoie, furent approuvées par bulle d'Eugène IV, en date du 4 des nones d'avril 1436. Cet établissement fut très-florissant depuis son érection, jusqu'au pontificat d'Urbain VIII; ce pape l'ayant soumis à la *Congrégation de la propagation de la foi*, on réduisit le nombre des Boursiers à 18; les titres des archives furent enlevés, et le P. Authier, supérieur des Missionnaires, fut introduit dans le Collége pour en prendre la direction. Le corps de l'Université d'Avignon et les

Digitized by Google

et les Collégiés Savoisiens s'opposèrent à ces violences; mais voyant leurs efforts inutiles, ces derniers jurèrent d'obéir à leur doyen, et résolurent d'envoyer le jeune collégié *Joly*, à Turin, pour implorer la protection de madame Royale Christine de France, contre les violences qu'on faisoit à ses sujets.

» Ils se cottisèrent, dit M.r Soulavie (a), pour » lui acheter des habits honnêtes; pour cela, les » uns vendirent leurs livres, les autres leurs linges; » ceux-ci ne gardèrent que deux chemises; ceux-là » sacrifièrent ce qu'ils avoient de plus précieux pour » former l'équipage de leur député, et fournir aux » frais de son voyage. Chacun l'ayant tendrement » embrassé, Joly, accompagné des deux plus anciens » domestiques du Collége, partit pour Turin, avec » un Mémoire signé par tous ses condisciples. »

La jeunesse de l'ambassadeur, la beauté de sa figure, son assurance et la facilité qu'il avoit de s'énoncer avec grace, lui attirèrent l'attention de toute la Cour de Savoie; la duchesse Régente ayant voulu elle-même entendre les motifs de sa députation, ne put retenir ses larmes, lorsque Joly avoua, d'une manière pathétique et touchante, que ses condisciples s'étoient dépouillés pour soutenir la cause de la patrie. La Duchesse fit d'abord pourvoir de linges et d'habits les collégiés d'Avignon, et il fut résolu dans son conseil, que la ville de Chambéry poursuivroit à Rome, le rétablissement du Collége dans sa constitution primitive. L'Abbé *Beraud*, chanoine de Tarentaise, fut envoyé au pape, pour obtenir de sa Sainteté, qu'il fût pourvu aux justes réclamations de

(a) Histoire du grand Collége de S. Nicolas d'Annecy et du Roure, pag. 22.

Digitized by Google

la nation savoisienne : la cause fut renvoyée à la congrégation de la propagande, qui, par son décret du 18 septembre 1648, la décida au préjudice des intéressés. Madame Royale irritée de ce jugement, rappela de Rome son ministre qui n'y reparut plus, jusqu'au pontificat d'Alexandre VII ; le parlement de Toulouse, à sa réquisition, ordonna, par arrêt du 26 juillet 1652, la translation du Collége de S. Nicolas d'Annecy à Montpellier, et fit séquestrer, pour l'entretien des collégiés Savoisiens, les biens que l'Archévêque et les communautés d'Avignon possédoient en France. Cet acte d'autorité fit renvoyer Authier et ses missionnaires ; deux gentilshommes se rendirent à Montpellier, au nom de l'archévêque, de la ville et de l'Université d'Avignon, pour inviter les collégiés de Savoie à retourner dans leur Collége, où ils rentrèrent comme en triomphe, le 16 septembre 1668.

Jean d'Arenthon-d'Alex, évêque de Genève, craignant de semblables difficultés en 1693, s'opposa avec fermeté à l'introduction des prêtres de S. Sulpice de Paris, dans la direction du Collége d'Annecy à Avignon ; et M.r Machet, doyen de N. D. termina, par ses négociations, les différends survenus à l'occasion de l'aliénation projetée de la seigneurie de Bolenne.

Clément XI, par bulle du 3 des ides de mai 1709, ayant uni le Collége du Roure à celui fondé par le cardinal de Brogny, on fit un nouveau concordat qui satisfit l'évêque de Genève, et la Cour de Turin fatiguée de tant d'innovations : on renvoya à Avignon, au mois de mai 1724, les collégiés d'Annecy qui avoient à leur tête l'abbé François de Sales, de Brens, que son mérite et ses vertus élevèrent ensuite sur le siége épiscopal d'Aoste. Le roi de Sardaigne, pour prévenir qu'on ne troublât plus

Digitized by Google

l'ordre rétabli dans le Collége d'Avignon, en nomma protecteur, le duc de Crillon, auquel succéda le duc de Gadaigne.

Les revenus provenans de la fondation du cardinal de Brogny montoient, en 1776, à 25151 livres, outre un casuel de 8000 liv. sur les biens des deux Colléges réunis. La ville d'Annecy avoit huit places permanentes dans le Collége de S. Nicolas d'Avignon; Chambéry deux; S.-Jean-de-Maurienne une fixe; outre une autre dans le Collége du Roure.

Voyez l'Histoire du grand Collége de S. Nicolas d'Annecy, par M.r Soulavie, en 1777, vol. in-12; les Mémoires du doyen Machet, imprimés à Annecy, l'an 1699; et un Sac des archives de la ville de Chambéry, coté N.° 62, dans lequel sont tous les titres relatifs à la fondation du Collége d'Avignon.

§ III.

De la fondation du Collége de Savoie à Louvain, l'an 1549.

EUSTACHE CHAPUIS, chanoine et official de Genève, crut ne pouvoir mieux employer les richesses qu'il tenoit de la libéralité de l'empereur Charles-Quint, qu'en les consacrant à deux établissemens pour faciliter les études de la jeunesse d'Annecy sa patrie. Dans ce dessein, il fonda le *Collége de Savoie* à Louvain, afin que les théologiens qui se seroient formés dans sa célèbre Université, pussent venir défendre les principes de l'Eglise catholique, dans le diocèse de Genève.

Le Collége qu'il fit bâtir à Louvain, étoit si vaste que les évêques de la province de Malines y tinrent

Digitized by Google

leur concile provincial, l'an 1574. Les places de Boursiers ne furent fondées que pour la seule nation de Savoie, et principalement pour ceux qui ayant étudié à Annecy, en seroient pourvus par les administrateurs de cette ville. Le fondateur, par son testament, ajouta deux autres Bourses pour deux religieux de S. Dominique d'Annecy, et nomma le célèbre cardinal de Granvelle, pour veiller à l'exécution de sa fondation.

Les étudians d'Annecy profitèrent, avec avantage, de cet établissement, sous la direction d'un Président et de trois Proviseurs de l'Université de Louvain: on leur suscita quelques difficultés, en 1642; renouvellées en 1715, elles furent terminées par la protection que le célèbre Hennebel accorda aux talens du jeune collégié Claude-François *Constantin-de-Magny*.

Les Liégeois et les Flamands s'étoient emparés du Collége de Savoie et en avoient chassé les étudians d'Annecy, après la mort de l'impératrice Marie-Thérèse; mais, depuis 1781, l'empereur Joseph II y fit rentrer huit Boursiers légitimement pourvus par les administrateurs de la ville d'Annecy, après que le président Manderlier eut fait conster au commissaire impérial, que les revenus provenant de la fondation primitive, étoient encore de 4779 florins, 14 sous et 9 deniers d'empire.

Voyez, à ce sujet, les Mémoires de M.r le chanoine David, imprimés à Annecy, chez Durand, l'an 1785, *in*-4°.

§ IV.

Du Collége de la ville d'Annecy, fondé en 1549.

Ce Collége, comme le précédent, fut également

Digitized by Google

fondé par Eustache Chapuis qui, par son testament du 13 décembre 1551, lui assigna la dotation de 2500 écus de France; il en avoit déjà fait construire les Edifices, en 1549, comme nous l'apprend l'inscription suivante, placée à l'entrée de la cour de ce Collége :

Deo Œterno et Maximo,

EUSTACHIUS CHAPUISIUS,

Insigni in Patriam pietate,

S. Majestatis Imperatoris Caroli V,

Apud Anglos, Legatus,

Hoc Gymnasium fundavit et dotavit

Anno 1549.

Les Statuts de cet établissement furent dressés à Louvain, le 8 août 1556, par les exécuteurs testamentaires du fondateur, par Antoine Conflans, de Boëge, premier syndic d'Annecy, et par Pierre Guirod, secrétaire de la même ville. L'administration de ses revenus fut soumise à la révision de trois Proviseurs de Louvain et de 4 Administrateurs d'Annecy, qui, de trois ans en trois ans, devoient s'envoyer des députés, chargés d'examiner réciproquement les comptes des deux Colléges chapuisiens. Dans celui d'Annecy, on enseigna d'abord la Grammaire, les belles-Lettres et la Philosophie, jusqu'en 1645, qu'il y eut une chaire de Théologie, fondée par l'évêque D. Juste Guerin. Les Jésuites ayant refusé d'en prendre la direction, S. François de Salès la confia, en 1614, aux Barnabites qui y enseignèrent jusqu'en 1729, que le roi Victor y appela des Prêtres séculiers. Depuis cette époque, de savants Professeurs, la plupart membres de la cathédrale

Digitized by Google

de Genève ou de la collégiale de N. D., y maintinrent les bonnes études, et rendirent ce Collége le plus nombreux et le plus florissant de la Savoie. Des exercices publics et une distribution de prix faite avec une grande solennité par les évêques de Genève, y excitoient l'émulation des étudians. Parmi tant de sujets illustres qui sont sortis de ce collége, on doit distinguer S. François de Sales, Pierre *Fenouillet*, évêque de Montpellier, orateur du clergé de France, aux Etats généraux de 1614; et de nos jours, M.r le sénateur *Berthollet*, de Talloires, qui est de presque toutes les Académies de l'Europe, et Membre de l'Institut de France.

§ V.

Du Collége de Chambéry, fondé en 1564, par le duc Emmanuël-Philibert.

Le P. Louis *Codret*, Jésuite, de Sallanches, qui avoit déjà fondé les Collèges de Turin et du Mondevi, obtint encore d'Emmanuël-Philibert, l'érection de celui de Chambéry, par lettres patentes du 3 octobre 1564. Une partie du couvent de S. François (aujourd'hui l'évêché), fut assignée pour l'habitation des Jésuites, et pour l'emplacement des classes de Grammaire, qui furent ouvertes pour la première fois, le 3 de mai de l'an 1566; la classe des Mathématiques enseignée par le sieur PERRET, fut fondée par le conseil de ville, en 1573. Après l'union à ce Collége, des prieurés de Megève, du Bourget et de S. Philippe, on y enseigna les Humanités et la Rhétorique: Charles-Emmanuël I y fonda deux chaires de Philosophie, en 1604, et Louis de Chevron-Villette, préfet de la S.te Maison de Thonon, donna, en 1664, les fonds nécessaires pour y établir celle de Théologie.

Digitized by Google

Les Jésuites ayant quitté le couvent de S. François, vinrent s'établir, en 1569, dans la maison des seigneurs Pobel, marquis de la Pierre, en attendant quelque circonstance favorable qui leur permît de bâtir un Collége. L'Abbé Jean-Fabio Trivulce de Milan, dernier prieur de Megève, leur ayant laissé son hoirie particulière, estimée 3000 écus d'or, ils achetèrent, l'an 1577, de la Maison de Chalant, un emplacement près de la porte du Reclus. Pierre de Lambert, évêque de Maurienne, ayant consacré 2700 écus d'or, pour faire démolir les maisons des particuliers, et acquérir tout l'emplacement nécessaire pour la construction de l'Eglise et du nouveau Collége, on commença à en creuser les fondemens, l'an 1598.

Le 25 de novembre de l'année suivante, Charles-Emmanuël I, suivi de toute sa Cour, du Sénat, de la Chambre des Comptes et du Conseil de ville se rendit sur l'emplacement destiné au nouvel Edifice; après la Messe célébrée par l'Official du décanat de Savoie, le duc plaça la première pierre, et légua 2000 écus pour sa construction; les syndics de Chambéry donnèrent 1000 livres; M.r d'Albigny, L. Général du duché, 5000 florins; le P. Président du Sénat, Charles de Rochette, de Cohendier; le célèbre Antoine Favre, alors sénateur, tous les magistrats, la noblesse et la bourgeoisie (a), s'empressèrent à l'envi, de contribuer à l'édification de la Maison et de l'Eglise de ce collége qui ne furent terminées qu'en 1639. Cet édifice est aujourd'hui occupé par le grand et le petit Séminaire du diocèse, depuis le rétablissement des études ecclésiastiques.

(a) M.r Claude Marthod donna lui seul 2350 florins, dont les Jésuites achetèrent la maison de campagne appelée la *Palliasse*.

Digitized by Google

Les Jésuites, pour perpétuer la mémoire des bienfaits de Charles-Emmanuël I, placèrent son buste dans la principale cour de leur collége, avec l'inscription suivante :

MAGNO

CAROLO-EMMANUELI PRIMO,

Sabaudiæ Duci, Cypriorum Regi,

Augusto Gymnasii hujus institutori,

Patres Societatis Jesu

Æternum regiæ munificentiæ monumentum

G. . . . P.

Anno M. DC. XXXIX.

L'an 1729, les Jésuites furent remplacés dans la direction de ce collége par des Prêtres séculiers et par de savans Religieux; treize Professeurs y enseignoient la Théologie, la Jurisprudence, la Philosophie, les Mathématiques, la Chirurgie, la Rhétorique, les Humanités et la Grammaire.

Extrait des Mémoires de l'intendant général de Passier Miscell. vol. XIV. pag. 505.

§ VI.

Du Collége de la Roche, fondé par les habitans de cette ville, l'an 1569.

Jean d'Angeville, prêtre de la Roche, ayant généreusement donné sa maison paternelle pour y enseigner la Grammaire, le conseil de la commune acheta, des hoirs de François Bally, les jardins, la cour et les emplacemens où se trouve aujourd'hui situé le Collége qui, en 1569, fut substitué aux

Digitized by Google

anciennes (a) écoles de la ville.

Claude Millot, seigneur du Quarre, Marguerite de Viry, son épouse, Jean de Chamboux, François Pensabin, Antoine Bouvard, secrétaire du conseil de Genevois, et les frères Longet augmentèrent successivement les revenus de cette institution consacrée à l'éducation de la jeunesse. Grégoire XIII lui unit la moitié des fruits de la cure de S. Sixt, par bulle du 14 avril 1574, dans laquelle il est dit: *que plus de 300 écoliers fréquentoient alors ce Collége:* S. François de Sales, pendant deux ans, y fit ses premières études qu'il continua, en 1576, au collége d'Annecy, sous le professeur *Biord*, natif de Sixt en Faucigny.

Les Statuts du collége de la Roche, rédigés en 20 articles, furent approuvés, le 25 janvier de l'an 1579, par le conseil de la bourgeoisie, et entérinés par celui de Genevois, le 10 avril suivant. La direction de cet établissement et l'enseignement de la Grammaire et de la Rhétorique furent confiés, l'an 1628, aux Jésuites qui se retirèrent en 1712. Une chaire de Philosophie y fut établie, en 1733, et le premier professeur fut M. Jean PUTHOD, bachelier de Sorbonne, mort archidiacre de la cathédrale

---

(a) Environ l'an 1410, il y avoit déjà des Ecoles établies à la Roche, où Guillaume Fichet qui fut, dans la suite, recteur de l'Université de Paris, apprit les élémens de la langue latine. Pierre Favre, du Grand-Bornand, nommé patriarche des Indes, et Claude le Jay, d'Aïse, théologien du concile de Trente, tous deux disciples de S. Ignace, firent leurs premières études aux anciennes Ecoles de la Roche.

Voyez son Histoire, pag. 87, *et les articles de ces savans, dans le* DICTIONNAIRE.

Digitized by Google

et vicaire-général du diocèse de Genève, l'an 1791.

§ VII.

Du Collége d'Evian, fondé l'an 1574.

Le Collége de cette ville dut son origine à Pierre-Jérôme de Lambert, chanoine de Genève et abbé de S.-Jean-d'Aulps, qui assigna cent écus d'or annuels de revenus, sur sa mense abbatiale, pour l'entretien des régens de grammaire; cette disposition fut autorisée par Emmanuël-Philibert, en 1575, et par bulle de Grégoire XIII, en date du 1.er juin de l'année suivante. Plusieurs bourgeois d'Evian ayant augmenté les revenus de ce Collége, les syndics obtinrent, l'an 1735, du roi Charles-Emmanuël III, une chaire de Rhétorique; celle de Philosophie y fut établie en 1740, par les soins de l'avocat François *Chessel* et de Noël *Joudon*: ayant parcouru, par ordre du conseil d'Evian, tout le diocèse de Genève, ils obtinrent des ecclésiastiques de leur patrie, et de S. E. Dom Louis de BLONAY, chevalier de l'Annonciade, les capitaux nécessaires pour cet établissement. L'on espéroit encore, avant la révolution, pouvoir ajouter à ce collége une chaire de Théologie, pour la fondation de laquelle M. l'avocat *Bordet* légua 2000 livres, par contrat du 17 mai 1773, *Plagnat, notaire*.

Extrait des archives d'Evian visitées en 1789, *en l'assistance de monsieur l'avocat* BRUN.

§ VIII.

Du Collége de S.-Jean-de-Maurienne, établi en 1590.

Pierre de Lambert, évêque de cette ville, fut,

Digitized by Google

en 1580, le fondateur de son Collége; on y enseigne : la Grammaire, les Humanités, la Rhétorique et la Philosophie; et les jeunes clercs étudioient la Théologie dans le séminaire.

§ IX.

Du Collége de Thonon, fondé par le duc Charles-Emmanuël I, l'an 1597.

Les Jésuites commencèrent par enseigner la Grammaire à Thonon, l'an 1597; la S.te Maison ayant été ensuite érigée, en 1599, avec les mêmes priviléges dont jouissent les Universités de Boulogne et de Pérouse, les différents corps qui composèrent cet établissement, furent chargés de l'enseignement de la Grammaire, des Belles-Lettres, de la Philosophie et de la Théologie, dans le magnifique édifice que Charles-Emmanuël I fit bâtir dans la capitale du Chablais. Les Jésuites, suivant l'intention du pape Clément VIII, en eurent la direction jusqu'à la mort de ce souverain pontife; ils furent remplacés par les Barnabites, qui prirent possession du Collége, le 3 septembre 1615, et auxquels la S.te Maison céda l'abbaye de Filly et le prieuré de Contamine sur Arve, pour l'entretien des professeurs qu'ils devoient fournir.

§ X.

Du Collége de Cluses, fondé l'an 1617.

Cet établissement dut son origine à révérend François Bochut, curé d'Aise, qui, par acte du 28 mars 1617, *Chignin, notaire*, légua 16 mille florins pour l'entretien de quatre régents, dont l'un étoit tenu de célébrer, chaque jour, la messe matinière dans l'église paroissiale. Les syndics de Cluses firent unir

Digitized by Google

à cette première fondation, la chapelle de N. D. de pitié, et achetèrent la maison, le jardin et le verger attigus au Collége dont les revenus, en 1788, étoient de 970 livres, 15 sous, 2 deniers.

Extrait des archives de Cluses, par M.r Nicolas Girod, secrétaire de cette commune.

§ XI.

Du Collége de Sallanches, fondé en 1644.

La ville de Sallanches, dans le haut-Faucigny, avoit déjà depuis long-tems une Ecole où l'on enseignoit la lecture, l'écriture et les élémens de la langue latine, lorsque M.r de *Miribel*, par son testament du 3 décembre 1644, légua au chapitre et au conseil de cette ville, toute son hoirie pour être employée en œuvres d'utilité publique. Une partie des revenus qui en provinrent, fut assignée pour l'honoraire des régents de 5.e et de 4.e qui, ensuite du décret de Charles-Auguste de Sales, évêque de Genève, prirent possession du collége, l'an 1645.

M.r *Fontaine*, de Magland, curé de S. Nicolas de Vérosse, fonda la 3.e classe de latin, en 1729, et le conseil de ville obtint, quelque tems après, la chaire de Rhétorique dont le professeur étoit payé, partie par les écoliers qui profitoient de ses leçons, et partie par la commune.

Article fourni par M. Revillod, ancien chanoine de Sallanches, et actuellement curé de Bonneville.

§ XII.

Du Collége de Rumilly, établi en 1650.

C'est aux libéralités de ses habitans que la ville

Digitized by Google

de Rumilly dut l'établissement de son collége. Philiberte *de Juge*, veuve de Messire Amblard de Novairy, nomma pour ses héritiers, l'an 1650, les Barnabites ou les Missionnaires d'Annecy, s'ils vouloient se charger d'enseigner la Grammaire à Rumilly; l'ayant refusé, le conseil de ville, de l'avis de l'évêque, Charles-Auguste de Sales, chargea trois ecclésiastiques d'exécuter la fondation de madame de Novairy.

Claude Paget, prêtre de Rumilly, par son testament du 19 juin 1631, légua 5000 ducatons pour l'établissement des Oratoriens, sous la condition expresse d'y enseigner les Humanités. Messire Charles *Perret-d'Hauteville*, Henry *Duchêne*, syndics de la même ville, par contrat du 3 février 1653, *Avet, notaire*, confièrent à ces Pères, la direction de leur collége, pour lequel Bernadine *Perret*, d'Hauteville, veuve de Pierre *Salteur*, seigneur de la Sale, fonda, en 1676, les chaires de Rhétorique et de Philosophie. Pierre Songeon, curé d'Ansigny, ayant légué à la cure de Rumilly, un revenu de 300 livres, cette fondation servit de base à l'arrangement économique que prit, en 1740, feu M. le comte d'Hauteville, réformateur du collége de Rumilly, pour y établir une chaire de Théologie.

Les Oratoriens, qui, eurent pendant long-tems, un célèbre pensionnat dans cette ville, cessèrent d'y enseigner, l'an 1729, et furent supprimés l'an 1769.

Extrait des Mémoires de M. de Passier, Miscell, vol. XII, pag. 369, *et de ceux de M. Janin, ancien professeur de philosophie à Rumilly.*

Digitized by Google

§ XIII.

Du Collége de Thône, fondé en 1676.

Révérend Jacques *Avrillon*, prêtre, par acte du 19 janvier 1676, fonda à Thône une régence de Grammaire et une chaire de Rhétorique; cet établissement fut augmenté par le plébain Jean-Baptiste *Marin*, qui, le 28 août 1749, donna un revenu suffisant pour l'entretien de deux autres régens de Grammaire. Ce généreux pasteur fonda encore une école pour les personnes du sexe, et assigna des fonds pour loger et nourrir 12 pauvres étudians de la campagne.

Notices fournies par M. Delachinal, plébain de Thône, en 1789.

§ XIV.

Du Collége de la Bonneville.

Il y avoit dans cette ancienne capitale du Faucigny, un Collége où l'on enseignoit la Grammaire et la Rhétorique, dont les professeurs étoient payés par les finances royales; malgré les plus diligentes recherches dans les archives publiques, il n'a jamais été possible de découvrir l'origine de cette fondation. Jean-Baptiste Cocastel, juge mage du Faucigny, établit, à la vérité, les Barnabites à la Bonneville, l'an 1648; mais l'on ignore s'il vouloit leur donner la direction du collége, ou seulement établir un pensionnat dans leur maison. Louis Merlinge, par acte du 26 avril 1772, fonda, dans cette ville, une Ecole pour les jeunes personnes du sexe, auxquelles on doit y enseigner la religion, la lecture, l'écriture, l'arithmétique et tout ce qui est propre à former une bonne couturière.

Digitized by Google

Extrait des Mémoires de Jean-Joseph Gaillard, secrétaire et archiviste de la commune de Bonneville.

§ XV.

Du Collége de Moûtiers.

Au commencement du siècle dernier, il y avoit déjà un Collége établi dès long-tems, à Moûtiers, où quatre professeurs salariés par le conseil de ville, enseignoient la Rhétorique, les Humanités, la Grammaire et les Élémens de la lecture et de l'écriture. Victor-Amé II ayant donné, en 1729, de nouvelles dispositions pour les Colléges de Savoie, établit dans celui de Moûtiers une chaire de Philosophie et deux directeurs spirituels. L'an 1731, François-Amédée d'Arvillars, archévêque de Tarentaise, obtint du roi Charles-Emmanuël III, une chaire de Théologie dont le professeur fut payé avec l'honoraire assigné auparavant aux directeurs spirituels.

§ XVI.

Du Collége de Carouge, fondé en 1786.

La première institution faite dans cette ville, pour l'instruction de la jeunesse, fut une Ecole établie par M.gr Jean-Pierre Biord, évêque de Genève, qui, par son ordonnance du 8 février 1770, lui assigna un revenu sur ceux provenans de la succession des chanoines réguliers d'Entremont.

La colonie de Carouge s'étant ensuite considérablement augmentée, le roi Victor-Amé III, par ses lettres patentes du 31 janvier 1786, y érigea un Collége où l'on enseigna la Rhétorique, les Humanités, la Grammaire, la belle Ecriture, la manière

Digitized by Google

de tenir les livres des négocians, et toutes les parties relatives à l'Arithmétique.

Ce Collége fut ouvert, pour la première fois, le 8 de mai 1786, et, chaque année, le conseil de ville distribua, avec la plus grande solennité, des prix aux étudians qui se distinguèrent le plus dans les exercices littéraires qui eurent lieu à la fin des cours scolastiques.

Outre les établissemens dont nous venons de parler, il y avoit dans chaque diocèse de l'ancienne Savoie, un Séminaire où les jeunes ecclésiastiques étoient formés à la vertu, à la discipline de l'Église, et instruits dans la morale.

M.gr Jean-Pierre BIORD, dont toutes les vues ne tendoient qu'aux solides avantages de son diocèse et de sa patrie, résolut de fonder une Bourse qui pût fournir aux dépenses nécessaires pour envoyer dans les pays étrangers, les pauvres étudians qui manifesteroient de grandes dispositions, afin de s'y perfectionner dans les arts et les sciences. Il en obtint l'agrément du roi Victor-Amé III qui approuva, par ses lettres patentes du 26 janvier 1779, cette fondation dont l'administration fut fixée par ordonnance du 20 mars suivant. Cet évêque de Genève, qui laissa toute son hoirie à cette Bourse, fut secondé dans cette utile institution, par le sénateur Paul-Joseph BIORD, son frère, et par plusieurs amis de leur patrie, qui entrevirent, dans cet établissement, les moyens de développer à Paris et dans les plus savantes villes de l'Europe, les talens d'une jeunesse pauvre, mais dont le génie cultivé pouvoit, dans tout genre de science, rendre les services les plus importans au pays où elle avoit pris naissance.

§ XVII.

Digitized by Google

§ XVII.

De l'Académie Florimontane établie à Annecy, l'an 1607, et de la Société d'Agriculture de Chambéry, fondée en 1772.

La première Académie littéraire fondée en Savoie, fut celle d'Annecy, instituée sous le nom de *Florimontane*, par S. François de Sales et par son ami intime le célèbre président Antoine Favre. Cette Académie dont Henry de Savoie, duc de Genevois et de Némours se déclara le protecteur, prit pour emblême un Oranger avec cette dévise : *Fleurs* et *Fruits*. Suivant ses statuts rédigés en 1607 (a), elle fut composée d'un Président qui fut le S. évêque de Genève, d'un Censeur, de deux Collatéraux, d'un Trésorier et de 40 Académiciens nationaux. Elle s'occupa de philosophie, de mathématiques, d'éloquence, de poësie, d'histoire, de géographie et surtout de la *Langue française* dont elle donna plusieurs leçons, où fut très-assidu le jeune Vaugelas, fils du président Favre. Elle tint, chaque semaine, une séance publique, et distribua des prix à ceux qui y lisoient les meilleures compositions. Ses membres les plus distingués, outre les fondateurs, furent Alphonse d'el Bène, évêque d'Alby; Pierre Fenouillet, évêque de Montpellier; le comte Louis de Sales, les chanoines Magistry, Nouvellet et les collatéraux des Quoëx et Machet: le président Favre en fait les plus grands éloges dans sa lettre au jurisconsulte Schifordegerus, membre honoraire de cette Académie, l'an 1609 (b).

(a) Charles-Auguste de Sales, Vie de son S. oncle, l. 7, pag. 369.

(b) Histoire de Bresse par Guichénon, art. Maison *Favre de Peroges*, où est la lettre latine du président Favre qui trace à son ami, l'histoire de cette Académie.

Digitized by Google

La Société R. Economique de Chambéry, pour l'Agriculture, le Commerce et les Arts, fut établie en 1772, par les soins de S. E. D. Joseph-François Sallier, comte de la Tour, commandant général du duché; par ceux des comtes de Costaz, de Conzié, des Charmettes, du médecin Daquin et de plusieurs autres personnes distinguées de la capitale de la Savoie. Cette Société ayant pour but de s'occuper de l'amélioration de l'agriculture du duché, de la fabrication de ses produits, de l'augmentation et de la conservation du bétail, le roi Victor-Amé III approuva ses règlemens, en 1774 (a).

§ XVIII.

De l'établissement des Bibliothèques publiques en Savoie.

Ce fut encore à Annecy que l'on vit la première Bibliothèque consacrée à l'usage du public; Nicolas *Dumax*, chanoine de la cathédrale et official du diocèse de Genève, légua à cette intention, l'an 1747, sa nombreuse collection de livres: ce premier dépôt fut augmenté par les libéralités de M. Simond, juge mage du Genevois, dont Rousseau parle dans ses confessions. Le comte de Grésy, auditeur général des guerres, le chevalier della Chieza, de S. Sinsan, lieutenant général du duché, et le président baron Foncet, de Montailleur, furent ceux qui s'empressèrent les premiers à donner leurs manuscrits et les livres les plus utiles pour cette bibliothèque publique.

Le règlement pour son administration fut rédigé en 18 art., le 23 avril 1765, par S. E. le premier

(a) Ils sont imprimés avec les noms des Membres de la Société, dans le Recueil des édits, publié par M. Gorrini vol. in-4.°, an 1774.

Digitized by Google

président, comte Jacques *Salteur*, et par le président, comte François-Xavier *Maistre*, approuvé par Charles-Emmanuël III, et enregistré au sénat, le 8 de mai suivant. Cette Bibliothèque confiée aux soins d'un chanoine de la cathédrale, étoit ouverte toute l'année, avant et après midi, les lundis, les mardis et les samedis de chaque semaine, excepté pendant les vacances du collége. Aujourd'hui elle a été transportée dans une des salles de l'ancien évêché, et augmentée de celle du chapitre de N. D., fondée par M. le chanoine *Favre* du *Crévion*. On y a également réuni les livres trouvés dans les bibliothèques des religieux de la ville, où l'on distinguoit celle des Capucins, composée en grande partie des éditions rares et précieuses que M. le chanoine de *Planchamp-de-Chateaublanc*, de Bonneville, leur avoit léguées, en 1750.

Voyez les Miscell. de M. de Passier, vol. XII, pag. 99.

La seconde Bibliothèque publique établie en Savoie, fut celle de la ville de Chambéry, à laquelle M. l'Abbé Amédée-Philibert de *Mellarède* donna sa belle collection de livres, sous la condition qu'avant de la destiner à l'usage du public, la commune de Chambéry payeroit 5000 livres à la personne qui seroit désignée par son héritier. Le conseil de cette ville ayant rempli les intentions de M. de Mellarède, en payant la somme ci-dessus à Madame la veuve Mollingal, cette bibliothèque qui reçut ensuite plusieurs accroissemens, fut ouverte, sous la direction du chanoine *Bazin du Cheney*, et du médecin *Daquin*, depuis l'an 1785, les mardis, jeudis et samedis de chaque semaine, excepté pendant les vacances.

Il y a encore dans la Maison de la commune de Bonneville, une Bibliothèque formée de livres trouvés

Digitized by Google

béry et de Genève, n'a négligé ni soins, ni activité pour réorganiser dans le grand et le petit Séminaire, les études qui tendent à former dans la science de la religion, ceux qui se destinent au service des autels.

§ XX.

Coup d'œil sur les Sciences, les Lettres et les Arts dans lesquels plusieurs Savoisiens se sont distingués depuis le 13.e siècle jusqu'à nos jours.

Quoique la Savoie, pays peu étendu et peu riche, n'ait jamais été le théatre des grands événemens qui ont agité l'Europe, elle peut cependant se glorifier d'avoir donné aux pays étrangers, des Personnes dont les talens, les lumières et les succès dans les Sciences, les Lettres et les Arts, refutent suffisamment l'insultante satyre du marquis d'Argens sur les Savoisiens. Cette assertion paroîtra sans doute un paradoxe à ceux qui ne connoissant que notre nullité politique et nos montagnards dont on estime par-tout la probité, la modestie et la fidélité, n'ont jamais extrait de l'histoire littéraire de l'Europe, cette portion insensible, mais précieuse, qui honore tant notre patrie. En glanant çà et là les notices éparses que l'histoire des autres peuples nous a heureusement conservées, nous trouvons d'abord dans celle de l'Eglise, que les papes Nicolas II, Célestin IV et Innocent V, tous trois nés en Savoie, ne montèrent sur la chaire de S. Pierre, que parce qu'ils eurent des vertus et des lumières supérieures à celles de leurs contemporains.

Le cardinal Hugues de S. Cher qui, dans sa jeunesse, développa ses talens à Chambéry qu'il adopta pour sa patrie, enseigna le Droit à Paris, l'an 1220, fut l'auteur des premières concordances connues

Digitized by Google

de la Bible, et se rendit recommandable par ses importantes légations dans le nord de l'Europe.

Le cardinal de Brogny présida le concile de Constance; sa modération unie aux talens du cardinal de Chalant et du patriarche François de Conzié, parvint à éteindre le schisme qui divisoit l'Église, et procura l'élection de Martin V.

Le cardinal d'Arles, le B. Louis Allamand, originaire de S. Joire en Faucigny, présida également le concile de Bâle, après la retraite du cardinal Julien Cesarini, et rétablit la paix de l'Eglise, par ses habiles négociations et par l'heureuse issue du concile de Lausane qui, en 1449, reconnut Nicolas V pour pape légitime.

De nos jours, l'on a vu, à Rome, les affaires les plus importantes et les plus délicates être soumises, par les deux derniers papes, aux lumières et à la prudence du savant cardinal GERDIL, de Samoëns, dont la plume énergique a combattu si victorieusement les ennemis de la Religion et du S. Siége (a).

La science de la législation, du droit public, et la jurisprudence eurent, en Savoie, des hommes remarquables par leurs lumières et leurs talens. L'on ne peut qu'admirer les principes sages et lumineux qui caractérisent les préfaces que le chancelier Jean de Beaufort et Nicod Festi, de Sallanches, ont placées au commencement de chaque livre des anciens Statuts du duché, qu'ils rédigèrent en 1430.

(a) Il faut chercher dans le Dictionnaire, le lieu de la naissance ou du domicile des Personnages distingués dont nous parlons dans ce paragraphe; on y trouvera le récit de leurs principales actions et le catalogue de leurs ouvrages.

Digitized by Google

Le grand chancelier Louis *Millet-de-Faverges*, si distingué par ses négociations en France et en Suisse, fut chargé par Emmanuël-Philibert et par Charles-Emmanuël I, de la rédaction des nouvelles lois, publiées l'an 1580.

Les P. P. *Robel* et de *Rochette* furent également de savants magistrats et d'habiles négociateurs; Claude-Jérôme de *Chabôt*, premier marquis de S. Maurice, se fit remarquer à Munster, par ses connoissances, lors des conférences qui précédèrent la conclusion de la paix de Westphalie, en 1648. Les marquis de *Lullin*, de la *Pierre* et de *Bellegarde* se distinguèrent dans leurs ambassades en France, sous les règnes de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV, ainsi que les comtes de *Costaz*, de *Conzié*, et le marquis d'*Arvillars* dans leurs missions en Espagne.

Philibert SALLIER, comte de la Tour, né à Chambéry, l'an 1638, ministre de Victor-Amé II, présida le congrès de Rysvick, où fut conclue, en 1697, la paix entre la France, l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne et la Hollande. Ce ministre, qui fut honoré d'une estime particulière par Louis XIV et par Guillaume de Nassau, roi d'Angleterre, transmit ses talens à ses descendans qui, jusqu'à nos jours, ont été chargés d'importantes commissions par la Cour de Turin.

Pierre, comte de Mellarède fut ministre plénipotentiaire à Utrecht, à Baden, et se distingua dans toutes les Cours de l'Europe par les négociations qui lui furent confiées par le roi Victor-Amé II, qui le nomma ensuite son ministre à Turin.

* Le comte Victor-Amédée Chapelle de S. LAURENT, du Bourg-S.-Maurice en Tarentaise, dont le marquis

Digitized by Google

Foscarini fait les plus grands éloges, à cause de l'ordre et de l'économie qu'il introduisit dans les finances du roi de Sardaigne, mérita d'être nommé, le 23 mars 1750, ministre des affaires intérieures.

Le comte François-Joseph de VIRY, ministre plénipotentiaire de Charles-Emmanuël III, à Londres, y seconda tellement les intentions de ce monarque, qui avoit été nommé médiateur par les puissances belligérantes, qu'il parvint, par la plus habile négociation, à faire conclure le traité de Paris, de l'an 1763, qui rétablit la paix entre la France, l'Angleterre et l'Espagne. Les bons offices du comte de Viry qui, l'année suivante, fut nommé ministre des affaires intérieures à Turin, parurent si importans aux Anglais, que le parlement lui décerna une pension, réversible pendant plusieurs années à M. Joseph-Marie de VIRY, son fils, successivement ministre à la Haye, à Londres, ambassadeur à Madrid et à Versailles, aujourd'hui, membre du Sénat conservateur, l'un des commandans de la Légion d'honneur, et Chambellan de S. M. l'Empereur des Français. Ce n'est pas seulement à la Cour de Turin que les Savoisiens ont donné des preuves de grands talens dans la carrière diplomatique et administrative, le comte de BELLEGARDE de S. Romain fut, à Dresde, premier ministre d'Auguste III, roi de Pologne; ses illustres fils, généraux au service de l'Autriche, sont autant connus par leurs talens dans les négociations, que par ceux qu'ils ont montrés dans les expéditions militaires. M. le baron Garnerin de MONTGELAZ, principal ministre du roi de Bavière, est originaire de Chambéry; et M. GAVARD des *Pivets*, né à Viûz en Faucigny, s'est tellement mérité la confiance de trois grands ducs de Toscane, qu'il est parvenu à être administrateur général des finances d'Etrurie, et

Digitized by Google

à être honoré à Florence, d'une estime universelle.

Notre ancienne jurisprudence s'honore également des ouvrages immortels du président Antoine Favre, de ceux publiés par les présidens d'Oncieux, de Bavoux et de Lescheraine, et par les sénateurs Salteur, Berliet, Charpêne, Bergera, Deville, Morel et Viallet etc., etc.

Plusieurs Savoisiens se sont également distingués dans l'éloquence en Italie, en France et dans leur patrie: Pierre Chevrier, de Rumilly, fut regardé à Rome comme le meilleur orateur sous le pontificat d'Innocent VIII; Eustache Chapuis, d'Annecy, captiva tellement par son éloquence, l'empereur Charles-Quint, qu'il fut fait son conseiller d'Etat, et nommé ambassadeur auprès d'Henry VIII, roi d'Angleterre. Les principales villes de France et sur-tout Paris, admirèrent l'onction sainte et touchante des discours du S. Evêque de Genève; Pierre Fenouillet qu'Henry IV nomma évêque de Montpellier, fut, de son tems, chargé de presque toutes les Oraisons funèbres des personnages distingués de la Cour et de la capitale de la France: ce fut lui qui, aux Etats généraux de 1614, porta, au nom du Clergé, la parole au roi et à la chambre du tiers-Etat, dans les discussions les plus importantes. L'Abbé de la Perrouse se distingua également à Paris, par ses talens oratoires, pendant le règne de Louis XIV, tandis que le Père Fulgence de Bellegarde, en 1690, passoit pour le meilleur orateur qu'il y eût à Turin. Tout Chambéry se rappelle les talens et les vastes connoissances du P. Rambert: de nos jours, le P. Garnier, d'Annecy, et le P. Girard, de Chambéry, ont porté l'éloquence de la chaire à un dégré de perfection qui a fait l'admi-

Digitized by Google

ration de Lyon et de plusieurs villes de France. Anvers la manifesta au premier, d'une manière bien flatteuse, en faisant graver son portrait, l'an 1790; le second, professeur de philosophie, à Chambéry, rappeloit dans ses discours énergiques, la vivacité des talens oratoires dont l'Abbé Roissard, Jésuite de Chambéry, avoit, quelque tems auparavant, donné des preuves éclatantes à Versailles, et dans les principales Eglises de Paris.

Ceux qui se rapellent les séances publiques du Sénat de Savoie, à la rentrée du premier décembre, regretteront sans doute, que les discours qu'y prononcèrent successivement les substituts de l'Avocat général, n'ayent pas été livrés à l'impression; le public y a perdu une suite de morceaux oratoires d'une éloquence aussi mâle qu'intéressante.

Depuis que les sciences exactes ont tant fait de progrès en Europe, le cours *complet de Mathématiques* que l'on trouve en cinq vol., in-fol., dans toutes les bibliothèques de l'Europe, met le P. Claude-François Millet de Challes, au nombre des laborieux et savants professeurs du 17.e siècle.

M. Amédée-François Frézier, de Chambéry, mort, en 1772, directeur de l'école du Génie à Brest, est l'inventeur de l'Éprouvette avec laquelle on détermine, dans les arsenaux, la force de la poudre à canon; son *Artificier*, *ses Elémens de stéréotomie*, *son voyage*, par ordre de Louis XV, *dans la mer du sud*, si souvent cités par les auteurs de l'Encyclopédie, lui assurent une place honorable parmi les savants distingués de son siècle. M. Dulac, né à Chambéry, capitaine d'artillerie, dévança, en Piémont, M.rs de Vincenti et d'Antoni, qui ont rendu l'école Piémontaise si célèbre.

Digitized by Google

L'Académie des sciences de Turin, compte parmi ses premiers fondateurs, le cardinal Gerdil: elle reçut parmi ses membres, les chevaliers Daviet, de Foncenex, de S. Réal et de Buttet; ce dernier est inventeur d'une Lunette acromatique, d'un Canon de campagne dont la culasse sert d'obusier, de la nouvelle manière de cristalliser le sel à Moûtiers etc., etc. Les nombreux membres correspondants que cette Académie s'est associés en Savoie, prouvent les progrès que les sciences y ont faits depuis plusieurs années. En effet, les connoissances dans la Botanique, la Chymie, la Minéralogie, l'Histoire naturelle, les Mathématiques et dans toutes les parties de la Physique sont devenues plus communes dans les deux départemens. Celui du Mont-Blanc se glorifie d'avoir donné naissance à M. le sénateur BERTHOLLET, de Talloires, membre distingué de l'Institut, qui a tant contribué aux progrès de la chymie moderne. Le département du Léman voit également un de ses savants siéger parmi les membres de l'Institut de France, c'est M. Alexis BOUVARD, né aux Contamines en Faucigny, qui marche, aujourd'hui, à grands pas sur les traces des plus célèbres astronomes.

Antoine PERRONNET, né à Chambéry, l'an 1731, passa du régiment des dragons de la reine au service de la France, où ses connoissances en géométrie et en architecture, le firent décorer des Ordres du roi, et nommer Inspecteur général des ponts, chaussées et salines du royaume: la construction du pont de Neuilly le rendit célèbre, et plusieurs Académies s'empressèrent de le recevoir dans leur sein. M. CRETET fut son élève; successivement Directeur des ponts et chaussées, Conseiller d'Etat, l'Empereur Napoléon I.er ne pouvoit lui donner une preuve plus évidente de son estime et de sa

Digitized by Google

confiance, qu'en le chargeant de négocier le Concordat, et en le nommant ensuite Gouverneur de la banque de France.

M. CHEVALLIER, né en Savoie, ingénieur opticien, résidant à Paris, quai de l'Horloge du palais, vient de construire un instrument destiné à faire connoître les différents dégrés de température de la cuve en fermentation, et à marquer le moment précis du *décuvage*. Un autre Savoisien, M. *Barthelot*, né à S. Michel en Maurienne, se distingue également à Paris, par la précision avec laquelle il exécute divers instrumens de mécanique.

Guillaume FICHET, né au village du Crêt dans la commune du petit-Bornand, fut, de l'aveu des Français, le premier qui bannit l'antique barbarie des études dans l'Université de Paris, dont il fut recteur, sous Louis XI, en 1467, époque où ce Savoisien introduisit l'art typographique dans la capitale de la France.

Claude de SEYSSEL, né à Aix en Savoie, fut un des principaux ornemens de l'Université de Turin, où il mourut archevêque, l'an 1520: il fut le premier qui fit connoître, en France, les meilleurs Auteurs grecs et latins, par des traductions en langue vulgaire, que celles de Jacques Amiot firent oublier. On lit encore *son parallèle des règnes de Louis XI et de Louis XII*, qui, à travers un style suranné, décèle un homme d'Etat.

L'*Augusta Taurinorum* d'Emmanuël-Philibert de PINGON, place cet historien au nombre des antiquaires laborieux. Alphonse Del BENE écrivit l'histoire de Bourgogne; le P. Monod; Louis de Buttet;

Digitized by Google

Thomas Blanc éclaircirent celle de la Maison de Savoie; François CAPRÉ-de-Megève fit connoître notre ancienne législation et les chevaliers de l'Annonciade; mais il étoit réservé à l'Abbé de S. RÉAL, que Voltaire compare à Saluste, de traiter l'histoire avec dignité, et d'être un des ornemens du siècle de Louis XIV; sa *conjuration* de *Venise* et l'*histoire* de *Dom Carlos* se feront toujours lire avec intérêt, dans tous les siècles du goût.

VAUGELAS, élève de l'école Florimontane d'Annecy, fit sous son père, le président Antoine Favre, des progrès rapides dans l'étude des langues; il fut un des premiers Membres de l'Académie française, travailla à la rédaction de son Dictionnaire, et devint, par la publication de ses remarques, un des législateurs de la syntaxe (a). Scevole de S.te Marthe avoit déjà loué Jacques *Pelletier*, d'Annecy, mort principal du collége du Mans à Paris, l'an 1582, *pour avoir écrit avec pureté la langue française, et pour être le premier qui eût publié les règles de sa prononciation et de son ortographe*, *l'an* 1555.

La poésie latine et vulgaire fut aussi cultivée par les Savoisiens, au commencement du 14.e siècle; le duc de Mantoue fit ériger dans son palais une statue à François *Mipssingien*, d'Annecy, qui, en

(a) Ella non è cosa indegna di considerazione, il notare che Savojardo fu uno dei primi legislatori del Francese idioma, che un altro Savojardo, cioè l'Abate di S. Real v'introdusse nel modo di trattare la storia, e nuovo spirito, maggior dignità e vaghezza, e che finalmente, ai tempi a noi più vicini, il quasi Allobrogo G. G. Rousseau adornò la Francese litterarura di nuovo carattere, di fervida e concettosa eloquenza.

Il Senatore di Barrollo, Mem. sull' Abate S. Réal, pag. 330.

Digitized by Google

1535, se fit une grande réputation en Italie, par ses poésies latines. Le goût pour la littérature que Marguerite de France introduisit en Savoie, fit naître quelques poëtes à Chambéry, tels que Marin de *Conzié* et Marc-Claude de *Buttet*, dont les poésies parurent à Paris, l'an 1561; Pasquier attribue à ce dernier, l'*invention des vers mesurés et rimés tout ensemble* (a); Jean *Frisat*, prieur de Tarentaise, publia *domus Sabaudiæ*, en 1627; et le sénateur J. B. *Valencé*, un poëme latin sur la destruction de Jérusalem, intitulé: *Solymeidos, lib. 4, Camberii* 1611; Albert *Bally*, évêque d'Aoste, donna aussi au public, le *poëte mêlé*, en 1669.

Mais les deux poëtes qui ont fait le plus d'honneur à la Savoie, sont M. VOIRON, dont le poëme intitulé: *Triomphe de l'humanité*, consacré à célébrer les vertus de Charles-Emmanuël III, obtint les suffrages du public; et M. DUCIS, de la vallée de Beaufort, dont les tragédies si souvent représentées sur la scène française, lui ouvrirent les portes de l'Académie, et le firent choisir pour succéder à Voltaire, l'an 1779.

C'est aux soins et au zèle des Jésuites Pierre le *Fevre*, soit *Favre* du grand-Bornand, et de Claude le *Jaï* d'Aïse en Faucigny, que plusieurs villes d'Europe durent le rétablissement des bonnes études; le premier fonda tous les Colléges de la Société naissante dans les Pays-Bas, en Espagne et en Portugal, et mourut en se rendant à Rome, pour être sacré patriarche des Indes; le second, après s'être distingué au concile de Trente et à la Cour

(a) *Prosodie française de M. l'Abbé d'Olivet, pag.* 11.

Digitized by Google

du duc de Ferrare, fut choisi pour rétablir les Universités de Vienne en Autriche, et d'Ingolstadt en Bavière, où les inscriptions placées en son honneur attestent la haute idée que son mérite avoit inspiré à ses contemporains. Louis *Codret*, Jésuite, de Sallanches, fonda les Colléges de Turin et de Mondevi; Annibal *Codret*, son frère, fut envoyé pour la même fin à Palerme, et fut le premier qui publia *les Rudimens de la langue latine* qui ont servi de modèle à celui de Langres.

Le P. *Monet* de la Bonneville, débrouilla le premier les ténèbres de la géographie ancienne: *son parallèle des langues latine et française* servit de modèle aux Dictionnaires; ses autres nombreux ouvrages, ainsi que ceux du P. Alexandre *Fichet*, tous consacrés à l'instruction des élèves du collége de la Trinité de Lyon, accréditèrent par-tout cette Maison d'éducation.

L'Abbé Jean COCHET, de Faverges, mort à Paris, en 1771, consacra également ses talens à l'éducation de la jeunesse dans la capitale de la France, où il lia une amitié très-étroite avec le grand Fontenelle. Il fut recteur de l'Université de Paris, où il publia des Elémens de mathématiques et un cours de philosophie qui eut du succès.

Quoique la Savoie n'ait jamais été un pays où il fût facile de cultiver les beaux-Arts, et que la première école de Dessin dirigée par M. GRINGET, de Rumilly, n'ait été établie qu'en 1777, cependant avant ce tems plusieurs artistes Savoisiens s'étoient déjà distingués chez l'étranger.

Raymond RANCUREL, mort à Arras, l'an 1582, passoit pour le plus habile maître d'écriture de son tems

Digitized by Google

tems, et les ouvrages dont il décora les châteaux de Chambord et de Fontainebleau, le placèrent alors au rang des bons sculpteurs employés par les rois de France.

Odoard VIALLET, de Chambéry, connu en Italie sous le nom de *Fialetti*, devint à Venise, un célèbre élève du Tintoret, pendant que son père et son frère aîné occupoient des chaires de Jurisprudence dans l'Université de Padoue.

De la *Monce* établit une école de peinture à Chambéry, environ l'an 1650, et fit plusieurs élèves qui furent chargés de peindre les décorations faites à Annecy pour la canonisation de S. François de Sales.

Jean *Tasnières*, dont les gravures sont si recherchées, se distinguoit alors à Turin: Jean de *Vougy*, autre Savoisien, obtint au Capitole, comme artiste sculpteur, le second prix, en 1707, et le premier, en 1708 et en 1709; tandis que M. *Lange*, d'Annecy, ornoit de ses tableaux précieux, les Eglises de Turin et de Boulogne, où l'Académie clémentine s'empressa de le recevoir au nombre de ses membres.

Quelque tems après, M. d'ONCIEUX de DOUVRE s'appliqua à Rome à la peinture d'histoire, et ses tableaux attestent les progrès qu'il avoit faits dans cet art divin. C'est à lui que M. Jean-François *Berengier*, de Chambéry, dût ses premières connoissances en peinture; il les perfectionna à Parme, où le célèbre Mengs ne cessoit de louer sa belle copie de la vierge du Corrège.

M. Jacques BERGER, de Chambéry, est aujourd'hui un des premiers peintres de la capitale du monde chrétien; ses grands tableaux d'histoire exposés

Digitized by Google

en différens tems à Rome, qui ont passé à Londres et à Pontremoli en Toscane, et le prix de peinture qu'il vient de remporter, en 1806, à Milan, prouvent que le génie Savoisien n'est point étranger aux arts sublimes de l'imitation, quand il habite le sol fortuné qui les encourage et les protège (a).

La Musique a eu aussi parmi nous quelques virtuoses. Nicolas MARTIN, de S.-Jean-de-Maurienne, se fit, par le chant et par ses compositions harmoniques, une grande réputation en France, environ l'an 1556.

ROYER, autre Savoisien établi à Paris, l'an 1725, s'y acquit une telle réputation par son talent à toucher de l'orgue et du clavecin, qu'il devint maître de musique des Enfans de France, en 1746; il obtint, en 1754, la charge de Compositeur de la musique de la Chambre du roi, et la place d'Inspecteur général de l'Opéra de Paris. M. François REY, de Chambéry, élève du célèbre Pugnani de Turin, est actuellement premier Violon au grand théatre de Marseille: M. RAYMOND, directeur de *l'Ecole secondaire* de Chambéry, qui connoît et pratique l'Harmonie, vient de publier, sur la théorie de la Musique, des *Essais* qui ont été accueillis avec la plus grande faveur par des écrivains distingués dans cette partie, et dont quelques-uns ont été imprimés dans les journaux de France.

Tel est l'apperçu général de ce que l'histoire

(a) Voyez dans le Dictionnaire, l'Art. ARTISTES SAVOISIENS, où nous avons réuni, par ordre Chronologique, toutes les Notices historiques que nous avons pu recueillir sur ceux qui se sont distingués dans la Peinture, la Sculpture, la Gravure et les autres parties du Dessin: on y trouvera également l'indication de leurs productions, et le jugement qu'en ont porté les connoisseurs.

Digitized by Google

littéraire de Savoie présente de plus intéressant dans l'espace de plusieurs siècles ; les détails sont réservés pour les articles du Dictionnaire, où l'on trouvera l'histoire des hommes de Lettres, nés Savoisiens, avec les titres de leurs ouvrages dont nous avons pu avoir connoissance.

Fin de l'Introduction Historique.

Digitized by Google

NOTICE
DES SAVOISIENS

RECTEURS, PROFESSEURS ET RÉFORMATEURS

Dans les Universités étrangères, et de ceux qui ont été et sont Membres ou Correspondans des Académies et des Sociétés littéraires de l'Europe.

RECTEURS ET PROFESSEURS

Dans l'Université de Paris et autres villes de France.

GUILLAUME FICHET, né au petit-Bornand, professeur de Belles-Lettres, de Rhétorique, de Philosophie et de Théologie, pendant 20 ans, dans l'Université de Paris, dont il fut RECTEUR, en 1467.

Jean COCHET, né à Faverges, licencié en Théologie, de la Maison et Société de Sorbonne, professeur émérite de Philosophie, ancien grand-Maître et principal au Collége du cardinal le Moine, RECTEUR de l'Université de Paris, mort le 8 juillet 1771.

Hugues de S. CHER, Savoisien, professeur en Droit à Paris, en 1220, ensuite cardinal.

Pierre de CHAMPAGNON, né à Moûtiers, succéda à S. Thomas d'Aquin dans l'enseignement de la Théologie, à Paris, mort pape, sous le nom d'INNOCENT V, l'an 1276.

Guillaume TARDY, d'Annecy, professeur de Rhétorique à Paris, 1480.

Digitized by Google

Des Savoisiens Recteurs et Professeurs dans les Universités étrangères.

Jacques PELLETIER, d'Annecy, professeur de Mathématiques à Paris, mort principal du Collége du Mans, l'an 1582.

Annibal CODRET, Jésuite, de Sallanches, professeur dans l'Université de Messine en Sicile, Recteur des Colléges de Lyon et de Tournon, mort provincial d'Aquitaine, en 1599.

Aimon MONET, de Bonneville, doyen des avocats de Paris, professeur en Droit dans l'Université d'Orléans, en 1626.

Philibert MONET, Jésuite, né à la Bonneville, professeur de Rhétorique à Lyon, mort en 1643.

Alexandre FICHET, Jésuite, né au petit-Bornand, professeur de Rhétorique à Lyon, mort après l'an 1660.

Claude-François MILLET de Challes, Jésuite, né à Chambéry, nommé par Louis XIV, professeur d'Hydraulique à Marseille, ensuite professeur de Mathématiques à Paris, à Lyon et à Turin, mort en 1678.

N. La THUILLE, Savoisien, de la Maison et Société de Sorbonne, professeur de Théologie à Paris, pendant 25 ans.

M. L'Abbé Jean-Marie BURNIER-FONTANEL, né à Régny, département du Léman, professeur de Philosophie de Paris, au Collége des Irlandais et Ecossais réunis, en 1806.

Digitized by Google

M.r N. VOIRON, de Chambéry, professeur de Mathématiques au Prytanée de Paris, 1806.

PROFESSEURS

Dans les Universités d'Italie et d'Allemagne.

Pierre FAVRE, du grand-Bornand, premier disciple de S. Ignace, professeur de Théologie à la Sapience de Rome, l'an 1537.

N. VIALLET, Tibère VIALLET, son fils, de Chambéry, professeurs en Droit dans l'Université de Padoue, en 1570.

Emmanuël-Philibert de PINGON, né à Chambéry, Recteur de l'Université de Padoue, en 1550, et réformateur de celle de Turin, en 1570.

Claude LE JAÏ, Jésuite, d'Aïse, professeur et Recteur des Universités de Vienne et d'Ingolstadt, en 1570, et fondateur du grand Collége de Ferrare, en 1547.

Balthazard CAVAT, Jésuite, né aux Echelles, professeur de Théologie à Ingolstadt, en 1600.

Jacques MILLET de Challes, professeur et chancelier de l'Université de Glatz, en 1660.

RECTEURS,

Professeurs, Docteurs Collégiés et Réformateurs de l'Université de Turin.

Jean de SEYSSEL, d'Aix, gouverneur et recteur de l'Université de Turin, l'an 1460.

Claude MILLET, de Bonneville, recteur, le 30 juillet 1515.

Digitized by Google

Suite des Rect., Profes. etc. dans l'Université de Turin.

Emmanuël-Philibert de PINGON, réformateur, l'an 1570.

L'Abbé Amédée-Philibert de MELLARÈDE, de Chambéry, recteur, en 1725, et réformateur en 1737.

L'Abbé Jean-Baptiste de la TOUR de Cordon, réformateur, le 25 mars 1772.

Le Chevalier André-Joseph de GAVAND, de Rumilly, recteur, en 1792 et 1793.

Claude de SEYSSEL, d'Aix, professeur en Droit, en 1480, mort archevêque de Turin, en 1520.

Claude-François MILLET de Challes, professeur de Mathématiques, en 1670.

D. Fulgence de BELLEGARDE, Barnabite d'Annecy, professeur de Philosophie, en 1720.

D. Sigismond-Hyacinthe GERDIL, Barnabite, professeur dans l'Université de Macerata, ensuite de Philosophie et de Morale dans celle de Turin, en 1747 et 1754, ensuite cardinal.

DOCTEURS COLLÉGIÉS.

Joseph-François PAGET, né à S. Julien, en 1726, docteur collégié et préfet de la faculté de Droit au Collége des provinces, en 1746; précepteur du duc de Chablais, ensuite conseiller du roi de Sardaigne, mort en 1796.

M. le Sénateur BERTHIER, de Chambéry, docteur collégié de la faculté de Droit, en 1786.

M. L'Abbé Nicolas S. MARCEL, d'Annecy

Digitized by Google

précepteur des ducs de Genevois et de Maurienne, conseiller du Roi, Abbé de Grazan, membre du Collége des Arts, classe de Philosophie, en 1790.

MEMBRES

De l'Académie des Sciences de Turin, établie en 1778.

Le Cardinal GERDIL, déjà de la première société établie en 1757, membre, en outre, de la Société R. de Londres, de l'Institut de Boulogne, de l'Académie de la Crusca de Florence, de celle des Arcades de Rome, etc., mort le 12 août 1802.

Le Chevalier DAVIET-de-FONCENEX, brigadier d'infanterie, gouverneur de Sassari, né à Thonon, en décembre 1734, mort à Casal en 1799, *Académicien* en 1778.

Le Chevalier Charles-François de BUTTET, colonel d'artillerie, directeur des Salines de Moûtiers, originaire de Bonneville, né à Suse, le 10 décembre 1758, mort à la Cité d'Aoste, le 22 juin 1797, *Académicien* en 1778.

M.r Jacques-Alexis VICHARD-de-S.-RÉAL, né à S.-Jean-de-la-Porte, intendant des provinces de Maurienne et d'Aoste, sous l'ancien gouvernement, *Académicien*.

M.r C. F. BERTHOLLET, de Talloires, Membre du Sénat conservateur, de l'Académie des sciences de Paris, de celles de Londres, de Manchester, d'Harlem, de l'Institut de France, de celui d'Egypte, associé libre de la Société agraire de Turin etc., etc., *Membre national de l'Académie de Turin*.

Digitized by Google

MEMBRES

Correspondans de l'Académie des Sciences de Turin.

M.r Joseph DESPINES, médecin de la F. R., en Savoie, reçu *Correspondant* le 20 novembre 1783.

M. Joseph-Marie GAVARD, de Viûz en Faucigny, docteur en Droit et en Médecine, sous-Préfet de l'arrondissement de Bonneville, *Cor.* le 1.er février 1784.

N. BOIS'SET, docteur médecin, de Chambéry, *Cor.* le 1 février 1781.

M. Louis BRUN, de Chambéry, mathématicien, *Cor.* le 13 avril 1784.

M. Joseph FONTAINE, de Boëge en Faucigny, chanoine et professeur de Philosophie à Annecy, *Cor.* le 13 avril 1784.

M. Michel-Gabriel PACCARD, docteur médecin, de Chamonix, *Cor.* le 13 mars 1785.

M. L'Abbé N. EMINET, d'Annecy, botaniste, *Cor.* le 13 mars 1785.

M.r N. FODERET, de S.-Jean-de-Maurienne, docteur médecin, *Cor.* le 30 novembre 1788.

M.r J. B. P. MARCOZ, de Jarrier en Maurienne, professeur de Mathématiques à l'Ecole centrale du Mont-Blanc, docteur médecin, *Cor.* le 27 mars 1790.

M. Nicolas DUCHÊNE, de Boëge, intendant de Madame de Provence, *Cor.* 1790.

M. Xavier MAISTRE, capitaine dans le régiment

Digitized by Google

Suite des Membres Correspondants de l'Académie des Sciences de Turin.

de la Marine, directeur de la bibliothèque et du musée de l'amirauté de S. P., *Cor.* le 3 mars 1795.

M. François MOUXY-de-LOCHE, lieutenant colonel ès armées Sardes, *Cor.* de l'Académie des sciences de Turin, le 30 novembre 1798, de la Société Philomatique de Paris, Membre de celle de physique de Genève etc., etc.

M. Joseph-Marie SOCQUET, de Megève, docteur médecin, (premier démonstrateur de chymie au grand Collége de pharmacie de Venise) de la Société de Médecine de Paris, de la Société de Médecine pratique de Montpellier, de l'Académie des *Irrequieti* de Chieri, de celle d'Agriculture, Arts et Manufactures de Clermont, de Chambéry, professeur de Mathématiques et de Physique dans l'Ecole secondaire de cette dernière ville, *Cor.* le 2 nivôse an XI.

M. Claude-Humbert DESPINES, d'Annecy, docteur médecin, *Cor.* le 11 pluviôse an XI.

M. L'Abbé Etienne BORSON, de S.-Pierre-d'Albigny, Membre de l'Académie des beaux-Arts de Florence, en 1796, l'un des conservateurs du Musée d'histoire naturelle de l'Académie des sciences de Turin, et démonstrateur de Minéralogie.

MEMBRES

De l'Académie littéraire établie à Turin par Madame J.-Baptiste de Némours, duchesse régente de Savoie, l'an 1677.

L'Abbé César VICHARD de S. RÉAL, Historiographe de Savoie, 1677.

Digitized by Google

Académiciens Membres et Correspondans de diverses Académies.

Philibert SALLIER, comte de la Tour, ministre de la guerre sous le roi Victor-Amé II, Membre de l'Académie de Turin, en 1677.

Albert BALLY, d'Alby, évêque d'Aoste, en 1677.

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Claude FAVRE-DE-VAUGELAS, né à Chambéry, l'un des premiers Membres de l'Académie française, l'an 1635.

M.r N. DUCIS, d'Hauteluce, successeur de Voltaire, à l'Académie française, l'an 1779.

DE L'INSTITUT DE FRANCE.

M.r C. F. BERTHOLLET, Membre du Sénat conservateur, de la première classe de l'Institut, 6.e section, de Chymie etc.

M. Alexis BOUVARD, des Contamines en Faucigny, de la première classe de l'Institut, 3.e section, de l'Astronomie.

M.r N. DUCIS susdit, de la 2.e classe de l'Institut, Langue et Littérature françaises.

MEMBRES

De diverses Académies.

Antoine PERRONET, de Chambéry, chevalier des Ordres du roi de France, inspecteur général des Ponts,

Digitized by Google

Chaussées et Salines de France, membre de l'Académie d'Architecture de Paris, en 1757, Associé libre de celle des sciences, en 1765, Correspondant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, de celles de Metz, de Rouen et de Stockholm.

Le Marquis Alexis-Barthélemi COSTAZ, de Chambéry, de l'Académie des Arcades et de S. Luc de Rome, de la Société économique de Berne, de celle d'Agriculture de Chambéry.

N. MONET, originaire de Bonneville, général major au service de Saxe, Associé correspondant de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Nancy.

Joseph-Nicolas-Pancrace ROYER, Savoisien, directeur général de l'Académie royale de Musique et du Concert spirituel de Paris, en 1740.

M. Joseph DAQUIN, de la Société de Médecine de Paris, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, de la Société Agraire de Turin, secrétaire perpétuel de celle de Chambéry, professeur d'Histoire naturelle à l'Ecole centrale du département du Mont-Blanc, bibliothécaire de Chambéry, sa patrie.

M. Hyacinthe GAVARD, né à Montmélian, membre de la Société de Médecine de Paris, associé de celle de Marseille.

Ferdinand JACQUIER, de Bonneville, protomédecin du Faucigny, membre correspondant de la

Digitized by Google

Suite des Académiciens, Membres et Correspondans de diverses Académies.

Société Médicale de Montpellier, mort âgé de 86 ans, en 1807.

M. George-Marie RAYMOND, de Chambéry, de la Société Philotechnique de Paris, de celle libre des Sciences et Arts de la même ville, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon; de celle de Nismes, collaborateur de la Bibliothèque française, Directeur de l'Ecole secondaire de Chambéry et professeur de Mathématiques, conservateur du Musée de la même ville.

M. François ALBANIS-BEAUMONT, de Chambéry, membre honoraire des Sociétés des Arts et Sciences de Londres et de Genève.

M. Jacques CARRON, docteur médecin d'Annecy, Académicien correspondant de la Société R. Economique des Géorgophiles de Florence.

M. Jean-Louis GRILLET, de la Roche, ancien professeur à Carouge, membre de l'Académie Italienne, Associé correspondant de la Société R. Economique des Géorgophiles de Florence.

M. Aimé-Marie BROISIN, d'Aïse en Faucigny, docteur médecin, Membre correspondant de la Société des Sciences et Belles-Lettres de Montpellier.

M. Jacques-Ambroise MARIN, né à Sallanches, le 4 avril 1775, ancien officier de santé de l'armée des Alpes et d'Italie, chirurgien prosecteur de l'Ecole de Médecine de la marine de Toulon, membre correspondant de la Société de Médecine de Montpellier.

Digitized by Google

Suite des Académiciens, Membres et Correspondants de diverses Académies.

M. Sigismond DESCOLE, de Chambéry, de l'Académie de Nîmes.

M. Anthelme MARIN, de Chambéry, de l'Académie de Législation de Paris, 1803.

M.rs Fréderic MILLET d'ARVILLARS et Henry MILLET d'ARVILLARS de l'Académie des *Innominati* de Sienne.

FIN.

La Table de l'Introduction historique se trouve à la fin du 1.er volume, ainsi que les Errata.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE HISTORIQUE,

LITTÉRAIRE ET STATISTIQUE

DES DÉPARTEMENS

DU MONT-BLANC ET DU LÉMAN.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

Digitized by Google

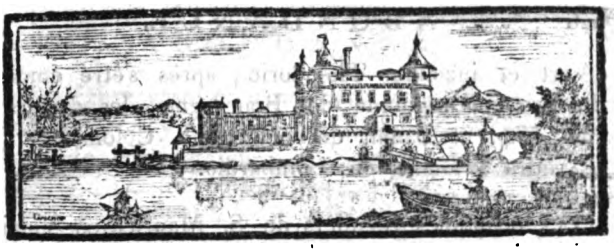

DICTIONNAIRE HISTORIQUE,

LITTÉRAIRE ET STATISTIQUE

DES DÉPARTEMENS

DU MONT-BLANC ET DU LÉMAN.

A

ABONDANCE, commune et vallée du département du Léman, canton d'Evian, renommée par l'abondance et la bonté particulière de ses pâturages, où paissent, en été, de nombreux troupeaux : les habitans en font un grand commerce en Valais et en Piémont où ils vendent leurs genisses, qui y sont très-recherchées. Chacun connoît les *vacherins*, (fromages liquides) de cette riche vallée ; ils font les délices des meilleures tables de Genève, de Suisse et de toute l'ancienne Savoie.

S. *Colomban*, sur la fin du 5.e siècle, vint se réfugier au milieu des forêts qui couvroient la vallée d'Abondance ; il y rassembla quelques disciples qui introduisirent l'agriculture dans ce lieu, alors

Digitized by Google

désert et inconnu. Théodoric, après s'être emparé du premier royaume de Bourgogne, les dispersa, l'an 534, et bannit de ses Etats S. Colomban, qui se retira à Bobio en Lombardie.

Les chanoines réguliers de S. Maurice en Valais, qui avoient succédé, à Agaune, aux anciens moines de *Tarnade*, vinrent, plusieurs siècles après, fonder à Abondance, le premier établissement religieux du Chablais, l'an 1108. Le B. *Ponce de Faucigny* dressa les constitutions de cette communauté, qui devint chef d'une congrégation particulière, de laquelle dépendoient les abbayes de Sixt, de Filly, et d'Entremont en Savoie, et celles de Grand-Val et de la Gollie en Bourgogne. L'abbé d'Abondance eut également juridiction sur 17 prieurés répandus dans les provinces voisines, et présidoit, chaque année, le chapitre général de sa congrégation. Elle se concilia tellement l'estime universelle, que toutes les cathédrales de Savoie observèrent sa règle au commencement du 12.e siècle, et que les princes et les seigneurs s'empressèrent de lui faire de grandes largesses. Le relâchement s'étant ensuite introduit parmi les chanoines d'Abondance, S. François de Sales leur substitua, en 1607, les *Feuillans*, qui eurent ordre de se retirer à Lémenc, l'an 1768, ensuite des différends qu'ils eurent avec le curé Jean-Marie-Aimé *Tappaz*, de la Roche.

Le roi Charles-Emmanuël III obtint l'union de l'abbaye d'Abondance à la S.te Maison de Thonon, par bulle de Clément XIII, en date du 2 août 1762; et dès-lors le préfet de la S.te Maison en prit le titre d'abbé commendataire.

Abondance, dont la population est de 1375 individus,

Digitized by Google

a une église vaste et d'une belle proportion gothique, sans que l'on y observe cependant aucun monument digne de considération.

Les personnes qui se sont distinguées dans les lettres, pendant qu'elles régissoient l'abbaye d'Abondance, sont :

I. AIAZZA (Vespasien), fils de Nicolas Aïazza, sénateur de Turin, et d'Hortense Bobba. Il fut très-célèbre de son tems par ses profondes connoissances en jurisprudence, en philosophie, en théologie et sur-tout en belles-lettres qu'il cultiva avec succès, pendant qu'il étoit archidiacre à S. Eusèbe de Verceil. Ayant été nommé abbé d'Abondance, en 1605, il ne put supporter l'inconduite, ni souffrir l'ignorance des six chanoines de son abbaye; il sollicita S. François de Sales de se servir de son autorité épiscopale, pour les obliger à embrasser une vie plus austère, plus régulière et plus utile. On a de l'abbé Aïazza, plusieurs lettres savantes, imprimées en latin et en italien, dont les titres et les éditions sont indiqués par Augusin Chieza, dans son catalogue des écrivains Piémontais, Savoisiens et Niçards, pag. 109, édition de 1790.

II. LEYAT (Dom Hilaire de S. Jean-Baptiste), qui naquit à Boëge en Faucigny; il étudia à Turin, et prit l'habit des Feuillans à Pignerol, l'an 1627; il fut successivement prieur à Abondance et à Lémenc, et s'adonna à la recherche des anciennes chartres; il en fit connoître de très-essentielles à Guichenon et à Charles-Auguste de Sales, qui l'un et l'autre l'honorèrent d'une estime particulière. Il parcourut les villes et les bourgs de sa patrie, fouilla dans toutes les archives des églises et des maisons distin-

Digitized by Google

guées du pays; et de ses recherches il composa les ouvrages suivants :

1.° *Tableau généalogique des princes de la Maison de Faucigny, avec celui des familles qui en descendent, Mss. in-fol.* 1660.

Cet ouvrage, qui est une histoire exacte et très-intéressante des barons et de l'ancienne province du Faucigny, est écrit avec une critique judicieuse, et justifié par des titres précieux qui lui servent de preuves. Il fut commenté, l'an 1690, par le Père D. Luc de Lucinge d'Arenthon, prieur des dominicains d'Annecy; et en 1750, par M. Besson, curé de Chapeiry, qui se proposoit de le faire imprimer. J'en connois trois copies, dont l'une appartient à la bibliothèque publique de Bonneville.

2.° *Compilation des antiquités de Lémenc, avec plusieurs recherches sur la ville de Chambéry, Mss.*

3.° *Catalogue des abbés d'Abondance, depuis l'an* 1108, *jusqu'en* 1665, *Mss.*

4.° *Annales latinæ ducatûs Sabaudiæ, Mss.*

Voyez Augustin Chiza, catalogue des écrivains Savoisiens, pag. 130; Guichenon; le Pourpris historique de la Maison de Sales; et les Manuscrits de Besson, 2.e vol. in-fol.

ACITAVONES, nom que l'on trouve dans les éditions et dans plusieurs manuscrits de Pline, pour désigner un des peuples des Alpes, vaincus par Auguste. Dans l'inscription du trophée érigé à cet empereur, ce nom se trouvant placé entre les *Salassi*, soit les val-d'Aostins, et les *Medulli*, habitans de la Maurienne; les commentateurs de Pline ont pensé que le mot *Acitavones* étoit nécessairement une

Digitized by Google

altération du texte primitif du naturaliste romain, parce que la position géographique qui seroit assignée à ce peuple supposé, ne peut convenir qu'aux seuls *Centrons*, qui occupoient, outre la Tarentaise, tout le haut-Faucigny, par où ils confinoient avec les habitans de Martigny en Valais. Louis Chieza, dans sa belle histoire du Piémont, pag. 23, n'hésite point de dire, dans son commentaire sur l'inscription du trophée d'Auguste: *Gli Acitavoni, nessuno sà quali siano al presente, ed alcuni credono che il testo sia corroto, e che in luogo di detta parola, si debba leggere, CENTRONES, come hanno fatto, Egidio Tuscudo, Antonio Pinetto etc.*

Le célèbre manuscrit de Pline, possédé par la maison Chifflet, de Besançon, en 1607, ne laissant plus aucun doute sur la conjecture de Chieza, nous renvoyons nos lecteurs à l'Art. CENTRONS, pour ne pas multiplier inutilement les observations relatives à ce point d'érudition sur notre histoire ancienne.

AIGUEBELLE, petite ville de l'arrondissement de Maurienne, département du Mont-Blanc, est aujourd'hui le siège d'une justice de paix, d'un bureau d'enregistrement et d'une brigade de gendarmerie. Cette ville, dont la population n'est que de 687 personnes, est élevée au-dessus de la mer de 165 toises: elle est située sur l'Arcq, à l'extrémité septentrionale de la vallée de Maurienne, au milieu d'un bassin bien cultivé, placé entre le mont *Boisban* et les beaux vignobles de *Durnières*.

Les premiers comtes de Savoie qui habitoient le château de Charbonnière qui domine la ville et la vallée, entourèrent Aiguebelle de murs, de fossés

Digitized by Google

et lui accordèrent des privilèges capables d'y attirer une nombreuse population.

Sous le règne d'Adélaïde de Suse, on y battoit une monnoie connue dans les anciennes chartres sous le nom de *solidi Maurianenses*, qui avoit cours dans toute la province ecclésiastique de Vienne. L'archevêque de cette dernière ville fit des représentations, à l'occasion de quelques fripons qui y frabriquoient de la fausse monnoie, sous le règne de l'empereur Henri III; les fils d'Adélaïde promirent de faire cesser cet abus, et reconnurent tenir en fief dudit prélat, le droit de battre monnoie dans leurs Etats deça les monts, comme on le voit clairement dans la chartre que Chorier rapporte dans son Nobilier du Dauphiné, *vol. I, pag.* 306.

Aiguebelle n'est plus ce qu'elle étoit dans le 14.e siècle; ses habitans avec la garnison du Fort de Charbonnière ayant voulu faire résistance à l'armée victorieuse de François I, en l'an 1536, les deux tiers de cette ville, comme le rapporte Pingon, furent réduits en cendres et démolis. Lesdiguières s'en empara de nouveau, en 1597; et après un siège opiniâtre, son Fort fut repris l'année suivante par Charles-Emmanuël I. Le maréchal de Crequi s'en rendit maître en 1600; et les Espagnols, en 1742, après deux heures d'un feu continuel et très-vif, en délogèrent les troupes du roi de Sardaigne.

Il n'existe de l'ancienne ville d'Aiguebelle, qu'une rue, qui est sur la grande route moderne, et deux rues transversales très-étroites, dont l'une conduit à l'église paroissiale de S. Etienne, et l'autre à l'hospice, où l'on a établi une école publique. On trouve beaucoup de fondemens d'anciens murs dans la petite plaine qui s'étend depuis cet hospice jusqu'au pont de

Digitized by Google

Randens, au delà duquel étoit l'ancienne collégiale de S.te Cathérine. Cette église, qui tombe en ruines, étoit vaste et d'une belle proportion ; un ambon, sur lequel on voit des sculptures qui indiquent le goût du 13.e siècle, sépare la nef du chœur, au milieu duquel étoit le magnifique tombeau en bronze du fondateur. La porte principale est recouverte d'une peau d'Elan, avec des enroulemens en fer de beaucoup de travail et de peu d'effet. C'est dans cette collégiale que les premiers comtes de Savoie rassembloient leur conseil, les prélats et les députés des princes avec lesquels ils firent des traités. Par celui de 1327, l'évêque et le chapitre de S.-Jean-de-Maurienne associèrent le comte Edouard, à la juridiction temporelle de la petite souveraineté que l'église de S.-Jean avoit au delà de l'Arcq, vers les frontières du Dauphiné.

Charles-Emmanuël I érigea la seigneurie d'Aiguebelle en baronnie, le 15 janvier 1590, en faveur d'Aimé *Gerbaix-Sonaz*, général de sa cavalerie : Victor-Amé II y établit un conseil de ville, par lettres patentes du 10 décembre 1682. Charles-Emmanuël III, après avoir terminé tous les différends de sa Maison avec les évêques de Maurienne, érigea en leur faveur, la terre d'Aiguebelle en principauté, par let. pat. du 17 février 1768, et y réunit les communes de Randens, d'Aython, de Mont-Sapey et de Bonvillard. Il se tient à Aiguebelle quatre foires annuelles, et un marché hebdomadaire tous les jeudis ; ses anciennes mesures s'appeloient *setier*, *varcine*, et trois de cette dernière avec un *copet* faisoient le *vaissel* de Chambéry.

Aiguebelle a vu naître :

I. Le B. GABERT ou *Cabert*, l'un des premiers

Digitized by Google

disciples de S. Dominique, en 1221. Après avoir fait ses études à Boulogne en Italie, il vint fonder le couvent des dominicains de Lyon, d'où il se rendit dans sa patrie qu'il édifia par l'onction de son éloquence apostolique, et par une vie si sainte qu'elle mérita à sa mémoire une vénération publique et religieuse. M. Haloy, bourgeois d'Aiguebelle, fit bâtir, en son honneur, une chapelle qu'il dota de 1060 florins, par acte du 3 mai 1650, homologué le 2 juin suivant par M.gr Millet de Faverges, évêque de S.-Jean.

Le B. Gabert est auteur de l'ouvrage intitulé: *Manuale ecclesiæ sistariensis*, inséré dans le premier tome des anecdotes de D. Martenne, pag. 179.

II. POINTET (Joseph), gradué de l'Université de Pont-à-Mousson, directeur du séminaire de Maurienne, ensuite chanoine d'Aiguebelle, a publié;

1.° *Mémoires concernant le V. Père Galbert de l'ordre de S. Dominique, adressés au R. P. Varot, professeur de Théologie et préfet des études au collége de Chambéry*, in-8.°, 1772.

2.° *Instructions pour M.r De ***, contenant une description de la Savoie; l'abrégé de l'histoire de ses souverains, et quelques observations sur l'histoire ancienne*; vol. in-12, *Chambéry chez M. F. Gorrin*, 1761.

3.° *Le Trésor de la jeunesse, ou recueil d'instructions pour se comporter sagement dans le monde*, 1780.

AIGUEBELETTE, commune de 533 individus, dépendante du canton du Pont-Beauvoisin, arrondissement de Chambéry, département du Mont-Blanc, est située au pied de la montagne de Lépine, au bord d'un lac de peu d'étendue, où l'on pêche

Digitized by Google

d'excellent poisson, et spécialement des carpes, d'un goût et d'une bonté cependant inférieure à celles du lac du Bourget.

AIGUEBLANCHE, commune dont la population est de 246 personnes, dépend de la justice de paix de Moûtiers, département du Mont-Blanc; elle portoit autrefois le titre de marquisat, érigé en faveur de la Maison *Carron S. Thomas*, qui, pendant plus d'un siècle, a donné plusieurs grands ministres à la cour de Turin. C'est la patrie de . . . .

PIERRE D'AIGUEBLANCHE, évêque d'Herford en Angleterre, qui, en 1254, obtint du pape Alexandre IV, l'érection de la collégiale d'Aiguebelle, où il introduisit une liturgie particulière et des rits qui furent observés jusqu'en 1580, que Pierre de Lambert, évêque de Maurienne, obligea les chanoines à se conformer aux usages et aux cérémonies de l'Eglise romaine. Pierre d'Aigueblanche étoit encore chanoine de la cathédrale de Genève, à laquelle il fit de grandes largesses; il mourut à Aiguebelle, et fut enseveli dans un magnifique tombeau de bronze sur lequel on lisoit: *Hic jacet V. Pater D. Petrus Herfordiensis episcopus, fundator et dotator hujus ecclesiæ, qui obiit quarto kal. decembris* 1269. *Hoc opus fecit Henricus de Colonia.*

AILLON, commune des Bauges, dépendante de la justice de paix du Châtellard, arrondissement de Chambéry, département du Mont-Blanc. Sa population est de 2335 personnes; il y avoit dans cet endroit une Chartreuse, fondée l'an 1184, par Humbert III, comte de Maurienne; aujourd'hui, on y voit une fonderie, des martinets, des clouteries et plusieurs vacheries d'un grand produit. Lorsque les chartreux

Digitized by Google

s'y établirent, ce n'étoit qu'une vaste forêt qu'ils parvinrent à défricher successivement, et qu'ils rendirent à l'agriculture et à l'industrie.

Voyez l'article BAUGES.

AIME ou *Aixme*, bourg considérable de l'arrondissement de Moûtiers, département du Mont-Blanc. Ce lieu, dont la population est de 826 habitans, est situé à la rive droite de l'Isère, sur le penchant d'une colline riante et bien cultivée, au pied de la florissante commune de Granier. Aime étoit une ancienne ville des Centrons, que Ptolémée appelle *Axima*, et l'itinéraire de Peutinger *Axuma* et *Axuna*. Les Romains, après avoir soumis les Centrons, y établirent un *Forum* qui donna, à Aime, le nom de *Forum Claudii Centronum*, comme le prouvent les inscriptions conservées dans les églises de S. Martin et de S. Sigismond; elles sont relatives à Auguste, à Trajan et à Nerva. Sur une pierre carrée très-polie, encadrée dans de très-belles moulures, on lit en beaux vers latins, le vœu du proconsul *Pomponius-Victor*; très-ennuyé, sans doute, du lieu de sa résidence dans les Alpes, il s'adresse à Silvain qu'il implore pour être rappelé à Rome, ou dans les plaines de l'Italie. . . . . .

Tu, me, meosque reduces, Romam sistito:
Daque Itala rura, te, colamus, Præside etc.

Le ruisseau sur lequel Aime est situé, l'a en partie ruiné par des inondations fréquemment renouvellées; on y voit cependant beaucoup d'artisans, plusieurs marchands; il s'y tient un marché hebdomadaire tous les jeudis, et deux foires annuelles.

Digitized by Google

AISE, dans l'arrondissement de Bonneville, département du Léman. Cette commune, dont la population se compose de 646 individus, est située à peu de distance de Bonneville, sur le revers méridional du Môle, dans une exposition riante et fertile; les habitations annoncent l'aisance des propriétaires, et les vignobles très-bien cultivés produisent des vins blancs estimés.

Sont nés à Aïse :

I. LE JAY (Claude), l'un des premiers disciples de S. Ignace de Loyola. Augustin Chiesa, dans sa *Co. R. di Savoja cap. del Faucigny*, *pag.* 91, nous apprend qu'il naquit à Aïse environ l'an 1500, et non à Annecy comme le dit le Continuateur de Fleury, ni à Genève comme l'a cru Rossotto. Après avoir fait ses premières études au collége de la Roche, il se rendit à Paris; y ayant été connu du P. le Fèvre, du grand-Bornand, celui-ci le fit entrer dans la Société naissante des Jésuites, dont il fut le septième membre, l'an 1535. Le zèle avec lequel il défendit la foi catholique, le fit rechercher en Allemagne et en Italie. Georges Truchès, cardinal, évêque d'Augsbourg, le choisit pour être son procureur et son représentant au concile de Trente, où il parut avec distinction, le 5 de juin 1545. Il fut au nombre des 45 théologiens qui furent chargés d'examiner les articles de la justification; et les Pères du concile admirèrent l'étendue de son savoir, dans les discours qu'il prononça en leur présence sur la foi et les bonnes œuvres. Ferdinand, roi des Romains, lui écrivit pour qu'il acceptât l'évêché de Trieste; mais S. Ignace ayant obtenu de Paul III, qu'aucun de ses disciples ne pourroit être élevé aux dignités ecclésiastiques, le P. Le Jay continua de rester à Trente. Hercule d'Est l'appela à Ferrare

Digitized by Google

pour lui donner la direction du collége qu'il venoit de doter dans la capitale de ses Etats. La piété et les discours du Jésuite savoisien rappelèrent d'abord à la vertu et aux maximes chrétiennes, les principaux seigneurs et les dames de la Cour ducale; le cardinal Salviati, archevêque de Ferrare, charmé que ce Père eût rétabli les bonnes études dans sa ville épiscopale, ne cessa de le combler de bienfaits, que la charité du Jésuite s'empressoit de répandre parmi les pauvres écoliers qui fréquentoient son nouveau collége.

Ayant pris, avec Salméron et Canisius, le bonnet de docteur dans l'Université de Boulogne, le P. Le Jay se rendit en Allemagne, par ordre de S. Ignace; le duc de Bavière, qui l'avoit demandé pour rétablir l'Université d'Ingolstadt, le reçut ainsi que ses compagnons avec ces témoignages d'estime et de vénération qu'inspiroient son mérite et sa réputation justement établie. Après avoir réorganisé l'Université et enseigné la théologie à Ingolstadt, Le Jay passa à Vienne en Autriche; il y continua ses leçons où daignèrent assister plusieurs évêques d'Allemagne et d'Hongrie. Le roi des Romains lui donna toute sa confiance, et épuisa toutes les ressources de son éloquence et de son autorité pour lui persuader d'accepter l'évêché de Tergowitz ou celui de Vienne; mais l'humble Jésuite, professant une soumission absolue aux lois de sa Société, refusa constamment de condescendre à ses desirs, et mourut dans la capitale de l'Autriche, le 6 août 1552.

L'Université de Vienne, dont il avoit été Recteur, assista à ses funérailles; celle d'Ingolstadt, qu'il avoit réorganisée, lui donna une preuve éclatante de sa reconnoissance, en consacrant à sa mémoire une

Digitized by Google

inscription, placée avec son buste, dans la salle principale des écoles publiques.

Quoique ce savant professeur eût laissé plusieurs ouvrages manuscrits, on n'a publié que le suivant, intitulé:

Speculum Præsulis ex sacrâ scripturâ, canonum et doctorum verbis depromptum, vol. in-4.°, Ingolstadt, 1615.

Jacques Gretzer l'a fait réimprimer dans le 17.e tome de la collection de ses œuvres, *Ratisbonne* 1741, avec un nouveau commentaire sur les devoirs des évêques, que l'on croit être aussi du P. Le Jay.

Voyez le continuateur de Fleury, tom. XX, liv. 148, § 140; *Palavicin, histoire du concile de Trente, liv.* 3, *chap.* 4, *N.°* 18; *Algambe, bibliotheca Patrum Societatis Jesu; Orlandini, hist. Societatis Jesu; Rossotto, syllabus scriptorum Pedem., pag.* 161.

Aïse a aussi vu naître :

II. Bochut (François), curé de la même commune, qui, en 1617, légua à la ville de Cluses, 16000 florins pour l'établissement de son collége.

III. Cullet (N), célèbre président au sénat de Savoie, grand bienfaiteur du clergé de Bonneville.

IV. M. Broisin (Aimé-Marie), docteur médecin de la faculté de Montpellier, membre correspondant de la société des sciences et belles-lettres de la même ville, qui a publié :

1.° *Essai sur la fièvre angio-tenique, in-4.°, Montpellier an IX.*

2.° *Essai idéologique, ibid.*

M. Broisin s'occupe actuellement de la topographie médicale de l'arrondissement de Bonneville.

Digitized by Google

AIX, *Aquæ Gratianæ*, petite ville de l'arrondissement de Chambéry, département du Mont-Blanc, renferme une population de 1596 personnes. Elle est située dans un pays fertile en blé, vin, soie et fruits, sur la route de Genève à Chambéry, dont elle est distante de deux lieues. Un climat tempéré, des promenades délicieuses, des appartemens commodes, le voisinage du lac du Bourget qui abonde en poissons exquis, le caractère des habitans qui sont honnêtes et hospitaliers, y attirent, dans la belle saison, un concours étonnant d'étrangers qui s'y rendent de toutes parts, pour rétablir leur santé par l'usage des bains d'eaux thermales, qui sont situés dans la partie supérieure de cette ville.

Elle doit, sans doute, son origine à ces bains, et elle fut en conséquence appellée *Aquæ*, *Aquæ Allobrogum*, *Aquæ Domitianæ*, *Aquæ Gratianæ*; et une inscription trouvée dans le tems que Pingon faisoit des recherches, en 1566, pour découvrir les antiquités de sa patrie, prouve que les habitans s'appeloient *Aquenses*. Des médailles trouvées à différentes époques, ayant une effigie romaine avec le nom de *Gratien*, et plusieurs briques sur lesquelles quelques-uns ont lu *Gratianus*, d'autres *Clarianus* et *Clavianus*, sont le fondement sur lequel s'appuyent les conjectures de ceux qui ont prétendu que les bains d'Aix avoient été construits, ou du moins réparés par l'empereur Gratien qui, pendant son séjour dans le pays des Allobroges, fit rebâtir Grenoble.

Des monumens et des restes assez remarquables d'architecture romaine, trouvés à Aix même, au Vivier, à Voglans et à S. Innocent, décrits ou rapportés par Pingon et Guichenon, par l'Auteur du

Digitized by Google

Théâtre de Savoie, et récemment par M. Albanis-Beaumont, ne permettent point de douter qu'Aix et ses environs n'ayent été habités par plusieurs romains distingués.

L'arc de *Campanus*, le temple de Diane ou de Vénus (a) que l'on observe encore dans le château des anciens marquis d'Aix, en fourniroient au besoin une preuve sans replique, si le *vaporarium* des anciens bains, nouvellement découvert sous la maison de M. *Perrier*, n'en étoit une démonstration complette, et si l'on y pouvoit méconnoître le type de la grandeur romaine.

Un incendie qui, au dire de Cabias, réduisit la ville d'Aix en cendres, l'an 230, et deux autres arrivés dans le 13.e siècle et en avril 1739, ont dérobé beaucoup de titres et de monumens relatifs à son histoire: l'on sait seulement que les comtes de Genevois et de Savoie s'en disputèrent la possession; qu'ils y signèrent entre eux des traités et des alliances; que le sénat de Savoie et la chambre des comptes y siégèrent l'an 1564, pendant que la peste exerçoit ses ravages à Chambéry. Aix étoit, comme seigneurie féodale, la première baronnie de Savoie, et ses barons de l'ancienne Maison de Seyssel d'Aix, présidèrent toujours, en cette qualité, la noblesse du duché, aux États de la province. Cette terre, érigée en marquisat, l'an 1575, est aujourd'hui le siège d'une justice de paix, d'où dépendent 13 communes. Cette ville, entourée autrefois par une forte muraille flanquée de grosses tours, avoit trois portes, qui pre-

(a) Voyez dans les Œuvres de M.r Abauzit, savant bibliothécaire de Genève, sa dissertation sur les monumens d'Aix en Savoie.

Digitized by Google

noient leur dénomination des routes où elles conduisoient, *savoir* : au midi, la porte de Chambéry ; au nord-ouest, la porte de Chautagne ; et au nord-est, la porte de Rumilly.

DES EAUX THERMALES D'AIX.

Dans la partie supérieure de la ville, on trouve deux sources d'eau chaude qui sortent d'une masse de rochers qui terminent la colline orientale, contre laquelle la ville est adossée : elles sont éloignées l'une de l'autre de 60 à 80 pas. Leur température a été observée varier de 33 à 37 et 38 dégrés du thermomètre ordinaire. Si le récit du médecin Cabias mérite croyance, ce fut un proconsul de Jules-César, nommé *Domitius*, qui, le premier, y fit construire des bains et s'en déclara le maître et le protecteur. L'empereur Gratien, suivant l'opinion commune, y fit des réparations considérables. André *Bacius Elpidanus*, dans son 4.e livre de *Thermis*, attribuoit la restauration du grand bassin, *Natatio* de l'eau de S. Paul, à Charlemagne : mais *Fantoni* pense, avec plus de raison, qu'il prit le nom de *bassin royal*, depuis qu'Henry IV, roi de France, s'y baigna avec sa Cour, pendant qu'il occupoit la Savoie, en 1600.

L'an 1772, le bain de l'eau de souffre n'étoit qu'un antre taillé dans le roc, divisé par un petit mur qui séparoit la douche des hommes, de celle destinée aux femmes : au-devant de cet antre incommode, existoit un bassin entouré d'une balustrade de fer, dans lequel se baignoient les pauvres du pays. Le roi Victor-Amé III, pour rendre plus utile et plus commode ce beau présent de la nature, y fit élever l'édifice que l'on voit aujourd'hui ; il fut construit et distribué sur les dessins du comte de Robillant, et exécuté

Digitized by Google

exécuté sous la direction de M. l'ingénieur Capellini. Il présente un péristile dont l'entrée est décorée par quatre demi colonnes ioniques avec un fronton, où étoient placés, dans le timpan, des ornemens analogues à l'ancien gouvernement; on lisoit l'inscription suivante sur la porte principale :

VICTOR-AMEDEUS III, Rex,
Pius. Fœlix. Augustus. P. P.
Hasce thermales Aquas,
A Romanis olim è montibus dirivatas,
Ampliatis operibus,
In novam, melioremque formam, redigi jussit.
Aptis ad ægrorum usum ædificiis :
Publicæ salutis gratiâ estructis.
Anno M.DCC.LXXXII.

Dans les deux ailes de l'édifice, se présentent, à droite et à gauche, deux salles très-vastes, et des bains au nombre de quinze, placés le long d'un corridor semi-circulaire, paralèlle au grand bassin qui est au centre du bâtiment, et dans lequel se dégorgent les eaux qui ont servi aux douches. La source d'eau thermale renfermée par un massif, dans un réservoir adossé au rocher, se distribue par des canaux, dont quatre alimentent les douches des hommes; quatre celles destinées aux femmes; deux celles des malades indigents, et un autre conduit l'eau à des bains particuliers.

Chaque bain est un cabinet de 10 pieds de largeur, sur 12 de profondeur, avec une hauteur du double de la largeur, recouverte d'une voûte en maçonnerie.

Digitized by Google

Deux autres cabinets ayant la même forme et les mêmes dimensions, sont destinés aux bouillons, qui sont des bassins où l'eau sort du fond avec abondance et impétuosité : on descend dans les bains par plusieurs marches, et un robinet distribue l'eau à volonté. Dans la partie méridionale de l'édifice est le grand bain avec ses cabinets de repos, destiné d'abord pour la Cour de Sardaigne, et qui est aujourd'hui exclusivement réservé pour le service de l'hospice militaire.

La source de S. Paul, dite improprement d'*Alun*, coule au-dessous d'un arc antique, par deux issues d'où elle tombe, de la hauteur de deux pieds, dans un bassin de 10 à 12 pieds de dimension : après avoir traversé la place dans un canal souterrain, elle se dégorge dans le bassin royal d'Henri IV.

L'efficacité des eaux thermales d'Aix, leur réputation établie par des cures surprenantes et continuelles, ont excité le zèle et l'attention des médecins, qui, depuis un siècle et demi, se sont empressés d'en faire connoître les principes et la manière d'en user. Les ouvrages qu'il faut consulter à ce sujet, et ceux qui ont traité des objets qui rendent intéressante l'histoire naturelle des environs d'Aix, sont :

1.° *Les Vertus merveilleuses des bains d'Aix en Savoie, par J. B. de Cabias, Lyon* 1623, *ouvrage réimprimé dans la même ville, en* 1688.

2.° *Della bontà dei bagni d'Aix in Savoja, del medico Boyer di Nizza*, 1650.

3.° *Andreas Baccius-Elpidanus, lib.* 7, *de Thermis.*

4.° *Lettres du docteur Garcin de la Société de médecine*

Digitized by Google

de Londres, sur l'usage des eaux d'Aix en Savoie, pour guérir les rhumatismes, publiées environ l'an 1720.

5.° *De Aquis Gratianis Libellus ; idem de Aquis Maurianensibus, que l'on trouve dans l'ouvrage intitulé: Joannis Fantoni, medici regii et in Academiâ Taurinensi professoris emeriti, opuscula medica et phisiologica, vol. in-4.°, Genevæ* 1748.

6.° *Analyse des eaux d'Aix par M. Daquin, vol. in-8.°, Chambéry chez M. F. Gorrin,* 1773.

7.° *Mémoire sur les eaux minérales de Savoie, par M. le docteur Bonvoisin, dans le recueil de ceux de l'Académie des sciences de Turin, vol. II, pag.* 419.

8.° *Lettres sur les eaux d'Aix, par M. Pictet, professeur de Genève, insérées dans le journal de la même ville, aux* 10 *et* 31 *octobre* 1780.

9.° *Horace-Benedict de Saussure parle des eaux d'Aix, dans les derniers volumes de ses voyages dans les Alpes.*

10.° *Mémoire sur l'usage et les vertus des eaux d'Aix, par M. Despines, père, docteur médecin, inséré dans le N.° IV du journal de Lyon.*

11.° *Essai sur la topographie médicale d'Aix en Savoie, etc., par M. Despines, fils, vol. in-4.° de* 118 *pag., Montpellier* 1802.

12.° Tout le chapitre IX de la *description des Alpes grecques et cottiennes*, par M. Albanis-Beaumont, Paris 2 vol. in-4.°, 1802.

15.° *Analyse des eaux thermales d'Aix en Savoie,*

Digitized by Google

par M.r J. M. Socquet, docteur médecin de la faculté de Turin, vol. in-8.°, Chambéry chez M.r Cléaz, 1803.

14.° *Annuaire statistique du département du Mont-Blanc*, par M.r J. Palluel, secrétaire général de la préfecture, Chambéry, an XIII, pag. 58 de la *Description topographique de M. Verneilh, et pag. 222 des Notices historiques.*

Aix et son voisinage ont vu naître :

I. De Seyssel-d'Aix (Claude), né dans le château de cette ville, d'Antoine Seyssel, baron d'Aix ; il prit, dans sa jeunesse, le nom de *Claude d'Aix*, mais il n'a publié aucun de ses ouvrages sous ce nom. Il étudia le droit à Pavie, sous Jason *Mainius*, et devint si profond dans la jurisprudence, qu'à peine parvenu à l'âge d'adolescence, il fut jugé capable de l'enseigner à Turin. L'Université de cette ville ayant été fermée pendant la guerre que Louis XII fit au duc de Milan, Claude de Seyssel se rendit en France, où le roi, à la sollicitation du cardinal d'Amboise, le fit son conseiller d'état, et lui donna une charge de maître des requêtes. Pourvu de l'abbaye de S. Pons de Nice fait évêque de Marseille; en 1500, Louis XII le nomma son ambassadeur, en 1522, à la diète indiquée à Trèves, par l'empereur Maximilien ; il l'envoya ensuite avec le même caractère au concile général de Latran, au roi d'Angleterre, et à d'autres souverains de l'Europe, qui admirèrent ses talens pour les négociations. Il permuta l'évêché de Marseille avec le cardinal Cibo, pour l'archevêché de Turin, dont il prit possession, le 11 mars 1517.

Charles III, duc de Savoie, dont il fut le conseiller intime, le conduisit avec lui à Genève, en 1518, dans l'espérance que son éloquence étoufferoit le

Digitized by Google

germe naissant de l'esprit qui opéra la révolution de 1535. Ayant obtenu de Léon X, l'érection de la collégiale d'Aix, il mourut à Turin, en 1520, et fut enseveli dans la chapelle qu'il avoit fondée dans sa métropole, où, au-dessous de la statue que lui fit ériger le chapitre, on lit l'inscription suivante :

Claudio Seyssellio Ludovici XII, Francorun regis sequestrarum magistro,

Et pro eodem, apud omnes ferè christianos principes oratori eloquentissimo,

Laudensi administratori, Massiliæ Præsuli, Taurinorum Archiepiscopo,

Juris consultissimo, atque hujus Sacelli Fundatori, Collegium canonicorum

Pientiss., Patri optimo, posuit. Obiit prid. kalend. junii M.C.XX.

Quoique Claude de Seyssel-d'Aix ne se fût pas beaucoup appliqué à l'étude des belles-lettres, il écrivit cependant avec facilité ; il se rendit recommandable, dit le savant Naudé, par une éloquence peu commune de son tems, par une profonde connoissance de la langue grecque ; il fut le premier, en France, continue le même auteur, qui y fit connoître, par ses nombreuses traductions, les ouvrages des savans d'Athènes et de la Grèce. Son histoire de Louis XII est une preuve de la connoissance qu'il avoit des hommes et de la politique, et son parallèle des règnes de Louis XI et de Louis XII décèle un homme d'Etat.

M.r de la Monnoie, dans ses observations sur la Croix du Maine, remarque que la louange la mieux

Digitized by Google

fondée que l'on puisse donner à Claude Seyssel, est qu'il est le premier auteur qui ait commencé à écrire, avec netteté, en français.

Ses principaux ouvrages que l'on consulte encore dans les bibliothèques, sont :

1.° *Histoire de Louis XII*, *in*-8.°, *Paris* 1508.

2.° *Relation de la bataille d'Agnadel*, *ibid.* 1510.

3.° *Histoire de la secte des Vaudois*, *Turin* 1520.

4.° *La grande Monarchie de France*, in-8.°, Paris 1519, 1540, 1548 et 1557, traduite en latin par Sléidam; Strasbourg 1548; la Haye 1608, et Leyde 1626 in-24.

5.° *Traité de la loi Salique des Français*, in-8.°, Paris 1540.

6.° *Specula Feudorum*, in-8.°, Bâle 1566, 1540 et 1557.

Le Continuateur de Fleury, tom. 17, liv. 126, dit: que Claude de Seyssel composa un traité latin sur la *providence*, la *dignité des rois* et sur les *trois états du voyageur*, dédié à Léon X; qu'il publia des *commentaires* sur l'Evangile de S. Luc, sur le droit civil, et qu'il fut le premier qui ait traduit en français l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe de Césarée, celles de Teucidide, d'Appius d'Alexandrie; de Diodore de Sicile; de Xénophon, de Justin; toutes les œuvres de Sénèque et quelques vies de Plutarque.

Voyez sur cet auteur Savoisien, dont les œuvres complettes sont contenues en 7 vol. in-fol., 6 in-4.° et 7 vol. in-8.°, Uguell; Italia sacra, tom. 2; Dupin, bibliot. Ecc., N.° 83; Du Verdier; La Croix du Maine; Moréry; le catalogue des manuscrits de

Digitized by Google

la bibliothèque de Turin ; Chieza ; Rossotto et le P. Niceron, vol. 14, pag. 322.

II. MAISTRAIT (Jacques), docteur de Sorbonne, évêque de Damas, suffragant de l'archevêque de Lyon, fut doyen d'Aix sa patrie, en 1601, et mourut en 1615. Il se distingua dans les principales villes de France, où son éloquence apostolique fut admirée pendant près de 50 ans.

III. D. DE-MOUXY-DE-LOCHES (N.), prieur de la chartreuse de Collegno auprès de Turin, mérita par sa piété et son érudition, l'estime et la confiance de madame R. Jeanne-Baptiste de Savoie-Némours. Il publia plusieurs ouvrages de dévotion.

IV. M. DE-MOUXY-DE-LOCHES (François), Lieutenant colonel dans l'armée Sarde, Membre correspondant de l'Académie impériale des sciences de Turin, de la Société philomatique de Paris, Membre de celle de Physique et d'Histoire naturelle de Genève etc., est un insectologiste profond et exact, dont s'honore la patrie. Ses ouvrages sur les abeilles et les papillons, dont il a décrit plusieurs espèces inconnues ; ses recherches sur les antiquités de sa patrie, l'ont fait connoître avec avantage, parmi les observateurs de la nature et les antiquaires distingués.

Il a publié :

1.° *Mémoire entomologique* contenant quelques nouvelles observations sur le vol des insectes, adressé à M. Giorna de l'Académie de Turin, in-8.°, 1790.

2.° *Observations diverses sur les insectes*, lues à l'Académie de Turin, dans la séance du 30 novembre 1798, imprimées dans le vol. VI.e, II.e partie, pag. 127, des Mémoires de ladite Académie.

Digitized by Google

3.° *Entomologie ou Papillons du Piémont, nouvellement connus*, Mémoire lu le 5 janvier 1800, à la séance de la même Académie, imprimé dans le susdit vol. VI, pag. 159, avec figures enluminées et supérieurement dessinées par l'auteur.

4.° *Mémoire sur une résine employée par l'abeille, à la construction de ses gâteaux, avec fig.*, inséré dans le 7.e vol. des Mémoires de l'Académie de Turin, pag. 108.

5.° *De la culture des Abeilles dans le département du Mont-Blanc*, Annuaire statistique 1806, pag. 29.

6.° *Letttre sur une horloge antique trouvée à Aix-les-Bains, dans le jardin de M. Perrier, inspecteur adjoint des eaux thermales de la même ville*, ibid. pag. 93. M. De Loche a traité le même sujet, avec sa sagacité et son érudition ordinaire, dans un mémoire qui sera publié parmi ceux de l'Académie de Turin: il possède une très-belle collection d'insectes et de papillons.

ALBANAIS, *Pagus Albanensis*, district de l'ancienne Savoie, qui, sous le règne des rois de Bourgogne de la seconde race, comprenoit tout le territoire de la ville de Rumilly, ceux d'Alby, d'Albens, d'Annecy, de Talloires et la vallée de Faverges jusqu'à Marlens, comme on le voit dans les anciennes chartres de l'abbaye de Talloires.

ALBENS, commune ayant une population de 1097 personnes, est située dans l'arrondissement de Chambéry, département du Mont-Blanc. Des médailles portant l'effigie et les inscriptions des empereurs Claude, Antonin, Gallien, Aurélien et Tacite, trouvées, il y a près de 25 ans, dans la plaine qui

Digitized by Google

est auprès du chef-lieu de cette commune, ont fait conjecturer que les romains y avoient campé ; des bases, des fûts de colonnes de marbre blanc, des fragmens d'inscriptions, des tuyaux de plomb, restes d'un ancien aqueduc, prouvent qu'Albens fut habité par les conquérans du pays des Allobroges. L'an 1445, la paroisse d'Albens étoit unie à la Biolle et dépendoit, pour le spirituel, de l'abbaye d'Hautecombe.

ALBY, bourg habité par 811 individus, dans l'arrondissement d'Annecy, département du Mont-Blanc, est situé sur le *Chéran*, que l'on y traverse sur un pont hardi et d'une seule arche. *Del-Bene* prétend que ce bourg doit son origine aux Bourguignons qui y bâtirent deux châteaux sur les collines séparées par la rivière, afin de défendre le passage qui y est très-resserré, et qu'ils en firent le chef-lieu du *Pagus Albanensis*. Les premiers comtes de Genevois entourèrent Alby d'une forte muraille, et lui accordèrent des franchises ; ce qui prouve, ainsi que ses deux églises paroissiales, que cet endroit étoit beaucoup plus considérable autrefois, qu'il ne l'est aujoud'hui ; la place est ornée d'une fontaine abondante, et les maisons sont avancées sur des portiques. La Terre d'Alby fut érigée en marquisat en faveur de la Maison de Maillard de Tournon, le 25 avril 1681.

C'est la patrie de

BALLY (Philibert-Albert), qui naquit l'an 1599. Son mérite l'ayant fait connoître à Victor-Amé I, duc de Savoie, il l'appella à sa Cour, où il lui conféra la charge de conseiller d'état. Dégoûté du monde, il renonça à ses emplois, pour entrer dans la congrégation des Barnabites ; il s'y distingua par ses talens pour la chaire et pour la controverse ; il

Digitized by Google

devint provincial et parvint à être, à Rome, assistant du général. Charles-Emmanuel II l'ayant nommé, en 1659, à l'évêché d'Aoste, il répara son palais épiscopal et fit peindre dans la grande salle, les évêques ses prédécesseurs; il approuva, en 1684, la nouvelle édition du bréviaire particulier du diocèse d'Aoste, et mourut âgé de 93 ans, en 1693. Il fut un des promoteurs et des premiers membres de l'Académie littéraire de Turin, instituée en 1678, par madame R. J. B. de Savoie-Némours, et prononça, à la première séance de cette savante Société, un discours très-goûté, sur les avantages que les lettres et les sciences doivent procurer à un Etat.

Les ouvrages imprimés de ce prélat, sont :

1.° *Des sermons de morale et de controverse.*

2.° *Panégyrique de S. François de Sales*, *in*-8.°, *Paris* 1641.

3.° Idem *de la Mère de Chantal*, *in*-8.°, *Paris* 1642.

4.° *Disputationes de traditionibus apostolicis contrà hereticos.* Peau en Béarn.

5.° *Il Nobile graduato*, *Romæ*, 1659.

6.° *Le Poëte mêlé*, soit recueil de poésies sacrées et profanes, en latin et en français, in-12, belle édition de Jacques le Clerc, Annecy, 1669.

7.° *Discours sur les avantages de l'union de la langue italienne avec la française*, prononcé aux séances de l'Académie littéraire de Turin, et imprimé dans la même ville, en 1678. *Voy. le journal des savans*, n.° 60.

8.° *Traité de la Messe*, imprimé à la Cité d'Aoste 1685.

Digitized by Google

9.° *Lettres choisies de S. Jérôme*, 1673, *etc., etc.*

Voyez Besson, Mém., pag. 564; le N. Dictionnaire historique; Rosseto et la Bibliothèque française du P. Le Long.

ALEX, commune dont la population est de 645 personnes; elle est située sur la route d'Annecy à Thône, et fut érigée en comté en faveur de la Maison de la Flechère de S. Joire, le 19 avril 1783. On y voit aujourd'hui une belle verrerie de cristaux, à l'instar de celle de Thorens.

Alex est la patrie de

I. D'ARENTHON-D'ALEX (Jean), qui naquit, le 29 septembre 1620, d'un père dont le moindre mérite étoit de descendre des anciens barons de Faucigny. Ayant fait ses premières études à Thône et à Annecy, il alla étudier la théologie en Sorbonne, et lia, à Paris, une étroite amitié avec S. Vincent de Paule. N'ayant pas voulu accepter l'évêché de Lausane, (dont le siège a été transféré à Fribourg), Madame R. Christine de France le nomma à celui de Genève, dont il fut sacré évêque à Turin, le 9 octobre 1661. Il solennisa les cérémonies de la béatification et de la canonisation de S. François de Sales, à Annecy; et ayant obtenu de Louis XIV, la démolition de 23 temples dans le pays de Gex, ses missions apostoliques en ramenèrent les habitans au giron de l'Eglise. Il fonda le Séminaire du diocèse de Genève, le 19 juillet 1664; l'hôpital général d'Annecy; la Société des Bons Amis; et les Missions pastorales. Après avoir réprimé les erreurs du Quiétisme, et entrepris la quatrième visite générale de son vaste diocèse, il mourut, comme il l'avoit toujours désiré, dans l'exercice de ses fonctions pastorales, en terminant sa carrière apostolique à

Digitized by Google

Abondance, le 4 juillet 1695. Son corps fut apporté à Annecy et déposé à l'entrée du chœur de la cathédrale, avec l'épitaphe suivante :

OLIM,

Episcopus Genevensis ;

NUNC,

Pulvis, Vermis et Nihil,

Miseremini Mei.

Ce grand évêque, l'admiration du clergé de France, perfectionna ce que S. François de Sales avoit si heureusement établi dans le diocèse de Genève: il institua les Retraites des curés avant la célébration du synode annuel ; établit les Conférences, où, chaque mois, tout le clergé d'un même archiprêtré discutoit les points les plus importans de l'écriture Sainte, du dogme, de la morale et de la discipline ecclésiastique, suivant les sujets imprimés et distribués au synode ; enfin ce fut à ce zélé prélat que son diocèse dût cette discipline particulière qui rendit son clergé si recommandable dans toute l'Eglise. Sa vie a été écrite par D. Innocent Masson, général des chartreux, et imprimée à Lyon, en 1697.

On a de Jean d'Arenthon-d'Alex, les ouvrages suivans :

1.° *Constitutions synodales du diocèse de Genève*, vol. in-12, belle édition de Jacques le Clerc, Annecy 1672.

2.° *Additions des principales constitutions et exhortations faites dans les synodes du diocèse de Genève*,

Digitized by Google

depuis 1668 *jusqu'en* 1683, in-12, édition de le Clerc, Annecy 1683.

3.° *Lettre pastorale aux curés du diocèse de Genève, pour ne pas tomber dans les égaremens du Quiétisme, du 4 novembre* 1687, *Annecy.*

4.° *Lettre circulaire contre l'abus du Biscant, du 7 juin* 1694.

Voyez le N. Dict. hist.; D. Innocent Masson, Besson etc.

II. LA THUILLE (N.), célèbre docteur de Sorbonne, naquit à Alex, d'un pauvre charbonnier; s'étant rendu à Paris, il parvint, par ses talens, à obtenir une chaire dans l'Université de Paris, où il enseigna la théologie pendant 25 ans. L'opposition constante et ferme qu'il fit pour ne point laisser admettre les Jésuites dans l'Université, l'obligea à rentrer dans sa patrie, où M.gr de Bernex le pourvut de la cure de Marlens.

ALLINGES, bourg de l'arrondissement de Thonon, département du Léman, à une lieue au sud-est de Thonon, étoit autrefois très-considérable: Rodolphe II, roi de Bourgogne, y fit construire un Fort dont les comtes de Savoie et les barons de Faucigny se disputèrent long-tems la possession. Edouard de Savoie s'en empara l'an 1332, après un siège long et meurtrier, et après avoir remporté une victoire complète sur Guigues Dauphin, baron de Faucigny. Le Fort d'Allinges fut le boulevard du Chablais, pendant les guerres du 14.e siècle, entre Berne, Genève et les ducs de Savoie qui le laissèrent enfin tomber en ruines.

Ce qui prouve que l'ancien bourg d'Allinges étoit, dans le 10.e siècle, le lieu le plus considérable du

Digitized by Google

Chablais, c'est que les évêques de Genève y établirent un doyen rural qui avoit juridiction sur 64 églises paroissiales, et que ce doyen tenoit le premier rang dans les séances du clergé convoqué en synode. La commune d'Allinges étoit en outre le chef-lieu de huit autres qui, sous l'ancien gouvernement, avoient un grand syndic, un conseil commun, des privilèges particuliers, le droit de bourgeoisie et celui du tir de l'oiseau, que leur accorda Charles-Emmanuël I. Le capitaine et le banneret du mandement étoient nommés par les seigneurs d'Allinges, qui conservoient dans leur château de Coudré, le drapeau sous lequel se rassembloit, chaque année, la bourgeoisie, pour s'exercer aux évolutions militaires. La population de la commune d'Allinges est aujourd'hui de 557 individus.

GRILLET (Nicolas), docteur en théologie, curé d'Allinges, publia, en 1630, l'ouvrage suivant, dédié au chevalier Janus de Sales :

Histoire de la bonne Fontaine auprès de la Roche.

Voyez le Pourpris hist. de la Maison de Sales, pag. 44.

ALLINGES (Maison d'). L'on ne sait si c'est la Terre d'Allinges qui a donné son nom à l'illustre famille qui porte cette dénomination, ou si c'est cette même famille qui a communiqué le sien au bourg du Chablais dont nous venons de parler. Il est prouvé, par des titres authentiques, que les anciens rois de Bourgogne firent avec les seigneurs d'Allinges, des échanges, ou leur accordèrent de grandes possessions à titre de récompense, pour les services importans qu'ils leur avoient rendus, comme on le voit dans les diplomes de Conrard I, dit le *pacifique*, de l'an 984; de Rodolphe III, de l'an 1011, rapportés

Digitized by Google

en entier par Besson, dans ses manuscrits, *vol. II, pag.* 365 *et suivantes.* Il est également certain, par les titres des abbayes de S. Maurice en Valais, et d'Aulps en Chablais, que les seigneurs d'Allinges prenoient la qualification de *princes*, dans le 12.e siècle; qu'ils se sont perpétués par 26 générations, depuis l'an 984, jusqu'à M.r *Joseph-Prospert-Gaëtan* d'ALLINGES-COUDRÉ, aujourd'hui vivant, ancien Ecuyer de la feue reine de Sardaigne. Cette Maison, aussi distinguée par ses alliances avec les princes de Genevois et de Faucigny, que par les services rendus à la Maison de Savoie, s'est constamment fait un devoir d'employer ses richesses au soulagement des pauvres et des malheureux. Elle se divisa en deux branches principales, l'an 1073, *savoir:*

Les seigneurs d'Allinges, Salvaing-Boissieu, en Dauphiné, d'où sont sortis GUIFRED d'Allinges-Salvaing, Grand Maître des Templiers, l'an 1285, et le célèbre président de Boissieu.

Les personnages les plus distingués de la branche d'Allinges-Coudré, de Chablais, sont:

I. Henri d'Allinges, fondateur du couvent de S. Dominique de Genève, en 1215.

II. Guillaume II d'Allinges-Coudré, ambassadeur de Savoie à la Cour du roi d'Aragon, l'an 1462.

III. Jacques d'Allinges, premier marquis de Coudré, l'an 1655, colonel du régiment de Montferrat, général de l'armée de Savoie, lequel donna des preuves d'un courage intrépide à la levée du siège de Commore en Hongrie.

IV. S. E. Joseph-Marie d'Allinges-Coudré, capitaine

Digitized by Google

de la première compagnie des gentilshommes archers, gardes du Corps du roi de Sardaigne, gouverneur de la personne de Charles-Emmanuël III, chevalier de l'Annonciade, cornette blanche de la noblesse de Savoie, général de cavalerie, commandant général du duché de Savoie, en 1713, envoyé extraordinaire de la Cour de Turin à Vienne, à Paris et à Londres, mort dans son château de Coudré, le 17 mars 1736.

V. Jean-Amédée d'Allinges-Coudré, abbé de S. Benigne de Fructuaire en Piémont, chancelier de l'ordre de l'Annonciade, le 19 mars 1737, mort le 21 mai 1741.

VI. S. E. François-Louis-Emmanuël d'Allinges-Coudré, comte d'Apremont, colonel des dragons de Genevois, gouverneur de Valence, en 1735; de Novare, en 1736; vice-roi de Sardaigne, en 1738; lieutenant général du comté de Nice, en 1741; il étoit lieutenant général des armées Sardes à la bataille de Campo-Sancto, le 8 février 1743. Le maréchal comte de Traün, et le chevalier de la Chieza de Sinsan, qui commandoient les Autrichiens et l'infanterie Piémontaise à cette célèbre journée, ayant fait savoir au roi Charles-Emmanuël III, que la victoire signalée que l'armée des Alliés venoit de remporter sur les Espagnols commandés par M. de Gages, étoit entièrement dûe à la bravoure et à l'intelligence du comte d'Apremont, mortellement blessé; le roi, pour donner à ce dernier un témoignage éclatant de son estime et de sa reconnoissance, lui conféra, par lettre du 24 février, le collier de l'Annonciade, le grade de grand écuyer de Savoie, et celui d'inspecteur général de la cavalerie et des dragons de son armée. Le comte d'Apremont, qui étoit expirant lorsqu'il reçut

Digitized by Google

reçut ces témoignages flateurs de la bienveillance de son souverain, recueillit toutes ses forces pour prier le marquis Joseph-Joachim d'Allinges-Coudré, son neveu, de manifester au roi, les sentimens de gratitude, d'attachement et de fidélité dans lesquels il termina, un instant après, sa brillante carrière, à Modène, le 27 février suivant.

Besson a écrit l'histoire de la Maison d'Allinges; on la trouve dans le vol. II, pag. 365 de ses manuscrits; elle démontre, avec la dernière évidence, que tout ce qui a été inséré dans le journal helvétique du mois de janvier 1747, est un tissu d'erreurs et de mensonges.

ALLOBROGES, peuple *Gallo-Celte*, le plus célèbre et le plus anciennement connu de tous ceux qui, avant les conquêtes des Romains, habitèrent la majeure partie de la Savoie et du Dauphiné. Tite-Live, *lib.* 20, *pag.* 31, nous apprend que les Allobroges formèrent une nation puissante et valeureuse, *nullâ gallicâ gente, opibus, aut famâ inferior.* Strabon, *lib.* 4, dit que, dans des tems très-anciens, ils entreprirent des expéditions avec de nombreuses armées. Polybe raconte « qu'Annibal étant arrivé » un peu au-dessous du confluent du Rhône et de » l'Isère, joignit ses armes à celles de *Bancus*, qui » étoit en guerre avec son frère, pour décider » lequel des deux obtiendroit la souveraine autorité » parmi les Allobroges. Bancus soutenu par les Car- » thaginois, ayant remporté une victoire décisive sur » son compétiteur, fournit, par reconnoissance, à » l'armée d'Annibal, des vivres, des munitions en » abondance; il renouvella ses armes, qui étoient » vieilles et usées; la plupart des soldats Carthaginois » furent vêtus, chaussés et mis en état de franchir » plus aisément les Alpes. Le plus grand avantage

Digitized by Google

» qu'Annibal retira du secours et de la protection » qu'il avoit accordés à Bancus, fut que ce roi des » Allobroges se mit avec ses troupes victorieuses, » à la suite des Carthaginois, qui n'entroient qu'en » tremblant sur les terres des Gaulois, et qu'il les » escorta jusqu'à l'endroit où ils devoient pénétrer » dans les Alpes. »

Voyez Polybe, chap. X, tom. IV, édition de 1728.

Ce passage de l'historien grec, et plusieurs autres que nous pourrions citer, prouvent que plusieurs siècles avant l'ère vulgaire, les Allobroges étoient très-avancés dans la civilisation, puisqu'ils se trouvèrent en état de fournir, sans délai, tout ce qui manquoit à une armée qui fit trembler la puissance romaine et la mit à deux doigts de sa perte.

Les Romains irrités, sans doute, de ce secours donné à leurs ennemis naturels, et peut-être plus encore de ce que les Allobroges avoient protégé les Saliens contre le consul *Sextus* qui étoit parti de Rome pour les combattre, déclarèrent la guerre à ces premiers: ils envoyèrent contre eux le consul *Marcus Fulvius*, qui leur livra une première bataille, l'an 628 de Rome; mais il perdit tant de monde, que le sénat lui refusa les honneurs du triomphe. Le proconsul *Cn. Domitius Ænobarbus* fut plus heureux dans la seconde guerre que les Romains firent aux Allobroges: il les battit complètement auprès d'Orange, et obtint le triomphe dont son prédécesseur avoit été privé. Cette victoire mémorable, que les vainqueurs confessèrent ne devoir qu'à la perfidie d'un allié et à l'épouvante que les éléphans jetèrent dans l'armée des Allobroges, n'abattit point le courage de ces derniers; ils firent au contraire de nouveaux

Digitized by Google

efforts et se préparèrent à entrer dans le pays des Eduens, alliés des Romains. Le sénat, en pareille conjoncture, donna le commandement de son armée à *Quintus Fabius-Maximus*, le plus habile général de son tems ; il joignit les Allobroges près de l'Isère, et leur livra une bataille des plus sanglantes dont l'histoire fasse mention. Les Allobroges y combattirent nuds et en désespérés, et laissèrent 120 m. morts sur le champ de bataille : le consul remercia les Dieux pour une victoire aussi complète, érigea un trophée pour en éterniser la mémoire, et consacra deux temples, l'un à Mars et l'autre à Mercure. Le sénat lui accorda le triomphe, le surnom d'*Allobrogique* ; et pour perpétuer le souvenir d'un événement aussi extraordinaire, il fit ériger un Arc de triomphe dans la voie sacré. *Tit.liv.*

Cependant, 40 ans après leur seconde défaite, les Allobroges ravageant toujours les possessions romaines, le sénat envoya contre eux le préteur *Promptinus* ; voyant l'impossibilité de lutter plus long-tems contre les vainqueurs du monde, ils se soumirent, l'an de Rome 691, au sénat, qui leur conserva leurs usages, le gouvernement de leurs ancêtres, et leur accorda un protecteur parmi ses membres. En vain le sanguinaire Catilina essaya-t-il de les séduire pour les associer au crime qu'il méditoit ; leurs ambassadeurs résidant à Rome, indignés de l'audace du scélérat, s'empressèrent de la dévoiler à *Quintus Fabius Sanga*, le protecteur de leur nation : celui-ci en instruisit Cicéron, dont l'éloquence mâle et victorieuse déconcerta les projets et la trame ourdie contre la république.

Les Helvétiens ne réussirent pas mieux que Catilina, dans la tentative qu'ils firent pour ébranler la fidélité des Allobroges, lorsqu'ils leur demandèrent le passage dans leur pays, pour pénétrer dans les Gaules.

Digitized by Google

César s'étant rendu en diligence à Genève, dont il fit abattre le pont, et ayant muni d'un fossé et de boulevards les bords du Rhône, depuis cette ville jusqu'à la montagne du Wache qui s'élève vis-à-vis le Fort de l'Ecluse, les Allobroges rassemblés par ses ordres, défendirent courageusement les retranchemens qu'il avoit fait élever, et repoussèrent toutes les attaques des Helvétiens, qui tentèrent plusieurs fois de passer le Rhône sur des radeaux.

Voyez César de Bell. Gallico, lib. 1.°; Facio du Duiller, Dissertation sur les retranchemens de César, à la suite de l'histoire de Genève, tom. IV, in-8.°

La capitale du pays des Allobroges fut constamment Vienne en Dauphiné, que Pline appelle *Vienna Allobrogum*, et Ptolomée *Caput Allobrogum*; les autres petites villes, soit *Oppida* de ce même pays, suivant les monumens romains et leurs itinéraires, étoient en Savoie: Genève; *Necium Allobrogum*, Annecy; *Aquæ*, Aix; *Lemencum*, Lémenc au-dessus de Chambéry; *Mantala*, Montmélian; *Etanna*, Yenne; *Augustum*, Aoste près de S. Genix, etc. L'Allobrogie, suivant les mêmes Romains, étant renfermée entre l'Isère, le Rhône, le lac Léman et le pays des Centrons, il s'ensuit que les Allobroges occupèrent en Savoie, la Savoie proprement dite, le Genevois, le bas-Faucigny et tout le Chablais moderne; car César dit expressément dans ses commentaires sur la guerre des Gaules: *Latobriges* (finitimi Helvetiorum) *ad lacum Lemanum pertinent, Allobrogum finitimi; quippè Rhodanus et lacus Lemanus, Allobroges et provinciam nostram ab iis*, (Latobrigis, habitans du pays de Vaud), *separant.*

Columelle nous apprend que les Allobroges mêloient une poix particulière avec leurs vins pour les

Digitized by Google

conserver; Pline parle d'une mine de cuivre que l'on exploitoit chez eux, dont la qualité étoit si excellente qu'elle fit baisser à Rome le prix de l'airain de Corinthe; César s'en fit honneur en la donnant à Salluste; mais jusqu'à présent, on ignore l'endroit où elle étoit située.

Les Allobroges ayant été réunis par Néron à la Gaule Narbonnaise, ils se confondirent insensiblement avec les Romains, en adoptèrent les lois, les mœurs et la religion.

Voyez Polybe, Tite-Live, Dion, Appolodore, Cicéron orat. in Catilin., Salluste, Pline, Strabon etc.

ALPES (les) sont cette chaîne de montagnes très-élevées qui, dans un espace de 350 lieues, séparent l'Allemagne, la Suisse et la France de l'Italie, depuis l'Istrie jusqu'à l'embouchure du Var dans la mer de Ligurie. Sans nous arrêter sur l'étymologie du mot *Alpes*, nous observerons seulement que dans l'intérieur de l'Italie, à la *Bettona*, à Valombreuse, au passage de *Col-fiorito*, dans l'Appennin, entre Foglino et Tolentin, par-tout les habitans de ces montagnes donnent le nom d'*Alpes* aux pics les plus élevés de la chaîne qui divise l'Italie dans toute sa longueur; ainsi il paroît que les anciens Romains, ou les peuples qui les précédèrent, se sont servis de cette dénomination, pour désigner les montagnes les plus élevées de l'Italie ou de son contour septentrional. *Alpes sunt Italiæ arces. Polybe.*

La largeur de la chaîne moyenne des Alpes proprement dites, en y comprenant celle de leurs montagnes primitives et secondaires, peut être évaluée à 40 lieues; les pics les plus élevés se trouvent entre le Mont-Iséran en Tarentaise, et le Brenner dans

Digitized by Google

le Tyrol; le MONT-BLANC qui, suivant M. de Saussure, a 2440 toises au-dessus du niveau de la mer, en est jusqu'à présent regardé comme la cime la plus élevée.

Les Romains, en y pratiquant des voies militaires, pour passer de l'Italie dans les Gaules et la Germanie, donnèrent aux Alpes, que ces grandes routes traversoient, des dénominations tirées ou du nom des peuples qui les habitoient, ou des héros qui, les premiers, les avoient traversées. Pour ne point tomber dans l'erreur à cet égard, et reconnoître les vraies positions géographiques des peuples anciens qui habitèrent les Alpes, nous nous contenterons de les déterminer d'après Pline et Strabon (a), en suivant la chaîne depuis l'embouchure du Var jusqu'en Istrie.

Ils appelèrent,

1.° ALPES MARITIMES, *Ligurienne ou Littorées*, cette partie qui s'étend depuis Savone jusqu'au Mont-Viso, et qui comprend le comté de Nice, le col de Tende, la basse-Provence et les montagnes d'Embrun.

2.° ALPES COTTIENNES, celles qui formoient le royaume, ou plutôt la préfecture de *Cottius* ami d'Auguste. Dans le bas-Empire, on les appela encore *Alpes Pontiæ et Gothiæ*: elles renfermoient quinze vallées, formant de grandes communes, appellées par les Romains *Civitates*, lesquelles, suivant Louis Chieza et le P. Hardouin (b), étoient les vallées du marquisat de Saluces, de Pignerol, de Briançon,

(a) Plin., Hist. nat., lib. 3., cap. xx, de *Alpibus et gentibus Alpinis*, Strabon, lib. 4.

(b) Storia del Piemonte. Commentaire sur Pline par le P. Hardouin, dans l'édition à l'usage du Dauphin, Paris 1741 in-fol.

Digitized by Google

de Suse, d'Oulx, *Occellum*; de Bessan, de Lanslebourg, de Modane, *Medulli*, dans la haute-Maurienne: de la Tour, de Lans et de Ponte en Piémont, c'est-à-dire la chaîne du Mont-Cénis.

3.° ALPES GRECQUES, *Alpes Graiæ*, celles qui s'étendent depuis le Mont-Iséran jusqu'au delà du petit-S. Bernard. Pline prétend qu'elles furent nommées *Graiæ*, parce que Hercule le thébain fut le premier qui les traversa: elles renfermoient tout le pays des Centrons et la partie occidentale de la Val-d'Aoste.

4.° ALPES PENNINES, *Summæ Alpes*, *summitas Alpium*, étoient les montagnes du grand S. Bernard, sur la cime duquel on adora long-tems le dieu *Pen* sous la figure d'un jeune homme, et que les Romains convertirent en Jupiter *Penninus*; et delà le nom de *Mons Jovis*, *Mont-Jou*, etc.

5.° ALPES LÉPONTIENNES; elles s'étendoient depuis le S. Plomb jusqu'au S. Gothard, et comprenoient le haut-Valais et les montagnes adjacentes. Pline nous apprend que leurs habitans s'appelloient *Viberii*, et que la source du Rhône étoit dans leur pays: *Lepontiorum qui Viberii vocantur, fontem Rhodani, eodem Alpium tractu. Lib.* 5., *cap.* XX.

ALPES RHÉTIQUES et TRIDENTINES, celles où, suivant Pline *ibid.*, le Rhin prend sa source: elles comprenoient le pays des Grisons, le Tyrol, le Trentin où étoient la vallée habitée par les *Focunates*, les frontières de la Bavière et le célèbre Mont-Brenner.

7.° LES ALPES NORIQUES, CARNIQUES et JULIENNES se composent de la chaîne des montagnes qui sont dans le Friuli, la basse-Autriche et l'Istrie.

Digitized by Google

Ceux qui désireroient connoître en détail tout ce qui a rapport à l'histoire et aux positions géographiques des peuples qui habitèrent les Alpes, doivent, après avoir comparé les inscriptions du trophée d'Auguste et de l'arc de Suse, consulter *Nicea illustrata*, cap. 16; la description du même arc de Suse, par l'architecte P. A. Masazza, *vol. in-fol.*, *fig.*, *Turin* 1750; les commentaires du P. Hardouin, celui d'Honorat Bouche, sur Pline, etc.

Pour la description particulière des Alpes de l'ancienne Savoie, il faut lire les *Voyages* de M. de Saussure, la *Description* de M. Albanis-Beaumont, les Essais de Docimastique de M. de Robillant dans les Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Turin, pour les années 1784 et 1785; l'*Excursion* dans les *mines du Faucigny*, par M. Berthoud-Vanberchen, Lausane 1787; son *Itinéraire dans la vallée de Chamonix*, *ibid.* 1790. Les plus beaux sites de nos Alpes ont été dessinés par M. Bourrit, et peints par M.rs l'Ecuyer et Backler d'Albe.

AMPHION dans le Chablais: voyez *Eaux minérales de Savoie.*

ANNECY, ancienne capitale du duché de Genevois, est aujourd'hui le chef-lieu d'un des arrondissemens du département du Mont-Blanc. Cette ville, située à l'extrémité d'un lac de même nom, lequel s'y dégorge par deux canaux appelés *Thioux*, a une population de 5130 personnes. Cette population, suivant M. de Passier, étoit, en 1734, de 4991 individus, et de 4585, en 1758: suivant le dénombrement fait par les curés, en 1783, cette ville étoit alors habitée par 5909 person.

Annecy, que l'on trouve nommé *Anneciacum novum*, dans les titres du 12.e siècle, par opposition à

Digitized by Google

Anneciacum vetus, ne peut dater sa fondation que depuis la destruction de la ville romaine qui a existé, partie sur la délicieuse colline d'Annecy-le-vieux, et partie dans la plaine du petit-Brogny. Les canaux des Thioux, creusés par la main des hommes; la tradition, qui veut qu'une partie de la plaine d'Annecy et le lit de Fier, depuis le pont de Brogny jusqu'à Crans, ayent formé un seul réservoir d'eau avec le lac, jusqu'au tems où les Romains lui procurèrent une issue, en coupant les rochers de Montrottier; le manque absolu d'inscriptions et de médailles romaines dans Annecy moderne, tous ces motifs, dis-je, induisent à croire qu'il n'a existé, ou tout au moins qu'il n'est devenu considérable, qu'après la destruction de la ville romaine qui étoit autrefois à l'extrêmité des *Fins*. Il est hors de doute que les Romains habitèrent Annecy-le-vieux; on y voit encore aujourd'hui sur l'angle interne et méridional de la porte du clocher, cette inscription consacrée à Jupiter:

JOVI . . O . . MAXIMO
L. Vinicius severus . . . . . .
Suo et L. Vinicii Latini patris sui
Nomine dat Aram.

Dans la plaine qui est entre Annecy et le petit-Brogny, Fodère et Augustin Chieza (a) rapportent que, dans les années 1590, 1614 et 1660, on y trouva des médailles d'or, d'argent et de cuivre, portant, d'un côté, l'effigie des empereurs Romains des deux premiers siècles: sur une on voyoit un

(a) Fodère, Narration historique, pag. 993 et suivantes; Chieza, Corona reale, cap. IV.

Digitized by Google

char à quatre chevaux avec cette légende : ROMA ; et sur d'autres, P. M. EAT ROMA. On y découvrit, dans le même tems, plusieurs grands sépulcres avec leurs ossemens, et de grandes urnes, sur l'une desquelles on lisoit : *sepultura Publii*. Les magnifiques chapiteaux grecs et romains que M.gr Chieza y observa en 1650, prouvent que quelque monument public, ou quelque temple décoroient ce sol jadis si fortuné. Du tems de Besson (a), l'on trouva dans les mêmes *Fins* d'Annecy, beaucoup d'autres médailles, dont une de l'empereur Néron ; plusieurs fragmens de statue, et une pierre dure, d'un pied, dix pouces de longueur, sur un pied et demi-pouce de largeur, sur laquelle on lisoit :

Castor. et Polluc.
Cateius Peculiar
P. P. Appolin
Ex stirpe Dupiâ
Faciendum Curavit.

L'on ne peut que regretter qu'il n'y ait eu, pendant trois siècles, aucun amateur pour recueillir et déposer dans un Musée public, toutes les antiquités que l'on a trouvées dans les environs d'Annecy ; c'est sans doute afin d'éviter de telles pertes pour l'histoire du pays, que M.rs *Despines* père et fils, s'empressent de rassembler aujourd'hui tout ce qui a échappé aux ravages du tems et à la négligence de ceux qui auroient pu enrichir leur patrie de tant de monumens utiles et curieux.

La porte et le faubourg de *Bœuf* qui sont au

(a) Besson, Mémoires, pag. 113.

Digitized by Google

nord d'Annecy, sur la route de Genève, ont fait croire que l'ancien nom d'Annecy fut *civitas Bovis*: cette opinion se fonde sur un passage lû, dit-on, par S. François de Sales, dans quelque manuscrit du pays : *extabat antiquitùs, apud Allobroges, civitas Bovis, a Gothis funditùs eversa.* Cette dénomination de ville du bœuf, appliquée de fait à Annecy, à cause du nom que porte le plus considérable de ses faubourgs, a sans doute été la cause des conjectures de ceux qui prétendent que cette ville a dû être fondée par une colonie d'Egyptiens, par la raison que ces peuples adoroient Osiris, sous la forme d'un bœuf. Fodère, et le chanoine David, professeur de Rhétorique à Annecy, ont crû que l'ancienne ville dont on a découvert les vestiges dans les *Fins*, avoit été connue des anciens sous le nom de *Binia* et de *Dignia*, dérivant son étymologie de *Dignatia* qui, suivant M. David, signifie, en Egyptien, *autorité souveraine*; mais *Dinia* ou *Dignitia* dont parle Pline, *Hist. nat.*, *lib.* 3., *cap.* IV, étoit, suivant le même auteur, la capitale des *Avanticiens* et des *Ebrodyntiens*; et tous les commentateurs n'hésitent point à assurer que l'ancienne *Dignia* ou *Binia* doit se rechercher dans la position de Digne en Provence, ou de Die en Dauphiné, où l'on sait positivement que furent établis les *Ebroduntiens.* Ceux qui attribuent la fondation de l'ancienne ville d'Annecy, à *T. Annicius*, duquel il reste encore des fragmens d'inscriptions, ou à ce *L. Vinicius Latinus* qui y dédia un autel à Jupiter, paroissent avoir des étymologies plus naturelles en faveur de leurs sentimens; car, dans les plus anciens manuscrits, Annecy est nommé *Nici*, *Nissi*, *Necium*, *Annecium*, *Anneciacum*, soit *Necium aquarum.*

Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures, l'empereur Lothaire est le premier qui parle d'Annecy, sous le

Digitized by Google

nom d'*Annessiacum*, dans une cession faite à sa femme Tietberge, le 17 janvier 867, par laquelle il lui donne en propriété : *in pago Januensi* (Genevensi), *ANNESSIACUM, Belmontem, Talyuirum, Ducziardum, Marlindum etc.* Muratori, *Antiq. Italicæ, tom. II, p.* 122.

Guillaume I, comte de Genevois, distingue Annecy moderne, d'Annecy-le-vieux, dans la donation qu'il fit à Talloires, l'an 1192 : *Do totum dominium quod habebam, sicut comes et bonus advocatus, in ecclesiis quæ sitæ sunt in Anneciaco novo et veteri.* Guichenon, *Bibl. Sebus, Centur. I., N.° 68.* Par ce passage, il résulte qu'en l'an 1192, Annecy actuel étoit regardé comme un endroit nouveau, désigné ensuite sous le nom de *Borg* et de *Chatel* d'*Annessieu*, dans la sentence prononcée, l'an 1320, par Philippe roi de France, entre Edouard, comte de Savoie, et Guigues-Dauphin, baron de Faucigny.

Archives de la Chambre des Comptes de Grenoble.

Les évêques de Genève y établirent, dans le 10.e siècle, le tribunal d'un doyen rural, dont la juridiction s'étendoit sur 96 paroisses, toutes spécifiées dans l'état du diocèse, dressé en 1457. Les comtes de la Maison de Genève vinrent ensuite y fixer leur résidence ; ils agrandirent et fortifièrent le château, et y établirent l'hôtel de leur monnoie. Les deux pièces que je possède, et qui y ont été frappées, en argent, portent, d'un côté, l'Ecu de la Maison de Genève, et de l'autre, une croix, avec les légendes *Amedeus comes*, *Petrus comes*. Le premier étoit Amé III, de Genève, comte de Genevois, qui, en l'an 1367, accorda à la ville d'Annecy, *des franchises et un code municipal*, sur lequel il existe un mémoire très-curieux, divisé en 96 articles, et rédigé

Digitized by Google

l'an 1722, par M. l'avocat Ruffard. Le second prince qui fit battre monnoie à Annecy, étoit Pierre de Genève, qui lui accorda un octroi sur le vin et la leyde sur les marchés, par *lett. patent.* datées de Clermont, le 28 avril 1374. La Maison de Genève s'étant éteinte en la personne de Clément VII, dont nous parlerons bientôt, Annecy passa à celle de Savoie, par le traité de Paris du 5 août 1401. Les princes de cette dernière Maison, qui eurent en apanage le Genevois, établirent à Annecy, un Conseil présidial composé d'un président, de quatre collatéraux, d'un avocat fiscal et d'un procureur patrimonial: ce Conseil, que présida long-tems le célèbre Antoine Favre, (qui composa à Annecy la plupart de ses ouvrages), fut supprimé par le roi Victor-Amé II. Sa juridiction et celle de la Chambre des comptes du Genevois s'étendoient sur la province de ce nom, sur le Faucigny et sur le mandement de Beaufort, qui formoient, en Savoie, l'apanage des princes de Némours.

Annecy ayant été totalement incendié le 5 février 1412, Amédée VIII, premier duc de Savoie, pour aider ses malheureux habitans à relever cette ville de ses ruines, leur accorda, par *lett. pat.* données à Belley, le 29 mars suivant, plusieurs exemptions pour y établir, avec succès, des fabriques de drap et des filatures en laine: elles existoient encore, en 1630, année où la peste dépeupla Annecy, en dispersa pour toujours les fabricans, et fit abandonner ses manufactures. Victor-Amé I y fit établir quatre moulins à soie, qui furent réduits en cendres pendant la guerre de 1691: l'ancienne et florissante fabrique de chapeaux qui étoit établie à Annecy, depuis un siècle et demi, fut entièrement ruinée, l'an 1724, par une malheureuse discussion entre les fabricans

Digitized by Google

associés; celles des bas de laine, des faulx, des faucilles et de coutellerie de toute espèce tombèrent également, à la même époque, ainsi que la fabrique des armes à feu du célèbre *Collin*. Les canaux, soit *Thioux* qui servent de dégorgement au lac, ont enhardi, dans tous les tems, les habitans d'Annecy à les mettre à profit pour des spéculations mercantiles: et c'est dans le lieu appelé *Crans* qu'on a su en tirer le meilleur parti. On y voit plusieurs moulins à blé, à huile, à foulon; plusieurs meules à chanvre; une papeterie établie en 1738, par Gabriel Velasque, de S. Gingoulph, et un martinet à deux feux, mis en action par des trombes. En l'an II, le gouvernement français avoit fait construire à Crans, un atelier pour la fabrication des limes et des platines; mais cet établissement n'ayant point reçu toute sa perfection dans son principe, a été abandonné. La blanchisserie des toiles, qui maintient toujours sa première réputation, est établie hors d'Annecy, depuis l'an 1650 (a).

M. Duport, de Faverges, habile négociant, pénétré de ce vrai patriotisme qui sait surmonter tous les obstacles pour ranimer l'industrie dans son pays, vient d'établir, à Annecy, une filature en grand, et des fabriques de coton qui ont le plus grand succès, à cause de la bonté et de la finesse des ouvrages que l'on y exécute et qui ne cèdent en rien à ceux d'Angleterre.

M. Collomb, pour mettre à profit la riche mine

(a) Tous les faits antérieurs à la révolution, que nous venons de rapporter, sont extraits du Mémoire sur les anciennes fabriques d'Annecy et du Genevois, présenté, l'an 1765, par M. de Passier, intendant de la province, au contrôleur général des finances du roi de Sardaigne.

Digitized by Google

de houille d'Entreverne, a également établi une fabrique de verre noir, dans l'ancien couvent de la petite Visitation; d'autres particuliers ont formé l'établissement d'une imprimerie de toiles peintes et d'une fabrique d'acide vitriolique. Par tous ces moyens d'industrie nouvelle, qui procurent la subsistance à la multitude, la population d'Annecy s'est soutenue malgré les pertes considérables occasionnées à cette ville, par la suppression du nombreux clergé séculier et régulier qui y étoit établi depuis l'an 1535, que le siège épiscopal de Genève y fut transféré.

L'on remarque aujourd'hui dans cette ville, 1.° le château, ancienne résidence des ducs de Genevois-Némours: 2.° l'ancien évêché; 3.° la Maison commune; 4.° l'ancienne Cathédrale, aujourd'hui paroisse de S. Pierre, dont le sanctuaire fut magnifiquement décoré en 1778, sur les dessins de M.r Joseph Plaisance, aujourd'hui Architecte impérial des palais de Turin: on y voit, au rond-point, le beau tableau de la délivrance de S. Pierre, peint à Rome par le célèbre Joseph Mazzola de Valduggia, élève de Mengs. C'est aux soins et au zèle de M. CHEVALIER, ancien professeur de Rhétorique à Rumilly, et curé actuel de S. Pierre, que cette église doit les réparations et les dispositions qui y ont été faites, pour y placer les reliques de S. François de Sales, dont la translation s'est faite avec la plus grande solennité, le 28 mai 1806, par M.gr de SOLLE, évêque de Chambéry; 5.° la paroissiale de S. Maurice, établie dans la vaste église de S. Dominique, fondée l'an 1422, par le cardinal de Brogny: elle a été remise dans le meilleur état, et décorée par l'industrieuse activité de M. le curé BOUVET, ancien

Digitized by Google

professeur de théologie à Rumilly, qui n'a épargné ni soins, ni dépenses pour la rendre digne de recevoir les reliques de S.te Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, qui y ont été solennellement transférées par le même évêque de Chambéry, le 29 mai 1806.

Les maisons d'Annecy sont la plupart construites sur des portiques peu exhaussés; la rue du Pâquier, qui est la plus belle, conduit à un promenoir délicieux, d'où l'on jouit de la vue du lac, de celle des charmans coteaux qui l'entourent, et où la ville, avant que ses clochers eussent été abattus, offroit dans l'ensemble du bel amphithéatre qui se présentoit au sud-ouest, le coup d'œil le plus pittoresque et le plus varié. La carte topographique de cette ville, avec tous ses édifices, a été gravée à Amsterdam, l'an 1690, et se trouve dans le *Theatrum Sabaudiæ*, *vol. II*, *in-fol.* Le caractère des habitans d'Annecy correspond à l'heureuse situation de leur ville; ils sont doux; bons, généreux; leur prévenance et leurs manières honnêtes enchantent ceux qui les fréquentent; ils ont de l'aptitude pour les spéculations; sont industrieux; et plusieurs se sont distingués dans les sciences exactes et dans les belles-lettres.

L'histoire militaire d'Annecy se réduit à trois événemens particuliers, où le peuple de cette ville manifesta de l'énergie et du courage. Le premier arriva en 1537, que quelques troupes ennemies qui avoient été battues près de Conflans, entrèrent inopinément dans Annecy, d'où les habitans, après un combat de plusieurs heures, les chassèrent. Dans la guerre de 1600, entre la Savoie et la France, Annecy ne fit aucune résistence à Henri IV qui entra avec ses principaux

Digitized by Google

principaux officiers : ce roi y demeura quelques jours, et en trouva le *séjour agréable et les habitans enjoués*. L'an 1630, Annecy osa résister à Louis XIII; et cette ville ne se rendit au maréchal de Châtillon, qui étoit général en chef de l'armée française, qu'après qu'il eut accordé aux habitans la capitulation suivante, du 23 mai :

1.° Que l'on ne pourroit exercer dans Annecy et dans toute la province du Genevois, que la seule Religion catholique, apostolique et romaine ;

2.° Que les droits du duc de Némours seroient conservés ;

3.° Que les magistrats continueroient à jouir de leurs emplois, et à juger suivant les lois du pays;

4.° Que le corps du *Vénérable François de Sales* ne pourroit jamais être déplacé, ni porté hors d'Annecy ;

5.° Que les nobles et les bourgeois jouiroient de toutes leurs propriétés et privilèges ;

6.° Qu'on ne recevroit dans la ville, que le Roi et sa Cour, et que son armée resteroit campée hors de son enceinte et de ses faubourgs.

Le comte Louis de Sales qui commandoit dans le château, capitula le lendemain, et conduisit sa garnison avec tous les honneurs de la guerre, jusqu'à Conflans (a).

Louis XIV ayant déclaré la guerre au duc de

(a) Extrait de l'original déposé dans les archives de Sales, en 1791.

Digitized by Google

Savoie, le 4 décembre 1703, le maréchal de Tessé commandant l'armée française qui entra dans le duché, en détacha le marquis de Marcilly avec deux régimens, pour se rendre maître d'Annecy: ayant été attaqué par Joseph, marquis de Sales, qui commandoit la bourgeoisie et la garnison de la ville, il se désista d'abord de son entreprise. M. de la Vallière ayant amené d'Alby, de l'artillerie et un puissant renfort, les retranchemens du Sépulcre, sur la route de Chambéry, furent emportés de vive force par les Français: ils s'emparèrent ensuite des faubourgs, et ayant fait tirer le canon contre la porte de S.te Claire, et attaquer celle de Bœuf par 1200 grenadiers, la garnison se retira par le lac vers Conflans. La ville ayant obtenu une capitulation honorable, l'armée victorieuse y entra le 14 décembre, sans y commettre la moindre violence (a), et ne put s'empêcher d'admirer le courage de ses habitans.

Outre les incendies qui réduisirent Annecy en cendres, le 5 février 1412, le 12 mai 1448, et le 29 août 1559, cette ville faillit d'être détruite par une inondation extraordinaire, arrivée en février 1711. Cette inondation subite, causée par des pluies abondantes et chaudes qui firent, tout-à-coup, fondre les neiges des montagnes et des collines voisines, obstrua tellement le canal sous le pont de N. Dame, qu'une partie des murs derrière l'évêché fut renversée, toutes les rues changées en rivières impétueuses, et plusieurs maisons abattues; les habitans épouvantés allèrent se réfugier au château et autour de l'église de S. Maurice, dans laquelle on ordonna des prières publiques.

(a) Histoire militaire de Louis XIV, par M. de Quincy, vol. IV.

Digitized by Google

A la réquisition des syndics de l'année, M. M. *Lambert de Soirier*, *Comte*, *Morand* et *Truchet*, l'auditeur Ennard, Carron de Grésy se rendit en diligence, à Annecy, par ordre de la Chambre des Comptes; il ordonna que l'on nettoyeroit tous les canaux des Thioux, que celui qui sert de fossé à la ville, depuis l'arc du port de la Visitation jusqu'à la porte du Pâquier, seroit élargi et recouvert de parapets, et que des écluses seroient établies aux ponts de S. Joseph et près de l'église du Sépulcre, pour accélérer le dégorgement des eaux, en cas de nouvelle inondation. Ces réparations étant urgentes, elles furent exécutées pendant l'été de 1712, par les paysans du mandement d'Annecy, encouragés par la vigilance et l'activité des syndics *Nicollin*, *Grandis*, *Morand* et *Lachenal*.

L'ancien conseil municipal étoit composé de 20 conseillers et de 4 syndics dont l'élection se faisoit chaque année, le premier de mai.

Annecy est aujourd'hui le siége d'une sous-préfecture du département du Mont-Blanc; il y existe deux hospices et plusieurs établissemens de bienfaisance. On y a substitué à l'ancien collége, une Ecole secondaire communale, où huit professeurs enseignent la Philosophie, la Rhétorique, les Belles-Lettres, la Grammaire et le Dessin; M. Moreau, élève du célèbre David, est le professeur de cette dernière école.

Le lac d'Annecy, environné de collines fertiles et de vignobles très-bien cultivés, a environ trois lieues de longueur, sur trois quarts de largeur; la partie qui s'étend depuis Duing et Talloires jusqu'à Vertier, abonde en excellentes truites, sur-tout à l'embouchure de l'Eau-morte, rivière qui prend sa source

Digitized by Google

au-dessus de Faverges. Les espèces de poissons qui se trouvent en plus grande abondance dans ce lac, sont : la carpe, la perche et un poisson blanc nommé *vairon*. Les lottes, qui y sont aujourd'hui si multipliées, n'y sont connues que depuis l'an 1770. que l'avocat Jean-François *Bastian*, en ayant fait apporter de Genève pour peupler son réservoir d'Albigny, elles s'en échappèrent dans une inondation et se répandirent ainsi dans le lac. Il gela en entier, pendant l'hiver de 1673, qu'un particulier le traversa à pied depuis Vairier jusqu'au Pâquier ; il gela de même à moitié en janvier de l'année 1681, qu'on le passa depuis Bredannaz à Augon, ainsi qu'en février 1682.

Annecy a été la patrie ou le domicile des personnages suivans :

I. ROBERT de GENÈVE, connu dans l'histoire ecclésiastique sous le nom de Clément VII. Il fut le cinquième fils d'Amé III, comte de Genevois, et naquit au château d'Annecy, l'an 1342. Après avoir été pourvu d'un canonicat dans l'église de Paris, des évêchés de Terouane et de Cambrai, il fut créé cardinal du titre des SS. Apôtres, dans la promotion faite le 6 juin 1371, par Grégoire XI qui l'envoya légat dans la Romagne et la Marche d'Ancone. Il revint quelque tems après dans sa patrie; le 7 septembre de la même année, étant au château de la Roche, il confirma aux chartreux de Pomiers, toutes les donations que leur avoient faites ses ancêtres; et le 8 juin 1374, il approuva l'établissement de l'hôpital de la Roche. Après l'élection d'Urbain VI, en 1378, treize cardinaux ultramontains prétendant qu'ils n'avoient donné leurs vœux à ce pape, que pour se soustraire aux violences du peuple Romain, protestèrent d'abord à Agnani contre l'irrégularité de

Digitized by Google

cette élection ; et s'étant rassemblés à Fondi, première ville du royaume de Naples, ils y élurent, le 27 août de la même année, le cardinal de Genève qui prit le nom de Clément VII. Jeanne, reine de Naples, le reçut dans sa capitale; mais ses sujets obligèrent Clément de s'enfuir et de se retirer à Avignon. Il chercha cependant à éteindre le schisme que son élection venoit d'introduire dans l'Eglise, en envoyant des nonces aux principales puissances de l'Europe, pour obtenir la convocation d'un concile général : les Universités de Paris et de Cologne lui ayant proposé pour cette fin, des moyens qui lui déplurent, il devint triste et mélancolique, et mourut d'un accident d'apoplexie, le 16 septembre 1394, après avoir tenu son siége à Avignon, environ 16 ans. Il créa, en 13 promotions, 34 cardinaux, dont deux furent Savoisiens, savoir : Jean de Menthonai et Jean Murol d'Estaing, évêque de Genève ; il fonda la collégiale de N. D. d'Annecy, où il institua, pour être célébré de 7 ans en 7 ans, le jubilé, connu sous le nom de *Grands-pardons*.

Ciaconius dit qu'il étoit insinuant, très-éloquent, et qu'il s'énonçoit également bien en latin, en italien, en français et en allemand; il nous reste de lui un grand *Bullaire*, un recueil de *Lettres manuscrites* sur les affaires de son tems.

Voyez Fleury, Histoire ecclésiastique, liv. 98; Levrier; Chronologie des comtes de Genevois, vol. I, pag. 266; Besson, Rossotto, Moréry, etc.

II. Birel (Jean), chanoine de la collégiale d'Annecy, accompagna au concile de Bâle, Louis Parisii, doyen de la même église, que la cathédrale de Genève dont il étoit membre, députa comme

Digitized by Google

son procureur, au même concile. Birel, qui étoit un théologien célèbre de son temps, prononça devant les Pères, un discours latin sur l'Immaculée Conception, qui fut imprimé sous ce titre :

De celebritate Immaculatæ Conceptionis, oratio habita in concilio basileensi, anno 1440.

III. TARDI (Guillaume), suivant Chieza et Rossotto, étoit natif d'Annecy ; il fut professeur de rhétorique à Paris, et compétiteur du célèbre Guillaume Fichet, recteur de l'Université de la même ville. Tardi a publié,

1.° *Rhetoricæ artis et oratoriæ facultatis Compendium, Lugduni* 1486.

2.° *De exordiis componendis Praxis*, ibid.

3.° *De l'art de la Fauconnerie*, ibid.

Voyez Augustin Chieza : *Scrittori Piemontesi e Savojardi, pag.* 130 ; Rossotto, *Sylabus script. Pedem., pag.* 214.

IV. PELLETIER (Jacques) naquit à Annecy, l'an 1517 : ayant fait ses premières études à Lyon, il y cultiva la jurisprudence et la poésie : il voyagea en France, en Italie et en Allemagne, revint ensuite dans sa patrie, où il mit la dernière main à plusieurs de ses ouvrages. Etant retourné à Paris, l'an 1573, il fut élu principal du Collége du Mans, dans lequel il mourut la même année. François I le chargea de prononcer, en latin, l'oraison funèbre d'Henri VIII, roi d'Angleterre, dans l'église de N. D. de Paris. S.te Marthe loue Pelletier, d'Annecy, *d'avoir écrit avec pureté, la Langue française de son tems, et d'avoir été le premier qui ait publié les règles de sa prononciation et de son ortographe.* L'Académie *Florimontane*

Digitized by Google

d'Annecy, enseigna son traité d'arithmétique ; et le célèbre P. de Challes ne cessoit de faire les plus grands éloges de ses ouvrages de mathématiques.

On a de Pelletier, que Moréry croyoit natif du Mans, et docteur en médecine,

1.° *Congratulation sur le règne d'Henri II, roi de France*, Paris 1547.

2.° *Arithmétique des parties*, Poitiers 1551

3.° *L'Algèbre en deux livres*, Lyon 1554.

4.° *Enseignemens de vertu, au petit seigneur Timoleon de Coste*, Lyon 1554.

5.° *Dialogues sur l'orthographe et la prononciation françaises*, Lyon 1555.

6.° *Demonstrationum Euclidis, Elementa geometrica, libri sex*, Lugduni 1557.

7.° *Description, en vers, du pays de Savoie, dédiée à Marguerite de France, duchesse du Berry*, in-8.°, Annecy, chez Bertrand, 1572.

8.° *Les Amours des Amours, en 96 sonnets, dont dix sont traduits de Pétrarque.*

9.° *Traduction de l'Odyssée, des Epigrammes de Martial, d'Horace, et des premiers livres des Géorgiques de Virgile.*

V. CHAPPUIS (Eustache) naquit à Annecy, de N. Louis Chappuis, et de N. Guigone Dupuis, qui n'oublièrent rien pour lui procurer une solide et brillante éducation. Il fut d'abord pourvu du doyenné de Viry, d'un canonicat à la cathédrale de Genève,

Digitized by Google

et nommé official du diocèse. Charles III, duc de Savoie, le nomma son conseiller intime, et ce fut en cette qualité, que le 27 août 1519, il se présenta au conseil général de Genève : il y prononça un discours si véhément contre les abus introduits dans l'élection des syndics, que ceux qui avoient été élus furent destitués, et que l'on n'hésita point de procéder à une nouvelle élection. Il surpassoit tellement en éloquence ses contemporains, que le duc de Bourbon le prit pour son secrétaire, et l'envoya haranguer Charles-Quint : cet empereur le retint à son service, s'en servit dans plusieurs négociations importantes, et l'envoya, en qualité de son ambassadeur extraordinaire, à Henri VIII, roi d'Angleterre, pour le dissuader de poursuivre à Rome, son divorce avec Cathérine d'Aragon. Pourvu de la riche abbaye de S. Ange en Sicile, comblé de biens et d'honneur par l'empereur, il se retira à Louvain, où il mourut le 21 janvier 1555.

Ayant été témoin oculaire de la facilité avec laquelle les principes de la réforme s'étoient introduits dans le diocèse de Genève, où il n'y avoit aucune école publique pour enseigner la foi catholique, Eustache Chappuis, pour s'opposer à ses progrès et introduire les lumières dans sa patrie, y fonda un collége, en 1549, et un autre à Louvain pour huit boursiers d'Annecy, qui devoient y étudier la théologie.

VI. Ange Justinien naquit l'an 1520, dans l'île de Chio, dont son père étoit prince. Etant passé en Italie, il entra dans l'ordre des Mineurs-conventuels, et enseigna, avec tant de réputation, la théologie à Pavie, à Gênes et à Padoue, qu'il fut envoyé au concile de Trente, comme premier théologien de son ordre. Le cardinal de Ferrare l'amena en France,

Digitized by Google

et la profonde connoissance qu'il avoit des langues orientales le fit distinguer au colloque de Poissy. Emmanuël-Philibert, duc de Savoie, l'envoya, en qualité de son ambassadeur, à Pie IV et à Philippe II, roi d'Espagne, et pour le récompenser de ses services, il le nomma à l'évêché de Genève, l'an 1568. Cet évêque fut le premier qui fut pourvu en Cour de Rome, du siége de Genève sur la nomination d'un duc de Savoie, et le premier qui résida à Annecy, où le chapitre de la cathédrale s'étoit déjà réfugié en 1555. Il publia le concile de Trente, dans le synode du clergé de son diocèse, qu'il convoqua le 16 septembre 1571, dans l'église de S. Dominique d'Annecy. Les obstacles qu'il rencontra, pour établir et faire observer la discipline déterminée par les Pères de Trente, l'engagèrent à permuter, avec D. Claude de Granier, son évêché, pour le prieuré de Talloires. N'ayant pu établir la réforme dans ce monastère, il se retira de nouveau à Gênes où il mourut le 22 février 1596. Cet évêque qui avoit une nombreuse collection de manuscrits grecs, fonda, à Paris, douze bourses pour les étudians de son ordre. Il laissa les ouvrages suivans:

1.° *Oraison funèbre de Marguérite de France, duchesse de Savoie, prononcée dans la métropole de Turin, en décembre* 1574.

2.° *Commentaria in quædam capita Sancti Joannis*, fol. Mss.

3.° *Sermones varii*, Mss.

4.° *Carmina.*

Voyez Rossotto, *sylab. script. Pedem.* fol. 438; *bibliotheca seraphica a F. Petro Briançon, conventûs Camberiensis scripta* 1727.

Digitized by Google

VII. MIOSSINGIEN (François) naquit à Annecy, dans le 16.e siècle, et se fit une grande réputation en Italie, par ses poésies latines. Le duc de Mantoue lui fit ériger une statue, à cause des éloges qu'il avoit prodigués à J. B. Mantouan. On a de Miossingien, les ouvrages suivans :

1.° *Traduction des élégies de J. B. Mantouan contre les plaisirs fous et impudiques de l'amour*, Annecy 1536.

2.° *Elegiæ contrà amorem, et de naturâ amoris Carmen Juvenile*, Parisiis et Antuerpiæ 1576.

3.° *Contrà poëtas impudicè loquentes Carmen*, Romæ 1587.

VIII. DE JUSSIE (Jeanne), fut une des religieuses du couvent de S.te Claire de Genève, qui se réfugièrent à Annecy, l'an 1535. Elle composa dans sa retraite, l'histoire ingénue de ce qu'elle savoit, ou avoit ouï dire sur les causes et les circonstances de la réformation de Genève, depuis l'an 1526; cette relation est intitulée :

Levain du calvinisme, ou Commencement de l'hérésie de Genève, vol. in-12, Chambéry 15.....

Elle fut réimprimée sous ce titre : *Relation de l'apostasie de Genève*, in-12, Chambéry 1611. L'Abbé de S. Réal, l'ayant mise en bon français, la fit imprimer à Paris, en 1682.

Voyez l'Hist. litt. de Genève, vol. I, pag. 169, *Spon; Ruchat, Chieza, pag.* 126.

IX. MILLES (Jean) étoit, en 1549, président

Digitized by Google

du conseil de Genevois, séant à Annecy, où il composa les ouvrages suivans :

1.° *Traité sur la matière des relèvemens*, Avignon 1549.

2.° *Style et Pratique aux ordonnances et coutumes de France, pour le ressort du Conseil de Genevois et pays de Faucigny*, vol. in-12, Lyon 1550.

3.° *L'Ordre judiciaire*, Avignon 1551.

4.° *Enchiridion appellationis, tùm civili, tùm capitali judicio introducendæ et exercendæ*, Parisiis 1555.

Voyez Chieza, loc. cit., pag. 126.

X. De Battendier (Claude), né à Annecy, fut avocat fiscal du conseil de Genevois, l'an 1554. Il jouit, de son tems, suivant Pingon, de la réputation d'un jurisconsulte profond, et d'un littérateur distingué. On a de lui,

1.° *Pratique en fait de justice*, pour les pays de Genevois et du Faucigny, vol. in-12, Lyon 1550.

2.° *Praxis causarum criminalium*, Venitiis 1567.

3.° *De parentibus, fratribus et filiis Tractatus, integram legitimarum materiam continens.* Annecii 1576, et Lugduni 1581.

Forster, dans son histoire de la raison civile, fait l'éloge du savoir de Claude de Battendier.

Voyez Chieza, pag. 117, *Rossotto, pag.* 164.

XI. Marescot (Laurent), chanoine de la cathédrale de Genève, naquit, suivant Chieza, pag. 131,

Digitized by Google

à Annecy, où il composa plusieurs poésies latines imprimées à Paris, l'an 1584.

XII. NOUVELLET (Claude), docteur de Sorbonne, chanoine de la cathédrale de Genève, membre de l'Académie Florimontane d'Annecy, fut poète et orateur distingué de son tems.

Ses ouvrages les plus facétieux sont:

1.° *Le Bracquemart, poëme en* 100 *sonnets.*

2° *Odes sur les funérailles du chevalier de Voyer*, Paris 1571.

3.° *Les divinailles*, en style burlesque, Lyon 1571.

Voyez Chieza, pag. 119, *Du Verdier, La Croix du Maine*, etc.; il ne faut pas le confondre avec Claude-Etienne Novellet, bénédictin, dont nous parlerons à l'art. TALLOIRES.

XIII. FENOUILLET (Pierre), chanoine de la cathédrale de Genève, théologal de celle de Gap, évêque de Montpellier, orateur du clergé de France aux Etats généraux de 1614, naquit à Annecy, de Pierre Fenouillet, quatrième syndic de cette ville. Il alla faire ses premières études au célèbre collége de Tournon où il soutint une thèse générale sur la philosophie, qu'il dédia à son évêque D. Claude de Granier. Après avoir été reçu docteur de Sorbonne, il se fit d'abord connoître par un talent particulier pour l'éloquence de la chaire: Henri IV le nomma son prédicateur ordinaire, et voulut l'entendre à Paris pendant trois carêmes. Ce souverain l'ayant nommé évêque de Montpellier, en 1607, ce choix causa tant de joie aux catholiques de cette ville, qu'ils envoyèrent une députation à ce monarque pour

Digitized by Google

le remercier du digne et savant prélat qu'il leur avoit destiné.

Fenouillet, par les oraisons funèbres qu'il *récita* devant la Cour de France, s'étant acquis la réputation du meilleur orateur de son tems, fut choisi par le clergé pour porter la parole au roi et à la chambre du Tiers-Etat, dans toutes les discussions importantes qui furent agitées aux Etats généraux de 1614. Il se retira ensuite dans son diocèse, rétablit dans Montpellier le chapitre de la cathédrale, plusieurs églises, et fit construire un monastère de la Visitation, sur le modèle de celui d'Annecy.

Charles-Auguste de Sales ayant été élu coadjuteur de Genève, l'évêque Fenouillet lui écrivit la lettre suivante, qui fait connoître sa parenté :

MONSEIGNEUR,

» QUOIQUE je sois peut-être le dernier de ceux » qui vous ont témoigné leur joie, pour votre pro- » motion à la dignité épiscopale, j'estime cependant » avoir été un des premiers à en rendre grace à » Dieu, à cause des avantages qui en résulteront, » non-seulement pour le diocèse de Genève, mais » spécialement pour la ville d'Annecy, à laquelle » je dois ma naissance ; car c'est un flux continuel » des bénédictions divines sur cette ville, que d'avoir » de suite, tant de grands prélats du même sang, » du même nom et d'une si parfaite conformité de » vie. En mon particulier, j'ai tant d'obligation à » votre famille, dont je conserve religieusement le » souvenir, que j'embrasse volontiers l'occasion qui » s'est offerte du retour de M. VALET mon neveu,

Digitized by Google

» pour vous en témoigner ma reconnoissance, et le » désir que j'ai, avec toute sorte de respect, de » m'acquérir et de conserver, d'être

Monseigneur, *Votre très-humble et très-obéissant serviteur et confrère*,

A Roquez, 3 mai 1644.

† PIERRE, évêque de Montpellier.

Pierre Fenouillet, après avoir consacré tous les instants de sa vie, aux soins et à l'instruction de ses ouailles, termina ses jours à Paris, le 23 novembre 1652; son corps fut inhumé à S. Eustache, et son cœur placé dans un monument érigé dans l'église de la Visitation de Montpellier, avec l'épitaphe suivante:

Hîc PETRI FENOUILLETI cor jacet,
Tenues magni prœsulis Monspessulani reliquiæ,
Cui pro meritis laudandis impar stylus omnis, etc., etc.
Moesti posuere Nepotes.
Anno 1658.

Les oraisons funèbres de Pierre Fenouillet, qui ont été imprimées, sont celles,

Du *Chancelier Pompone de Bellièvre*, in-4.°, Paris 1607;

Du *duc Bourbon de Montpensier*, in-4.°, Paris 1608;

D'*Henri IV*, *ibid.* 1610;

Du *cardinal de Richelieu*, 1643, etc.

Ses discours prononcés aux Etats généraux de

Digitized by Google

1614, sont imprimés dans le Mercure de France, de 1615, pag. 211 et 249.

Voyez l'Histoire ecclésiastique de Montpellier, pag. 167, Moréry, Bayle, etc.

XIV. DE CHANTAL (S.te Jeanne-Françoise Frémiot), fondatrice de l'ordre de la Visitation, appartient, sous ce rapport, à la ville d'Annecy, dont elle fut si long-tems l'ornement et la gloire, et où elle est aujourd'hui l'objet de la vénération publique dans la nouvelle église paroissiale de S. Maurice. Elle naquit à Dijon, l'an 1572, d'un président à Mortiers, qui la maria, très-jeune, à Christophe Rabutin, baron de Chantal, avec lequel elle vécut de la manière la plus édifiante. Sa piété ne se démentit point, lorsqu'elle eut le malheur de le perdre; quoiqu'elle n'eût alors que 28 ans, elle fit vœu de ne point se remarier et de ne vivre dans le monde que pour Dieu et ses enfans. Ayant entendu S. François de Sales prêchant le carême à Dijon, l'an 1604, elle se mit sous sa direction, et jeta, avec lui, les fondemens de l'ordre de la Visitation, à Annecy, l'an 1610. Le reste de sa vie fut employé à fonder de nouveaux monastères, et elle termina ses jours dans celui de Moulins, le 13 décembre 1641. Benoît XIV la béatifia, en 1751, et Clément XIV la canonisa, en 1767. On publia ses lettres spirituelles en un vol. in-4.°, l'an 1660. L'Abbé Marsollier a écrit sa vie en 2 vol. in-12.

XV. BARANZANO (Rédempt), barnabite, que S. François de Sales fit venir de Milan à Annecy, l'an 1615, pour enseigner la philosophie et les mathématiques dans le collége de cette ville. Les ouvrages que ce Père, originaire de Verceil, composa à

Digitized by Google

Annecy, lui firent une telle réputation, qu'il fut appelé à Paris, où il fut un des premiers professeurs qui renoncèrent à l'autorité d'Aristote, pour soumettre toutes les discussions philosophiques à la raison et à l'expérience.

Il publia les traités suivans :

Summa philosophica Anneciacensis, dialecticæ brevissima Isagoge, anno 1615, *Annecii dictata, in*-8.°, *Lugduni* 1618.

2.° *Secunda pars de physicâ*, *in*-8.°, ibid. 1619.

3.° *Uranascopia, sive de cælo, in quâ universa cælorum doctrina clarè traditur*, in-fol., Genevæ, apud Chouet.

4.° *De motu terræ copernicano*, ibid.

5.° *Traité des Almanachs philosophiques*, ibid.

6.° *Novæ opiniones physicæ*, Lugduni 1619.

7.° *Campus philosophicus*, ibid. 1620.

8.° *Summa philosophica Anneciensis, in quâ omnes philosophiæ quæstiones breviter tractantur*, Lugduni 1620.

Voyez Rossotto, pag. 507, *le N. Dictionnaire historique etc.*

XVI. CHARDON (Anselme), barnabite d'Annecy, professeur de rhétorique dans le collége de la même ville, composa des églogues latines sur la mort de S. François de Sales, que l'on récita dans un exercice littéraire, l'an 1628.

XVII. DE CHAUGY (Marie-Madelaine), supérieure du premier monastère de la Visitation d'Annecy, écrivoit également en latin et en français.

Elle

Digitized by Google

Elle publia :

1.° *Vies des VII vénérables veuves de l'ordre de la Visitation*, vol. in-fol., Annecy 1659.

2.° *Année sainte des Religieuses de la Visitation*, Annecy, 3 vol. in-4.°, 1686.

Voyez la Bibliothèque du P. le Long.

XVIII. SPENEL (Ange), religieux Carme, né à Annecy, a publié :

Fax sacra devotionis Deiparæ, Lugduni 1634.

Voyez Rossotto, pag. 52 *et* 213.

XIX. LYONNET (Robert), médecin d'Annecy, a publié :

1.° *Limographia, seu reconditarum pestis et contagii causarum, curiosa disquisitio*, Lugduni 1639.

2.° *Dissertatio de morbis hereditariis*, in-4.°, Parisiis, 1646.

XX. CHAMPROUX (Pierre), secrétaire de la ville d'Annecy, ensuite maître auditeur de la Chambre des comptes, et trésorier général de Savoie, fit imprimer :

Relation des magnifiques obsèques et pompe funèbre du duc de Nemours, in-4.°, Annecy 1642.

XXI. BAYTAZ de Doucy (Nicolas), doyen de la collégiale de N. D. d'Annecy, composa pour le duc de Nemours, et publia :

Abrévіation des plus difficiles opérations de perspective pratique ; Annecy, chez André Leyat, 1644.

Digitized by Google

XXII. PORTIER (François), vicaire général des Dominicains de Savoie, et prieur de la Maison d'Annecy, livra à l'impression :

1.° *Abrégé de la vie du B. Guillaume d'Orlié, dominicain, mort en odeur de sainteté, à Annecy, le 19 février* 1469.

2.° *La vraie et entière Description de l'Hermitage de N. D. des Voirons, situé entre le Faucigny et le Chablais, avec une gravure en bois de* 16 *à* 18 *pouces de hauteur*, 1643.

XXIII. ARPAUD (Maurice), barnabite du collége d'Annecy, et fils de N. Arpaud, juge mage du Genevois, fit imprimer :

1.° *Vita dell' Infante Caterina di Savoja*, vol. in-8.°, Annessi, 1670.

2.° *Vie de dom Juste Guerin, évêque et prince de Genève*, vol. in-8.°, Annessy, 1678.

XXIV. DUMONAL de Chérasson (Boniface), chanoine de la cathédrale de Genève, curé de Musiège, a composé l'ouvrage suivant, dont l'original étoit conservé, en 1792, dans les archives de l'évêché, à Annecy:

Status ecclesiæ, civitatis et diœcesis Genevensis, unà cum indiculo episcoporum ac sanctorum, nec non virorum illustrium, maximè ad primas dignitates assumptorum, Mss., 1666.

Cet ouvrage tomba entre les mains de Besson, curé de Chapeiry, qui s'en servit pour ses Mémoires sur le diocèse de Genève, sans en corriger les erreurs dont il fourmille.

XXV. FALCAZ (Joseph), docteur de Sorbonne

Digitized by Google

et d'Orléans, né à Annecy d'une des familles les plus anciennes et les plus distinguées de cette ville, fut, pendant 45 ans, chanoine de la cathédrale, vicaire général et official du diocèse de Genève, sous les évêques d'Arenthon d'Alex et de Bernex; ce dernier écrivoit à un prélat de France, l'an 1709: *j'ai trouvé dans M. Falcaz, mon grand vicaire, un homme de Dieu, qui est recommandable par son savoir, autant que par ses vertus et sa rare prudence; c'est le principal appui dont Dieu se sert pour soutenir ma foiblesse.* Victor-Amé II qui fit, sous sa direction, une célèbre retraite en 1715, dans l'édifiante et austère abbaye de Tamié, ne put jamais obtenir de lui conférer ni abbayes, ni évêchés. M. Falcaz, que le public vénéra toujours comme un saint, mourut le 10 août 1721. Sur son tombeau, qui est à l'entrée de la chapelle où l'on a déposé les reliques de S. François de Sales, dans l'église de S. Pierre d'Annecy, on a gravé l'épitaphe suivante:

R. D. Joseph Falcaz, doctor Aurelianensis
Et Sorbonicus,
Gebennensis ecclesiastes pœnitentiarius,
Præcentor, v. generalis et officialis clarissimus
Prudentiâ ac doctrinâ, sanctitatis famâ illustrior;
Populo, principibus, cleroque venerabilis,
Soli sibi despectus, in æternùm victurus obiit X Augusti
M. DCC.XXI.

On croit avec fondement, qu'il rédigea:

1.° *Les Résolutions pastorales du diocèse de Genève*, dont la meilleure édition est celle de 1709, vol. in-8.°

Digitized by Google

2.° *Cathéchisme divisé en* 52 *leçons*, qui fut enseigné dans le diocèse de Genève, jusqu'à celui de M.gr Biord.

XXVI. Gay (Jean-François), chanoine de la cathédrale et official du diocèse de Genève, prononça à Seyssel, le 15 mars 1669, et fit imprimer la même année, à Annecy,

L'Eloge funèbre de Louise-Blanche-Thérèse Perrucard de Ballon, Fondatrice des Bernardines de Savoie, *in*-8.°, 1669.

Suivant les mémoires de M. le chanoine Chappaz, l'official Gay fut le rédacteur des constitutions synodales du diocèse de Genève publiées, l'an 1673, et mourut l'an 1699.

XXVII. De Lucinge d'Arenthon (Dom-Luc), prieur des dominicains d'Annecy, s'occupa de l'histoire de la Maison de Faucigny et des familles qui en descendent; il commenta l'ouvrage du P. Leyat, sur cette matière, y ajouta la généalogie de 70 Maisons alliées aux anciens barons de Faucigny, et l'enrichit de toutes les chartres justificatives qu'il put découvrir.

Les ouvrages du P. de Lucinge sont:

1.° *Abrégé historique et chronologique du monastère de S. Dominique d'Estavayé en Suisse*, vol. in-8.°, Annecy 1687.

2.° *Tableau généalogique de la Maison d'Arenthon, justifié par les titres des archives des châteaux de Lucinge, d'Arenthon et d'Alex*, Mss., 1689.

3.° *Notices historiques sur la Maison de* Thoire de Boussy, *descendante des barons de Faucigny*, Mss. 1689.

Digitized by Google

4.° *Voyage en Normandie et en Flandre*, Mss. dans la bibliothèque publique d'Annecy.

XXVIII. De Bellegarde (Dom Fulgence), fut barnabite et professeur de philosophie au collége d'Annecy, d'où le roi Victor-Amé II l'appela pour lui donner une chaire dans l'Université de Turin, l'an 1720.

Les productions littéraires du P. de Bellegarde qui ont été imprimées, sont :

1.° *Oraison funèbre de Jean d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève, prononcée dans l'église du premier monastère de la Visitation d'Annecy, le* 1.er *juillet* 1696, in-4.°, Annecy 1696.

2.° *Eloge historique de S. François-Xavier*, Turin 1721.

XXIX. Machet (Philibert-Amé), successivement chanoine et doyen de N. D. d'Annecy, fut chargé de plusieurs commissions importantes à Rome et à Avignon, par la Cour de Turin, pour maintenir, en faveur des villes d'Annecy et de Chambéry, le collége d'Avignon.

Il nous reste de cet habile négociateur,

1.° *Mémoire pour Nosseig. les archevêques, évêques, chapitres, villes et provinces qui ont des places dans le collége d'Annecy*, fondé en l'*Université d'Avignon*, vol. in-4.°, imprimé à Annecy, en 1693.

2.° *Lettres à un ami résidant à la Cour de Turin, sur les indults accordés par les papes, aux ducs de Savoie, touchant les bénéfices de leurs états*, in-4.°, 1700.

XXX. De La Pesse (Nicolas), Jésuite, né à

Digitized by Google

Annecy ; ses talens pour la chaire lui acquirent une grande réputation dans sa patrie. Il jouit de la confiance de madame Royale-Baptiste de Savoie Némours ; revit, par ordre du Général de la Société, les sermons du P. Paul Oliva, et ceux du P. de la Colombière, dont il rédigea la préface. Il mourut âgé de 80 ans, à Chambéry, le 21 juin 1714.

On a du P. de la Pesse, 1.° *des Traductions* ; 2.° *des Sermons*, etc.

XXXI. Voysin (Benoît) naquit à Annecy, l'an 1686, d'un père, sous la direction duquel il étudia la botanique et les élémens de chirurgie. Le jeune Voysin se rendit ensuite à Paris, pour y continuer ses études ; ses professeurs admirèrent son Herbier, collection précieuse de toutes les plantes des montagnes de Suisse, de Savoie, de Val-d'Aoste, et sur-tout de celles que l'on ne trouve qu'à Chamonix et au Mont-Cénis. Ayant obtenu des lettres de recommandation du duc de Bouillon et du prince de Carignan, pour le célèbre prince Eugène de Savoie, il se rendit auprès de ce général en chef des armées autrichiennes en Italie. Ce prince l'envoya en Catalogne auprès de l'archiduc Charles ; celui-ci ayant fait Voysin, médecin et chirurgien major de l'armée qu'il commandoit, le conduisit ensuite avec lui en Allemagne, l'an 1711, lorsqu'il alla prendre, sous le nom de Charles VI, la couronne impériale, à Francfort. Voysin connut dans cette ville le comte de Mellarède, ministre du duc de Savoie, qui le détermina à se rendre en Piémont. Le roi Victor-Amé II le nomma, en tems de guerre, médecin des gardes du corps, de sa Maison, et inspecteur général des hôpitaux militaires de ses états. Voysin vint ensuite passer quelques mois dans sa patrie, et

Digitized by Google

composa, dans sa campagne de Talloires, son *Traité de la Panacée végétale.* Une maladie épidémique s'étant manifestée dans l'hôpital d'Alexandrie, Charles-Emmanuël III le rappela, pour y rétablir la salubrité et faire cesser la contagion; Voysin y fit la connoissance d'un médecin d'Athènes, nommé *Abraham Melkuiot Mordacaï*, de qui il apprit le secret de composer le Dépuratif du sang.

Ayant suivi la Maison du roi, pendant les campagnes de 1733 et de 1734, il fut tellement effrayé du fracas de l'artillerie, à la bataille de Guastalla, qui dura 9 heures, qu'à la paix il demanda sa retraite; il obtint une pension; et sur les représentations de l'Université de Turin, Charles-Emmanuël le nomma professeur de chirurgie à Annecy, où il jouit tranquillement de la fortune de son père, de celle qu'il s'étoit faite en Espagne, en Italie et en Allemagne. Il établit par-tout des bureaux où il fit des dépôts de sa *Panacée végétale* et de son *Dépuratif du sang*, qui eurent beaucoup de vogue de son tems.

Voysin composa *il Medico familiare e sincero*, Torino 1741. Il le traduisit en français, et il fut imprimé sous ce titre: *le Médecin familier et sincère*, dédié au comte Bogin, ministre de la guerre, Turin 1747, in-8.°. Gardelle a peint et gravé le portrait de ce médecin.

XXXII. LANGE (François-Jean-Dominique), célèbre peintre de l'école de Boulogne, né à Annecy, l'an 1676. Voyez ARTISTES SAVOISIENS, N.° 10.

XXXIII. LYONNAT (Jean), notaire d'Annecy, expert liquidateur de la province du Genevois, fit imprimer,

Réduction des florins anciens en livres de Savoie,

Digitized by Google

suivant l'édit du 22 septembre 1724, vol. in-12, Annecy chez J. B. Burdet 1741.

XXXIV. Favre (François), d'une famille distinguée d'Annecy, chanoine de la cathédrale de Genève, étoit très-érudit et très-versé dans les matières épineuses de la controverse: il fut chargé de solliciter à Rome la béatification de la Mère de Chantal, et rédigea, à cette fin, des mémoires écrits en très-bon latin. Ami du peintre *Lange*, son compatriote, il resta plusieurs jours avec lui à Boulogne, en août 1734, et prit dans cette ville ce goût du beau, qu'il perfectionna à Rome, où il fit exécuter plusieurs tableaux pour l'église de S. François de Sales, et sur-tout celui de la magnifique chapelle, où reposoient les reliques de S. Jeanne-Françoise-Frémiot de Chantal, lequel fut peint par *Gaetano Sortino*, élève de l'Ecole romaine.

M. Favre légua sa bibliothèque au chapitre de N. Dame, et mourut l'an 1764: c'est lui qui, sous le nom supposé du ministre protestant *Des Certolz*, proposa de si fortes difficultés sur l'Eglise, à M. le Franc de Pompignan, alors évêque du Puy en Velay. Les objections du chanoine Favre et les réponses de M.r de Pompignan sont contenues dans l'ouvrage intitulé :

Controverses pacifiques sur l'autorité de l'Eglise, ou Lettres du M. D. C., à M.r l'évêque du Puy, avec les réponses de ce prélat, vol. in-12, Paris 1758.

Extrait des Mémoires de M. Chappaz, chanoine de la cathédrale de Genève.

XXXV. Simon (N.), juge mage de la province du Genevois, fut un des principaux bienfaiteurs de a bibliothèque publique d'Annecy: J. J. Rousseau

Digitized by Google

nous en a laissé le portrait suivant, dans ses confessions, liv. IV, pag. 377.

» M. le juge mage Simon n'avoit assurément pas » deux pieds de haut....., son corps étoit non- » seulement court, mais mince, et en tout sens d'une » petitesse inconcevable ; sa grande perruque de » magistrat l'habilloit parfaitement de pied en cap ; » il avoit deux voix, l'une masculine, lorsqu'il rai- » sonnoit avec calme, et l'autre féminine, quand » il parloit avec feu et en colère.

» Quoiqu'ainsi disgracié dans son corps, la nature » l'en avoit dédommagé du côté de l'esprit: il l'avoit » naturellement agréable, et avoit pris soin de l'or- » ner..... Quoique bon jurisconsulte, il s'étoit jeté » dans la belle littérature et il y avoit réussi....., » il savoit la musique et chantoit agréablement de sa » voix d'homme..... Je cultivai sa connoissance » et je m'en trouvai très-bien ; il me donnoit pour » mes lectures de bons avis dont j'ai souvent fait » mon profit, etc., etc. »

XXXVI. Riondel (François), chanoine de la cathédrale, official du diocèse de Genève, composa toute la partie du *Magasin des adolescentes*, qui traite de la religion, ainsi que plusieurs articles des ouvrages de madame *le Prince de Beaumont*, morte en 1780. Cette dame habitoit alors Annecy, où elle publia son *Magasin des enfans* et des *Lettres contre les danses et les divertissemens du carnaval*, 1764.

M. Riondel rédigea et fit imprimer :

Rélation des cérémonies faites à Annecy, pour la canonisation de S.te Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, in-4.°, Annecy 1769.

Digitized by Google

XXXVII. M.r S.t Marcel (Nicolas), ancien Abbé des SS. Victor et Corone de Grassan, dans le diocèse de Casal-Montferrat, ancien conseiller du roi de Sardaigne, chevalier des SS. Maurice et Lazare, avant la révolution de 1798; précepteur émérite du duc de Genevois et du comte de Maurienne, membre du Collége des arts de l'Université de Turin, honore trop la ville d'Annecy, où il est né le 25 avril 1742, pour ne pas lui rendre dans cet ouvrage, au nom de la patrie reconnoissante, toute la justice qui est due à son rare mérite et à ses vertus bienfaisantes. D'abord professeur à Annecy, il s'y distingua par la manière dont il y enseigna la philosophie et les mathématiques; son moindre talent fut de se faire autant d'amis qu'il eut d'élèves, auxquels, outre les principes d'une solide éducation, il sut, par ses instructions publiques, inspirer les sages maximes de la morale chrétienne. M.gr Biord, évêque de Genève, l'indiqua au roi Victor-Amé III, pour instituteur des princes ses fils. A peine fut-il connu à Turin, qu'il s'y concilia, comme à Annecy, la bienveillance universelle. La Providence sembloit ne l'y avoir placé que pour être, dans la capitale du Piémont, le consolateur, le réfuge et le soutien de tant d'infortunés de toute condition, que la révolution arrivée en Savoie, en 1792, força ou engagea à passer les monts. Sa Maison fut un hospice ouvert à tous les malheureux; son crédit, son activité bienfaisante procurèrent des asiles, des places honorables à tous ceux qu'il put découvrir dans le besoin; il se consacra tout entier à prévenir l'indigence de ses compatriotes, et il n'en est aucun qui ne soit pénétré de la plus vive reconnoissance, pour les bienfaits dont il les a comblés. Il a publié,

Oraison funèbre d'Antoinette d'Espagne, reine de

Digitized by Google

Sardaigne, prononcée dans l'église de la Visitation de Turin, le 19 *septembre* 1786; *in-fol.*, de l'imprimerie royale de Turin.

XXXVIII. M. GARNIER (Joseph), docteur de Sorbonne, ancien prieur des Dominicains d'Annecy, aujourd'hui chanoine de la cathédrale de Chambéry, s'est distingué dans l'éloquence de la chaire par un talent peu commun, qui a fait non-seulement l'admiration de sa patrie, mais encore de plusieurs villes de France, et spécialement de celle d'Anvers, qui, pour perpétuer le souvenir de l'impression que ses discours avoient faite sur ses habitans, pendant les carêmes de 1789 et de 1790, fit peindre et graver son portrait (a).

M. Garnier, dont il seroit à désirer que les discours fussent imprimés, et spécialement celui qu'il a prononcé dans la cathédrale de Chambéry, le 7 décembre 1806, pour l'anniversaire du couronnement de l'empereur NAPOLÉON I.er et de la bataille d'Austerlitz, n'a publié que

L'Oraison funèbre de la reine de Sardaigne, prononcée à Chambéry, le 8 *novembre* 1785.

XXXIX. M. DESPINES (Joseph), né à Chambéry, d'une famille distinguée par trois frères bien méritants de la patrie (b), a été reçu docteur en médecine

(a) Au bas de la belle gravure qui représente le P. Garnier, la ville d'Anvers a fait mettre l'inscription suivante :

R. A. P. M. Josephus GARNIER, *ordinis prædicatorum, conventûs Anneciensis, doctor Sorbonicus, Antuerpiæ, per quadragesimam, in ecclesiâ majori, affluentibus omnium ordinum civibus, concionabatur, annis* 1789 *et* 1790.

(b) Le baron Despines, secrétaire d'Etat, qui assista en cette

Digitized by Google

de l'Université de Turin, le 30 juin 1760. Fixé à Annecy par une épouse, modèle de toutes les vertus, et au milieu d'une famille digne de lui, M. Despines, honoré de l'estime publique, s'acquit une telle réputation dans la pratique de la médecine, qu'il fut choisi pour être le médecin consultant de la Famille royale en Savoie, et nommé membre correspondant de l'Académie des sciences de Turin, le 20 novembre 1783.

Nous avons de ce médecin :

1.° *Une Lettre adressée au docteur Daquin, sur les eaux de la Boisse*, 1777.

2.° *Un Mémoire sur l'usage et les vertus des eaux d'Aix*, imprimé dans le N.° IV du journal de Lyon.

XL. EMINET (N.), prêtre, né à Annecy, s'est occupé de botanique, et ses connoissances dans cette partie de l'histoire naturelle, étoient telles que l'Académie des sciences de Turin s'empressa de le recevoir au nombre de ses Associés correspondans, le 13 mars 1785. Il est mort à Turin pendant la révolution.

XLI. La Mère de BERNEX, supérieure du premier monastère de la Visitation d'Annecy, se rendit à Lisbonne, l'an 1783, à l'invitation de la reine de

---

qualité aux conférences qui précédèrent le traité de paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, fut Résident de Savoie à Genève, depuis la pacification de 1782.

M.M. Despines, prieur de S. Beron, et le prieur de Chindrieux, chanoine de la cathédrale de Genève, furent tous les deux, des premiers Membres de la Société d'agriculture, des arts et du commerce de Chambéry, l'an 1774.

Digitized by Google

Portugal, pour établir dans cette ville une Maison de son ordre, et fut accompagnée par les Sœurs GREFFIERS et VALET, d'Annecy, qui publièrent une *Relation curieuse et intéressante sur leur voyage*, en un vol. in-4.°, imprimé l'an 1786. L'aînée des Dames VALET a fondé le couvent de la Visitation de Lisbonne: la cadette quitta cette ville en 1790, pour fonder un couvent de son ordre à Madrid où elle est morte en 1801.

XLII. VALET (Jean-Jacques), officier dans l'ancien régiment de Genevois, accompagna à Lisbonne les religieuses ses sœurs dont nous venons de parler, et y apprit en peu de tems, la langue du pays. Il a publié,

1.° *Réponse du soldat S. Victor, à son oncle Testu, M. de M.*, Turin 1794.

2.° En Portugais: *Discorso di hum Official di S. M. S. dirigido ad duoas novizias de convento da Visitacao.* Lisbonne 1800.

XLIII. M. DESPINES (Charles-Humbert-Antoine), docteur en médecine de la faculté de Montpellier, correspondant de l'Académie des sciences de Turin, a publié,

Essai sur la Topographie d'Aix en Savoie, et sur ses eaux minérales, in-4.°, Montpellier 1800.

M. M. Despines, père et fils, recueillent, avec le plus grand soin, toutes les antiquités que l'on a découvertes à Annecy-le-vieux et dans la plaine voisine du petit-Brogny; leur collection de médailles en or, argent et cuivre, est déjà fort nombreuse.

Pour les peintres, sculpteurs et ouvriers d'Annecy,

Digitized by Google

voyez dans la suite de ce Dictionnaire, l'Art. ARTISTES SAVOISIENS.

Outre les personnes dont nous venons d'indiquer les ouvrages, Annecy, depuis que les évêques de Genève y fixèrent leur siége, vit également fleurir dans ses murs, plusieurs ecclésiastiques d'un savoir et d'un mérite distingués, qui consacrèrent leurs veilles et tout leur tems à l'enseignement public, ou qui dirigèrent, comme vicaires généraux, le vaste diocèse de Genève: c'est par leurs soins et par leur vigilance, que depuis S. François de Sales, il fut par la régularité de sa discipline, un des principaux ornemens de l'Eglise Gallicane.

Le chapitre de Genève, dans les tems antérieurs à la réforme de cette ville, si illustre par les souverains, les prélats et les cardinaux qui en furent membres, compta également dans son sein, plusieurs personnages éminents en savoir et piété, pendant les 258 ans qu'il fit sa résidence à Annecy, depuis le 27 août 1555, jusqu'en mars 1793.

Sans parler des chanoines d'Angeville, de Chissé, de Sales, d'Oncieux, Salteur, de Mareste, Déville, de Monthoux, de Lornay, Falcaz et Jaï, l'on conserve encore la plus grande vénération pour la mémoire de M. M. Ribiollet, Buaz, Duret, Vivian, Dumax (a), de Planchamp (b), Sinton, Daviet,

(a) Premier bienfaiteur de la bibliothèque publique d'Annecy.

(b) Le chanoine de Planchamp, de la Maison de Cluses-Châteaublanc, réunissoit aux connoissances les plus étendues en littérature, toutes les vertus qu'inspirent la bienfaisance et la charité; il légua sa bibliothèque de livres rares, aux Capucins d'Annecy.

Digitized by Google

etc., etc., qui auroient pu donner au public, des ouvrages profonds et utiles, s'ils n'avoient consacré tous leurs talens à former de jeunes élèves pour le sanctuaire, ou à seconder les évêques dans la direction de leur diocèse.

Voyez, en outre, les Art. Balme-de-Thuy, Boëge, Bonne, Chaumont, Cluses, Evian, Faverges, La Roche, Rumilly, Sales, Samoëns, Talloires, Thonon et Thorens.

ANNECY-LE-VIEUX, commune de l'arrondissement d'Annecy, département du Mont-Blanc, est située, en grande partie, sur une colline qui domine le lac, la plaine et la ville d'Annecy. Ses vins blancs sont estimés; sa population est de 1081 individus. Les Romains habitèrent cet endroit délicieux, ainsi que le prouvent les inscriptions et les fragmens d'antiquité que l'on ne cesse d'y découvrir. On y voit deux églises; la plus grande fut construite par les exécuteurs testamentaires du cardinal de Brogny, qui s'étoit proposé d'y fonder un couvent de l'ordre de Citeaux; la plus petite a un clocher de structure gothique, dans l'intérieur duquel sont des fragmens d'inscription romaine.

Le roi Victor-Amé II céda, en 1715, les droits seigneuriaux de la commune dont nous parlons, à la ville d'Annecy, sous la réserve que celle-ci payeroit annuellement aux évêques de Genève, 800 liv., pour subvenir aux besoins des nouveaux Convertis.

C'est la patrie de

MOUCHET (Aimé), vénérable prêtre, qui consacra toute sa vie à l'enseignement public: il fut successivement

Digitized by Google

professeur de philosophie et de théologie au collége d'Annecy ; il est mort en 1805 ; sa simplicité apparente, son savoir et ses vertus lui méritèrent l'estime universelle.

Il a donné au public l'ouvrage suivant :

Abrégé des fondemens de la religion chrétienne professée dans l'Eglise romaine, divisé en différens entretiens, en faveur des jeunes étudians de théologie, vol. in-8.°, Annecy chez Alexis Burdet, 1787.

ANNEMASSE, commune de l'arrondissement de Genève, département du Léman ; elle est située sur la route de Genève à Bonneville, au pied du côteau de Monthoux, dans une plaine riante et bien cultivée ; sa population est de 615 personnes. Les Romains l'habitèrent ; on y a trouvé les fragmens d'une colonne milliaire, un monument sépulcral avec l'inscription suivante :

D. M.
Et Memoriæ Attimiæ
Tiberiæ Maximæ
Aurelius Romanus protector ducenarius
Conjugi incomparabili.

Annemasse étoit, dans le 12.e siècle, le siége du septième Décanat du diocèse de Genève : son doyen qui nommoit aux cures d'Asnières, de Foncenex et Ville-la-grand, exerçoit la juridiction épiscopale sur 28 paroisses, situées dans le territoire qui s'étend en triangle d'Hermence à Compesières, et delà à Bonne. Les Bernois et les Genevois détruisirent totalement le bourg d'Annemasse, en 1536 ; les habitans restèrent fidelles

Digitized by Google

fidelles à la Foi de leurs pères, et ce fut dans ce lieu, qu'en 1597 l'on ouvrit la mission du Chablais, par la prière des 40 heures, à laquelle assistèrent plus de 30000 personnes.

I. ALLARDET (Pierre), chanoine de Genève, étoit doyen d'Annemasse, l'an 1513, qu'il rédigea et fit imprimer le *Discours préliminaire* des constitutions synodales de Jean de Savoie, évêque de Genève.

II. MANIGLIER (Balthazard), doyen d'Annemasse, en 1597, préfet de la S.te Maison de Thonon, en 1607, et mort curé de Serraval, en 1636, fut chargé de plusieurs commissions importantes par le duc de Savoie : il rédigea des *Mémoires* intéressants sur la mission du Chablais, que la Mère de Chantal communiqua au jésuite Constantin de Magny, lorsqu'il écrivit la vie de D. Claude de Granier, évêque de Genève.

ANNONCIADE, Fort qu'Emmanuël-Philibert fit construire dans la commune de Sales près de Rumilly en Albanais, pour mettre un frein aux incursions de certains partis, qui, pendant les troubles de la ligue, cherchoient à fomenter des insurrections en Savoie; le premier gouverneur fut Pierre Maillard, comte de Tournon. Henri IV s'en empara, l'an 1600, et Louis XIII le fit démolir en 1630.

ANNONCIADE (Ordre de l') est l'ordre suprême de la Maison de Savoie, que Charles III substitua, en 1518, à celui du Collier, institué, l'an 1362, par Amé IV, dit le comte *Verd*. Les princes du sang, les ministres, les généraux, et les personnes distinguées par de grands services rendus à l'Etat, sont les seules qui en ayent été décorées. L'insigne

Digitized by Google

de cet ordre fut d'abord un collier en or, composé de lacs d'amour, séparés par la devise F. E. R. T., que l'on a communément interprétée par *Fortitudo, Ejus, Rhodum, Tenuit*; et que l'auteur d'une géographie historique, imprimée à Strasbourg, l'an 1705, prétend qu'il faut lire à rebours et de cette manière: *Tout, Retournera, En, France.* Le chapitre de cet ordre se tint d'abord à Pierre-Châtel; après la paix de Lyon, en 1601, Charles-Emmanuël I le transféra dans l'église des dominicains de Montmélian, jusqu'en 1607, qu'il lui assigna l'église des Camaldules de la montagne de Turin, où l'ordre eut sa chapelle et ses tombeaux, jusqu'en 1798, que le Piémont est passé sous la domination française.

M. Capré-de-Megêve publia le catalogue des chevaliers, en 1653, et M. Cigna-Santi le fit connoître de nouveau au public, par un ouvrage imprimé à Turin, l'an 1786, 2 vol. in-8.°

La réception dans l'ordre de l'Annonciade et dans celui du collier, étant la distinction la plus honorifique que les souverains de l'ancien duché de Savoie aient accordée aux personnages les plus illustres et les plus méritants de la patrie, nous rappellerons, par ordre de création, les Savoisiens qui en ont été décorés.

CHEVALIERS

DE L'ORDRE DU COLLIER DE SAVOIE.

Première Création de 1362.

Amé III de Genève, comte de Genevois, mort en 1367: Aimon de Genève, seigneur d'Anthon et de Varrey; Gaspard de Montmayeur; Barle de

Digitized by Google

Forax ; Bernard de Menthon ; Amé de Bonnivard, né à Seyssel, ambassadeur en France, pour l'acquisition du Faucigny et du pays de Gex.

1391.

Jean du Vernay, seigneur de la Rochette en Chablais, grand maréchal de Savoie, et lieutenant général en Bresse, mort le 22 février 1410.

Thomas de Genève, baron de Lullin, général de l'armée d'Amédée VII, dans les guerres du Montferrat.

1409.

Girard de Ternier en Genevois, mort le 11 juin 1418.

Jean de la Chambre, comte de l'Heuille, vicomte de Maurienne.

Dans les statuts de l'ordre du collier de Savoie, rédigés par Amédée VIII, l'an 1410, et dont une copie authentique étoit déposée dans la bibliothèque du roi de France, on trouve *Jean de Viry*, au nombre des chevaliers qui les ont signés, comme membre du chapitre convoqué à Pierre-Châtel.

De 1413 *à* 1431.

Jean Panserot, seigneur de Serraval en Genevois, mort le 28 novembre 1418.

Louis de Mont-Joye, seigneur de la vallée de ce nom, mort le 23 juin 1425.

Jacques de Chevron-Villette, mort en 1423.

Gaspard de Montmayeur, grand maréchal de Savoie, mort en 1433.

Digitized by Google

Jacques de Miolans, l'un des quatre grands Barons de Savoie.

1434.

Richard de Mont-Chenu, baron de Ternier, seigneur du Wache, etc., mort le 13 avril 1451.
Jean de Mont-Luel, seigneur de Châtillon, de Chautagne et de Châteaufort, gouverneur du Piémont, mort depuis 1452.

De 1440 *à* 1463.

Guillaume de Menthon, gouverneur de Bassignana, mort après 1452.

Jean de Seyssel, seigneur de Barjat et de la Rochette, grand Maréchal de Savoie, lieutenant général en Bresse.

Guillaume de Genève, baron de Lullin en Chablais, grand baillif et gouverneur général du pays de Vaud.

Jacques, baron de Montmayeur, gouverneur de Savoie, en 1465.

De 1465 *à* 1472.

Claude de Seyssel, baron d'Aix, grand Maréchal de Savoie, gouverneur du Piémont.

Guillaume de Viry, président de la Chambre des comptes de Savoie, inséré dans le catalogue des chevaliers du collier, déposé dans la bibliothèque du roi de France.

Claude de Bourgeois, seigneur de Verny et de Fernex dans le pays de Gex.

Digitized by Google

Janus de Genève, baron de Lullin, baillif et gouverneur du pays de Vaud.

Du 1472 *au* 1482.

Hugues de la Pallud, comte de Varax, grand Maréchal de Savoie, lieutenant général du duché et du Dauphiné, pour le roi Charles VIII, vivoit encore l'an 1502.

Cigna-Santi, *pag.* 51, observe que jusqu'en 1518, aucun Piémontais ne fut décoré de l'ordre du collier jusqu'à Thomas de Valpergue, comte de Mazin; mais depuis la résidence de la Cour à Turin, et depuis le démembrement du pays de Vaud, de la Bresse et du Bugey, les premiers emplois de l'Etat ayant été occupés par les seigneurs du Piémont, peu de Savoisiens furent dès-lors admis dans l'ordre de l'Annonciade.

CHEVALIERS
DE L'ORDRE DE L'ANNONCIADE.

1518.

L'Ordre du Collier fut rétabli sous le nom de l'*Annonciade*, par Charles III qui en tint le premier chapitre dans la S.te Chapelle de Chambéry, le 25 mars 1519: les Savoisiens qui en furent décorés sont:

François de Luxembourg-Martigues, baron de Thorens, de Duing, etc.

Jacques de Miolans-Montmayeur, baron d'Hermence.

Rhéné de Chalant, prince de Vallengin, lieutenant général deçà et delà les monts, dernier grand Maréchal de Savoie.

Digitized by Google

Jean-Philibert de la Pallud, comte de Varax, lieutenant général en Bresse, ambassadeur de Charles III, au concile de Latran.

Charles de la Chambre-Sermoyé.

1527.

Amé de Genève, baron de Lullin, conseiller d'Etat, gouverneur de Verceil et de la personne d'Emmanuël-Philibert, mort à Augsbourg, le 1.er de 1551.

Jean, premier marquis de la Chambre, vicomte de Maurienne.

Jean de la Pallud, comte de Varax.

Du 25 *mars* 1569.

Prosper de Genève, baron de Lullin, lieutenant général du duché d'Aoste, premier capitaine, colonel des Gardes.

1585.

Jean-Louis de la Chambre, vicomte de Maurienne, mort en 1594.

1598.

Gaspard de Genève, marquis de Lullin, ambassadeur à Paris, à Londres, mort à Thonon sa patrie, le 23 juin 1619.

Charles-Emmanuël Seyssel-la Chambre, marquis d'Aix, etc., conseiller d'Etat.

Pierre de la Chambre, vicomte de Maurienne, conseiller d'Etat.

Digitized by Google

1610.

Guillaume-François Chabot, dit *de Jacob*, comte de S. Maurice, conseiller d'Etat, ambassadeur dans plusieurs Cours d'Europe, gouverneur de Montmélian, grand maître d'artillerie, lieutenant général deçà les monts, mort en 1620.

1618.

Pierre de Duing-Maréchal, baron de la Val-d'Isère, de S.te Héleine-des-Millières, vicomte de Tarentaise, lieutenant général d'infanterie.

Clér[illegible]e de Genève, marquis de Lullin et de Pancalier, capitaine de la première compagnie des gardes du Corps, général des Suisses, gouverneur du Chablais, de Ternier et de Gaillard.

Louis de Seyssel-la Chambre, marquis d'Aix, vicomte de Maurienne, maréchal de camp général, mort dans son château de Longefans, le 12 janvier 1650.

Bertrand de Seyssel, baron de la Serraz, du Châtellard en Bauges, mestre de camp, général et cornette blanche de la noblesse de Savoie.

1637.

Claude-Jérôme de Chabot, marquis de S. Maurice, Maréchal de camp général, grand maître d'artillerie, ambassadeur à Londres, à Paris, ministre plénipotentiaire à Munster, en 1648, capitaine de la première compagnie des gardes du Corps.

1638.

Jérôme Rossillon, marquis de Bernex, maréchal

Digitized by Google

de camp général, gouverneur de Montmélian, capitaine de la première compagnie des gardes du Corps.

Albert-Eugène de Genève, marquis de Lullin, général de cavalerie, ambassadeur à Vienne, gouverneur du Chablais, mort à Thonon, le 9 août 1664.

1666.

François de Clermont, marquis de Mont-S.-Jean, colonel chef de l'escadron de Savoie, et lieutenant général de cavalerie.

Charles-Amé de Rossillon, marquis de [illegible]ernex, etc., capitaine de la première compagnie des gardes du Corps, lieutenant général de l'armée savoisienne.

1674.

François-Thomas de Chabot, marquis de S. Maurice, baron de S. Joire, ambassadeur extraordinaire auprès de Louis XIV, lieutenant général d'infanterie, grand écuyer, commandant général de Savoie.

1696.

Guy-Balthazard Pobel, marquis de la Pierre, lieutenant général d'infanterie, ambassadeur auprès de Louis XIV, gouverneur de la province et ville d'Asti, mort à Chambéry, en 1731.

Victor-Amé Maillard, marquis d'Alby, comte de Tournon, gouverneur du château et comté de Nice, Véadour général, capitaine de la première compagnie des gardes du Corps, mort en 1702.

Prosper-Antoine d'Arenthon, marquis de Lucinge,

Digitized by Google

capitaine de la première compagnie des gardes du Corps, gouverneur de Turin, ensuite du Chablais, des Bailliages et du Genevois, mort à S. Julien.

1713.

Joseph-Marie d'Allinges, La Chambre-Seyssel, marquis de Coudré, envoyé extraordinaire à Vienne, à Paris, à Londres et à la Haye, gouverneur des princes de la Maison royale, capitaine de la première compagnie des gardes du Corps, cornette blanche de la noblesse de Savoie, général de cavalerie, commandant général de Savoie, grand maître de la Maison du roi, mort à Coudré, le 17 mars 1736.

Pierre de Luc, comte, d'Allery, né dans la province de Genevois, militaire distingué au service de Venise, d'Hollande et de France, ensuite colonel des régimens de Chablais, de Piémont, commandant de Verrue qu'il défendit pendant huit mois, l'an 1704; mort gouverneur de la citadelle de Turin, l'an 1714.

1737.

Victor-Amédée de Seyssel, marquis d'Aix, de Sommariva, etc., etc., capitaine de la 1.re compagnie des gardes du Corps, en 1729; gouverneur de la citadelle de Turin, 1731; du château du Milan, 1734; grand maître d'artillerie, général d'infanterie, gouverneur de la ville et province de Turin, en 1749; mort à Chambéry, le 16 février 1754.

1743.

François-Louis-Emmanuël d'Allinges, comte d'Apremont, vice-roi de Sardaigne, en 1738, lieutenant général, blessé mortellement à la bataille de *Campo-*

Digitized by Google

Santo, où il commandoit la cavalerie Sarde, mort à Modène, le 27 février 1743.

1750.

Louis, baron de Blonay, capitaine de la première compagnie des gardes du Corps, en 1731; vice-roi de Sardaigne, en 1742; général de cavalerie, grand maître d'artillerie, mort à Evian sa patrie, le 2 mars 1755.

François, marquis de Sales, capitaine de la première compagnie des gardes du Corps, en 1742; général de cavalerie, mort au château de Duing, le 16 juillet 1755.

Victor-Amédée Maillard de Tournon, marquis d'Alby, lieutenant général de cavalerie, capitaine de la seconde compagnie des gardes du Corps, mort à Turin, le 24 avril 1754.

1771.

Janus de Bellegarde, comte d'Entremont, général de cavalerie, capitaine de la première compagnie des gardes du Corps, mort gouverneur de la ville et province d'Alexandrie.

Jean-Baptiste de Bellegarde, comte de Nangis, gouverneur de Novare, inspecteur général des armées Sardes, mort à Turin, le 1 septembre 1778.

1780.

Albert, baron de Viry, général de cavalerie, capitaine de la première compagnie des gardes du Corps, gouverneur de la ville et province de Pignerol.

Digitized by Google

De la promotion du 13 novembre 1799.

Joseph-Amédée Sallier de la Tour, général de cavalerie, successivement gouverneur des villes et provinces de Vigevano, Verceil, Bielle, Novare et Alexandrie.

CHANCELIERS

DE L'ORDRE DE L'ANNONCIADE.

Le cardinal Philippe de la Chambre, évêque de Bellay, en 1528.

Philibert Millet, fils de Louis, baron de Faverges, grand chancelier de Savoie, abbé d'Aulps; évêque de Maurienne, l'an 1590; conseiller d'Etat, chancelier de l'Annonciade, le 25 mars 1608, mort archevêque de Turin, en 1625.

Jean-François de Sales, évêque de Genève, chancelier de l'ordre, le 21 avril 1654, mort le 8 juin 1636.

Paul Millet de Challes, fils de François, comte de Faverges, évêque de Maurienne, chancelier, en 1641, mort à Turin, le 31 octobre 1656.

Jean-Amédée d'Allinges, abbé de S. Benigne de Fructuaire, chancelier, le 19 mars 1737, mort le 21 mai 1741.

ARACHE, dont la population est de 422 personnes, est une commune de l'arrondissement de Bonneville, département du Léman, située dans une petite vallée au sein des montagnes qui sont à l'est de Cluses, au-dessus du chemin qui conduit à Magland; elle fut démembrée, pour le spirituel, de ce dernier lieu,

Digitized by Google

environ l'an 1200; son église fut rebâtie l'an 1710, par le curé Jean de Lucinge; et avant la révolution, c'étoit la plus riche du Faucigny, en vases sacrés et en ornemens.

L'an 1792, les deux tiers de la population d'Arache travailloient en horlogerie pour Genève, Carouge, la Chaud-de-Fond, la Suisse et le Piémont: cet art y fut introduit, l'an 1715, par le sieur Ballaloux, dont les élèves se répandirent ensuite à Cluses, à Nancy-sur-Cluses, à la Rivière-enverse et à Morillon.

La vallée d'Arache a une source d'eau minérale ferrugineuse, au-dessus du village des *Moulins*, et une mine de houile très-abondante, au delà du village de *Pernant*, à l'extrémité d'un ravin très-profond, formé par le nant de *Planajoüx*: cette mine fut exploitée, en 1750, par une société formée par mademoiselle de Bellegarde des Marches, et par la célèbre baronne de Warens. M. de Buttet, du corps royal d'artillerie, l'examina, en 1790, par ordre de la Cour de Turin; il proposa un couloir en bois, pour dévaler le charbon jusqu'aux bords de l'Arve, et le transporter ensuite sur des radeaux à Bonneville, à Carouge et à Genève. On trouve encore dans la commune d'Arache, les petits lacs de *Vernant* et de *Flaine*, dont la montagne de ce nom abonde en excellens pâturages, et fournit les meilleurs fromages du Faucigny.

Les personnes de la vallée d'Arache qui méritent d'être connues, sont:

I. FALQUET (Nicolas). Il partit pour Vienne en Autriche, sur la fin du 17.e siècle, sachant à peine lire et écrire, et eut le bonheur d'entrer, comme

Digitized by Google

commissionnaire, chez un riche négociant qui l'associa aux études de son unique héritière. Les progrès du jeune Falquet furent rapides : la fille de son maître en admirant ses talens et sur-tout sa sagesse, sa probité et sa modestie, conçut pour lui tant d'estime, qu'elle résolut d'en faire son époux et de partager avec lui sa fortune : ses parens, qui depuis long-tems regardoient Falquet comme leur fils, consentirent, sans peine, à cette union légitime. Après la mort de son épouse, dont il n'eut aucun enfant, et dont il fut cependant l'héritier, Falquet revint à Arache, où ayant retrouvé une vertueuse bergère, (avec laquelle il avoit gardé les troupeaux), telle que son cœur la désiroit, il l'épousa, la conduisit à Vienne, où elle devint mère d'une nombreuse postérité, à qui les empereurs d'Allemagne ont accordé le titre de barons de l'empire. Falquet établit des fabriques d'indiennes auprès de Vienne : protégé par le prince Eugène de Savoie, il fut associé dans les fabriques des draps et dans les fournitures des armées de Joseph I; cet empereur le créa premier bourguemestre de sa capitale. Falquet, dont la sage conduite, l'intelligence et la probité avoient été les causes de son élévation, ne s'enorgueillit jamais de ses richesses; il fit bâtir au village de *Pernant*, une petite et charmante église, sur le sol de l'humble chaumière où il étoit né; envoya des présens considérables en argenterie, aux églises d'Arache, de Cluses, de Sallanches et de la Roche, et mourut, en laissant à ses enfans, une fortune évaluée près de deux millons de florins d'empire.

II. SAILLET (Nicolas), contemporain de Falquet, fit également, par le commerce, une fortune très-considérable à Vienne en Autriche; dans l'espérance que l'étude des lettres pourroit être très-utile à ses com-

Digitized by Google

patriotes, il fonda à Arache une école pour y enseigner la lecture, l'écriture et l'arithmétique, et légua, à cet effet, dix mille florins d'empire, par acte du 26 août 1706, *Pernat notaire.*

III. PONCET (Claude-Joseph), né à la Frasse près d'Arache, ayant fait une fortune considérable à Vienne et dans la Hongrie, fonda, en 1767, une petite école dans sa patrie, y fit bâtir une très-jolie église d'ordre Ionique. Démembrée de S. Sigismond elle fut érigée en paroisse, par ordonnance de M.gr Biord, du 16 mai 1782. On évalue à 40 m. florins d'empire, les sommes consacrées par M. Poncet, aux établissemens qu'il fonda dans sa patrie.

Outre les Négocians dont nous venons de parler, les autres habitans d'Arache qui se sont distingués en Allemagne par leur probité, leur commerce et leurs richesses, sont: Joseph Ducrest, Jean-Hugues Ducruz, banquier à Augsbourg; Michel Mugnier, les sieurs Passy, Violland, Puthon, Pernat, etc.

Cet Art. d'Arache a été rédigé chez M. Moret, l'an 1787.

ARCQ, rivière, prend sa source au-dessus de Bonneval, en Maurienne, dans les glaciers du Mont-Iséran: après avoir coulé dans la vallée de Bessan, elle baigne Lanslebourg, Modane, S. Michel, passe près de S. Jean où elle reçoit les eaux d'Arve, traverse les vallées de la Chambre et d'Aiguebelle, et après un cours d'environ 20 lieues dans cette longue vallée demi-circulaire, cette rivière, que l'on passe et repasse sur quinze ponts, se jette dans l'Isère au-dessous d'Ayton, vis-à-vis Frêterive.

ARGENTINE, dont la population est de 1030 individus, est une commune de l'arrondissement de Maurienne, département du Mont-Blanc, où l'on

Digitized by Google

fond une partie du minerai de fer que l'on extrait de la montagne d'Hurtières. Jean-Baptiste DE CASTAGNERY, comte de Châteauneuf, y établit, l'an 1610, des fabriques de cuivre, de laiton, de fer-blanc, etc., que son fils le président de Châteauneuf porta à un tel degré de perfection, qu'il en résulta, pendant long-tems, les avantages les plus considérables pour l'industrie et le commerce du pays.

ARLY, rivière du haut-Faucigny, a sa source près de Combloux; elle baigne Megève, passe au-dessous de Flumet, à Ugines, et se jette, sous Conflans, dans l'Isère, après avoir reçu les eaux du *Doron*, qui coule dans la vallée de Beaufort.

ARTISTES SAVOISIENS. Pour réunir sous un même point de vue, tout ce qui peut rendre intéressant cet article, et le présenter sous les rapports des progrès successifs des beaux-Arts, j'ai cru qu'il falloit nécessairement classer, par ordre chronologique, toutes les notices que j'ai pu recueillir sur les Savoisiens qui ont été amateurs, ou qui se sont distingués par des succès, dans la Peinture, la Sculpture, la Gravure et le Dessin. Le nombre n'en sauroit être bien considérable; mais quelque petit qu'il puisse être, les Artistes dont nous parlerons, honorent trop notre pays, pour oser les passer sous silence dans un Ouvrage que nous consacrons à la gloire de la patrie, et pour lui laisser ignorer ceux que le hasard nous a fait, pour ainsi dire, découvrir, pendant que nous avons eu l'avantage d'admirer la magnifique Galerie de Florence, et d'étudier les chefs d'œuvre inimitables du Vatican.

L'ancienne Savoie, comme tous les pays éloignés des foyers de l'industrie et du goût, n'a jamais pu

Digitized by Google

offrir des motifs d'émulation aux Artistes cultivant les Beaux-Arts ; la situation du pays, le manque absolu de maîtres jusqu'en 1777, la médiocrité des fortunes, le défaut de ressources locales, le séjour des souverains au delà des Alpes, ne permettoient point au génie qui préside aux imitations de la belle nature, de prendre essor dans nos montagnes. Ce n'est que dans les pays étrangers, dans les villes où résidoient les souverains, que quelques Savoisiens doués par la nature des germes du goût et de l'instinct du vrai beau, ont connu leurs propres forces et y ont trouvé un concours de circonstances favorables à les y développer. La nature seule produit de tems à autre les grands Artistes ; ils sont aussi rares que les grands poëtes; mais les talens privilégiés, comme les médiocres, seroient restés enfouis, s'ils n'eussent été puissamment aiguillonnés par la perspective de la gloire et par des récompenses propres à leur donner de l'élévation et de la dignité.

Il faut aux Beaux-Arts un centre protecteur, pour recueillir leurs productions, les juger, les apprécier et les encourager par les suffrages de l'intelligence et par la protection efficace des hommes de goût, riches et puissans. Malgré qu'aucune de ces ressources ni aucun de ces moyens n'ayent pu se rencontrer dans l'ancienne Savoie (a), il n'est pas moins vrai que quelques Savoisiens cultivèrent les Beaux-Arts,

(a) Les succès de quelques élèves des Ecoles de dessin de Chambéry et d'Annecy, les progrès rapides que font tous les jours, ceux qui étudient les sciences exactes dans l'Ecole secondaire de l'ancienne capitale de la Savoie, font désirer aux vrais amis de la patrie, qu'à l'instar d'autres villes de l'Empire français, il s'établisse dans le chef-lieu du département du Mont-Blanc, une Société littéraire destinée à couronner, chaque année, depuis

Digitized by Google

depuis l'époque où Amédée V appela, à Chambéry, les premiers artistes dont nous allons parler; ils formèrent, dans cette ville, des élèves qui transmirent des idées et un goût qui s'épurèrent par les succès obtenus dans les pays mieux favorisés par la nature et par la fortune: le hasard y conduisit plusieurs artistes de nos contrées, et c'est là qu'ils développèrent des talens auxquels la patrie n'offroit aucun moyen de se manifester, ni de se perfectionner.

I. GEORGE DE FLORENCE, disciple du Giotto et de Cimabue qui furent les principaux restaurateurs de la peinture en Italie, est le premier peintre connu dont la Cour de Savoie se servit pour décorer les châteaux de Chambéry et du Bourget: cet artiste Italien, suivant les registres des trésoriers de la Chambre des Comptes, peignit en Savoie et dans sa capitale, depuis l'an 1314, jusqu'en 1318. Il fut ensuite appelé à Pignerol, où les peintures que l'on y a conservées de ce maître, ont fait naître le doute si elles étoient à l'huile ou en détrempe, et ont donné lieu à des recherches très-intéressantes que l'on trouve dans une dissertation insérée dans le journal de Pise, de l'an 1795.

Il est très-probable que ce fut depuis le séjour de George de Florence, en Savoie, que l'art du dessin y fit quelques progrès, selon le style des

---

ceux qui s'y distingueroient par leurs productions dans les Sciences, les Lettres et les Beaux-Arts. Cette Société, par des séances publiques et particulières, par les prix qu'elle décerneroit et par les Mémoires qu'elle feroit imprimer, ne pourroit manquer d'être, dans le département, le foyer d'une émulation active, très-avantageuse pour le progrès de l'industrie et des connoissances utiles et nécessaires.

Digitized by Google

Trecentistes d'Italie ; car on voyoit, avant la révolution, dans les églises de nos anciennes abbayes, plusieurs tableaux de dévotion, peints sur des fonds dorés, d'une manière conforme au style qui caractérise ceux des Ecoles de Siène et de Pise, que l'on conserve avec tant de soin, en tête de la riche et célèbre Galerie de Florence. On voyoit également, l'an 1778, à l'entrée de l'église de l'abbaye de S.te Cathérine-sus-Annecy, une peinture à fresque, qui représentoit Guillaume II, comte de Genevois, et Béatrix de Savoie, sa fille, placée au-dessus de leur tombeau, l'an 1290.

Les beaux vitraux de la S.te Chapelle de Chambéry, exprimant le crucifiement, la résurrection, l'ascension de J. C., et la descente du S. Esprit sur les Apôtres ; ceux qui décorent encore aujourd'hui les temples de S. Pierre de Genève, de N. D. de Lausane, et de plusieurs anciennes églises de Savoie, prouvent que l'art de peindre sur le verre, que les Italiens n'apprirent de *Claude de Marseille*, qu'en 1490, étoit depuis long-tems pratiqué dans nos anciennes provinces. La sculpture, l'architecture gothique ornèrent, d'une manière particulière, Brou et Hautecombe, où étoient les magnifiques tombeaux des princes de Savoie : mais l'on ignore le nom des artistes qui travaillèrent aux Mausolées en marbre et en bronze que l'on admiroit, avant la révolution, dans l'église de cette dernière abbaye.

II. Bono (Grégoire), Vénitien d'origine, fut le second peintre Italien qui se rendit à Chambéry, l'an 1414, pour y faire le portrait d'Amédée VIII, peindre l'église de Ripailles en Chablais, et décorer le château de Chambéry, afin de le rendre digne de recevoir l'empereur Sigismond, lorsqu'il vint y

Digitized by Google

ériger la Savoie en duché, le 16 février 1416.

Bono, dont le nom et la désignation des ouvrages se trouvent dans les registres des trésoriers de Savoie, forma à Chambéry, l'élève suivant:

III. LEGERET (Jean), docteur en droit: on voit dans l'histoire ecclésiastique du P. Monod, *liv.* 3, *pag.* 197, qu'il espéroit obtenir d'Amédée VIII, une grâce particulière en faveur des beaux tableaux qu'il avoit peints par son ordre, et à cause qu'il lui offroit de faire les portraits de la famille ducale, *tout aussi bien que les peintres d'Italie.* On trouve encore dans les mêmes registres des trésoriers, un peintre étranger appelé par la Cour, à Chambéry, l'an 1473; il se nommoit,

IV. ROBERT, Français de naissance, qui peignit plusieurs tableaux pour les églises de cette ancienne capitale de la Savoie.

V. VIALLET (Odoard), appelé par les Italiens *Fialetti*, naquit, le 18 juillet 1573, d'un père né en Savoie, qui professa le droit dans l'Université de Padoue, et qui fut ensuite demandé à Boulogne, où plusieurs jeunes Savoisiens étudioient alors la jurisprudence. La mère d'Odoard s'étant remariée, son fils aîné, nommé Tibère, aussi professeur en droit, plaça son jeune frère, orphelin de 10 ans, dans l'école de J. B. Cremonini qui le conduisit à Venise, où il fut le disciple chéri du *Tintoret*: sous un tel maître, Viallet réussit dans le genre historique, au point de devenir célèbre dans l'école vénitienne. Le *Boschini* cite, avec le plus grand éloge, trente-huit tableaux peints par Viallet, que l'on admiroit de son tems, dans les principales églises de Venise, outre un

Digitized by Google

nombre plus considérable qui ornoit les palais de cette grande ville. Il eut plusieurs élèves, parmi lesquels se distingua François Nigri, de Boulogne.

Viallet fut également bon graveur en taille-douce, et fit connoître les chefs-d'œuvre du Tintoret son maître, et ceux de Pâris *Bordone*, autre grand peintre de l'école vénitienne : il dessinoit d'une manière franche, et ses dessins très-finis à la plume, sont recherchés par les amateurs ; les traits en sont aussi exacts et aussi coulants que les plus belles gravures.

Nous avons de cet artiste Savoisien,

1.° Deux Livres *sur les principes du dessin*, vol. in-4.°, fig., Venise.

2.° *Scherzzi d'amore*, en 20 planches.

3.° *Costumes de tous les Ordres religieux.*

4.° *Plusieurs gravures d'ornemens, et d'arabesques ; et un Recueil de frontispices et de machines de guerre.*

Voyez Lanzi, Durando et l'édition du Vasari par le P. della Valle, tom. X.; Felsina Pittrice, part. II, fol. 301.
Orlandini Abecedario, fol. 990; Gandellini, Notizie storiche degli intagliatori, tom. II; Zanetti della pittura veneziana, p. 502.

VI. RANCUREL (Raymond), né en Savoie, se distingua à Paris, suivant La Croix du Maine, par ses plans et ses perspectives des principales villes de France, que l'on trouve gravés dans la cosmographie de Belleforest. L'auteur cité dit qu'il avoit vu, entre les mains de madame de Rambouillet, des Heures écrites et peintes par Rancurel, qui étoient un chef-d'œuvre, à raison de la beauté des caractères et de la délicatesse des miniatures qui les

Digitized by Google

ornoient. Cet artiste, qui fit plusieurs ouvrages en sculpture pour les palais du roi de France, mourut à Arras, l'an 1582.

Voyez La Croix du Maine; la Biblioth. française etc.

La relation imprimée des fêtes brillantes et des magnifiques décorations qui eurent lieu à Chambéry, l'an 1663, à l'occasion du mariage de Charles-Emmanuël II, avec Françoise d'Orléans, fait connoître plusieurs peintres, sculpteurs et architectes dont le père Ménestrier fait les plus grands éloges; les principaux qui avoient été élèves de l'Académie de peinture établie à Turin, l'an 1652, étoient,

VII. De La Monce (N.), peintre d'histoire, qui décora, en carmaïeu, les plafonds des appartemens du château de Chambéry, et la chambre entière du duc; il peignit ensuite tous les tableaux qui servirent aux décorations de la canonisation de S. François de Sales, qui fut solennisée l'an 1666, dans la ville d'Annecy, où il fit le portrait de Jean d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève, que Boucher grava à Lyon, l'an 1695.

VIII. Vannier, Soret, La Croze, Bese et La Biche, tous cinq bourgeois de Chambéry, excelloient principalement dans la peinture des décorations et de la perspective : on remarqua leurs talens dans les trois arcs de triomphe, les temples et les fontaines dont ils ornèrent les portes et les places de leur patrie; où Cuenot, architecte Savoisien, avoit déjà fait exécuter sur ses dessins, la belle Fontaine de la place de *Lans*.

IX. Dans le même tems, Annecy possédoit un artiste de goût, dans la personne de Merle (N.),

Digitized by Google

qui fit exécuter l'église et le retable d'ordre corinthien du premier monastère de la Visitation de cette ville: il en dessina toutes les statues, qui furent sculptées par *Deschamps*, natif également d'Annecy. Les grillages qui ornoient le sanctuaire de cette belle église (a), étoit l'ouvrage de maître *Bonnet*.

Voyez la Relation du P. Menestrier, vol. in-4.°, 1666.

X. LANGE (François-Jean-Dominique), peintre célèbre de l'école de Boulogne, naquit, l'an 1676, à Annecy, de César-Amédée *Josserme* et de Noëlle Cheville ou Chevillon, qui tenoient auberge au *Paquier*: leur enseigne étant un *Ange*, cette famille en prit le surnom, et notre peintre le préféra à celui de ses ancêtres. Il apprit les élémens du dessin de son aïeul maternel André CHEVILLE, qui peignoit à l'huile avec quelque succès. Lange dessinant assez bien, comme on le voit par le portrait de M.gr de Bernex, évêque de Genève, qu'il fit à l'encre de la Chine, l'an 1697, et que l'on peut voir dans le cabinet de M. l'avocat Montréal, se rendit à Turin, où il fut nommé maître de dessin de l'Académie des nobles et des jeunes princes de Garignan. La première preuve qu'il donna de ses talens dans la capitale du Piémont, fut la suite de tous les portraits des princes de la Maison de Savoie, qu'il peignit en *clair-obscur*: cette

(a) L'Eglise de S. François de Sales d'Annecy, d'ordre dorique, étoit le plus riche et le plus somptueux monument des Beaux-Arts en Savoie; la plupart des tableaux étoient de l'Ecole romaine, les sculptures en marbres précieux, les petites mosaïques qui décoroient la chapelle de la Mère de Chantal, avoient été exécutées à Rome et à Turin. L'Eglise entière avoit été peinte à fresque, en 1766, par les frères Galliari, célèbres peintres de l'Ecole piémontaise.

Digitized by Google

collection, qui comprend nos anciens souverains, depuis Bérold de Saxe jusqu'au roi Victor-Amé II inclusivement, fit l'admiration des connoisseurs; et la Cour l'ayant fait graver par *Tasnières*, autre artiste Savoisien, l'abbé Ferrero de *Lavrian* composa, exprès pour sa publication, l'ouvrage intitulé: *Augustæ, regiœque Sabaudiæ domûs, Arbor gentilitia*, imprimé à Turin, en 1702, vol. in-fol.

Lange peignit encore quelques grands tableaux à l'huile, pour l'église de S. François de Paule, et pour la chapelle de l'oratoire de S. Philippe de Turin: il quitta cette ville lorsque les Français vinrent en former le siége, l'an 1706. Il se proposoit alors d'aller à Rome, étudier les chefs-d'œuvre de Raphaël, et les autres tableaux qui ornent les palais, les galeries et les magnifiques églises de la capitale du monde chrétien: s'étant arrêté à Boulogne pour y étudier la manière et le style des Caraches, il fut reçu avec la plus grande générosité, dans la maison du marquis *Locatelli*, et s'y appliqua, sous la direction du célèbre chevalier M. A. *Franceschini*, à imiter l'*Albane*. Ayant peint quelques tableaux d'autel, pour les principales églises de Boulogne, l'Académie Clémentine s'empressa de le recevoir au nombre de ses membres; et les Philippins de Boulogne, l'agrégèrent à leur congrégation. Il continua, dans ses heures de récréation, à cultiver ses talens, et à orner de ses tableaux précieux, la maison qui l'avoit adopté pour son fils.

On y conserve encore aujourd'hui, avec un soin particulier, tous ses dessins et plusieurs des meilleures productions de son pinceau: on y admire une assez belle ordonnance, un coloris frais et plein de goût, mais les connoisseurs trouvent que l'expression et la

Digitized by Google

disposition de ses figures sont languissantes, et que sa manière tient du *léché* et du *trop fini*. Son plus grand mérite, dit l'abbé *Lanzi*, (antiquaire de la Galerie de Florence), est d'avoir excellé dans les petits tableaux de dévotion si recherchés par les amateurs, et dont plusieurs se voyoient dans la précieuse collection du cardinal Martiniana à Verceil (a). Suivant le P. Della Valle (b), les chefs-d'œuvre de Lange sont le tableau où il a représenté le vénérable Juvenal Ancina aux pieds de la Vierge, et celui de la naissance du Sauveur dans le style de l'Albane, que l'on conserve précieusement dans la maison Moreschi.

Quoique Lange eût vendu tout ce qu'il pouvoit prétendre dans Annecy, à son frère utérin J. B. Vanhelmont, par contrat du 1.er avril 1729, il conserva toujours la plus tendre affection pour sa patrie; il y envoya plusieurs tableaux, et entre autres une vierge fort estimée, possédée par M. Garin, chanoine de la cathédrale de Genève.

Il mourut à Boulogne dans la 80.e année de son âge, et l'on inséra dans le nécrologue des Philippins, l'anotation suivante qui vaut une éloge:

Die 19 *Aprilis* 1756.

Franciscus Langè, Annèciensis, congregationis nostræ frater honorarius, celebris pictor, sed pietate, simpli-

(a) Histoire de la peinture en Italie, vol. III, pag. 194.

(b) Edition du Vasari, faite à Sienne, l'an 1794, vol. XI.

Voyez Durando Di Villa, dans les annotations au discours italien qu'il prononça le 18 avril 1778, à l'ouverture de l'Académie de peinture et de sculpture de Turin.

Digitized by Google

citate cordis, puritate, munsuetudine, et præcipuè, summâ et incredibili in pauperes caritate celebrior, dierum, ac meritorum plenus, obdormivit in domino, die 17 *aprilis* 1756, *vixit ann.* 80 *circiter.*

L'on voit à Turin et à Boulogne (a), les plus beaux tableaux de Lange; son éloge a été écrit par le célèbre *Zanotti*, dans le second volume, pag. 231, de l'histoire de l'Académie Clémentine; il y a joint le catalogue et une description de tous les tableaux de ce maître, que l'on conserve à Boulogne, à Turin, à Verceil, ainsi que de ceux qu'il avoit envoyés à Annecy.

Lange souscrivoit ses dessins de cette manière : *F. J. D. Lange, Anneciensis Sabaudiæ.* Ce peintre excella également dans le paysage.

XI. TASNIÈRES (Jean), né en Savoie, suivant le P. Della Valle, fut un des graveurs en taille-douce, qui se distinguèrent le plus à Turin, sur la fin du 17.e siècle. Doué des dispositions les plus heureuses pour le dessin, il fut envoyé à Paris : son talent pour la gravure, tenant de la manière du célèbre Edlink, l'ayant fait connoître au marquis de la Pierre, ambassadeur de Savoie, celui-ci s'empressa de l'envoyer à Turin, où il se consacra au service de la Cour, depuis l'an 1670 jusqu'en 1712, qu'il termina sa carrière dans cette ville.

Les gravures de Tasnières, si recherchées par les

(a) A la Madonna di Galiera, *une N. Dame de pitié*; à S. Léonard, *le vrai portrait de S. François de Sales*; alla Madonna della libertà, *le grand tableau de l'oratoire représentant plusieurs Saints*; à san Proculo, *le martyre de ce Saint*; à la Chartreuse de Boulogne, *une tête de vieillard, d'une très-grande expression.* Voyez Pitture di Bologna, pag. 11, 44, 187, 220, 453.

Digitized by Google

amateurs ultramontains, ne sont pas toutes d'un égal mérite ; les commissions qu'on lui adressoit de toutes parts, empêchèrent qu'il donnât également à toutes les productions de son burin, cette force et cette délicatesse qui caractérisent les principales. Il débuta par la gravure des planches qui ornent la *Description de la Vénerie*, publiée à Turin, par le comte de Castellamont, 2 vol. in-4.°, en 1672 et 1674. Le second ouvrage dans lequel Tasnières a égalé les plus grands maîtres, est la suite chronologique des princes de Savoie, dont il grava seize portraits sur les dessins de Lange d'Annecy, dont nous avons parlé dans l'article précédent. On y remarque une intelligence particulière, pour rendre la délicatesse des carnations, le fini des dentelles travaillées de pointe ; tandis qu'avec force et précision son burin net et coulant fait admirablement contraster les chevelures les mieux étudiées, le bruni des armures antiques, avec la richesse des habillemens et le goût recherché des cartouches qui entourent chaque portrait.

Les autres gravures de Tasnières sont :

1.° *S. Joseph* avec l'enfant Jésus, au pied du mont *Albania* d'Ivrée, par *Grampini.*

2.° *Le Sacré-Cœur de Jésus ; la Conversion de S. Paul ; un S. François d'Assise ; la Logique, la Méthaphysique et la Morale*, par Tarico, peintre de Turin.

3.° *Le Frontispice de l'histoire de Turin, publiée en* 1713 ; celui de *l'histoire des peintres de Gênes*, par Soprani ; *les Vues topographiques* de l'ouvrage intitulé : *Regiæ villæ Agri Tuurinensis, poeticè descriptæ a P. Audifredi*, 1711, in-4.°

Digitized by Google

4.° *Les Campemens du prince Thomas de Carignan*, par *Carovaglia de Turin*.

5.° *Une Immaculée Conception*, et *S. Philippe de Néri, de Lange d'Annecy*.

6.° Le magnifique *Portrait* de Charles-Emmanuël II, gravé d'après le tableau de M.r DUFOUR, peintre, que l'on croit de Chambéry; celui du *B. Amédée*, par *Bartoli*; ceux de *S. Ignace de Loyola*; du président Turchi, et plusieurs autres gravures qui ornent l'*Amphithéatre de la Valeur, et le Jardin du Piémont, etc., etc.*

1 *Voyez Gandinelli, tom. III, pag. 280; le P. Delle Valle, édition Siennoise du Vasari, tom. XI, page 46; Durando Della Villa, Ragionamento sopra gli artefici piemontesi, p. 46.*

XII. VOLGÉ ou de VOUGY (Jean), Savoisien, est honorablement mentionné dans les relations de Joseph Ghézzi, secrétaire de l'Académie de S. Luc, de Rome, comme artiste sculpteur; il obtint, en cette qualité, au Capitole, le second prix, en 1707, et deux fois le premier, en 1708 et 1709. Je n'ai pu découvrir aucune notice ultérieure sur cet artiste, qui donnoit les plus grandes espérances.

XIII. D'ONCIEUX de DOUVRES (Pierre-Philibert), né à Chambéry, cultiva la peinture au commencement du 18.e siècle; il fit de longues études à Rome, où il conduisit *Bérengier*, dont nous parlerons dans l'art. suivant. Le chevalier d'Oncieux ne s'en tint point aux théories et aux connoissances d'un simple amateur: il fit plusieurs tableaux estimés; les principaux furent celui du maître-autel de l'ancienne église de S. Léger de Chambéry, lequel s'est perdu pendant la révolution; *une Descente de croix;*

Digitized by Google

la charité de S. Charles-Borromée administrant l'Eucharistie aux pestiférés de Milan; *Sophonisbe* à qui *Massinissa* présente du poison et un poignard; ces trois derniers tableaux existent encore dans le château de la Bâtie, au-dessus de Leysse. Le chevalier d'Oncieux mourut en 1748.

XIV. BERENGIER (Jean-François), naquit à Chambéry, et manifesta, dès l'enfance, de grandes dispositions pour le dessin; la marquise d'Oncieux, de Douvres, le protégea constamment, et lui assura une existence honnête; le chevalier d'Oncieux dont nous venons de parler, lui apprit les premiers élémens de l'art de peindre, et voulut qu'il l'accompagnât dans le long séjour qu'il fit à Rome et en d'autres parties de l'Italie. De retour de la capitale des beaux-arts, Berengier se rendit à Paris, où il se perfectionna sous le célèbre Charles Vanloo, et retourna quelque tems après dans sa patrie.

Pendant le séjour de Dom Philippe, infant d'Espagne, à Chambéry, il fit pour ce prince quelques tableaux qui furent envoyés à Madrid: M. du Tillot, l'an 1753, l'invita à se rendre à Parme avec son épouse; il fut logé dans le palais du duc, et y peignit toute la famille ducale: on lui proposa la place de peintre de la Cour, et celle de membre et de professeur dans l'Ecole de peinture de cette ville; mais accoutumé à vivre libre et indépendant, il ne consentit qu'avec peine que son épouse fût chargée de plusieurs soins relatifs à l'éducation des princesses.

Après avoir reçu du duc Ferdinand les témoignages les plus flateurs de bonté et de reconnoissance, Berengier voulut revoir ses foyers, et vint terminer

Digitized by Google

sa longue carrière à Chambéry, où ses compatriotes ne cessèrent d'avoir la considération la plus distinguée pour ses talens et ses vertus.

Ses principaux tableaux sont à Parme et en Espagne; la copie qu'il fit du chef-d'œuvre du Corrège, représentant *la Vierge, S. Jérôme et la Madelaine*, est, suivant le célèbre Mengs, la plus belle qui existe en Europe. Quoiqu'il y ait plusieurs tableaux de Berengier, en Savoie, je n'ai pu observer que le portrait du P. Président Astesan, rendu avec une vérité frappante, que l'on voit à Artaz, dans le salon de madame de Baudry; il peignit aussi, étant très-jeune, le grand tableau du maître-autel des Bernadines de la Roche; il représente, d'une manière très-expressive, S. Benoît et S. Bernard, ravis en extase, en contemplant dans la gloire, l'Assomption de Marie. Ce tableau, d'un coloris bien conservé, porte au bas l'inscription suivante: *Berengier pingebat, Camberii* 1727.

XV. DELABAYE (Claude), ayeul maternel de M.r J. B. Peytavin, naquit à Meirieux dans le petit Bugey, sur la fin du 17.e siècle; il voyagea pendant sa jeunesse en Italie, s'arrêta quelque tems à Rome, où il prit un goût particulier pour le dessin. De retour dans sa patrie, il fut nommé archiviste général de la Péréquation de Savoie, et chargé de présider à la rédaction des cartes topographiques, soit mappes des communes du duché, et à celle du cadastre pour la répartition de l'imposition territoriale.

Dans ses momens de loisir, il peignit, comme amateur, les fleurs, le paysage et la figure; ami de Berengier, il décora, avec cet artiste, quelques chambres de sa maison de campagne de Novalaise.

Digitized by Google

Le portrait de Claude Delabeye, peint au naturel par le même Berengier, se voit chez M. Delabeye, son fils, juge au tribunal criminel du département du Mont-Blanc.

XVI. MUSY (Antoine-François), né à Sallanches, le 2 juin 1709, fut un artiste assez célèbre dans la Savoie, par ses talens pour la gravure en bois et en creux; il abusa de ce dernier, s'embarqua à Nice et disparut, sans qu'on n'ait plus ouï parler de lui.

XVII. ANGLEY (Guillaume), né à Thermignon en Maurienne, au commencement du 18.e siècle, se distingua tellement par le talent particulier de peindre au naturel les animaux, le paysage et le portrait, que le roi d'Espagne Philippe V, le choisit pour peintre de sa Cour. Ayant fait une fortune considérable à Madrid, il vint vivre dans l'aisance à Chambéry, où il mourut l'an 1772. Son frère, Jean-Baptiste *Angley*, qui fut pendant quelque tems bibliothécaire du duc de Parme, connoissoit la manière et le style des peintres des plus fameuses écoles de l'Europe; en conséquence, il fit un grand commerce de tableaux à Rome, à Vienne, à Paris et à Londres, et vint mourir à Chambéry, où il a laissé quelques peintures de prix, qu'il avoit achetées dans ses courses, et que l'on voit chez M. Heurteur, son neveu.

XVIII. M. BERGER (Jacques), né à Chambéry, l'an 1755, rappelle avec autant de plaisir que de reconnoissance à ceux qui le visitent à Rome, que c'est à la maison COSTAZ qu'il doit les moyens qui lui ont ouvert la carrière des Beaux-Arts. A l'âge de 25 ans, M. Berger se rendit à Turin, y étudia pendant quatre ans sous M. Pêcheux, premier peintre du roi de Sardaigne, et alla ensuite à Rome pour

Digitized by Google

se perfectionner sur l'antique et sur les chefs-d'œuvre qui décorent cette ville fameuse, où il a fixé sa résidence depuis 1776.

Afin qu'aucun soupçon de partialité nationale ne puisse diminuer l'intérêt de tout ce que la vérité nous oblige de publier sur les talens et les succès de cet artiste Savoisien, nous ne ferons que traduire fidellement les jugemens que M. *Ghérard de Rossi*, directeur de l'Académie de peinture de Portugal, a publié à ce sujet, dans les Mémoires pour servir à l'histoire des beaux-arts, imprimés à Rome, en 4 vol. in-4.°, en 1786 et 1787 (a).

« Milord Hervey, comte de Bristol, ayant observé » plusieurs tableaux de M. Berger, exposés dans le » palais de Médicis (aujourd'hui l'Académie de » France), les acheta pour encourager ce jeune » artiste qui annonçoit beaucoup de génie et une » heureuse disposition pour traiter les sujets pris dans » le genre héroïque.

» Dans un de ces tableaux est représentée, en » figures d'environ quatre palmes, *Procris expirante*, et » soutenue par son inconsolable époux ; dans le second, » *l'impudique femme de Putiphar* qui s'efforce de » retenir le chaste Joseph ; dans le troisième, *la* » *chaste Susanne* ; dans le quatrième, *Orphée* auprès » du cadavre de sa chère Euridice, implorant les » Dieux et les conjurant d'avoir pitié de son malheu- » reux sort.

» Outre la belle disposition des figures de ce

(a) Memorie per le Belle Arti. Roma, Marzo, 1786, vol. II, in-4.°, pag. 63.

Digitized by Google

» dernier tableau, et le bon accord de son paysage, » on y admire la pureté du dessin, l'état mourant » du cadavre d'Euricide, la pitié touchante qu'ins- » pire sa compagne, la douleur excessive du visage » d'Orphée; et cette production fut jugée d'un très- » grand prix relativement à l'expression. Le cinquième » tableau représentoit la mort d'Epaminondas, dont » la tête majestueuse a été imitée de celle du Pé- » riclès du Vatican; le style des draperies en fut » trouvé facile, l'économie des clairs-obscurs bien » observée, et le tout de bonne harmonie; mais on » invita l'artiste Savoisien, dont la modestie et la » docilité égalent les talens, à donner plus de vérité à son » coloris généralement trop gris dans les carnations. »

Au mois d'août de la même année 1786 (a), Milord Hervey ne s'étant pas contenté de faire l'acquisition des tableaux dont nous venons de parler, accorda une pension fixe à M. *Berger*, en lui laissant la liberté de traiter les sujets les plus analogues à son génie; en conséquence, cet artiste, dans un tableau dont les figures sont de grandeur naturelle, exprima de nouveau la mort d'*Epaminondas*.

On reconnut, continue l'Auteur des *Mémoires de Rome*, la réflexion et le bon jugement de l'artiste; « il n'y a rien, dit-il, de superflu; point de figures » oisives et qui n'ayent part à la juste exposition » du sujet: les attitudes sont variées; les personnages » bien groupés, sans que l'on y trouve l'affectation » ridicule des *machinistes* modernes, ni la roideur » des bas-reliefs antiques, quoique tout l'ouvrage soit » une imitation judicieuse des plus beaux restes de

(a) *Ibid.* pag. 197.

» l'antiquité.

Digitized by Google

» l'antiquité. Le coloris est bon ; et si M. Berger » va proportionnant ses progrès, *nous aurons en lui* » *un peintre qui ne sera inférieur à aucun de ceux* » *de notre siècle.* »

Ce fut au mois d'avril 1787, que M. Berger exposa, à Rome, son beau tableau d'*Hector*, qui couvre Pâris de reproches sanglans, en le trouvant mollement assis, nétoyant ses armes auprès d'Hélène : cette nouvelle production, où les figures de grandeur naturelle sont peintes dans le style du Poussin, se fit remarquer par la pureté du dessin, par l'accord du tout avec le fond qui est le palais de Priam, et sur-tout par un coloris toujours plus vrai et plus brillant. L'on peut donc conclure, dit M. Rossi, *vol. III, pag.* 78, sans crainte de se tromper : *que le jeune artiste de Chambéry, suit la bonne route, et qu'il sait traiter les sujets héroïques avec une belle invention et une très-heureuse exécution.*

Le tableau du maître-autel de la cathédrale de Pontremoli en Toscane, que peignit M. Berger, lui concilia tous les suffrages de Rome et de Florence ; et voici traduit mot à mot, le témoignage que lui rendirent les feuilles périodiques de la capitale de l'Etrurie :

De Rome, le 20 *janvier* 1797.

« On a exposé, dans l'église de la Trinité des » Monts, un tableau qui doit être placé dans la » cathédrale de Pontremoli, peint par le célèbre » Jacques Berger, de Chambéry, représentant, dans » un des portiques du temple de Salomon, la ren- » contre de la Vierge et de S. Joseph avec le » vieillard Siméon qui reçoit d'eux l'enfant Jésus.

Digitized by Google

» La pensée de cette rencontre est absolument neuve ; » la beauté du coloris, la majestueuse proportion, » la distribution, les draperies des figures et la belle » architecture du portique, ont mérité, avec justice, » l'approbation du public, et spécialement celle des » connoisseurs et des professeurs de l'art, qui sont » retournés plusieurs fois admirer ce beau tableau. »

Le Père Della Valle, dans son édition du Vasari, tom. XI, parle de deux autres compositions précieuses de M. Berger ; la première exprime *la douleur de Jacob à la vue de la robe ensanglantée de son fils Joseph.* La seconde représente *Alexandre le Grand*, buvant le remède que lui a prescrit son médecin, à qui il a remis la lettre anonime par laquelle on avertit ce conquérant que ce dernier étoit chargé de l'empoisonner. Le visage de l'innocent médecin, surpris autant qu'indigné de cette calomnie atroce, contraste admirablement avec le caractère imperturbable du héros Macédonien qui, n'ayant aucun doute sur la fidélité de son Esculape, n'hésite point d'avaler le remède destiné à mettre fin à la légère incommodité qui met un obstacle passager au cours rapide de ses conquêtes.

Les tableaux que M. Berger me fit voir à Rome, au mois de septembre 1804, et qu'il avoit peints pour différens seigneurs Anglais et Italiens, étoient les suivans :

1.° *Moïse recevant la loi sur le mont Sinaï*, grand tableau du plus bel effet, par le contraste bien entendu des lumières les plus vives et les plus éblouissantes, avec les ombres des nuages qui enveloppent la sommité de la montagne d'où s'élancent des éclairs et des tourbillons de feu ;

Digitized by Google

2.° Un *Déluge* universel d'une invention particulière; 3.° la *Visitation*, dans le style du Poussin; 4.° *Joseph* expliquant, dans la prison, les songes du ministre de Pharaon; 5.° *Ariadne* désespérée d'être abandonnée par Thésée; 6.° l'*Amour* conduit par la Folie; 7.° *Vénus sortant du bain*, avec l'Amour qui sourit aux pieds de sa mère, en recevant, dans un bassin, les goutes d'eau changées en perles qui tombent de sa chevelure; 8.° l'*infortuné Corradin* dans une horrible prison; 9.° *plusieurs beaux Portraits*, genre dans lequel excelle également M. Berger, comme on peut s'en convaincre à Turin, en observant celui de l'abbé *Borson*, de S.-Pierre-d'Albigny, digne, à tous égards, d'avoir été peint par un tel artiste, son ami.

M. Berger vient d'ajouter un nouveau lustre à ses premiers succès, par le prix qui a été décerné le 26 juin 1806, à son tableau de Danaé, par l'Académie des Beaux-Arts de Milan. Ce tableau, jugé le meilleur de tous ceux qui ont été envoyés au concours par les artistes des différentes écoles de l'Europe, représente l'instant où cette princesse infortunée, après avoir été le jouet des flots sur une mer orageuse, est portée par les vents sur les rives de l'île de Sérif. Pendant que des pirates de différens âges s'efforcent de retenir la barque au rivage, Danaé tenant dans ses bras son fils Persée, et mettant pied à terre dans l'île, est entourée de groupes de pêcheurs. Emerveillés de la beauté ravissante de la princesse, et attendris par l'intérêt qu'inspire son jeune enfant, ils s'empressent de lui offrir leurs secours avec des sentimens dictés par une pitié et un respect qu'ils ne peuvent refuser à cette princesse échappée à la vengeance de son père Acrise, roi d'Argos.

Digitized by Google

Les Académiciens de la capitale du royaume d'Italie ont loué dans cette belle production de l'artiste de Chambéry, *le mérite de l'invention, la délicatesse du style, la noblesse de l'expression et le fini de l'exécution.*

Extrait de programe de l'Académie de Milan, 26 juin 1806. *Si loda, nel bel quadro di Danae, dipinto dal celebre professore Giacomo Berger di Ciambery, l'invenzione, la gentilezza dello stile, la nobiltà dell' espressione, il finito e la diligenza dell' esecuzione.*

XIX. M. COSTAZ (Henri), colonel, chef de l'Etat major de l'armée Sarde, qui, par ordre de son souverain, signa l'armistice de Querasco, le 28 avril 1796, a été, depuis la plus tendre jeunesse, un amateur distingué de la peinture et des beaux-arts, et s'est exercé dans tous les genres qui ont rapport au dessin, avec un succès peu commun. Parmi ses compositions et ses ouvrages à l'huile et en miniature, on admire, à Carpenez (belle maison de campagne de M. Granery de la Roche), deux tableaux, sur bois, peints à l'huile, dans un desquels M. Costaz s'est représenté lui-même dans un atelier, avec son père, son grand-père, madame de Faverges sa sœur, M. Costaz, capitaine dans Genevois, et plusieurs autres personnes de sa vertueuse et respectable famille, etc., etc.

XX. COSTAZ (Alexis-Eugène-Louis), fils du précédent, né au Villard, le 12 avril 1778, mort à Turin, le 21 mai 1794, étoit un jeune militaire de la plus grande espérance; il réunissiot les plus rares talens aux vertus morales que son digne père avoit su lui inspirer, en présidant à toutes les parties de son éducation. A l'âge de 10 ans, Eugène Costaz réduisit dans un espace de huit pouces, sur six, la carte des environs du lac Léman, de M. Mallet,

Digitized by Google

avec tant de délicatesse et de précision, qu'elle fut trouvée digne d'être placée dans le cabinet du roi de Sardaigne. Il dessina ensuite les animaux et les paysages héroïques; il esquissa des groupes de soldats, toutes les actions où il se trouva pendant la guerre; et ses dernières compositions historiques, furent *la mort d'Epaminondas*, et celle de *Cléobis* et de *Biton*. A 16 ans, ce jeune officier, l'espérance de sa patrie et les délices de sa famille, possédoit trois langues, avoit des connoissances assez étendues en mathématiques, du goût pour la musique; et ses progrès en peinture, dépassoient la médiocrité. Sa mort, suite d'une blessure reçue à l'attaque du *Col Ardent*, dans les montagnes du comté de Nice, fut une véritable affliction qui fit verser des larmes à tous les soldats de sa compagnie, rendit inconsolables ses amis, ses parens et sur-tout son tendre père qui n'osoit pas concevoir qu'il lui fût possible de survivre à un fils qui annonçoit la carrière la plus brillante et la plus vertueuse. Son éloge a été écrit par M. le sénateur Joseph MAISTRE, et imprimé à Turin, en 1794, in-8.°

M. le colonel Costaz retrouve actuellement de grands motifs de consolation sur la perte de son cher Eugène, dans la personne de son fils aîné qui réunit à beaucoup de connoissances et de talens, celui d'un goût particulier pour le dessin; j'ai un vrai regret de ne pouvoir donner aucune notice des productions de son pinceau, mon séjour en Italie m'ayant privé de toute relation avec sa famille.

XXI. GROD-LAMBERT (Claude-François), né à Sallanches, le 28 novembre 1724, s'étant rendu en Italie, étudia, pendant douze ans, la peinture, à Florence et à Rome; il vint ensuite se fixer à Paris,

Digitized by Google

où ses portraits lui donnèrent de la célébrité, et lui procurèrent une fortune considérable.

XXII. M. ALBANIS-BEAUMONT (Jean-François); on trouvera dans le Dictionnaire, Art. CHAMBÉRY, la notice des cartes géographiques, des gravures et des dessins qui assurent, à cet écrivain, une place distinguée parmi les artistes de sa patrie.

ÉCOLE DE DESSIN

Établie à Chambéry, l'an 1777.

LA SOCIÉTÉ formée en 1773, dans l'ancienne capitale de la Savoie, pour le progrès de l'agriculture et des arts, dut naturellement faire désirer que l'on y établît aussi une école de dessin. Auxiliaire de tous les autres, l'art du dessin devient absolument nécessaire pour donner l'empreinte du goût aux productions des différentes fabriques, et leur procurer un débit qui en accélère la prospérité. La formation de la *Légion des Campemens*, dont une division passoit, chaque année, la revue à Rumilly, rendit indispensable l'étude du dessin, afin que les Officiers de ce nouveau corps militaire, pussent exécuter toutes les opérations relatives à sa destination. M. le commandeur LA FLECHÈRE DE CHATILLON (a), son lieutenant colonel, obtint, en conséquence, du roi Victor-Amé III, qu'il y auroit, à Chambéry, un professeur de

(a) Le commandeur DE CHATILLON, de Vairier, qui fut ensuite colonel du régiment de Genevois, mérita l'estime et la confiance de son souverain, par le zèle, l'activité et l'intelligence avec lesquels il dirigea pendant long-tems, l'Académie militaire de Turin, où il présida à l'éducation et aux études de la jeune noblesse des Etats du roi de Sardaigne.

Digitized by Google

dessin, dont l'école fut en pleine activité, l'an 1777.

XXIII. M. GRINGET (Louis), né à Rumilly, le 25 mai 1745, fut celui que la Cour de Turin chargea de diriger ce nouvel établissement, conservé ensuite dans l'Ecole centrale du Mont-Blanc, et annexé aujourd'hui à l'Ecole secondaire communale de Chambéry, depuis le 21 mai 1804. M. Gringet, qui réunit aux manières les plus douces et les plus sociales, tout ce qui constitue l'homme probe et chrétien, apprit le dessin, à Lyon, sous les meilleurs maîtres; malgré les bénéfices considérables que lui procuroit son talent, dans les manufactures de cette ville florissante, l'amour pour le pays qui l'avoit vu naître, ne lui permit pas d'hésiter un instant, de faire les plus grands sacrifices pour se rendre à l'invitation de son souverain. Quoique peu favorisé de la fortune, et obligé de lutter contre des infirmités continuelles, son désintéressement se manifesta encore d'une manière plus particulière pendant les tems orageux de la révolution : malgré qu'il fut privé de ses honoraires, sa bienfaisance naturelle lui fit une jouissance de donner, *gratis*, ses soins et ses leçons particulières, à un grand nombre d'élèves peu fortunés, de crainte que leurs talens et leurs heureuses dispositions ne restassent sans développement et sans succès.

C'est ainsi que depuis l'an 1777, il n'a cessé d'enseigner dans l'école publique, et en particulier, la figure, le paysage, la fleur, l'ornement et le lavis du plan topographique : le beau fini du crayon que l'on observe dans l'école de M. Gringet, indique, parmi ses élèves, des talens analogues au goût des Ecoles Flamandes et Hollandoises (a). On voit dans

(a) On peut se convaincre de cette assertion, en jetant

Digitized by Google

son porte-feuille, plusieurs paysages à la gouache, d'une touche finie et de bon effet; des fleurs dessinées d'après nature, et rendues avec autant de fraicheur que d'exactitude.

Parmi les nombreux élèves qui font honneur à M. Gringet, on distingue:

XXIV. M. De Martinel (Joseph-François-Marie), né à Chambéry, d'abord officier dans la Légion des campemens du roi de Sardaigne, aujourd'hui chef de bataillon et d'une section du bureau topographique. Il a dessiné et gravé,

1.° *Carte du Piémont divisé en six départemens*, publiée en 1799, Turin chez les frères Reycends.

2.° *Carte de la République Cisalpine.*

M. de Martinel a été chargé de différentes commissions importantes pour tracer les plans des campagnes d'Italie et d'Allemagne. Il peint également le paysage et les fleurs.

XXV. M. Maistre (Xavier), né à Chambéry, capitaine dans le régiment de la Marine au service du roi de Sardaigne, directeur de la bibliothèque et du musée de l'amirauté de S. P., a fait ses délices du dessin, dès la plus tendre jeunesse: il peint le portrait à l'huile et en miniature, et s'est fait, dans ce genre, une réputation méritée, en Piémont, en Allemagne et en Russie. Son genre

---

un coup d'œil sur les dessins de M. M. Jean-Louis Borson, de S.-Pierre-d'Albigny; Joachim Gillet, de Chambéry; Victor Cot, de Modane, tous trois pensionnaires de l'École secondaire.

Digitized by Google

principal est le paysage, qu'il rend avec une vérité et une illusion de perspective aérienne du plus grand effet : celui de ses tableaux, qui représente dans un promenoir public, des carosses roulans dans des tourbillons de poussière, saisit d'admiration, lorsqu'on observe avec quelle variété, l'artiste a rendu tous les reflets de la lumière sur toutes les parties de sa savante composition (a). M. Maistre joint au talent de la peinture, des connoissances très-étendues en littérature et en poésie : on a de lui

1.° *Voyage autour de ma Chambre*, Turin 1794, in-8.°, traduit en Allemand.

2.° *Ode à la Lune*, *Mss.*

XXVI. M. Raymond (Jean-Baptiste), frère aîné du professeur de ce nom, s'est d'abord fait connoître par la belle carte du département du Mont-Blanc, divisé en sept districts, qu'il publia à Paris, en 1794. Cette production lui valut de la part du gouvernement, d'être chargé de faire un relevé général de toutes les *mappes*, soit plans topographiques de l'ancienne Savoie. Dans le tems où ce travail immense alloit être terminé, le ministère français ayant voulu étendre sur les nouveaux départemens du Mont-Blanc et du Léman, les opérations géodésiques ordonnées pour d'autres contrées, et en coordonner le canevas trigonométrique avec ceux de France, du Piémont,

(a) Plusieurs de ces paysages se voient dans l'appartement de M. Maistre, Doyen de la cathédrale de Chambéry, auparavant digne Chef de la métropole de Moûtiers, Vicaire général du diocèse de Tarentaise, et Orateur distingué dans l'eloquence de la chaire, prêchant actuellement le Carême à Lyon. (Mars 1807).

Digitized by Google

de l'Helvétie et de la Souabe, une section d'ingénieurs géographes, sous la direction de M. Nouet, fut envoyée à Chambéry, pour exécuter ce projet. M. Raymond fut alors adjoint à cette commission, en qualité de capitaine géographe de première classe, et coopéra à ses travaux, pour la partie topographique, et pour le relevé des plans, jusqu'en 1805, qu'il a eu une autre destination.

Il a gravé lui-même, et publié tout récemment, une nouvelle carte des deux départemens du Mont-Blanc et du Léman, réduite sur une petite échelle et dans un genre d'exécution qu'il s'est créé.

Il a gravé, en outre, avec une perfection nouvelle et un mérite particulier, une carte physique de la vallée de Chamonix, du Mont-Blanc et des régions environnantes.

XXVII. M. Peytavin (Jean-Baptiste), malgré un penchant invincible pour le dessin, dont il apprit les élémens dans l'école de Chambéry, sa patrie, fut obligé, par respect pour ses parens, de suivre l'étude de la jurisprudence. Après avoir été reçu docteur dans l'Université de Turin, il vit l'Italie, et se rendit à Paris, où il devint l'élève du célèbre *David*, qui se servit plusieurs fois de lui, dans des circonstances relatives à l'exercice de son art, et spécialement pour donner des leçons de dessin dans la famille de l'Empereur Napoléon. M. Peytavin réunit aux talens qu'il a développés dans son art, une instruction littéraire et historique très-étendue, et des connoissances précieuses dans les sciences naturelles. Il vient d'établir, à Paris, de concert avec ses frères, tous recommandables par des talens particuliers, une manufacture intéressante de produits chimiques,

Digitized by Google

applicables à la peinture ; il en a adressé de beaux échantillons à son beau-frère, M. Raymond, directeur du Collége de Chambéry, qui les a déposés au musée de cette ville. Ces couleurs, fabriquées par un peintre éclairé, intelligent et adroit, méritent toute la confiance des artistes.

Les ouvrages de M. Peytavin, dont nous avons pu avoir connoissance, sont,

1.° Une copie *de Pâris et d'Hélène*, peints par David.

2.° *Orphée et Euridice*, tableau exprimant le moment où le premier, impatient de s'assurer si sa compagne le suit, la voit enlever par une furie qui la replonge dans les enfers où ce malheureux époux étoit allé la chercher. (Ces deux tableaux sont possédés par M. Marin, de Chambéry).

3.° *Le Jugement de Phryné*, dont un milord Anglais a fait l'acquisition.

4.° *Le Supplice d'une Vestale*, exposé dans le salon de Paris, et dont M. de Landon a fait une mention très-honorable dans son journal des Beaux-Arts. L'auteur a gravé lui-même ce tableau.

5.° *Thésée terrassant le Minotaure qui devoit le dévorer, et délivrant par la mort de ce monstre, des groupes de jeunes Athéniens et Athéniennes destinés à être également les victimes de la voracité du monstre.* Ce tableau exposé, en 1806, au salon de Paris, est destiné à orner la salle du musée de Chambéry.

6.° Autre tableau exposé au salon de 1807, représentant *Polyxène* que Pyrrus arrache des bras de sa mère, pour l'immoler sur le tombeau d'Achille.

Digitized by Google

XXVIII. M. GRAND (N.), originaire de Séez en Tarentaise, peint à Genève en émail; une touche vraie et facile, se fait remarquer dans ses paysages historiques à l'huile. Il possède une très-belle collection d'estampes rares et précieuses.

XXIX. M. DUPUIS (Jacques), fils de M. Pierre-Marc DUPUIS, fabricant d'étoffes en soie, connues dans toute l'Europe, sous le nom de *gazes de Savoie*, s'est spécialement adonné à la peinture de décoration; il en a peint pour les théâtres de Chambéry, de Genève et de Lausane: il doit à la nature seule, le talent qu'il possède; et la vivacité de son imagination ne peut que le développer d'une manière à lui assurer les plus grand succès.

XXX. M. CHABORD (Joseph), élève de l'école de Chambéry sa patrie, donne les espérances les mieux fondées, qu'il deviendra célèbre dans le genre historique; il s'est rendu à Paris pour se perfectionner sous la direction de M. Regnaut; ses succès lui ont déjà mérité un encouragement de la part du Gouvernement.

Outre l'Ecole du dessin de Chambéry, et les leçons prises à Turin, par les élèves de l'Académie militaire, des peintres étrangers enseignèrent leur art dans plusieurs villes de Savoie.

XXXI. OLIVIERI (Dominique), né à Turin, peintre du roi de Sardaigne, ayant eu, en 1785, la commission de peindre à l'huile, les sites les plus pittoresque de la Maurienne, des environs de Chambéry, de Genève, de Thonon et d'Evian, pour en orner la *Vigne de la reine*, enseigna quelque tems à Chambéry et à Carouge, le paysage à l'huile.

Digitized by Google

XXXII. Ecuyer (Pierre), peignit, en 1788, les vues de Thonon, d'Amphion, du Bois de Blonay, de Meillerie et de S. Gingoulph, qu'il grava et dédia à M. et à M.de de Lucinge, et dont la description se trouve dans la *Bibliothèque Oltram.*; mars 1789, pag. 319.

XXXIII. M. Bakcler-Dalbe (N.), établi à Sallanches, l'an 1788, peignit et publia, la même année, en 48 planches enluminées, tout ce que le haut-Faucigny et les environs du Mont-Blanc offrent de plus remarquable en belles cascades, cavernes, glaciers, etc., que la *Bibliothèque Oltram.* s'empressa de faire connoître aux amateurs dans le N.° de mai 1788, pag. 353. M. Bakcler, en l'an VI, a publié, en 30 feuilles, *le Théâtre des campagnes des Français en Italie*, auquel il a ajouté 8 cartes de supplément, depuis la conquête du royaume de Naples.

XXXIV. M. Décret (Bernard), né à la Bonneville, peint des sujets historiques, le portrait, les fleurs et l'ornement : son frère connu sous le nom de Decret le *maltois*, s'est occupé à peindre les papillons des Alpes.

XXXV. M. De Loche-de-Mouxy, dont nous avons déjà parlé, à l'Art. Aix, a rendu, avec la plus grande précision et une beauté de coloris vrai comme la nature, les insectes et les papillons dont il a donné la description dans les savans Mémoires de l'Académie des sciences de Turin.

XXXVI. M. Marin (Anthelme), homme de loi, professeur de législation et de belles-lettres à l'Ecole centrale du département du Mont-Blanc, botaniste distingué, a suivi, avec un tel succès, les leçons

Digitized by Google

du célèbre peintre *Van-Spaendonck*, membre de l'Institut de France, qu'il peint les fleurs et les plantes avec tant de vérité, et une légéreté si particulière, que plusieurs de ses dessins ont été gravés dans des recueils de botanique. Animé du désir de concourir à tout ce qui peut être utile pour l'instruction de la jeunesse de sa patrie, il vient de déposer dans le Musée de l'École secondaire de Chambéry, un Herbier composé d'un grand nombre de plantes rares et étrangères, ainsi que sa belle collection d'insectes et de papillons. Une telle générosité aura, sans doute, des imitateurs qui, secondant les vues de M. Raymond, mettront ce zélé directeur de l'instruction publique de Chambéry, dans la possibilité de réunir, à l'avantage du public, tout ce qui peut faciliter aux jeunes élèves qui lui sont confiés, l'étude des beaux-arts, des médailles et de l'histoire naturelle.

XXXVII. M.lle FONCET-DE-MONTAILLEUR (Joséphine), peint en miniature et à l'huile; les portraits, les fleurs qu'elle rend au naturel, font admirer ses talens à Bergame dans le royaume d'Italie, où elle est mariée à M. *Suardi*.

XXXVIII. M. BORSON (Etienne), de S. Pierre d'Albigny, dont nous parlerons dans la suite, joint à ses connoissances en minéralogie et en histoire naturelle, le talent de dessiner la figure avec pureté, de peindre le paysage, les fleurs, les insectes, et de rendre au trait toutes les gravures, et les écritures de différens caractères.

Annecy, où les manufactures de toiles imprimées prennent de la célébrité, a une école de dessin attachée à son école secondaire communale.

Digitized by Google

XXXIX. M. Moreau (N.), élève du célèbre David, qui en est le professeur, peint à l'huile et en miniature.

Genève, que ses artistes ont rendu célèbre dans toute l'Europe, possède, depuis long-tems, une école de dessin ; les peintures en émail des Petitot, Mayerne, Bordier, Arlaud et Thouron sont prisées et recherchées par-tout : Jean-François Liotard, De la Rive, Huber et M. de S. Ours, élèves de l'Ecole romaine, sont comptés au nombre des bons peintres. Le goût et la prédilection que les Genevois ont toujours eus pour les beaux-arts, ne peuvent qu'avoir une influence avantageuse sur le département dont leur ville est devenue le chef-lieu ; sur-tout depuis que M. De Barante, Préfet du Léman, les protége et les encourage dans les établissemens d'éducation publique que son zèle a créés.

J'aurai sans doute omis plusieurs artistes et plusieurs amateurs de l'art du dessin, qui auroient dû avoir une place dans cet article ; mais, j'ose espérer qu'ils daigneront me plaindre de n'avoir pas été assez heureux pour les connoître, et d'être, en conséquence, privé de l'avantage de donner ainsi à mon recueil, un lustre qui en auroit augmenté l'intérêt.

ARVE, rivière du département du Léman, prend sa source au col de Balme, qui sépare le Valais de la vallée de Chamonix ; elle se grossit ensuite des eaux qui découlent des glaciers du *Tour*, d'*Argentière* et de celui *des Bois*, d'où sort l'*Arveiron*. Après avoir traversé le bourg de Chamonix, elle reçoit encore les écoulemens des glaciers des *Bossons* et de *Tacconay*, qui descendent du Montanvert jusques dans la vallée

Digitized by Google

parallèle au *Mont-Blanc*. Sous le pont *Pellissier*, l'Arve se précipite, avec fracas, dans un ravin profond; elle baigne ensuite Sallanches, Magland, Cluses, Bonneville, Carouge, et se jette dans le Rhône, au bas de la colline de la Bâtie, à un quart d'heure S. O. de Genève.

Les pluies abondantes et sur-tout la fonte inopinée des neiges des glaciers de Chamonix, occasionnent très-souvent des débordemens extraordinaires de cette rivière. Suivant l'angle que son cours impétueux fait à son embouchure avec celui du Rhône, elle force les eaux de ce fleuve à refluer vers Genève, et fait tourner en sens contraire, les moulins de cette ville. Casaubon observa ce phénomène, le 3 décembre 1572; M. de Saussure rapporte qu'un semblable événement arriva, le 21 novembre 1651, et le 23 juin 1673, époque où tous les prés de la Coulouvrenière furent inondés, et où les bateaux remontèrent pendant trois jours, du port de Genève jusqu'au centre de la place du Molard. Les autres inondations observées, sont celles du 10 février 1711; du 14 septembre 1773, de 1778 et du 24 juillet 1787.

L'impétuosité de cette rivière, son lit errant dans les plaines ont causé des dégâts considérables dans celles de Marigny, d'Arenthon, de Scientrier et de Thonex sous Gaillard. L'ancien gouvernement s'occupa, en 1756, de la diguer et de la rendre navigable, depuis le bas de Servoz jusqu'à Carouge; et une société de Genevois s'offrit d'en faire les frais, sous la réserve d'avoir un privilège exclusif de navigation pendant vingt ans. La Cour de Turin chargea le baron Foncet d'examiner, sur les lieux, les projets proposés; il fit dresser un plan général; on procéda à un

Digitized by Google

à un devis estimatif de la dépense nécessaire pour réunir toutes les branches d'Arve dans un seul lit navigable, et pour débarasser son cours de 107 blocs de rochers qui en empêchent la navigation le long des communes de Magland, Cluses, Contamines, Nangy, Boringe, Regny, Annemasse et Vairier. Cette dépense ayant été fixée par les ingénieurs de Genève et de Savoie à 75880 liv. de Piémont, le gouvernement, sur le rapport du baron Foncet et de l'intendant du Faucigny, étoit sur le point d'autoriser l'exécution de ce projet, lorsque les communes du haut-Faucigny supplièrent Charles-Emmanuël III de de la suspendre, de crainte que la coupe des forêts n'occasionnât la ruine des collines cultivées.

L'on ne s'occupa donc plus de diguer l'Arve et de la rendre navigable jusqu'en 1790, que le chevalier de Buttet ayant visité les riches mines de houille d'Arache et de la Colonnaz, réveilla l'attention de la Cour de Turin sur le projet du baron Foncet, dont M. de Passier a conservé les Mémoires, dans ses *Miscellanea*, vol. IX, pag. 123 et 129.

On appelle aussi Arve ou Arvan une autre petite rivière de l'arrondissement de Maurienne, qui prend sa source à S. Sorlin et se jette dans l'Arcq près de S. Jean.

ARVILLARS, commune ayant une population de 925 individus, située dans un pays montueux de l'arrondissement de Chambery, département du Mont-Blanc. Le bourg d'Arvillars est habité par un grand nombre d'ouvriers en fer, qui travaillent dans les usines du département de l'Isère, dont ils ne sont séparés que par le ruisseau de *Bens* que l'on traverse

Digitized by Google

sur un pont hardi, appelé le *Pont-au-diable*. Les chartreux de S. Hugon fondés par les seigneurs d'Arvillars, avoient établi des fonderies et des martinets dans cette terre qui, après avoir été possédée par une branche de la Maison de Savoie, fut inféodée à *Hector Millet*, premier président du Sénat, et érigée en marquisat, le 8 mai 1678, en faveur de son fils *Silvestre Millet d'Arvillars*, Maréchal général des camps et armées du duc de Savoie.

La Maison MILLET, originaire de Genève, d'où elle se réfugia à la Bomeville, lors de la révolution de 1535, est une des plus distinguées de Savoie, par les personnages illustres qu'elle a donnés à l'Eglise, à la magistrature et à l'état militaire; s'étant divisée dans les trois branches de *Faverges*, de *Challes* et d'*Arvillars*, nous nous réservons d'en parler à l'Art. CHAMBÉRY, où nous traiterons tout ce qui a rapport à l'origine et à la descendance de *Louis Millet*, grand chancelier de Savoie.

AULPS (S. Jean d'), commune dont la population particulière se compose de 1932 individus, est le chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Thonon, département du Léman. La vallée abonde en pâturages, et ses habitans font un assez grand commerce de bestiaux, de beurre et de fromage. Les ducs de Savoie, depuis la régence de Yolande de France, leur accordèrent le privilège de ne payer que 250 florins, pour tailles et subsides, et de les répartir en 300 feux, comme on le voit dans le procès-verbal des Etats de Savoie de l'an 1487 (a), et dans les lettres

(a) Après l'impression du § XI du Chap. II de notre *Introduction historique*, les cayers des trois Etats de Savoie, des ans

patentes d'Emmanuël-Philibert, du 3 octobre 1569.

Des moines observant la règle de S. Basile, furent les premiers religieux qui s'établirent dans la vallée d'Aulps, vers le courant du 9.e siècle; ils embrassèrent la règle de Citeaux, l'an 1103; et la mense abbatiale fut réunie à l'évêché de Chambéry, l'an 1779.

I. S. Guerin, qui est en grande vénération dans le Chablais et dans le Faucigny, fut le second abbé

1487, 1499, 1528 et 1560, conservés dans les Archives du Sénat, nous ayant été communiqués, nous avons observé que ces Etats convoqués par une proclamation solennelle du duc régnant, étoient composés des prelats, pour le Clergé; des barons militaires, des gouverneurs, baillis, châtelains et bannerets pour la Noblesse; et des syndics de toutes les communes de Savoie, de Bresse, du Bugey et de la Val-d'Aoste pour le Tiers-Etat.

Après que l'Assemblée avoit accordé et réparti les subsides demandés par le souverain, elle dressoit ses cayers, dans lesquels elle demandoit la reforme des abus criants, la confirmation des *Franchises* et *Libertés* des villes et bourgs du duché, et la rédaction de nouvelles lois sur ce que l'on croyoit être le plus avantageux à la patrie. Ces demandes étoient soumises à l'examen du conseil ducal qui, au nom du prince, faisoit une réponse particulière à chaque article; on les convertissoit ensuite en loi, par un édit publié au nom du duc, et alors l'assemblée étoit dissoute.

Dans les Etats convoqués à Genève, l'an 1499, outre les réclamations générales, on demanda qu'il fût défendu, sous peine d'exil, aux membres du clergé, d'exercer aucun art mecanique et avilissant; que le nombre des clercs tonsurés fût limité, et que les inquisiteurs de la foi eussent pour assesseurs des conseillers ducaux. Dans les Etats convoqués à Chambery, en 1528, on proscrivit les livres et la doctrine de Luther; et dans ceux de 1560, rassemblés dans la même ville, on obligea les provinces de Genevois et de Faucigny, à reconnoître l'unité du gouvernement, et l'uniformité d'une même législation dans tout le duché. Depuis cette époque ils ne furent plus convoqués.

Digitized by Google

d'Aulps ; ses vertus l'élevèrent, malgré lui, sur le siége épiscopal de Sion en Valais, où il s'appliqua à réformer le clergé, et à déraciner d'anciennes superstitions. Revenant de tems à autre, renouveller sa ferveur dans son ancien monastère, il y mourut le 6 janvier 1150.

Le corps de S. Guérin reposa dans un mausolée de marbre jusqu'en 1793 : il fut caché et religieusement conservé chez un particulier, jusqu'au 28 août 1804, qu'il fut transféré solennellement dans son ancienne église, acompagné d'un nombreux clergé et de presque tous les habitans des communes voisines.

On peut consulter sur S. Guérin, les ouvrages suivans:

1.° *Vita Sancti Guerini, episcopi Sedunensis scripta a Patre* le Nain 1666.

2.° *Briguet, Valesia christiana*, pag. 156.

3.° *Les Bollandistes, janvier, tom. I*, pag. 347.

II. MUDRY (François), né au Biot dans le canton de S. Jean d'Aulps, fut mineur observantin, et publia, *Annotationes in privilegia Fratrum Minorum de observantiâ, Lugduni* 1645, *in*-8.°

AVIERNOZ, commune de l'arrondissement de Bonneville, canton de la Roche, département du Léman, formoit autrefois, avec les Ollières et la Grimottière, une terre habitée par 542 individus ; elle fut érigée en comté, le 25 octobre 1699, en faveur d'une branche de la Maison de Menthon qui possédoit encore la baronnie de Lornay près de Rumilly, et la terre d'Arbusigny.

Digitized by Google

De cette Maison étoit :

I. DES OLLIÈRES DE MENTHON (Claude-Ferdinand), lieutenant général ès armées du roi de Sardaigne ; il se distingua par sa bravoure et son intrépidité pendant la campagne d'Italie, en 1733, et fut blessé mortellement le 29 juin 1734, à la bataille de Parme, où il commandoit le régiment de Tarentaise. Ce régiment se couvrit de gloire à cette journée, où les Autrichiens perdirent le comte Mercy, leur général en chef, et eurent 6000 hommes tués (a). M.r des Ollières servit encore pendant toute la guerre contre les Espagnols, fut nommé gouverneur de Savoie, l'an 1760, et mourut en 1770.

Aviernoz fut la patrie de

II. BAUSSAND (Albert), docteur en droit et en théologie de l'Université de Turin, archiprêtre et curé d'Arenthon dans le Faucigny. Son mérite et ses connoissances étendues, lui donnèrent accès auprès du comte de Mellarède : ce ministre le fit connoître au roi Victor-Amé II, qui le chargea de plusieurs commissions délicates. Baussand, qui étoit consulté de

(a) Les régimens de l'armée sarde qui combattirent à la bataille de Parme, étoient celui des Gardes, ceux de Savoie, de Fussillier, Des-Portes, des Riettman, Monferrat, Turin, Tarentaise et Rebhinder. Les officiers Savoisiens blessés dans cette journée, furent : le marquis d'Orlié, de S. Innocent, dans le régiment des Gardes ; les chevaliers de la Roche, de Lornay, de la Grave, du Lac, d'Humilly, dans le régiment de Savoie ; Burlamaqui et Pictet, de Genève, dans Des-Portes ; les comtes des Ollières et de la Tour, et Mess. Métral, d'Arcolières et Rivolet, dans Tarentaise.

Voyez le journal de la Campagne de 1734, par M. de Passier.

Digitized by Google

toutes parts, comme un jurisconsulte célèbre, fonda, dans sa paroisse, un hospice pour ses paroissiens, et laissa en manuscrit dans la bibliothèque de l'évêché d'Annecy, les ouvrages suivans:

1.° *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique de Genève, extraite des titres conservés dans les archives de la cathédrale, comprenant le tems qui s'est écoulé depuis l'an* 520, *jusqu'en* 1528, Mss. in-4.°

2.° *Observations historiques sur les primaties de Vienne et de Lyon*, 1756, Mss. in-4.°

M. de Conzié des Charmettes fit graver sur une table de bronze, auprès du tombeau du curé Baussand, l'épitaphe suivante que l'on voit encore à Arenthon:

Hic jacet Minister Dei vivi
R.dus D.nus ALBERTUS BAUSSAND, civis Anneciensis,
Avierni natus, archipræsbyter, Arenthonii parochus,
Sacræ Thologiæ facultatis, jurisque canonici, Taurinensi
In Universitate doctor,
Obiit 13 *kalend. julii, anno M. DCC. LXI.*

. . . . . .
. . . . . .

Ite, ite in lacrymas, Christi lugete clientes,
Nostra quoque humectat fletibus ora dolor!
Vos longùm pavit Pastor bonus, ipse ego longùm
Fidi pastoris, maxima cura fui.
Orbus, inopsque patrem repetunt; viduæque patronum;
Vir probus, exemplar, postulat usque suum.
Unum hoc solatur, quòd pastor redditus astris,
Nunc etiam in teneras, lumina vertit oves.

Digitized by Google

Hæc venerabundi pastoris, amicique dulcissimi tumulo inscribi voluit Franciscus-Josephus de Conzié, Arenthonii Baro, et Charmettarum comes, æternum posteris relicturus, in virum eximium, amoris olim sui, observantiæ gratique animi monumentum.

B

BALME-DE-THUY, commune peuplée par 183 individus, est située dans la vallée de Thône, arrondissement d'Annecy, département du Mont-Blanc.

C'est la patrie de

M. BIGEX (François-Marie), docteur de la Faculté de Paris, de la Maison et Société R. de Navarre, chanoine de la cathédrale et vicaire général de l'ancien diocèse de Genève : il est aujourd'hui Archidiacre et Vicaire Général de Chambéry. L'activité de son zèle éclairé et prudent, a ramené aux vrais principes, dans des tems difficiles et orageux, plusieurs personnes égarées. Ses écrits lumineux ont infiniment contribué à conserver le dépôt de la Foi parmi ses compatriotes : la patrie reconnoissante lui doit plusieurs établissemens utiles, et Chambéry, l'école gratuite pour l'instruction des jeunes personnes du sexe.

Les productions que sa plume savante et féconde a données au public, sont :

1.° *Oraison funèbre de M.gr Biord, évêque de Genève*, 1785, Annecy, in-4.°

Digitized by Google

2.° *Lettre à un ami retiré à la campagne, sur le projet de l'établissement d'un théâtre dans la ville d'Annecy*, 1789, in-12.

3.° *Instruction à l'usage des Fidelles du diocèse de Genève*, Lausane, en avril 1793, in-8.°

4.° *Réponse d'un Catholique Savoisien à la lettre pastorale de l'Evêque du M.-B., Lausane, août* 1793.

5.° *Lettre à M.r P., du 3 avril* 1795, in-8.°

6.° *Le Missionnaire catholique, première édition*, à Lausane, sous le nom de Venise; seconde édition, Paris 1798; troisième, à Clermont: cet ouvrage a été traduit en Italien, et imprimé à Venise l'an 1801.

7.° *De la Sanctification des Fêtes et des Dimanches, et Instructions pour ceux qui sont dans l'impossibilité d'assister aux Offices*, 1799.

8.° *Etrennes religieuses* depuis l'an 1788 jusqu'à présent, etc. etc.

BAUGES (les), se composent d'un territoire montueux de l'arrondissement de Chambéry, département du Mont-Blanc, et renferment 13 communes qui sont: Châtellard, chef-lieu de canton; Aillon, Arith, Bellecombe, la Compôte, Doucy, Ecole, S. François de Sales, Jarsy, Lescheraine, la Motte, le Noyer et S.te Reine. Ces communes sont habitées par une population de 10412 individus sur une étendue territoriale de 63468 journaux de Piémont. Les habitans sont forts et de belle stature; ils s'adonnent à la vie pastorale, et font un commerce considérable en beurre et en fromages d'excellente qualité. Il y a dans les Bauges des fonderies et des martinets, où l'on travaille

Digitized by Google

un fer doux que l'on tire des montagnes de Maurienne; la *clouterie* occupe particulièrement les habitans du Châtellard, d'Aillon et du Noyer; et dans les autres communes on fabrique, pendant l'hiver, beaucoup d'ustensiles en bois qui se vendent dans les villes et les campagnes voisines.

On ne peut aborder dans les Bauges, appelées dans les anciens titres *in Bovillis*, soit pays des bestiaux, que par un petit nombre de cols plus ou moins praticables, suivant les saisons; les principaux sont ceux des *Déserts*, du *Fresne*, de *Tamié*, de *Leschaux* et de *Cusy*. On recueille peu de froment dans ce territoire, mais le seigle, l'orge, l'avoine et les pommes de terre y viennent en abondance: on y trouve des ours, des loups, des chevreuils, des chamois, des perdrix rouges, des faisans et des gélinotes. Cheran prend sa source et traverse ce pays, où est né

ANDREVON (Pierre-Louis), auteur de l'ouvrage intitulé,

Poëme consacré à la fête du roi, en vers latins et français, Annecy, chez Durand, 1775, in-4.°

BEAUFORT est un canton et une vallée de l'arrondissement de Moûtiers, département du Mont-Blanc, composé des communes de Queyge, du Villard, d'Hauteluce et de S. Maxime, dont la population totale est d'environ 8000 habitans, et l'étendue territoriale de 6430o journaux de Piémont. La vallée et tout le territoire de Beaufort furent donnés, l'an 420, à S. Jacques, premier évêque des *Centrons*: les princes de la Maison de Genève y ayant acquis quelques droits, reconnurent les tenir en fief des

Digitized by Google

archevêques de Tarentaise, sous le servis annuel de deux grosses truites, et de défendre ces prélats en toutes circonstances, contre ceux qui leur feroient la guerre, sauf la fidélité que ces mêmes princes Genevois devoient à l'évêque de Genève, leur seigneur suserain. Ce acte passé à Aiton, le 31 juillet 1220, est rapporté par Besson, preuve N.° 45. Béatrix, Dame de Faucigny, acheta ensuite, par contrat du 15 des kalendes d'avril 1271 (a), tous les droits que les anciens seigneurs de Beaufort possédoient dans la vallée de ce nom; elle l'érigea en baronnie et en fit un mandement qu'elle incorpora à la souveraineté du Faucigny. Après la mort de cette princesse, Hugues, dauphin de Viennois, son petit-fils et son héritier, ayant voulu accorder des franchises et établir des foires et des marchés au bourg de S. Maxime, fut obligé de reconnoître qu'il tenoit ce droit de l'archevêque de Tarentaise, par compromis passé au château du Marcossey près de Cluses, en novembre 1318 (b).

Les ducs de Savoie étant devenus souverains du Faucigny, incorporèrent le mandement de Beaufort au duché de Genevois dont il fit partie jusqu'en 1737, qu'il fut réuni à la province de Savoie, et il en a ensuite été démembré de nos jours, pour former partie de l'arrondissement de Moûtiers.

Dans cette vallée, traversée par le Doron, on respire un air pur; le sang y est beau et les habitans sains et robustes: Henri IV y passa fort agréablement une partie du mois d'octobre de l'an 1600, et logea

(a) Inventaire des titres de la Maison du Faucigny.

(b) Besson, preuves, N.° 79.

Digitized by Google

dans le château de la Salle, lorsqu'il alla avec les principaux seigneurs de sa Cour, reconnoître le pas du *Cormet*, par lequel Charles-Emmanuël I vouloit tenter de faire passer depuis Aime, l'armée qu'il destinoit à faire lever le siége de Montmélian.

La ressource principale des habitans du canton de Beaufort, consiste dans le commerce des fromages à la façon de gruyère qui s'écouloient, il y a quelques années, avec assez davantage, en Piémont et en France: mais depuis peu, le prix des gruyères ayant considérablement baissé, il en résulte une diminution très-allarmante pour les propriétaires des pâturages.

Les montagnes de la vallée qui en fournissent, sont au nombre d'environ 80; on estime que chaque montagne donne, année commune, 60 quintaux de fromage, qui, à raison seulement de 30 francs le quintal, font un bénéfice annuel de 144000 francs. Le commerce des bestiaux y est encore plus considérable; il consiste en mulets, vaches engraissées, genisses et moutons qui, des foires de la S. Michel et de celles du Bourg de S. Maurice, passent en Piémont et dans le Briançonnois. On trouve dans cette vallée des mines argentifères autrefois exploitées, et aujourd'hui abandonnées; les montagnes y contiennent des cristaux, du gypse, de la houille et d'autres objets très-intéressans pour l'histoire naturelle.

Le chemin qui conduit dans la vallée de Beaufort depuis Conflans, est extrêmement montueux et n'est praticable qu'à pied ou à dos de mulet; le sol, aux environs de l'église de S. Maxime, est élevé de 410 toises au-dessus du niveau de la mer. Les habitans sont sobres, laborieux, actifs et industrieux: ils sortent l'hyver de chez eux et se rendent les unis à Grenoble, les autres à Lyon, à Paris et dans

Digitized by Google

les divers départemens de la France, où ils exercent le métier de marchands détailleurs, et où plusieurs ont établi des maisons de commerce. Parmi ces négocians de Beaufort, on cite VIALLET, riche cultivateur à S. Domingue, et dont la fortune, avant la révolution, étoit évaluée un million et demi; *Cornu*, de S. Maxime, riche banquier à Paris; Martin *Aplagnat-Satre*, armateur et riche négociant à Rennes en Bretagne; Jean *Molliex*, du Villard, mort avant 1780, marchand bijoutier, qui a laissé à ses descendans une fortune estimée 400 mille francs: *Bouchage*, banquier à Toulouse; Pierre-Antoine *Favre*, négociant en soirie et en gaze à Lyon, etc., etc., etc.

Au milieu de la vallée, à trois quarts d'heure N. O. du bourg de S. Maxime, s'élève un tertre en forme de pain de sucre, sur lequel est situé l'ancien château de Beaufort, qui commandoit à toute la vallée: il n'en reste aujourd'hui que deux tours rondes et une carrée qui sont sans portes visibles et dont les escaliers sont à la moitié de la hauteur de chaque tour. Elles se communiquoient, sans doute, par des souterrains, et servoient, en tems de guerre, pour y placer des signaux ignées qui correspondoient au couchant, avec ceux de la vallée de Savoie, par la tour de *Farette* au-dessus de Conflans. Attenant à la tour carrée, existoit, avant la révolution, la chapelle de N. D. du Château, qui étoit en singulière vénération dans toute la vallée: la montée pour y parvenir étoit décorée par quinze oratoires où l'on honoroit les mystères de la Passion de J. C., et ce lieu de dévotion étoit desservi par un dominicain du couvent d'Annecy.

De la vallée de Beaufort on pénètre en Faucigny

Digitized by Google

par des cols d'où l'on descend à Megève et à N. D. de la Gorge ; on se rend en Val-d'Aoste par le col de la Seigne, et en Tarentaise par le Chapieu d'où l'on prend un chemin qui conduit au Bourg de S. Maurice.

Dès que le roi Charles-Emmanuël eut permis aux habitans de la Savoie de s'affranchir des rentes féodales, ceux de Beaufort furent les premiers qui eurent les moyens de rembourser à leurs seigneurs la valeur de leurs fiefs.

Ils vendirent leurs communaux, et l'an 1772, M. de Villecardel de Fleury, marquis de Beaufort, renonça à ses droits, au moyen d'une somme de près de 100 mille francs, qui lui fut payée par les quatre communes de la vallée.

La Maison de Beaufort, souche des Beauforts de France et d'Angleterre, étoit l'une des plus anciennes de la Savoie, et l'une des plus puissantes du Faucigny.

I. De Beaufort (Wullielme), étoit un valeureux capitaine qui, l'an 1231, envoya au secours du baron de Faucigny, 500 hommes de guerre, tant à pied qu'à cheval, armés et équipés à ses frais.

II. De Beaufort (Jean), fut un jurisconsulte célèbre sous le règne d'Amédée VIII, qui lui inféoda le château de la Salle, voisin du bourg de S. Maxime. Il fut d'abord premier président du Conseil de justice de Chambéry, en 1461, et grand chancelier de Savoie, l'an 1420. Il rédigea aux Nichod Festi, de Sallanches, sur les anciennes ordonnances de nos premiers souverains, les constitutions de la nation Savoisienne, lesquelles furent publiées sous le nom de Statuta Sabaudiæ.

Digitized by Google

Les autres personnages qui sont nés ou qui tirent leur origine de la vallée de Beaufort, sont,

III. Doix (Pierre), docteur en théologie, archiprêtre et curé de Veigy en Chablais; il délaissa, par testament du 13 novembre 1781, toute son hoirie à sa paroisse, pour la fondation d'une école, que le conseil de Veigy accepta, suivant les conditions et réserves contenues dans le contrat du mois de novembre 1783, reçu par *F. G. Ducroz, notaire.*

IV. M. Ducis (N.), né d'un père négociant d'Hauteluce, fixé à Paris et à Versailles, étoit secrétaire des commandemens de *Monsieur*, l'un des quarante de l'Académie française. Il est aujourd'hui Membre de l'Institut national, de la classe de la langue et littérature, associé correspondant de l'Académie de Lyon, etc., et s'est distingué à Paris, dans la poésie, et sur-tout dans le genre dramatique.

L'Editeur des chefs-d'œuvre de poésie du 18.e siècle, imprimés à Paris, en 1792, en parle ainsi, à la pag. 215 du tom. I :

« M. Ducis étoit l'ami de Thomas, et quand les » lettres ont perdu l'auteur de Marc-Aurelle, l'a- » mitié a chanté un hymne funèbre sur le tombeau » de celui qui avoit vécu pour elle. . . . . M. Ducis » a remplacé *Voltaire* à l'Académie française, et le » public a vu, avec plaisir, ce choix tomber sur » un poëte qui, dans ses tragédies, a des scènes » que l'auteur de Sémiramis n'auroit pas désavouées. » *Hamlet* en a plusieurs du vrai ton de la tragédie: » une dont on vante le dialogue sublime, annonça » un talent digne de tous les encouragemens: » *Romeo et Juliette* montra que M. Ducis savoit

Digitized by Google

» dessiner fièrement un caractère, et le role de » Montaigu lui fit le plus grand honneur. Euripide » et Sophocle lui servirent de modèle dans *Œdipe* » *chez Admette*, tragédie qui passe pour le meilleur » ouvrage de ce poëte.

» M. Ducis, dans toutes ses productions, a peint » la sensibilité de son ame et les effets de l'amour » filial et paternel; il a toujours méprisé les disputes » littéraires; il s'est tellement respecté comme homme » et comme poëte, qu'il s'est mérité l'estime de ses » rivaux et de ses juges les plus austères. »

Les ouvrages de M. Ducis dont nous avons pu avoir connoissance, sont:

1.° *Amélie*, tragédie; 2.° *Hamlet*, tragédie imitée de l'Anglois, représentée le 30 septembre 1769, et imprimée à Paris, en 1770; 3.° *Le Banquet de l'amitié*, poëme en 4 chants, Paris 1771, in-8.°; 4.° *Roméo et Juliette*, tragédie imprimée à Paris, l'an 1772; 5.° *Poëme* au roi de Sardaigne, sur le mariage du prince de Piémont avec madame Clotilde de France, 1775, in-4.°; 6.° *Œdipe chez Admette*, tragédie représentée le 4 décembre 1778, imprimée à Paris, en 1780; 8.° *Discours de réception à l'Académie française*, en 1779; 8.° *Le roi Léar*, tragédie, Paris 1785; 9.° *Epître à l'amitié*, Paris 1792.

Voyez l'Analyse en vers, de la tragédie d'Œdipe chez Admette, par M. Fraissinet de Garigues, Paris 1779. Cet Art. a été, en partie, rédigé sur les renseignemens donnés par M.rs *Bal* et *Viallet*.

BELLENTRE, commune de l'arrondissement de Moûtiers, département du Mont-Blanc, est située à la gauche de l'Isère, et habitée par 814 individus. Cet endroit, suivant l'opinion de plusieurs commentateurs des anciens, fut une station de la voie militaire des

Digitized by Google

Romains dans les Alpes grecques : il est nommé *Bergentrum* dans les itinéraires d'Antonin et de Peutinger, et placé à 19 milles de Moûtiers et à 8 d'Aime. Les bénédictins y avoient le prieuré de S. André, qui fut uni à la S.te Maison de Thonon, l'an 1598, et dont elle percevoit le revenu annuel de 555 livres.

BELLERIVE, ancien port sur la rive orientale du lac Léman, à une heure, au nord, de Genève, étoit une célèbre abbaye de dames de Citeaux que les Bernois et les Genevois réduisirent en cendres, la nuit du 7 octobre 1530. Charles-Emmanuël II y fit bâtir, l'an 1666, un entrepôt pour les sels, et entreprit de rétablir le port, pour favoriser le transit des marchandises de la Suisse et de l'Allemagne, par la Savoie, sans passer par Genève : Ce fut dans cette même vue que la Cour de Turin permit l'établissement des Messageries à Carouge, fit construire le pont de Sierne, et étoit sur le point d'accorder de grands privilèges à une société de négocians Allemands et Suisses, qui, en 1792, se proposoient de rétablir l'ancien port.

BESSANS, commune et vallée de la haute-Maurienne, canton de Lanslebourg, département du Mont-Blanc, dont la population, y comprise celle de Bonneval, est de 1433 habitans.

La vallée de Bessans, qui est située au revers septentrional de la chaîne du Mont-Cenis, nourrit beaucoup de bestiaux et fait un grand commerce de fromages connus sous le nom de *persillé* ; elle se termine au pied du Mont-Iséran où l'Arcq prend sa source et communique avec le Piémont par le val-d'Averole

Digitized by Google

val-d'Averole qui conduit à Usseiglio que plusieurs prétendent être *Ocellum* dont parle César. Bessans est la patrie des écrivains suivans :

I. FODERÉ (Pierre - Jacques), naquit, suivant Charles-Auguste de Sales, et suivant le médecin Bertrand, dans la vallée de Bessans. Etant entré dans l'ordre de S. François de l'étroite observance, et ayant pris, avec éclat, le bonnet de docteur, à Paris, il se distingua en France dans l'éloquence de la chaire. Ayant reçu de son général l'ordre d'écrire l'histoire des couvents de la province de S. Bonaventure, il parcourut toute la Savoie, et fut le premier qui fit connoître ses productions et les animaux particuliers de ses montagnes. Il passa une partie de sa vie en Bourgogne, et c'est ce qui a donné lieu à Moréry de l'appeler Bourguignon. Il prêcha à Annecy, l'an 1566, et vivoit encore en 1623. Ses ouvrages sont,

1.° *Avertissement à Mess. les archevêques et évêques de France, sur l'arrêt rendu au conseil d'Etat, le 27 juin 1606, contre les Recollets*, vol. in-8.°, Lyon 1607.

2.° *Traité des Indulgences et confirmation de celles accordées à l'ordre de S. François*, vol. in-12, Lyon 1611.

3.° *Narration historique et topographique des couvens de S. François et de Ste Claire, érigés en la province appelée anciennement de Bourgogne*, vol. in-4.°, Lyon 1619. Ce dernier ouvrage contient plusieurs choses curieuses sur l'histoire naturelle et civile de Savoie et de Maurienne.

Voyez Ch. Aug. de Sales, *vie de S. François*, pag. 51; Bertrand, *Histoire de N. D. du Charmet*; Luc Walding,

Digitized by Google

Biblioth. Fratrum Minorum ; Papillon, *Bibliothèque de Bourgogne* ; Moréry, Suppl., vol. II, pag. 807.

II. GARIN (Nicolas), fut un savant prédicateur, né à Bessans, selon le médecin Bertrand qui, dans l'histoire de N. D. du Charmet, l'appelle *Insignis sacræ paginæ magister, studio sapientiæ et eloquentiæ ubique notus.*

III. PERSONNAZ (Sébastien), chanoine de S. Jean de Maurienne, professeur de philosophie au collége de la même ville, et aujourd'hui très-digne curé de Modane, récita et fit imprimer, en 1785,

L'Oraison funèbre de la reine de Sardaigne, Chambéry, in-4.°

BOEGE, commune de l'arrondissement de Bonneville, canton de Viûz, département du Léman, est situé dans une vallée formée par la rivière de Menoge ; ses habitans, au nombre de 1044, font un grand commerce en bestiaux et en denrées avec Genève. Le bourg de Boëge dont l'église est vaste, avoit autrefois un château fortifié dont les Genevois se rendirent souvent maîtres. Au mois d'août de l'an 1589, *Le Franc*, conseiller de Genève, s'y étant transporté pour recevoir, au nom de sa république, le serment de fidélité des habibans, trouva dans les archives des seigneurs de Montvagnard, les actes du concile de Constance, *Mss.* in-fol., velin, copiés et légalisés par les Pères de celui de Bâle, en 1442 ; il le déposa dans la bibliothèque de Genève, où il est classé parmi les Mss. latins, N.° 25. Boëge a vu naître,

I. M. FONTAINE (Joseph), membre correspondant

Digitized by Google

de l'Académie des sciences de Turin, le 13 avril 1784, professeur de philosophie, et chanoine de la collégiale d'Annecy. Il se distingua d'abord pendant ses études à Chambéry, où, sous la présidence du P. *Varot*, il soutint des thèses sur toute la théologie et sur l'histoire sacrée, qu'il dédia, en 1769, à M.gr Biord, évêque de Genève, tandis que dans le même tems, il présida lui-même celles qu'il fit défendre sur la philosophie, à Mess. *De la Chambre*, ses élèves. Il fut le premier qui enseigna dans le collége d'Annecy, le système de Newton, et qui inspira à ses nombreux élèves, du goût pour l'étude des sciences exactes.

Un enchaînement de circonstances qui tiennent à la révolution, l'ont conduit en Allemagne: ses productions imprimées sont:

1.° *Nouveau Plan de Mathématiques*, vol. in-8.°, Annecy chez Burdet, 1779.

2.° *Lettre en réponse à des difficultés proposées par M. l'abbé Genevois* (a), *de Chambéry.*

3.° *Exposition succincte sur le serment civique*, 1793.

4.° *Notes importantes sur l'ouvrage intitulé:* Pensées et Observations morales et politiques par M. l'abbé Sabbatier de Castres, vol. in-8.°, Vienne en Autriche, 1795.

II. Duchêne (N.), intendant de madame de

(a) M. l'abbé Genevois, de Chambéry, est très-connu à Turin, comme un sage et vertueux instituteur, mais plus particulièrement encore par l'étendue de ses connoissances en belles-lettres, histoire et mathématiques.

Digitized by Google

Provence, correspondant de l'Académie de Turin, a publié,

1.° *Mémoire sur l'amélioration de l'agriculture en Savoie*, du 13 septembre 1790.

2.° *Mémoire adressé à l'A. N. de France, sur les moyens d'asseoir la stabilité du Lycée et de le rendre utile à l'Europe*, Paris 1790.

3.° *Plusieurs autres Mémoires sur différens sujets d'économie politique, également adressés à l'A. N.*

BOISY, coteau élevé de 1117 pieds au-dessus du niveau du lac Léman, domine tout le grand bassin formé par ce grand réservoir d'eau douce, et offre la perspective la plus riante et la plus variée : au revers de ce coteau, dans l'exposition du couchant et du midi, est le vignoble de *Crepy* qui produit les meilleurs vins du Chablais. Dans l'endroit nommé le *Châtellard*, on a découvert plusieurs tombeaux; leur forme a fait conjecturer qu'ils avoient été destinés à renfermer quelques Allobroges qui tenoient à honneur de se faire enterrer sur des éminences.

BONS, commune célèbre dans l'histoire ecclésiastique du Chablais, est située dans le canton de Douvaine, arrondissement de Thonon, département du Léman: elle est habitée par 696 personnes; c'est la patrie de

M. Frézier (Claude), qui a fait imprimer,

Oraison moderne qui donne des réponses pertinentes à toutes les questions proposées touchant l'avenir, pourvu qu'elles soient susceptibles d'affirmation ou de négation, 1788.

Digitized by Google

De la même commune de Bons étoit originaire M. Amédée-François *Frézier*, célèbre mathématicien, mort directeur du génie, à Brest, l'an 1772, dont nous parlerons à l'Art. de CHAMBÉRY, lieu de sa naissance.

BONNE, commune habitée par 532 personnes, est située dans le canton de Chêne-Thonex, arrondissement de Genève, département du Léman. C'étoit autrefois un bourg muré, dominé par un ancien château fortifié, où les ducs de Savoie tenoient des prisonniers d'Etat: il fut le théâtre sanglant d'une guerre destructive, pendant les troubles qui divisèrent si long-tems Genève et la Savoie; les Bernois s'en rendirent maîtres, le 2 avril 1589, après avoir ruiné les beaux ponts de pierre qui existoient sur Arve, à Arenthon, à Boringe et à Etrambières.

Quelques mois après, Charles-Emmanuël I ayant fait construire un pont sur cette même rivière, dans le lieu nommé actuellement le *Pont-neuf*, y fit passer son armée qui, sous la conduite d'Antoine La Baume-Montrevel, mit le siége devant Bonne, défendue par 400 Genevois. La garnison ne capitula qu'après avoir essuyé 120 coups de canon; mais avant que de sortir de la place, ayant laissé une mine avec une mèche allumée, son explosion fit périr 90 Savoisiens, en blessa plusieurs, et fit courir les plus grands dangers au duc de Savoie et aux seigneurs de sa suite. Ceux-ci indignés du procédé de la garnison, la firent poursuivre et tailler en pièces, avant qu'elle eût pu arriver sur le territoire de Genève.

Bonne fut le chef-lieu d'un mandement et d'une châtellenie de la baronnie du Faucigny; ses députés

Digitized by Google

tenoient le quatrième rang aux Etats de la province, convoqués à Cluses. La population et l'industrie devoient alors être considérables à Bonne, puisque dans la visite de l'évêque de Cornetto, suffragant de Genève, du 5 juin 1443, l'on voit qu'il y avoit deux églises paroissiales, l'une dans l'intérieur du bourg, dédiée à S. Nicolas, et l'autre *extrà muros*, consacrée à S. Pierre.

Hugues, Dauphin de Viennois et baron de Faucigny, accorda des franchises et des libertés fort étendues aux bourgeois de Bonne; elles étoient contenues dans les *lett. pat. du* 4 *août* 1310, confirmées l'an 1341, et augmentées par Louis, duc de Savoie, le 14 avril 1438. Le château de Bonne et les fortifications du bourg ayant été démolies dans le 17.e siècle, cette commune et son territoire furent érigés en comté, le 31 août 1681, en faveur de Charles Duclos du Fresnoy, seigneur de Corsier, d'Eysery, Blanzy, etc., conseiller du duc Victor-Amé II, et sénateur au souverain Sénat de Savoie.

Les environs de Bonne sont fertiles en vins blancs, et il s'y tient une foire annuelle de bestiaux et sur-tout de cochons, le 7 décembre. C'est la patrie de

David (N.), professeur d'éloquence au collége d'Annecy, membre distingué de la collégiale de la même ville, réputé par ses connoissances dans l'histoire et les lois de son pays: il a publié,

1.° *Oraison funèbre de S. E. M.r de la Chieza de Sinsan, L. général du duché de Savoie, bienfaiteur de la bibliothèque d'Annecy, prononcée le* 23 *février* 1760, Annecy, in-4.°

Digitized by Google

2.° *Anecdotes sur les antiquités de Talloires et d'Annecy*, 1779.

3.° *Mémoire sur le collége de Savoie fondé à Louvain, par Eustache Chapuis*, Annecy chez Durand, 1785, in-4.°

BONNEVILLE, chef-lieu de l'arrondissement du même nom, département du Léman, auparavant capitale du Faucigny, est située au pied de Môle, sur la droite d'Arve que l'on y traverse sur un beau pont de pierre, restauré l'an 1753, sous la direction de M. Andrier, architecte de Samoëns, ainsi qu'on le voyoit dans l'inscription suivante :

Restauratus

Sedente summo Pontifice

BENEDICTO XIV,

Regnante gloriosissimo

CAROLO EMMANUALE III,

M. ANDRIER, Samoënsis F.

1753.

La Bonneville se compose d'une grande place presque triangulaire, et de trois petites rues adjacentes; leurs maisons propres et bien bâties annoncent l'aisance des habitans, qui sont au nombre de 1038 : la place est décorée par la Maison commune où sont les bureaux de la sous-préfecture, et par une fontaine publique, le tout exécuté avant l'an 1787, sur les dessins de M. l'architecte *Vagnat*, de Samoëns. Une plantation d'arbres ajoute à la beauté de cette place, les avantages d'un charmant promenoir qui, en été, rend

Digitized by Google

cet endroit délicieux. On ne peut point déterminer le tems où les barons de Faucigny bâtirent un château sur l'éminence où sont aujourd'hui les prisons publiques; on y construisit ensuite auprès, quelques habitations qui formèrent, dans le 13.e siècle, un bourg qui s'appella d'abord *Burgum Castri*. Les derniers barons de Faucigny entourèrent ce bourg de murs, de tours et de fossés; il étoit alors défendu par trois châteaux, par celui du souverain, par ceux du Rocher et de Pressy, et avoit quatre portes; sa place, dès l'an 1289, s'appeloit, comme aujourd'hui, le *Parquet*, et ses trois rues eurent les dénominations du *Carroz*, de *Pertuiset* et des *Chambrettes* (a). Béatrix, dame et souveraine du Faucigny, changea son premier nom de *Burgum Castri*, en celui de *Bonneville*, le jour de Ste Cathérine de l'an 1283, comme le prouve le texte des franchises que cette princesse accorda à cette ville, où on lit: *sciendum est quòd nomen Bonnævillæ impositum fuit Burgo Castri, in festo Sanctæ Catharinæ, anni* 1283. Ces franchises dont nous venons de parler, datent du mois de janvier 1289, et sont le plus ancien document qui existe sur l'antiquité de cette ville: elles contiennent, suivant la législation du tems, un code, où les peines à infliger aux coupables, sont presque toutes pécuniaires. Les particularités qui distinguent ces franchises de celles des autres villes de l'ancienne

(a) Malgré ce que l'on a imprimé en 1806, n'ayant rien trouvé qui prouve que Bonneville ait été habitée par les Romains, ni qu'elle ait été saccagée par les Francs et les Bourguignons, je persiste à croire que l'on ne sait rien de positif sur son origine jusqu'en 1283. D'ailleurs sa dépendance, pour le spirituel, de la cure de S. Etienne, démontre, avec le texte des franchises de 1289, que ce n'est qu'à cette époque que les Barons de Faucigny l'agrandirent et la fortifièrent.

Digitized by Google

Savoie, sont quelques dispositions particulières en matière civile; le pouvoir accordé au conseil général de la bourgeoisie, d'élire, le 2 novembre, quatre syndics chargés de l'administration publique, et deux capitaines pour commander aux portes et dans les châteaux de la ville.

Les bourgeois, sans être nobles, y jouissoient du privilège de posséder des fiefs, moyennant le payement du droit de cavalcade, réservé au souverain: la plupart des premieres familles de la baronnie vinrent s'y établir, et l'on voit dans une reconnoissance de 1431, que cette ville étoit habitée par deux familles de Thoire, par les Dechissés, les de Boëge, les Lucinges, les de la Corbière, les Dufreney, etc., *qui dicunt se esse et perpetuò volunt esse burgenses Bonnævillæ*. Bonneville et son mandement tenoient le troisème rang dans les séances des Etats du Faucigny; cette ville n'en devint la capitale qu'en 1310, que Cluses ayant été incendié, la nuit du 3 au 4 juillet, le baillif et les juges de la province vinrent s'y réfugier et y établir le siége des tribunaux.

Les habitans de Cluses tentèrent, à différentes reprises, de réduire Bonneville en cendres; ils la saccagèrent en 1340, et recherchèrent par tous les moyens possibles, d'obtenir des dauphins, barons de Faucigny, que leur ville redevint la capitale de la province; mais après le traité de 1355, le Faucigny étant passé sous la domination des comtes de Savoie, ceux-ci laissèrent l'administration provinciale et les tribunaux de justice à Bonneville, et n'accordèrent à Cluses que d'être le siége de l'assemblée des Etats du Faucigny. Cette première ville éprouva une peste cruelle, en 1345, et les ravages de plusieurs incendies,

Digitized by Google

en 1442, le 10 avril 1618 et le 17 juillet 1737. Les Bernois s'en emparèrent l'an 1589, et y entamèrent, avec le président Louis Millet de Faverges, les négociations qui procurèrent, entre Berne, Genève et la Savoie, la paix de Nyon, du mois d'octobre de la même année.

L'administration municipale de Bonneville établie dès l'an 1289, n'éprouva aucun changement jusqu'au 1.er septembre 1681, que le duc Victor-Amé II supprima le conseil général de la bourgeoisie et lui substitua un autre conseil composé de 12 membres présidés par 3 syndics. Quant au spirituel, elle dépendoit de la cure de S. Etienne de la Côte de *Diôt*, dont le *Burgum Castri*, suivant les visites des évêques, étoit un hameau. Quoiqu'il y eût dans la suite une église fondée dans Bonneville, sous le vocable de S.te Cathérine, même avant l'an 1289, elle resta toujours soumise à son église mère, *tanquam filiam annexam ecclesiæ Sancti Stephani de* BOSCO DEI, comme on le voit en termes formels dans la visite de l'évêque de Genève, du 24 novembre 1443.

L'église de Bonneville, dans laquelle s'établit à cette époque une communauté d'Altariens fondée par les Maisons de Chissé et de Lucinge, fut ensuite érigée en plébainie; Nicolas Pobel, doyen de Sallanches, par acte du mois de novembre de l'an 1595, y fonda un clergé composé de six prêtres, lequel a subsisté jusqu'en 1793. On trouve également dans les anciennes visites du diocèse de Genève, qu'il y avoit à Bonneville un hôpital avec sa chapelle dédiée à S. Pierre; les revenus en furent, sans doute, dissipés, puisque l'on ne retrouve, en faveur des pauvres de cette ville, aucune fondation, jusqu'à celle d'une

Digitized by Google

Bourse de charité commencée avec le legs d'une somme de 2000 livres, donnée le 13 mai 1770, par M. Duclos de Blanzy. Les fonds de cette Bourse ont été successivement augmentés par Françoise Gaillard, née Merlinge, et par plusieurs particuliers charitables qui n'ont jamais voulu être connus du public. Dans tous les tems, les habitans de Bonneville se sont adonnés aux études, et ont occupé des emplois distingués (a): les étrangers vantent leur honnêteté, leur bonne éducation, leur intelligence dans les affaires, et leurs manières prévenantes et généreuses. Bonneville a vu naître les personnages suivans :

I. DANIEL (Nicod), conseiller d'Etat d'Amédée VIII, et secrétaire du duc Louis, son fils. Il commenta, l'an 1435, par ordre de Philippe de Savoie, comte de Genevois, l'ancienne chronique du pays sur les titres déposés dans les archives de la Chambre des comptes d'Annecy : Charles-Auguste de Sales en parle à la pag. 172 de son Pourpris. Cet ouvrage pourroit bien être le même que celui dont je trouvai l'original, en 1791, dans le château de Thorens, lequel est intitulé :

Inventaire des titres des Maisons souveraines de Genève et de Faucigny, avec un Sommaire et des Notes historiques sur ce qu'ils contiennent, dressé l'an 1435; Mss. in-4.° de plus de 600 pages, et terminé en 1447.

II. MILLET (Claude), d'une famille originaire

(a) Voyez Augustin Chieza, Corona reale di Savoja; le grand Théâtre de Savoie, 2 vol. in-fol., où l'on voit le plan topographique de Bonneville, gravé à Amsterdam, en 1692, etc., etc.

Digitized by Google

de Genève, et dont nous parlerons plus au long à l'Art. CHAMBERY, naquit à la Bonneville sur la fin du 15.e siècle. Il étoit recteur de l'Université de Turin, le 30 juillet 1515; ensuite il fut juge mage du Faucigny, envoyé extraordinaire du duc Charles III, auprès des cantons Suisses, en 1530, et conseiller au parlement de Savoie, sous les rois François I et Henri II. Il s'établit à Chambéry où naquit son fils Louis, grand Chancelier de Savoie, et souche des Maisons de Faverges, d'Arvillars et de Challes. Il fut enseveli dans l'église de S.te Marie Egyptienne, le 20 de juin 1554. Le célèbre Emmanuël-Philibert de *Pingon* prononça, en latin, son Oraison funèbre en présence du Parlement Français de Savoie.

Claude Millet, suivant le même Pingon, composa l'ouvrage intitulé,

Pratique pour la justice de Savoie.

III. POBEL (Catherin), seigneur d'Aimières, naquit à Bonneville peu après 1500. Ce fut un magistrat distingué qui honora sa patrie, et rendit les plus grands services à son souverain. Il présidoit le conseil de Genevois siégeant à Annecy, lorsqu'Emmanuël-Philibert, après être rentré dans ses Etats, le choisit pour être le premier président du Sénat qu'il créa à Chambéry, l'an 1559. Dans la première séance de ce Corps de magistrats suprêmes, qui eut lieu le 6 novembre de la même année, le premier président Pobel prononça un discours très-énergique et très-touchant sur les circonstances où se trouvoit alors le duché de Savoie, et exhorta tous les assistans à concourir par leurs lumières et par leur zèle, au rétablissement de l'ordre, dans un pays

Digitized by Google

si long-tems désolé par la guerre (a). On a de Catherin Pobel, l'ouvrage suivant,

Consilium et Consultatio pro Em. Philiberto, Sabaudiæ duce, circà jura domûs suæ in Montisferratum. Taurini 1570.

Le premier président Pobel eut les trois fils suivans:

IV. POBEL (Raymond), fut nommé sénateur de Savoie, l'an 1572, troisième président du Sénat, en 1581, et second président, en 1592.

V. POBEL (Claude), baron de la Pierre, fut chambellan du duc de Savoie, gouverneur du château de Gex qu'il défendit, avec courage, contre les Bernois et les Genevois, l'an 1589: il négocia le traité de paix de S. Julien, qui rétablit la paix entre Genève et la Savoie, le 11 juillet 1603.

VI. POBEL (Thomas), frère des précédens, fut prieur de Peillonex et de Ripailles, plébain de la Bonneville, doyen de Sallanches, abbé d'Entremont, évêque de S. Paul-trois-châteaux, l'an 1570. Les réformés ayant toujours été maîtres dans sa ville épiscopale, il ne put jamais prendre possession de son siége: il fit rebâtir l'hôpital de S. François de Chambéry, et ouvrir la rue qui conduit du portail de S. Dominique à la place de Lans (b). Il fut un des évêques consécrateurs de S. François de Sales, et mourut l'an 1612.

(a) Dans les Lettres de provision pour la création du Sénat de Savoie, l'on trouve, qu'outre l'honoraire de chaque magistrat, le trésorier général devoit, chaque année, remettre au premier président, 50 liv. de bougies fines, deux rames de papier fin et une rame de papier de *Florence*, et la moitié aux sénateurs.

(b) Les inscriptions que la reconnoissance des habitans de

Digitized by Google

VII. POBEL (Gui-Balthazard), marquis de la Pierre, étoit de la même famille que les précédens; il se distingua par ses ambassades auprès de Louis XIV, fut créé chevalier de l'Annonciade, en 1696, et se mérita, par ses reparties ingénieuses et par ses vastes connoissances, l'amitié particulière de Victor-Amé II.

VIII. MONET (Philibert), naquit à la Bonneville, l'an 1566; il entra en 1590 chez les Jésuites, parmi lesquels il se rendit si habile dans la langue latine, que de Colonia (*Hist. litt. de Lyon*), n'hésite point d'assurer, que sans excepter les *Aldes-Manuces*, *les Scioppius*, *les Maffei et les Vavasseurs*, personne ne connut mieux que le P. Monet, la propriété des mots latins. Le *Delectus latinitatis* qu'il publia, a toujours été regardé par les connoisseurs comme un chef-d'œuvre en ce genre, sur-tout l'édition in-8.°

Le P. Monet fut le fondateur du collége de Thonon, l'an 1597, et servit utilement S. François de Sales dans la mission du Chablais; il enseigna ensuite les Humanités dans le collége de la Trinité, à Lyon, où il fut 22 ans préfet des études, et où il mourut professeur de théologie morale, le 31 mars 1643.

Les ouvrages du P. Monet, d'après le catalogue du P. Niceron, sont,

1.° *Veterum nummorum ad recentes Francicos proportio*, Lugduni, in-fol., 1617.

2.° *Abacus Romanarum rationum, hoc est de Nummariis, de Mensurarum, Ponderumque notis, etc.*, Lugduni 1618, in-8.°

Chambéry avoient consacrées, pour perpétuer la mémoire des bienfaits de ce prélat, ont été effacées pendant la révolution.

Digitized by Google

3.° *Annuæ litteræ Indiarum* 1612, 1613 et 1614, Lugduni 1618, in-8.°

4.° *Delectus latinitatis* 1619, dont la meilleure édition est celle de Lyon de l'an 1642, in-8.°

5.° *Ligatures des langues françaises et latines*, Lyon 1629, in-12.

6.° *Parallèle des langues françaises et latines*, Lyon 1630, 1632, 1636, in-4.°

7.° *Captâ rupeculâ, carmen*, Lugduni 1630, in-12.

8.° *Origine et pratique des armoiries à la gauloise*. Lyon 1631, in-4.°; séconde édition, 1659.

9.° *Geographiæ Galliæ veteris recentisque*, Lugduni 1634, in-12.

10.° *Inventaire des deux langues latine et française*, Lyon 1636, in-fol.

11.° *Abrégé du parallèle des langues française et latine*, Rouen 1637, in-4.°

12.° *Nomenclatura geographica Galliarum*, Lugduni 1643, in-12.

13.° *Vilbonius Gymnasiarcha, in Despauterii grammaticam*, Lugduni 1654, in-8.°

Monet laissa beaucoup d'ouvrages Mss.; le P. le Long en cite un que l'on conserve à Dijon, intitulé: *Burgundionica*; soit Mémoires sur la Bourgogne.

Voyez l'Histoire litt. de Lyon, tom. II, pag. 706; Moréry, Niceron, Chieza, Rossotto; le nouveau Dictionnaire historique, etc., etc.; les Manuscrits de la Maison de Passier de Bonneville.

Digitized by Google

IX. MONET (Claude-Aimon), de la même famille que le précédent, naquit à la Bonneville, de Jacques Monet, gentil-homme, avocat fiscal du Faucigny. Après s'être gradué dans l'Université de Turin, il passa en France où il se maria le 3 juillet 1619; il fut reçu avocat au parlement de Paris, qui le nomma professeur en droit dans l'Université d'Orléans. Il fut député plusieurs fois à Louis XIII qui, charmé de son éloquence et de son mérite, lui accorda des lettres de naturalisation, en 1631. Madame Royale Christine, régente de Savoie, le nomma sénateur à Chambéry; mais étant mort d'un accident d'apoplexie, il fut enseveli à Orléans où il étoit bâtonier du Corps des avocats. Il nous reste de ce savant professeur, l'ouvrage suivant:

1.° *Antecessor immunis*, dédié au chancelier Seguier, en 1640.

2.° Des Odes latines, Mss.

X. DE LA BONNEVILLE (Philibert), provincial des capucins de Savoie, se distingua dans l'éloquence de la chaire et dans la controverse: il obtint des Etats du Valais, l'an 1633, la fondation d'un couvent de son ordre à Sion, et fut un des théologiens qui approuvèrent les *Constitutions des Bernardines*. C'étoit le confesseur de S. François de Sales, qui disoit: que si l'on venoit à perdre la Somme de S. Thomas, on la retrouveroit toute entière dans la tête du P. Philibert. Ce père a publié,

1.° *Abrégé de la vie du B. François de Sales*, Lyon 1623.

2.° *Le Soleil des parfaits et vertueux prélats de ce siècle, en la personne du S. évêque de Genève*, Lyon 1625.

XI. DE

Digitized by Google

XI. De Passier (Françoise) naquit à la Bonneville, d'Antoine de Passier, mort second président du Sénat de Savoie, l'an 1615 : elle fut célèbre de son tems par sa beauté et par ses connoissances en littérature, et mourut à Moûtiers où elle étoit mariée à D. Ivez, major de Tarentaise, conseiller d'Etat du duc de Savoie. Jean Frisat, le chevalier d'Aviso et plusieurs poëtes espagnols de garnison dans le duché, chantèrent, apres sa mort, les vertus et les talents de cette dame, qui fit imprimer en langue castillane à Thonon chez Marc de la Rue, l'ouvrage suivant :

Cartas morales del Sennor de Nerveza, dirigidas al conde de Fuentes. Impreso en Thonon, por Marcos de la Rua, estampador della Santa Casa, con permission de los superiores. M. DCV.

XII. Monod (Pierre) naquit à la Bonneville, suivant Chieza, (*part. II della Corona reale, pag.* 92), d'un père sénateur à Chambéry. Il entra chez les Jésuites qui le destinèrent d'abord à enseigner les humanités dans leur collége de la Roche. Ayant publié les *Alliances de France et de Savoie* que tout Paris voulut lire, Mad. Royale Christine de France le nomma son confesseur, et le duc Victor-Amé I l'envoya auprès de Louis XIII et du cardinal de Richelieu, pour assurer à sa Maison, le titre d'*Altesse royale*. « Le Jésuite Monod, homme habile et éclai-» ré (a), mais impétueux et altier, étoit chargé » de demander au roi, que les gardes françaises » prissent les armes lorsque l'ambassadeur de Savoie » seroit admis à la Cour, et que le pape fît rendre

(a) Histoire universelle par une société d'Anglais, tom. XXXVIII, pag. 312.

Digitized by Google

» à Rome aux ministres de la Cour de Turin, les » mêmes honneurs qu'à ceux des puissances cou- » ronnées. » Monod, loin de réussir dans sa négociation, déplut tellement au cardinal de Richelieu, que celui-ci s'opposa formellement à toutes ses demandes; et ayant eu connoissance que ce jésuite intriguoit pour le mettre mal dans l'esprit du roi, il résolut dès-lors de le perdre. Victor-Amé I désavoua sa conduite, et la Régente, après avoir envoyé le comte de Cumiane, à Paris, pour désarmer la colère du cardinal, se vit forcée de consigner son confesseur dans la ville de Coni. Monod, irrité de cette condescendance, entra en négociation avec le marquis de Léganez, gouverneur de Milan, qui lui promit de le faire enlever par un détachement de dragons, la première fois qu'il iroit à la promenade, et de le faire conduire, en sureté, à Madrid, où la Cour désiroit connoître celui qui donnoit tant d'inquiétudes au premier ministre de France.

Madame Royale ayant eu connoissance de ce projet, la veille de son exécution, fit transférer Monod dans le Fort de Montmélian, et écrivit à Richelieu : *qu'elle s'étoit enfin assurée de la personne du P. Monod, qu'elle avoit lié sa langue et éventé tous ses desseins.* L'ayant ensuite fait resserrer plus étroitement dans le Fort de Miolans, pour tronquer tous les fils de sa correspondance, le pape Urbain VIII fit écrire, le 10 de septembre 1640, à D. Juste Guerin, évêque de Genève, pour qu'il signifiât à la Cour de Turin de faire conduire ce jésuite dans l'Etat ecclésiastique, et que personne n'osât prendre connoissance des délits et des trames qu'on lui imputoit, sans un ordre spécial de sa Sainteté. La mort du P. Monod, arrivée, avant que l'évêque de

Digitized by Google

Genève eût pu exécuter sa commission, termina toutes les contestations qui agitoient les Cours de Rome, de Paris, de Madrid et de Turin, à l'occasion de ce jésuite. Son portrait étoit placé dans la bibliothèque des Pères de la société à Turin.

Le P. Monod, dont les talens et les vastes connoissances auroient dû lui mériter une fin plus heureuse, publia les ouvrages suivans :

1.° L'*Hermète chrétien*, Lyon 1619.

2.° *Recherches sur les alliances des Maisons de France et de Savoie*, Lyon 1621, in-4.°

3.° *Amedeus Pacificus*, Augustæ Taurinorum 1624, in-4.° Ce chef-d'œuvre du P. Monod, qui renferme l'histoire exacte et impartiale du pontificat de Félix V, a été inséré en entier dans le 17.e tom. des annales ecclésiastiques de Baronius.

4.° *Ristretto delle rivoluzioni del reame di Cipro e ragioni della Casa di Savoja sopra di esso*, Torino 1633. Cet écrit brouilla la Cour de Turin avec le Sénat de Venise, qui le fit réfuter.

5.° *Apologie des alliances de France et de Savoie contre les invectives de deux avocats Français*, 1631.

6.° *Il Capricorno, o sia Oroscopo d'Augusto Cesare*, Torino 1633.

7.° L'*Extirpation de la rébellion, ou Déclaration des motifs que le roi de France a d'abandonner la protection de Genève*, 2 vol. ; le premier, imprimé, le second, Mss., tous deux fort rares et très-intéressans.

L'on trouva à Miolans dans la chambre où mourut

Digitized by Google

le P. Monod, les manuscrits suivans, qui furent déposés dans la bibliothèque de l'Université de Turin :

1.° *Annales Ecclesiasticæ et Civiles Sabaudiæ*, ouvrage imparfait.

2.° *Eloge de Charles-Emmanuël I.*

3.° *Vie de Marguérite de Savoie, marquise de Montferrat.*

4.° *Traité de la faveur des princes.*

5.° *Dictionnaire des rits religieux.*

Voyez Chieza, *Corona reale di Sav., cap. XIV*; Guichenon, préface de l'Histoire de Savoie, pag. 21; Scrittori Piemontesi et Savojardi, pag. 137; Rossotto, pag. 194; Moréry; le Président de Lescheraine, *Lettres sur le titre royal de Savoie*; le baron Vernazza, *Bibliotheca patria*; Supplément à l'histoire du ministère du cardinal de Richelieu, pag. 6.

XIII. DICHAT (Melchior), suivant les notices de M. Gaillard, naquit à la Bonneville où il fut nommé juge mage de la province de Faucigny, le 16 mars 1695; sénateur, et ensuite président du sénat de Savoie, il rédigea l'ouvrage suivant :

L'Usage de Savoie concernant les matières ecclésiastiques, par rapport à la puissance et juridiction laïque, 1730, 2 vol. Mss.

XIV. DE PASSIER (André) naquit à la Bonneville, le 9 novembre 1702, d'une famille distinguée dans l'ordre judiciaire et dans l'état militaire. Il entra très-jeune chez les Jésuites qui, après ses premières études, l'envoyèrent successivement dans leurs colléges de Lyon et de Dôle, pour y enseigner les belles-

Digitized by Google

lettres et la philosophie. Il quitta la Société l'an 1728, se rendit à Turin, où il fut reçu docteur en droit, le 31 août 1731, et où il fut chargé de l'éducation de Mess. de Perron, dont l'un a été ministre des affaires étrangères, et l'autre lieutenant général de Savoie. Il fut ensuite secrétaire du bureau des finances, suivit, en cette qualité, le roi Charles-Emmanuël dans sa conquête du duché de Milan dont il eut l'administration économique, pendant la campagne de 1734. Le général des finances, comte de Grégory, s'en fit toujours accompagner pour diriger les Etats du duché d'Aoste, en 1736, 1742 et 1748. Par ordre du marquis d'Orméa, premier ministre et grand chancelier des Etats sardes, il traduisit en français, le tarif de 1739, et un ouvrage tendant à prouver que Parme et Plaisance étoient une dépendance du Milanais: ce ministre lui fit encore compiler en 2 vol. in-folio, tous les édits et les manifestes publiés, en 1748, dans les provinces dépendantes de la monarchie Sarde.

Ayant été nommé intendant et réformateur des études de la province de Genevois, il s'occupa d'abord d'y diminuer les dettes des communes, de faire réparer les anciennes routes, et d'obtenir qu'on en traçât de nouvelles, pour mettre par-tout en activité le commerce et l'agriculture. Son intégrité et son austère probité le firent choisir pour présider à la distribution des blés que la Cour fit passer en Chablais et en Faucigny dévastés par la grêle de 1771: l'année suivante, il vint dans sa patrie et y fut fait intendant du Faucigny, province qu'il administra avec la plus grande sagesse jusqu'en 1776, qu'il obtint sa retraite et le titre d'intendant général. Il mourut le 24 février 1784.

Digitized by Google

De Passier recueillit, en 14 vol. in-4.°, tous les Mémoires et Projets relatifs à l'administration civile et littéraire de la Savoie, depuis l'an 1750 jusqu'en 1776 : parmi les ouvrages qui lui sont propres, il faut distinguer les suivans, et les discours qu'il prononça aux promotions des colléges de Lyon et de Dôle :

1.° *De mercaturæ præstantiâ et dignitate ; oratio habita Lugduni*, 1722.

2.° *Pro susceptâ a Ludovico* XV, *publicâ rei administratione, regi, regnoque gratulatio, habita Dolæ*, 1726.

3.° *Traité des mœurs et des antiquités romaines pour servir à l'intelligence des Auteurs classiques*, Mss. in-4.°

4.° *Traité de géométrie, enseigné à Dôle*, 1726, Mss. in-4.°

5.° *Fruits de mes études*, soit le vol. IV.e des *Miscellanea* ; ce recueil contient quelques mémoires sur la manière d'enseigner l'histoire, des traductions, et l'état de la population de Savoie de l'an 1724.

6.° *Journal de la campagne d'Italie de* 1734, soit recueil des lettres originales écrites au général des finances *Petiti*, par les personnes les plus distinguées de l'armée du roi Charles-Emmanuël III. *Miscellanea vol.* VI., in-4.°

7.° *Abrégé de l'histoire de Savoie depuis l'an* 1000 *jusqu'en* 1776, *justifiée par les édits*, Mss. in-fol., etc., etc.

XV. MONET (N.), Lieutenant général au service de Pologne, associé de l'Académie R. des belles-lettres et sciences de Nancy, en 1752 ; de celle

Digitized by Google

des Arcades de Rome, en 1759; naquit, en 1703, de François Monet, successivement trésorier du Faucigny, contrôleur de la Chambre des comptes, intendant du Chablais et de Suse. Le jeune Monet descendant de la même famille que ceux dont nous avons déjà parlé, et allié à la Maison de Passier de Bonneville, entra chez les Jésuites : mais sa foible santé l'ayant obligé de quitter la Société, il étudia quelque tems le droit à Turin, et fut fait capitaine dans le régiment de la reine, infanterie, qui venoit d'être formé. Dégoûté d'un service trop pénible, il alloit passer dans le régiment de Tarentaise, lorsque le prince *Czatoriski*, l'un des premiers magnats de Pologne, s'adressa à Turin au marquis de Breil, pour avoir un Savoisien qui eût servi comme capitaine dans l'armée Sarde, et qui fut en état de diriger les études de son fils, en qualité de gouverneur. Monet, par l'entremise de l'intendant de Passier, fut accepté pour cette éducation ; son élève, le prince Czatoriscki, avec lequel il voyagea dans toutes les Cours d'Europe, fit tant d'honneur à son instituteur, que les souverains auxquels il fut présenté, recherchèrent d'avoir à leur service son sage Mentor. L'électeur de Bavière le décora de son ordre; Auguste III, roi de Pologne, lui confia plusieurs négociations secrètes ; Louis XV l'appela à Versailles; Louis XVI et les rois de Sardaigne lui accordèrent le titre de comte.

De son mariage avec une noble Suédoise, il eut deux fils ; l'aîné étoit, en 1781, capitaine de dragons au service de France ; et le cadet étudioit, dans le même tems, au séminaire de S. Sulpice.

M. le comte Monet publia, à l'occasion du mariage

Digitized by Google

de la princesse de Piémont, le livre suivant :

Essai historique sur la Maison de Savoie, Paris 1779, in-8.°

Extrait des titres de la Maison Monet, communiqués par M. l'avocat Prosper de Passier, de Troënex.

XVI. JACQUIER (Ferdinand), docteur médecin de la faculté de Montpellier, proto-médecin de l'ancienne province du Faucigny, membre correspondant de la société médicale de Montpellier, naquit à la Bonneville, le 16 décembre 1720; c'est à la topographie médicale de sa patrie, qu'il présenta à la Cour de Turin, que l'on doit le desséchement des marais des communes voisines affligées jusqu'en 1782, de fièvres intermittentes endémiques, occasionnées par le gaz palustre qui s'en exhaloit. On a aussi du médecin Jacquier, *des Observations médicales sur les effets de l'électricité*, que M. l'abbé Berthollon a insérées dans son ouvrage sur cette matière, 2 vol. in-8.°, Paris 1786, pag. 491 et suivantes.

M. le Médecin Jacquier est mort en janvier 1807.

XVII. JACQUIER (François-Joseph), frère du précédent, commença sa carrière en qualité de commissaire de la cour de Turin, par faire mettre à exécution le traité qu'elle avoit conclu, en 1754, avec la république de Genève; il fut ensuite nommé substitut de l'avocat général du Sénat de Savoie, en 1760, avocat général à Nice, sénateur à Chambéry, en 1769, et étoit président de la 3.e Chambre du Sénat, en 1792.

XVIII. M. MUFFAT S. AMOUR (François-Marie), né à Megève, président de la Chambre des notaires

Digitized by Google

de l'arrondissement de Bonneville, et secrétaire général de la sous-préfecture, a publié,

1.° *Instituts du droit civil en théorie et pratique*, Annecy 1782, 2 vol. in-8.°

2.° *De la culture de la racine de Disette, en Savoie*, Chambéry 1789.

La Bonneville fut aussi la patrie,

1.° De Joseph Rossillon, abbé commendataire de S. Ponce dans le diocèse de Nice, confesseur de la princesse de Piémont, en 1775, et mort à Turin, au grand regret des personnes de bien, l'an 1793.

2.° De J. Joseph Gaillard, secrétaire de ville, très-versé dans l'histoire et la géologie du Faucigny. Il a composé :

1.° *Extrait raisonné des privilèges et patentes des princes de Faucigny et de Savoie, pour servir à l'histoire de la Bonneville*, Mss.

2.° *Lettre à M. Jurine, sur les cérises doubles*, du 4 juillet 1788, insérée dans le journal de Genève de la même année, fol. 120.

BORNAND (Le grand), commune de l'arrondissement d'Annecy, canton de Thône, département du Mont-Blanc, est habité par 2015 individus qui font un grand commerce en bestiaux, beurres et fromages. C'est la patrie de

Favre (Pierre), connu dans l'histoire ecclésiastique, sous le nom de *Père le Fèvre*. Il naquit

Digitized by Google

au village du *Villaret*, l'an 1506; ses parens l'occupèrent pendant l'enfance à garder les troupeaux dans la montagne, jusqu'à l'âge de dix ans qu'ils l'envoyèrent à l'école de Pierre *Veliard* qui enseignoit alors la lecture, la grammaire et les élémens de la religion au grand-Bornand.

Après avoir terminé ses premières études de latin aux écoles de la Roche (a), Pierre Favre, âgé de 21 ans, se rendit à Paris où il fut reçu, par charité, dans le collége de S.te Barbe; il y fit son cours de philosophie scolastique sous le docteur Jean Pegna, qui admiroit la pénétration du jeune Savoisien, et sur-tout la facilité avec laquelle il traduisoit les auteurs Grecs. Favre habitoit dans le collége de S.te Barbe, une chambre commune avec S. François-Xavier, gentil-homme de Navarre, aussi pauvre que lui, lorsque S. Ignace de Loyola ayant fait ses humanités au collége de Montaigu, passa à celui de S.te Barbe pour y étudier la philosophie. On lui donna pour répétiteur Pierre Favre, sous lequel il fit des progrès rapides, soit dans la piété, soit dans les études; ils contractèrent ensemble une amitié qui s'étendit à François-Xavier, leur condisciple, et ils finirent par obtenir d'habiter tous les trois la même chambre. Ignace ayant résolu de fonder un nouvel ordre religieux dont les premiers membres fussent tirés de l'Université de Paris, découvrit à son répétiteur, le dessein qu'il avoit de se consacrer entièrement à la conversion des hérétiques et des infidelles, s'il vouloit être son compagnon: « Favre embrassa Ignace, dit le Continuateur de Fleury, *liv.* 133, § 19, et lui dit qu'il le suivroit

(a) Histoire de la Roche, pag. 87.

Digitized by Google

jusqu'à la mort, mais qu'avant de prendre aucun engagement, il désiroit revoir sa patrie et ses parens. »

De retour de la Savoie, où il eut la consolation de trouver son père vivant, il se rendit avec S. Ignace et ses 5 premiers disciples, le 15 août 1534, dans l'église de Mont-Marte sur Paris, où tous sept firent le vœu de se dévouer à la conversion des infidelles et des hérétiques, par-tout où il plairoit au pape de les envoyer. Paul III les reçut favorablement, l'an 1537, et retint, à Rome, Pierre Favre et Laynez, pour enseigner la théologie dans le collége de la Sapience : Favre passa ensuite quelques années à Parme, où il expliqua les principes de la religion catholique dans des instructions si solides et si touchantes, que l'on vit la piété et la foi se ranimer dans tout le Parmesan.

Le comte d'Ortiz, ambassadeur de Charles-Quint, le conduisit avec lui, par ordre de l'empereur et du pape, à la diète de Ratisbonne, où ce Jésuite Savoisien fut honoré d'une estime particulière, par le célèbre Coclhée, par le légat Contarini et par Emmanuël-Philibert, duc de Savoie, qui le choisit pour son directeur spirituel. Après avoir assisté, en 1542, à la diète de Nuremberg, il vint soutenir la Foi catholique à Spire, à Mayence et à Cologne où il établit un collége dont il donna la direction à *Canisius*. Il fonda, en 1545, celui de Coïmbre en Portugal, passa à Salamanque où les professeurs qui l'avoient connu à Paris, lui donnèrent des témoignages éclatans de l'estime et de la vénération qu'inspiroient par-tout sa piété et l'étendue de ses connoissances. Philippe II voulut l'entendre ; le roi de Portugal le demanda au pape pour aller réunir

Digitized by Google

les Abyssins à l'Eglise romaine, et sollicitoit S. S. de le nommer patriarche d'Abyssinie. Paul III, qui avoit convoqué le concile de Trente, l'ayant choisi pour y être son premier théologien, le P. Favre, par son ordre, se rendit à Rome, où à peine fut-il arrivé qu'il mourut le 1.er août 1546, exténué de fatigues et de travaux, entre les bras de S. Ignace.

Le P. Favre possédoit si parfaitement le grec, le latin, l'italien, le français, l'allemand, le portugais et l'espagnol, qu'il prêchoit avec la plus grande facilité dans toutes ces langues : c'étoit un vrai modèle des tems apostoliques ; humble, désintéressé, il donna une si grande idée des Jésuites, dans les pays qu'il parcourut, que par-tout l'on s'empressa de les recevoir et de leur fonder des colléges. Il s'appliqua particulièrement à la conversion des ecclésiastiques et des moines corrompus qu'il regardoit comme les ennemis les plus dangereux de l'Eglise romaine. S. François-Xavier et S. François de Sales l'honoroient comme un Saint ; et ce dernier, en visitant l'église de S. Jean de-Lé-Sixt, se rendit au Villaret, pour vénérer l'humble cabane où ce Jésuite étoit né. Elle a été ensuite convertie en chapelle, dans l'intérieur de laquelle on lit l'inscription suivante :

D. O. M.
Hæc quondam Fabri domus humilis
Domus Dei nunc sanctissima
Ne mireris viator !
Jam tunc erat domus Dei sanctissimi
Cùm in eâ natus est Petrus Faber
Faber, inquam, ille qui non solùm B. Ign. Loyolæ
Primus sociorum fuit,

Digitized by Google

Sed et primus omnium Theologus, primus Presbyter
Et primus Prædicator,
Ità ut
Petrus iste Faber, et Petra, et Faber dici possit.
Anno Domini M. DC. XX.
Ut ad gloriam Dei et futuram memoriam duret,
Marchio Vallis-Romanæ
P. C.

Il nous reste du P. Favre, des Lettres imprimées parmi celles de Canisius.

Sa vie a été écrite par Orlandini, Lyon 1617, vol. in-8.° et dédié à S. François de Sales.

Voyez le Continuateur de Fleury, liv. 135, § 17, an 1534; Ribadaneira, *Vita Sancti Ignatii*; Rossotto, etc.

BORNAND (Le Petit), commune de l'arrondissement et du canton de Bonneville, département du Léman, habité par 1638 individus; son commerce consiste en bestiaux, beurres, fromages, charbons et ustensiles en bois qui se vendent aux marchés de la Roche et de Genève. Il y a dans cette commune une mine de houille qui fut exploitée, l'an 1786, sous la direction de M. Allamand de Lausane, et sur laquelle on trouve les plus grands détails dans le journal de Genève, du 27 septembre 1787, N.° 9. Au village de *Beffay*, sur la route qui conduit à S. Laurent, il y a une source d'*eau thermale* qui n'a jamais été analysée; les habitans en font usage pour diverses maladies; et quelques vestiges d'anciens murs font conjecturer qu'il y avoit autrefois des bains fréquentés.

Digitized by Google

Le petit-Bornand a produit :

I. Fichet (Guillaume) ; suivant Charles-Auguste de Sales, il naquit au village du *Crêt*, d'une famille alors distinguée et qui a donné plusieurs magistrats à la patrie. Fichet, après avoir appris les élémens de la grammaire aux écoles de la Roche, continua ses études à Paris où il fut reçu docteur de Sorbonne. Il enseigna successivement pendant 20 ans, les humanités, la rhétorique, la philosophie et la théologie dans l'Université de cette ville ; il en fut nommé recteur, l'an 1467, année où ayant assemblé toutes les facultés en présence de Louis XI qui vouloit faire prendre les armes aux écoliers, pendant la guerre *du bien public*, il prononça un discours si énergique contre ce projet, que le roi se laissa persuader, sans jamais lui en témoigner aucun ressentiment. Gaguin, liv. XI, pag. 87, appelle Fichet, *Vir magni animi, doctrinâ et arte dicendi potens, qui in caligine, jacentibus Humanitatis studiis, lumen attulit, excitavitque complures latinè dicere et eleganter loqui.*

Fichet fut le premier qui conçut le dessein d'établir l'imprimerie à Paris; il appela en Sorbonne, Martin Crantz, Ulrich Gerin et Michel Friburger qui y imprimèrent sa rhétorique, en 1471 (a). Le cardinal Bassarion, l'honneur des évêques Grecs au concile de Florence, charmé des talens et du savoir de Fichet, le conduisit à Rome où Sixte IV le fit son camérier secret et son pénitencier.

Quelques auteurs embarrassés par la qualité d'*Al-*

(a) Encyclopédie méthodique, tom. III, art. Imprimerie, Pag. 482.

Digitized by Google

netanus que prenoit Fichet, ont cru qu'il étoit né aux environs de Paris; mais cette épitèthe nous explique seulement qu'il prenoit ce titre d'un bénéfice qu'il possédoit à *Anet*.

Les archives de l'ancienne Maison Fichet, qui s'est éteinte dans la personne de demoiselle Marie-Josephine-Ignace Fichet, marquise d'Arvillars, prouvent littéralement que ce docteur de Sorbonne étoit né au petit-Bornand; aussi Gaguin, son disciple, n'hésite point de dire dans son panégyrique,

Fœlix illa quidem, tali Sabaudia, alumno,
Cujus erit Gallis, perpetuatus honor.

Dans les décorations faites à Chambéry, l'an 1663, pour le mariage de Charles-Emmanuël II, on plaça le buste de Guillaume Fichet avec ceux des autres savans que la Savoie se glorifioit d'avoir produits (a). En effet, « dit le savant Naudé (b), » la rhétorique de Fichet qui contribua tant à » rétablir la vraie éloquence, mérite d'être conservée » dans toutes les bibliothèques, comme la première » qui ait paru, après une si longue barbarie, pour » rétablir, en France et pendant le règne de Louis » XI, les bonnes lettres et les humanités. »

Gibert, *tom. III*, compare Fichet à Isocrate, et dit que Louis XI se servit de son éloquence dans les affaires les plus importantes.

(a) Appareil pour les fêtes de Chambéry 1663, pag. 30.

(b) Additions aux Mémoires de Philippe Comines. Bruxelles 1724, pag. 47.

Digitized by Google

Nous avons de Guillaume Fichet, les ouvrages suivans :

1.° *Guillelmi Ficheti Alnetani, artium et theologiæ doctoris, Rhetoricorum libri III ; accidit ejusdem Ficheti panegyricus a Roberto Gaguino versibus compositus. In Parisiorum Sorbonâ, per Ulricum Gering, Martinum Crantz et Michaelem Friburger*, anno 1471, in-4.°, velin.

Cette édition est très-rare et très-précieuse ; il y en a un exemplaire dans la bibliothèque de M. de Prié, à Turin.

Voyez, à cet égard, de BURE, *biblioth. instructive*, tom. I, pag. 88, N.° 2335.

2.° *Guillelmi Ficheti doctoris theologi Parisiensis Epistolæ* V. In Sorbonâ in-4.°

3.° *Illustrissimis principibus Amedeo Sabaudiæ duci, ejusque fratribus, Guillelmus Fichetus, Parisiensis theologus doctor, PATRIA VERO SABAUDUS*, salutem *plurimam, plurimoque cum honore mittit. Mss.* dans la bibliothèque de l'Université de Turin, N.° 1047; cette Lettre est un abrégé de l'histoire de Savoie, et une Exhortation que Fichet fait à ses souverains, de s'unir aux autres princes d'Italie contre les Turcs.

Outre les Auteurs déjà cités, voyez le N. Dic. Historique, Morery, etc.

II. FICHET (Mammert), de la famille du précédent, fut docteur de Sorbonne, évêque d'Ebron et suffragant de Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève, l'an 1470.

III. FICHET (Alexandre), célèbre prédicateur et théologien

Digitized by Google

théologien du cardinal de Richelieu, naquit en 1589. Il entra chez les Jésuites, où s'étant occupé pendant sa jeunesse à l'étude des auteurs sacrés et profanes, il publia, pendant qu'il étoit professeur de rhétorique à Lyon, les ouvrages suivans, qui le rendirent si cher aux instituteurs qui aiment les lettres et les mœurs :

1.° *Favus Patrum*, Lugduni 1615, in-24. C'est un extrait des plus beaux passages oratoires de S. Cyprien, de Lactance, de S. Basile, de S. Ambroise, de S. Eucher de Lyon ; de S. Hilaire d'Arles ; de S. Jérôme et de Salvien.

2.° *Chorus Poetarum classicorum, ac Museum poeticum*, Lugduni 1616, in-4.°

3.° *Corpus omnium poetarum latinorum*, Genevæ 1627.

4.° *Arcana studiorum, seu Bibliotheca universalis scientiarum*, Lugduni 1649, réimprimé, dans la même ville, par le savant Jean-Albert Fabricius, l'an 1710.

5.° *Vita sancti Bernardi à Menthone.*

6.° *Vie de la Mère de Chantal*, Lyon 1642, in-8.°

7.° *La Victoire de l'Eglise sur les prétendus Réformés*, Lyon 1638.

8.° *Preuves de la réalité du Corps de J. C. dans le Sacrement de l'Autel.*

9.° L'*Amphion sacré* ou Recueil de poésies dévotes.

On trouva après la mort du Père Fichet, arrivée à Chambéry après 1660, les Mss. suivans qu'il se proposoit de faire imprimer : 1.° *la Vie de la Mère de Blonay, supérieure de la Visitation ;* 2.° *un Commentaire*

Digitized by Google

sur l'Ecriture sainte ; 3.° la Chaire de J. C. couronné, soit Sermons pour l'Avent et le Carême, 3 vol. Ce Jésuite aida Guichenon dans ses recherches sur l'histoire de la Savoie.

Voyez de Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, vol. II, pag. 707; Chieza, Scrittori Piemontesi e Savojardi, pag. 111.

IV. Cauly (Jean-Louis), secrétaire d'Etat et conseiller de finance, fut, suivant le sénateur Déville (a), « un des plus expérimentés personnages » de son tems, savant en toutes choses, mais par- » ticulièrement dans l'histoire et la jurisprudence. Sa » fidélité et ses longs services lui procurèrent un » grand crédit auprès de son souverain, comme sa » franchise et ses manières le firent estimer univer- » sellement par les services qu'il s'empressoit de » rendre à un chacun. » Charles-Emmanuël II, pour récompenser son mérite et celui de ses frères, Antoine-Marie Cauly, cornette dans l'escadron de Savoie, et le docteur Simond Cauly, aumônier de S. A. R. et curé du petit-Bornand, les agrégea, eux et leurs descendans, à la haute noblesse de Savoie, *par lett. patent. du* 30 *août* 1658.

La Maison Cauly du petit-Bornand s'étant éteinte en la personne de Suzane Cauly, mariée à Turin à M. Prosper Genevois, de la Roche, dont l'hoirie est passée dans la famille Pomel; c'est chez madame Marie Dufour, née Pomel, que l'on voit le portrait en grand du conseiller Cauly, et que sont conservés ses manuscrits et ses mémoires sur l'administration publique et sur plusieurs importantes négociations de la Cour de Turin.

(a) Etat de la justice de Savoie, part. II, pag. 22.

Digitized by Google

BORNE, rivière impétueuse de l'arrondissement de Bonneville, département du Léman, prend sa source dans les montagnes du grand-Bornand et de la Clusaz; elle traverse les communes de S. Jean de-Lez-Sixt, d'Entremont, du petit-Bornand, la plaine entre Rumilly et Ponthy, et se jette dans Arve, à peu de distance et à l'ouest de Bonneville.

On appelle *les Bornes*, cette partie du territoire de l'ancienne province du Genevois qui se compose de diverses communes qui, depuis Mornex sur Salève jusqu'au-dessus de la Roche, occupent les collines et les petites vallées renfermées entre ledit Salève et les montagnes de Thorens et de Disonche; c'est un canton fertile en blé.

BOURGET, commune habitée par 1506 individus, dans l'arrondissement de Chambéry, département du Mont-Blanc, est situé au bord du lac du même nom, très-abondant en excellent poisson; le bord méridional de ce lac produit d'excellent vin, à S. Innocent, à Brison et à Sarguoin. Le port du Bourget et celui appelé port *Puer*, à deux kilomètres d'Aix-les-Bains, sont les endroits où l'on charge et décharge les marchandises qui sont importées ou exportées par le lac du Bourget et par le Rhône: il communique avec ce fleuve par le canal de *Savière* qui peut avoir deux lieues de long.

Les Romains eurent des établissemens au Bourget, comme le prouvent les inscriptions que l'on y a trouvées. Les comtes de Savoie, avant l'acquisition de Chambéry, y habitèrent l'ancien château qu'ils firent peindre par les premiers disciples de Giotto, l'un des restaurateurs de la peinture en Italie. Le Bourget fut érigé en baronnie en faveur de la

Digitized by Google

Maison Berliet de Chiloup, qui a produit :

I. BERLIET (Jean-François) ; il fut conseiller d'Emmanuël-Philibert qui le nomma premier président de la Chambre des comptes de Savoie, l'an 1577. Il négocia l'union de Maro et de Tende en Piémont ; la paix avec Berne, en 1589, et fut le principal ambassadeur de Charles-Emmanuël I auprès d'Henri IV. Ce duc de Savoie, pour le récompenser de ses services, le nomma à l'archevêché de Tarentaise, dont il prit possession le 22 février 1601. Il sécularisa le Chapitre de sa métropole, lui fit unir celui de S.te Marie, et mourut le 2 juillet 1607. Il nous reste de ce prélat :

Lettre au pape Clément VIII, sur le rétablissement de la religion catholique en Chablais, 1599.

II. BERLIET (Etienne), frère du précédent : il fut nommé sénateur au sénat de Savoie, l'an 1599 ; il entreprit un ouvrage contre le Code Fabrien que sa mort prématurée lui empêcha de publier.

Voyez Guichenon, Histoire de Bresse, pag. 68.

BOURG S. MAURICE est le chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Moûtiers, département du Mont-Blanc ; il fut presque complettement réduit en cendres, l'an 1794 : sa population se compose de 2166 individus, et son étendue territoriale de 37657 journaux de Piémont. Il y a dans cette commune environ dix-sept montagnes où l'on fait d'excellent *fromage-gruyère* : elle entretient avec les pays voisins, un commerce très-considérable en bestiaux et en fromages. Les bestiaux qui s'y vendent aux foires d'août et de septembre, et qui passent en Piémont, en Val-d'Aoste, en Maurienne et en Dauphiné,

Digitized by Google

consistent en mulets, poulains, moutons et genisses, que les habitans des Chapelles vont acheter dans les montagnes et les vallées du Chablais, du Faucigny et du canton de Beaufort. Les environs du Bourg S. Maurice sont fertiles en blé; il y a des martinets à la Borjat, où l'on travaille un fer qui se tire de la Val-d'Aoste. La montagne d'Arbonne qui est peu éloignée du Bourg, contient du sel gemme dont on se servoit en Savoie, même avant 1400 : on le faisoit dissoudre dans de grandes cuves d'eau, pour en séparer les parties gypseuses qu'il contient, et l'on obtenoit ensuite le sel pur par l'évaporation qui s'opéroit dans les chaudières. Ce procédé exécuté pendant plusieurs siècles, occasionna une telle consommation de bois, que les montagnes et les collines voisines dépouillées des forêts qui en retenoient le terrain cultivable, éprouvèrent des éboulemens et des érosions causées par les eaux qui endommagèrent considérablement le Bourg S. Maurice, et firent abandonner l'entreprise.

Cette commune et son territoire furent successivement érigés en comté et en marquisat, en faveur de la Maison CHABOT, de Chambéry; et après l'extinction de cette illustre famille par la mort du dernier marquis de S. Maurice, colonel du régiment de Savoie, cette terre fut donnée en apanage au duc de Genevois.

C'est la patrie de

CHAPELLE (Victor-Amédée), comte de S. Laurent, qui parcourut une carrière brillante à la Cour de Turin sous les règnes des rois Victor-Amé II et Charles-Emmanuël III. Il fut premier officier du bureau des finances, en 1729; conseiller

Digitized by Google

et général des finances, en 1730; contrôleur général, en 1733; premier secrétaire d'Etat au bureau des affaires intérieures, *par lett. patent. du* 19 *mars* 1750. Le roi Charles rappelle les services importans que le comte de S. Laurent avoit rendus à l'Etat, par l'ordre et l'économie qu'il avoit établis dans les finances. Le marquis Foscarini, dans sa relation sur la Cour de Turin au sénat de Venise, fait les plus grands éloges de l'intégrité, de l'intelligence et du travail de cet infatigable Savoisien.

BRAMOVICIENS, ou *Bramovices*, sont des anciens peuples des Alpes cottiennes, dont César fait mention dans ses commentaires; l'opinion commune et la tradition les placent dans la vallée de *Bramans* en Maurienne.

BREZON, commune de l'arrondissement de Bonneville, département du Léman, habitée par 363 personnes, doit son origine à des charbonniers de Ponchy, qui allèrent s'établir au revers de la montagne d'*Andai*, dans les forêts épaisses qui couvroient alors ce territoire. Suivant la tradition, le feu prit à des sapins, et réduisit en cendres toute la partie qui s'étend vers le *Mont-Saxonex*, dont l'étymologie se dérive de *Mons Saxorum nigrorum*, que cet endroit porta depuis l'incendie général de ses forêts. Les religieux de Sixt vinrent s'y établir, depuis l'union qu'Ardutius de Faucigny, évêque de Genève, fit du Mont-Saxonex à leur abbaye; ils préférèrent ensuite la paroisse de la Tour que les évêques leur accordèrent en échange du Mont-Saxonex qui rentra ainsi sous la juridiction épiscopale.

BROGNY, village de la commune d'Annecy-le-vieux, département du Mont-Blanc, où dans des masures

Digitized by Google

que l'on montre encore avec vénération, naquit :

FRACZON (Jean), connu dans l'histoire sous le nom de cardinal d'Ostie, et plus particulièrement sous celui de *cardinal de Brogny*. Né en 1342, de parens pauvres, il ne fut occupé dans sa tendre jeunesse qu'à garder les troupeaux avec les autres enfans de son village ; des religieux ayant distingué sa physionomie spirituelle et son intelligence prématurée, le conduisirent à Genève, où il eut le bonheur d'apprendre la grammaire et la philosophie. Un cardinal, suivant Spon (a), le détermina à le suivre à Avignon, où il se donna tout entier à l'étude de la jurisprudence ; il devint si profond dans cette science, qu'on le consultoit de toutes parts sur les difficultés les plus épineuses ; et que l'archevêque de Vienne s'estima très-heureux de l'avoir pour son vicaire général dans la ville de Romans.

Clément VII, de la Maison de Genève, qui avoit fixé son siége à Avignon, jeta les yeux sur le jeune docteur Savoisien, pour lui confier l'éducation d'Humbert de Thoire de Villars, son neveu : les soins de Fraczon furent couronnés d'un si heureux succès, que le pape, émerveillé des connoissances du jeune de Thoire, combla de bienfaits son instituteur ; il le créa cardinal du titre de S.te Anastasie, l'an 1385, le pourvut de l'évêché de Viviers, et quelque tems après, de l'archevêché d'Arles. Pierre de Lune, successeur de Clément VII, sous le nom de Benoît XIII, nomma le cardinal de Brogny, évêque d'Ostie et de Velletri, et le fit vice chancelier de l'Eglise romaine ; mais malgré ces témoignages d'at-

(a) Histoire de Genève, vol. I, in-8.°

Digitized by Google

tachement, de Brogny, ami sincère de l'unité catholique, gémissant des désordres que le schisme causoit dans l'Eglise, et voyant ses instances inutiles pour déterminer cet anti-pape à rendre la paix à la chrétienté, passa en Italie avec dix autres cardinaux pour favoriser la convocation du concile de Pise. Alexandre V lui confirma la collation de l'évêché d'Ostie, et le nomma chancelier de l'Eglise, l'an 1409; Jean XXIII, au moyen de 27000 écus d'or qu'il lui prêta, reprit Rome sur Ladislas, roi de Naples, et réprima la ville de Bologne qui s'étoit soustraite à l'autorité temporelle du S. Siége. L'extinction du schisme et la tranquilité de l'Allemagne troublée par les Hussites étoient ce qui affectoit le plus le pacifique cardinal; malgré son grand âge, il se rendit à Constance au mois d'août de l'an 1414, pour s'y concerter avec les magistrats et les commissaires impériaux, sur la célébration du concile qui devoit rendre la paix à l'Eglise. Il le présida dans plusieurs sessions, eut jour et nuit des conférences avec l'empereur Sigismond, avec les princes et avec les prélats pour en accélérer l'heureuse issue: touché de compassion pour le malheureux *Jean Hus*, il alla dans son cachot, chercher à vaincre son obstination, par tous les raisonnemens que la douceur et la charité chrétienne pouvoient inspirer, ainsi qu'on le voit dans les œuvres de ce même Jean Hus, *tom. I, pag.* 70, *édition de Nuremberg, de l'an* 1558.

Le cardinal de Brogny présida le conclave où fut élu Martin V, qu'il couronna le 12 novembre 1417; il accompagna ce pape à Genève, qui y séjourna trois mois dans le couvent des cordeliers de Rive, et où, le 18 juillet 1418, il mit la dernière main

Digitized by Google

au concordat du S. Siége avec les Anglais. Etant de retour à Rome, Martin V, l'an 1423, pourvut notre cardinal de l'évêché de Genève où il ne vint jamais résider, mais dont il fit prendre possession par François de Miez, son neveu, alors abbé de S. Claude. Pour témoigner à la ville de Genève la tendre affection qu'il portoit à ses habitans, il ne négligea rien pour les déterminer à favoriser l'établissement de l'Université que l'empereur Charles IV avoit érigé dans leur ville, *par diplôme du 3 des nones de juin* 1365; mais les Genevois, par les motifs que nous avons déjà rapportés dans *le § I du chapitre VI de notre Introduction historique, pag.* 170, ayant refusé ses offres et ses services à cet égard, il chercha, par d'autres moyens, à leur donner des preuves de son attachement. Il fit bâtir, l'an 1406, à côté de la cathédrale de S. Pierre, la chapelle des Machabées qui sert aujourd'hui d'auditoire de philosophie; par bulle de Benoît XIII, du 24 mars 1406, elle fut érigée en collégiale, composée d'un archiprêtre et de 12 chanoines, pour l'entretien desquels de Brogny assigna 5000 florins d'or de revenus (a); son neveu, le cardinal de Miez, y fonda ensuite six altariens, six enfans de chœur, avec leur maître de musique. Ce chapitre qui, dans tous les tems, jouit de la bienveillance des Genevois, eut la liberté, à la révolution de 1535, de se retirer paisiblement à Rumilly avec ses titres, ses ornemens, ses vases sacrés et tout ce qu'il avoit de précieux; il obtint, l'an 1557, la salle du chapitre des cordeliers d'Annecy, où il continua ses

(a) Suivant M. Sénébier, ces 5000 florins d'or de *camerâ*, vaudroient aujourd'hui 26250 francs. *Journal de Genève du 27 mars* 1790.

Digitized by Google

fonctions jusqu'en 1757, qu'il alla officier dans l'église du second monastère de la Visitation de la même ville. Il fut supprimé en 1790, et une partie des revenus qui lui restoient fut assignée pour la dotation de la chapelle des prisons de Carouge.

Outre cette collégiale des Machabées, de Brogny fonda, l'an 1422, deux couvens de dominicains, l'un à Ostie et l'autre à Annecy; le collége de S. Nicolas, d'Avignon, fut établi en 1424, et ce cardinal envoya encore beaucoup de vases sacrés et d'ornemens précieux à la cathédrale de Genève (a). Il légua 900 florins d'or, pour doter des pauvres filles du comté de Genevois; une autre somme plus considérable à toutes les veuves et filles d'Annecy-le-vieux qui prouveroient être ses parentes, et ordonna que l'on préleveroit 200 marcs sur sa vaisselle ordinaire, pour en faire des calices pour les églises qui en seroient dépourvues dans les diocèses de Genève et de Lausane. Administrateur perpétuel de plus de quarante bénéfices, tant évêchés, qu'abbayes et prieurés, il en consacra les revenus à l'extinction du schisme, au soutien du S. Siége, à d'utiles fondations pour sa patrie, et sur-tout à l'entretien des pauvres; il en nourrit constamment 30 par jour, et sa bourse fut toujours ouverte aux malheureux et aux indigens. Louis II, roi de Sicile; et Jean, duc de Bourgogne, recoururent souvent à lui dans leurs pressans besoins; ce dernier, pour lui laisser une preuve de sa reconnoissance, lui fit présent, en 1395, d'une coupe et d'une aiguière d'or pur, avec une tenture de tapisserie rehaussée d'or, re-

(a) Voyez le Nécrologue de l'Eglise de Genève, aux kalend. de chaque mois.

Digitized by Google

présentant le crucifiement de J. C. (a).

Quoique le cardinal de Brogny fût le fils d'un simple paysan, parvenu, par son mérite, à être doyen du sacré collége et président d'un concile général dans des circonstances difficiles; quoiqu'il eût traité à sa table un empereur, des princes souverains et les personnages les plus distingués de l'Europe, il n'oublia jamais son origine et se plut à en laisser des monumens que l'on voit encore dans la bibliothèque de Genève. A son retour du concile de Constance, il rassembla à Brogny, dans l'humble maison qui l'avoit vu naître, tous les vieillards de sa connoissance, avec lesquels il voulut dîner et auxquels il fit des largesses, suivant les besoins de chacun. A cette humanité, il joignit une piété sincère, une austérité de mœurs et une exactitude à remplir ses devoirs, qui égalèrent sa bienfaisance, et lui méritèrent l'estime de tous ses contemporains.

Il mourut à Rome, le 15 février 1426, âgé de 84 ans, regretté du pape et de toute la Cour romaine qu'il n'avoit cessé d'édifier par ses vertus, et sur-tout par sa grande charité. Son corps fut déposé pendant quelque tems dans la chapelle de son palais de S. Silvestre et de S. Martin au Mont, transporté ensuite à Genève, et enséveli le 23 novembre 1426, dans le mausolée que ses neveux lui érigèrent dans l'église collégiale des Machabées. Bonnivard, *liv. II, chap. I de ses chroniques*, rapporte avoir vu la statue de ce cardinal, placée sur son tombeau; M. Sénébier dit: *que l'on eut*

(a) Histoire de Bourgogne, par D. Le-Plancher, vol. III, pag. 141.

Digitized by Google

tort de l'abattre au tems de la réformation, car l'on aimeroit voir encore les traits d'un grand homme qui fut modeste, et d'un cardinal du 15.e *siècle, qui fut tolérant.* Son portrait, exactement conforme à celui qui existoit dans le vestiaire de la cathédrale d'Annecy, se trouve encore à Genève, où l'on conserve au-dessus de la bibliothèque publique, une peinture qui a servi au maître-autel de la chapelle des Machabées. On y a représenté, dans une attitude suppliante, ce cardinal revêtu de tous les insignes de sa dignité, présenté par S. Pierre à la S.te Vierge.

De Brogny composa plusieurs ouvrages dont les manuscrits furent déposés dans la bibliothèque de son collége de S. Nicolas, d'Avignon.

Voyez son Oraison funèbre prononcée à Rome, l'an 1426, par François Blanchi de Vellate; Besson, pag. 43; Sénébier, *Histoire litt. de Genève*, vol. I, pag. 110; le Journal de Genève du 27 mars 1790; Fleury, *Hist. eccl.*, liv. 104; le N. Dictionnaire historique, très-inexact à l'égard de Brogny, qui porta successivement les noms de cardinal de Viviers, d'Ostie et de Brogny.

Les neveux du cardinal de Brogny, furent,

I. François de Mez ou de Miez, bénédictin à Talloires, abbé de S. Claude, évêque de Genève, en 1428, et créé, l'an 1440, cardinal du titre de S. Marcel, par Félix V. Il fit réparer sa cathédrale, bâtir le clocher de S. Gervais, légua des sommes pour l'entretien des maladreries de Chêne et de Carouge, et mourut le 20 mars 1444.

II. Hugues de Brogny, évêque de Vaison, administrateur perpétuel de l'évêché de S.-Paul-trois-Châteaux, qui souscrivit la fondation du collége d'Avignon, et mourut l'an 1447.

Digitized by Google

BUET, montagne du Faucigny, située à l'extrémité de la vallée de Sixt; elle est devenue célèbre par les expériences de Mess. de Luc, physiciens de Genève, et par leurs observations sur les modifications de l'atmosphère.

Fin du premier Volume.

A CHAMBÉRY, chez PIERRE CLÉAZ.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES Chapitres et des Articles de l'Introduction Historique.

DÉDICACE. pag. v
Discours préliminaire. vij

INTRODUCTION HISTORIQUE.

CHAPITRE PREMIER. Des contrées qu'habitèrent les anciens peuples de la Savoie, et des souverains qui y ont régné depuis la chûte de l'empire Romain jusqu'à nos jours. 1
§ I. Des premiers rois de Bourgogne, souverains de la Savoie, en 434. 8
§ II. De la domination des Francs, l'an 536. 12
§ III. Des rois du second royaume de Bourgogne, en 888. 14
§ IV. Des Maisons de Savoie, de Genève, de Faucigny, et des seigneurs immédiats dépendans de l'empire d'Allemagne. 17
§ V. Domination Française, Bernoise, Fribourgeoise et Valesane, en 1536, et suite des événemens jusqu'en 1792. 22
§ VI. Conquête et union de la Savoie à la France. 28
CHAPITRE SECOND. Du gouvernement et de la législation Savoisienne depuis les Romains jusqu'à nos jours. 31
§ I. Des lois Romaines. 32
§ II. Des lois Bourguignones sous les 1.ers rois. 33
§ III. De la loi Salique sous la domination des Francs. 34
§ IV. Des lois municipales depuis 1060 à 1536. 37
§ V. Droits des souverains dans les villes et bourgs libres. 39

Digitized by Google

§ VI. Priviléges des villes et bourgs libres. 41
§ VII. Code pénal des villes et bourgs libres. 44
§ VIII. Du gouvernement et de la législation de la Maison de Savoie. 46
§ IX. Première Epoque, depuis 1060 à 1559. 50
§ X. Des assises générales du mois de mai. 58
§ XI. Des Etats Generaux de Savoie. 60
Et voyez en outre la Note de la pag. 354
§ XII. Etablissement d'un parlement Français, et nouvelle organisation de la Savoie, en 1536. 64
§ XIII. Seconde Epoque depuis 1559 à 1682. 67
§ XIV. Troisième Epoque sous les rois Sardes, depuis l'an 1682 jusqu'au traité de Paris de 1796. 72
§ XV. De l'Etat militaire en Savoie depuis les Bourguignons jusqu'en 1792. 89
Tables chronologiques des grands maréchaux, gouverneurs et lieutenans généraux du duché de Savoie. 102
Idem. des premiers présidens du conseil de Chambéry, du parlement Français, du Sénat et de la Chambre des comptes de Savoie. 106
Chap. Troisième. De l'établissement de la religion chrétienne et des révolutions que le clergé a éprouvées en Savoie depuis l'an 300 jusqu'à présent. 113
Tableau du clergé séculier et régulier de Savoie lors de sa suppression en 1793. 133
Chapitre Quatrième. Des coutumes, des mœurs, des usages anciens et modernes des habitans de Savoie. 139
§ I. De l'habillement et du luxe des anciens Savoisiens. *ibid*
§ II. Des noces, des festins et des funérailles. 141
§ III. Des Tournois chez les Savoisiens et les Piémontais. 145
§ IV. Du Tir de l'oiseau, des chevaliers-tireurs, des fêtes des habitans de la campagne. 148

Digitized by Google

§ V. Des courses annuelles et périodiques, du commerce des Savoisiens dans les pays étrangers, de leur caractère et de leurs mœurs. 151
CHAPITRE CINQUIÈME. Des objets du commerce intérieur de Savoie. 158
§ I. Du commerce des blés. 159
§ II. *Idem* des bestiaux et du produit des vacheries. 160
§ III. *Idem* de la soie. 163
§ IV. Des autres objets du commerce et de l'industrie des habitans de la Savoie. 164
CHAPITRE SIXIÈME. Des établissemens littéraires faits à différentes époques en faveur des Savoisiens. 169
§ I. De l'établissement de l'imprimerie à Chambéry, et successivement dans les villes principales de la Savoie. 173
§ II. De la fondation du collége d'Avignon 1424. 176
§ III. *Idem* de Louvain 1549. 179
§ IV. *Idem* d'Annecy 1549. 180
§ V. *Idem* de Chambéry 1564. 182
§ VI. *Idem* de la Roche 1569. 184
§ VII. *Idem* d'Evian 1574. 186
§ VIII. *Idem* de Maurienne 1590. *ibid.*
§ IX. *Idem* de Thonon 1597. 187
§ X. *Idem* de Cluses 1617 *ibid.*
§ XI. *Idem* de Sallanches 1644. 188
§ XII. *Idem* de Rumilly 1650. *ibid.*
§ XIII. *Idem* de Thône 1676. 190
§ XIV. *Idem* de Bonneville. *ibid.*
§ XV. *Idem* de Moûtiers. 191
§ XVI. *Idem* de Carouge 1786. *ibid.*
§ XVII. De l'Académie Florimontane établie à Annecy, l'an 1607; et de la Société R. d'Agriculture, établie à Chambéry, en 1772. 193
§ XVIII. Des Bibliothèques publiques de Savoie. 194

Digitized by Google

§ XIX. Du rétablissement des Ecoles publiques dans les départemens du Mont-Blanc et du Léman. 196
§ XX. Coup d'œil sur les Sciences, les Lettres et les Arts dans lesquels plusieurs Savoisiens se sont distingués depuis le 13.e siècle jusqu'à présent. 198
NOTICE des Savoisiens Recteurs, Professeurs et Réformateurs dans les Universités étrangères, et de ceux qui ont été et sont actuellement Membres, Associés ou Correspondans des Académies et des Sociétés littéraires de l'Europe. 212

TABLE

DES Articles du Dictionnaire.

A

Abondance. 225
Acitavones, peuple des Alpes. 228
Aiguebelle. 229
Aiguebellette. 232
Aigueblanche. 233
Aillon. *ibid.*
Aime ou Aixme. 234
Aïse. 235
Aix-les-Bains. 238
Albanais. 248
Albens. *ibid.*
Alby. 249
Alex. 251
Allinges. 253
Allobroges. 257
Alpes. 261
Amphion. 264
Annecy. *ibid.*

Digitized by Google

Annecy-le-vieux. 303
Annemasse. 304
Annonciade (Fort de l') 305
Annonciade (Ordre de l') *ibid.*
Chevaliers de l'Ordre du Collier et de celui de l'Annonciade, nés en Savoie. 306
Arache. 315
Arcq, rivière de Maurienne. 318
Arly, rivière du Faucigny. 319
Artistes Savoisiens. *ibid.*
Arve, rivière du département du Léman. 351
Arvillars. 353
Aulps. 354
Note sur les Etats généraux de Savoie. *ibid.*
Aviernoz. 356

B

Balme-de-Thuy. 359
Bauge. 360
Beaufort. 361
Bellentre. 367
Bellerive. 368
Bessans. *ibid.*
Boëge. 370
Boisy. 372
Bons. *ibid.*
Bonne. 373
Bonneville. 375
Bornand (Le Grand). 393
Bornand (Le Petit). 397
Bornes (Les). 403
Bourget (Le). *ibid.*
Bourg-S.-Maurice. 404
Bramoviciens, Brezon, Brogny. 406
Buet. 413

Digitized by Google

DES Personnes dont il est parlé dans l'Introduction Historique et dans les articles du premier Volume du Dictionnaire.

A

Aiazza (Vespasien), *art.* Abondance. 227
Aigueblanche (Pierre), *art.* Aigueblanche. 233
Albanis-Beaumont (Jean-François) *Introd.* 7 et 342
Alex-d'Arenthon (Jean), *art.* Alex. 251
Allardet (Pierre), *art.* Annemasse. 305
Allinges (Guillaume) *art.* Allinges. 255
Allinges (Henri), *idem.* *ibid.*
Allinges (Jacques), *idem.* *ibid.*
Allinges (J. Amédée) *idem.* 256
Allinges (Joseph-Marie) *idem.* 255
Allinges (François-Louis-Emmanuël), *introduct.* pag. 99, et *dictionnaire.* 256
Angeville (Jean), *introduction.* 184
Avrillon (Jacques), *idem.* 190

B

Backler d'Albe (N.), *artistes Savoisiens.* 349
Bally (Philibert-Albert), *art.* Alby. 249
Barante, préfet du Léman, *introduction.* 197
Baranzano (Rédempt), *art.* Annecy. 287
Barthelot (N.), mécanicien, *introduction.* 205
Battendier (Claude), *art.* Annecy. 283
Baussand (Albert), *art.* Aviernoz. 357
Baytaz de Doucy (Nicolas), *art.* Annecy. 289
Beaufort (Vuillelme), *art. Beaufort.* 365
Beaufort (Jean), *idem.* *ibid.*
Bellegarde, comte de S. Romain, *introd.* 100 et 201

Digitized by Google

Bellegarde (Frédéric) , *introduction.* 190 et 201
Bellegarde (Henri) , *idem.* *ibid.*
Bellegarde (Janus) , *idem.* *ibid.*
Bellegarde (Jean-Baptiste) , *idem.* *ibid.*
Bellegarde (D. Fulgence) , *article Annecy.* 293
Berliet (Jean François) , *art.* Bourget. 404
Berliet (Etienne) , *idem.* *ibid.*
Bertholet (C. F.) , M. de l'Inst., *introd.* 204 et 219
Besse (N.) , *Artiste Savoisien.* 325
Berengier (Jean-François) , *Artiste Savoisien.* 332
Berger (Jacques) , *Artiste Savoisien.* 334
Bigex (François-Marie) , *art.* Balme-de-Thuy. 359
Biord (Jean-Pierre) , *introduction.* 191 et 192
Birel (Jean) , *article* Annecy. 277
Bochut (François) , *introd.* , pag. 187 , et Aïse. 237
Bono (Grégoire) , *Artiste Savoisien.* 322
Borson (Etienne) , *introd.* pag. 218 , *Artist. Sav.* 350
Bouvard (Alexis) M. de l'Institut , *introd.* 204 et 219
Broisin (Aimé-Marie) , *art.* Aïse. 237
Brogny (Jean-Fraczon) , cardinal. 407
Brogny (François-Mez) , cardinal. 412
Brogny (Hugues). *ibid.*

C

Cauly (Jean-Louis) , *art.* Petit-Bornand. 402
Champroux (Pierre) , *art.* Annecy. 289
Chapelle (Victor-Amédée) , comte de S. Laurent ministre d'Etat. 200 et 405
Chapitre de Genève (Membres du) 302
Chapuis (Eustache) , *art.* Annecy. 279
Chevalier (N.) , ingénieur opticien , *introd.* 205
Chevron-Villette (Louis) , *introduction.* 182
Cocastel (Jean-Baptiste) , *idem.* 190
Cochet (Jean). , *idem.* 208
Codret (Louis). , *idem.* 182

Digitized by Google

Colomb (N.), *art.* Annecy. 270
Colomban (S.), *art.* Abondance. 225
Costa (Joseph-Henri), *Artistes Savoisiens.* 340
Costa (Alexis-Eugène), *idem.* 340
Cretet (Emmanuël), *introduction.* 204
Cuenot (N), architecte, *Artistes Savoisiens.* 325
Culet (N.). *art.* Aïse. 237

D

Daniel (Nicod), *art.* Bonneville. 379
David (N.), *art.* Bonne. 374
De Castagnery, (N.) *art.* Argentine. 319
De Chantal (S.te Jeanne-Françoise), *art.* Annecy. 287
De Chaugy (M. Magdelaine), *art.* Annecy. 288
Decret (Bernard), *Artistes Savoisiens.* 349
De Jussie (Jeanne), *art.* Annecy. 282
Delabeye (Claude), *Artistes Savoisiens.* 333
De-la-Bonneville (Philibert), *art.* Bonneville. 384
De-la-Monce (N.), *Artistes Savoisiens.* 325
De-la-Pesse (Nicolas), *art.* Annecy. 293
Depassier (André), *art.* Bonneville. 388
Depassier (Françoise), *idem.* 385
Despines (Joseph), *art.* Annecy. 299
Despines (C. H. A.), *idem.* 301
De Thiollaz (N.), *introduction.* 96
De Thoire (Claude-François), *idem.* 99
De Thoire (George), *idem.* *ibid.*
Dichat (Melchior), *art.* Bonneville. 388
Doix (Pierre), *art.* Beaufort. 366
D'Oncieux (Pierre-Philibert), *Artistes Savoisiens.* 331
Duchêne (N.), *art. Boëge.* 371
Ducis (N.), poëte tragique, *art.* Beaufort. 366
Dulac (Joseph), *introduction.* 203
Dumax (Nicolas), *idem.* 194
Dumonal-de-Cherasson (Boniface), *art.* Annecy. 290

Duport

Digitized by Google

Duport (N.), *art.* Annecy. 270
Dupuis-de-Nonglard (N.), *introduction.* 99
Dupuis (Jacques), *Artistes Savoisiens.* 348
Dupuis (Pierre-Marc), *introduction.* 164

E

Ecuyer (Pierre), *Artistes Savoisiens.* 349
Eminet (N.), *art.* Annecy. 300

F

Falcaz (Joseph), *art.* Annecy. 290
Falquet (Nicolas), *art.* Arache. 316
Favre (François), *art.* Annecy. 296
Favre (Pierre), *art.* Grand-Bornand. 393
Fenouillet (Pierre), *art.* Annecy. 284
Fichet (Alexandre), *art.* Petit-Bornand. 400
Fichet (Guillaume), *idem.* 398
Fichet (Mammert), *idem.* 400
Foderé (Pierre-Jacques), *art.* Bessans. 369
Foncet-de-Montailleur (Josephine), *Artist. Sav.* 350
Fontaine (Joseph), *art.* Boëge. 370
Fontaine de Magland, *introduction.* 188
Fraczon (Jean), cardinal de Brogny. 407

G

Gabert (le bienheureux), *art.* Aiguebelle. 231
Gay (Jean-François), *art.* Annecy. 292
Gaillard (J. Joseph), *art.* Bonneville. 393
Garin (Nicolas), *art.* Bessans. 370
Garnier (Joseph), *art.* Annecy. 299
Gavard-des-Pivets (Joseph), *introduction.* 201
Genève-de-Robert (Clément VII), *art.* Annecy. 276
Genevois (l'Abbé), *note.* 371
George-de-Florence, *Artistes Savoisiens.* 321

Digitized by Google

Grand (N.), *Artistes Savoisiens.* 348
Grand (N.), *introduction.* 168
Grillet (Nicolas), *art.* Allinges. 254
Gringet (Louis), *Artistes Savoisiens.* 343
Grod-Lambert (François), *idem.* 341
Guerin (St.), *art.* Aulps. 355

J

Jacquier (Ferdinand), *art.* Bonneville. 392
Jacquier (François-Joseph), *idem.* *ibid.*

L

La Biche (N.), *Artistes Savoisiens.* 325
La Croze (N.), *idem.* *ibid.*
La Flechère-Chatillon. 342
Lambert (Jérôme), *introduction.* 186
Lambert (Pierre), *idem.* *ibid.*
Lange (F. J. D.), *Artistes Savoisiens.* 326
La Thuille (N.), *art.* Alex. 253
Legeret (Jean), *Artistes Savoisiens.* 323
Le Jay (Claude), *art.* Aïse. 235
Leyat (D. Hilaire de S. J. B.), *art.* Abondance. 227
Lucinge-d'Arenthon (D. Luc), *art.* Annecy. 292
Lyonnaz (Jean), *art.* Annecy. 295
Lyonnet (Robert), *art.* Annecy. 289

M

Machet (Philibert-Amé), *art.* Annecy. 293
Maistrat (Jacques), *art.* Aix. 247
Maistre (François-Xavier), *introduction.* 172
Maistre (Xavier), *Artistes Savoisiens.* 344
Maniglier (Balthazard), *art.* Annemasse. 305
Marescot (Laurent), *art.* Annecy. 283

Digitized by Google

Marin (Anthelme), *Artistes Savoisiens.* 349
Marin (Jean-Baptiste), *introduction.* 190
Martin (Nicolas), *idem.* 210
Marthod (Claude), *idem.* 185
Martinel (Joseph-François-Marie), *Artist. Sav.* 344
Mellarède (Pierre), *introduction.* 200
Merle (N.), *Artistes Savoisiens.* 325
Merlinge (Louis), *introduction.* 190
Milles (Jean), *art.* Annecy. 282
Millet (Claude), *art.* Bonneville. 379
Miossingien (François), *art.* Annecy. 282
Miribel (N.), *introduction.* 188
Monet (Claude-Aimon), *art.* Bonneville. 384
Monet (Philibert), *idem.* 382
Monet (N.), *idem.* 390
Monod (Pierre), *idem.* 385
Montfalcon (Philibert), *introduction.* 99
Montfort (N.), *idem.* 98
Montgelaz (Maximilien), *idem.* 190
Mouchet (Aimé), *art.* Annecy-le-vieux. 303
Mouxy-de-Loche (N.), *art.* Aix. 247
Mouxy-de-Loche (François), *idem.* *ibid.*
Muffat-S.-Amour (N.), *introduction.* 100
Muffat-S.-Amour (Franç.-Marie), *art.* Bonnev. 392
Mudry (François), *art.* Aulps. 356
Musy (Antoine-François), *Artistes Savoisiens.* 334

N

Nouvellet (Claude), *art.* Annecy. 284

O

Officiers Savoisiens blessés à la bataille de Parme. 357
Olivieri (Dominique), *Artistes Savoisiens.* 348
Ollières des (Ferdinand), *art.* Aviernoz. 357

Digitized by Google

P

Planchamp (N.), *art.* Annecy. 302
Pelletier (Jacques), *idem.* 278
Personnaz (Sébastien), *art.* Bessans. 370
Peytavin (Jean-Baptiste) *Artistes Savoisiens.* 346
Pingon (Emmanuël-Philibert), *introduction.* 205
Pobel (Catherin), *art.* *Bonneville.* 389
Pobel (Raymond), *idem.* 381
Pobel (Claude), *idem.* *ibid.*
Pobel (Thomas), *idem.* *ibid.*
Pobel (Guy-Balthazard), *idem.* 382
Pointet (Joseph), *art.* Aiguebelle. 232
Poitevin-Maissemy, préfet du Mont-Blanc, *introd.* 168
Poncet (Claude-Joseph), *art.* Arache. 318
Portier (François), *art.* Annecy. 290

R

Rancurel (Raymond), *Artistes Savoisiens.* 324
Raymond (George-Marie), *introduction.* 196
Raymond (Jean-Baptiste), *Artistes Savoisiens.* 345
Rey (François), *introduction.* 210
Riondel (François), *art.* Annecy. 297
Robert (N.), *Artistes Savoisiens.* 323
Rossillon (Joseph), *art.* Bonneville. 393
Royer (J. N. P.), *introduction.* 210

S

Saint-Marcel (Nicolas), *art.* Annecy. 298
Sales (Charles), *introduction.* 98
Sallier de la Tour (Philibert), *idem.* 200
Salliet (Nicolas), *art.* Arache. 317
Saultier-de-Monthoux (J. F. V.), *introduction.* 28
Seyssel-d'Aix (Claude), *art.* Aix. 244

Digitized by Google

Simon (N.), *art.* Annecy. 296
Sonnaz (Guiffred), *introduction.* 97
Soret (N.), *Artistes Savoisiens.* 325
Spenel (Ange), *art.* Annecy. 289

T

Tardy (Guillaume), *art.* Annecy. 278
Tasnières (Jean), *Artistes Savoisiens.* 329

V

Valencé (Jean-Baptiste), *introduction.* 207
Valet (Jean-Jacques), *art.* Annecy. 301
Vannier (N.), *Artistes Savoisiens.* 325
Vaugelas (Claude), *introduction.* 206
Viallet (Odoard), *Artistes Savoisiens.* 323
Viry (Amé II), *introduction.* 59 et 97
Viry (François-Joseph), *idem.* 201
Viry (Joseph-Marie), *idem.* *ibid.*
Voiron (N.), *idem.* 207

Fin de la Table Alphabétique.

Digitized by Google

ERRATA

Et fautes essentielles à corriger dans ce Premier Volume.

Page 3, ligne 3, *lisez* : Pline en nous la conservant.
= 5, = 25, *lisez* : assertion.
= 24, = 31, *lisez* : Subalpins.
= 41, = pénultième, *lisez* : des archives de Chambéry.
= 83, = 12, *lisez* : revenu.
= 89, = *lisez* : § XV.
= 120, = 14, *lisez* : 27 septembre 1793.
= 127, = 21, *lisez* : 1449.
= 132, = 10 de la *note*, *lisez* : *concediamo*.
= 139, = 23, *lisez* : lorsqu'on abordoit.
= 151, = dernière ligne de la *note*, *lisez* : leur franc-salé.
= 154, = 9, *lisez* : 14 mille.
= 159, = 7, *lisez* : grains; ligne 8, *lisez* : pays de Vaud.
= 197, = 5, *lisez* : minéralogie.
= 213, = pénultième, *lisez* : à Paris.
= 267, = 18, *lisez* : autorité.
= 294, = 4, *lisez* : de sa société.
= 314, = 12, *lisez* : le 16 juillet 1763.
= 315, = 16, *lisez* : chancelier de l'Ordre, le 21 avril 1634, mort le 8 juin 1656.
= 325, = 14, *lisez* : camaïeu.
= 333, = 20, *lisez* : DELABEYE.
= 340, = 8, *lisez* : nobiltà.
= 364, = dernière, *lisez* : les uns *et non* les unis.
= 365, = 28, *lisez* : avec Nichod Festi.
= 370, = 24, *lisez* : les habitans.
= 383, = 12, *lisez* : *Geographia Galliæ*.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google